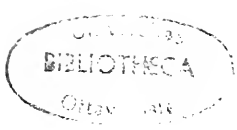


o. ja
C.

pas

du ...

de ...



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



PIECES FUGITIVES
D'HISTOIRE
ET
DE LITTERATURE
ANCIENNES
ET MODERNES:

AVEC :

Les Nouvelles Historiques de France &
des Payis Estrangers sur les Ouvrages
du tems, & les nouvelles découvertes
dans les Arts & les Sciences :

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ANECDOTE
DES GENS DE LETTRES.



Chez PIERRE GIFFART, Libraire & Graveur de
Roy, rue S. Jacques, à l'Image Ste Therese,

M, DCC, VI,

AL

23

DS

4706

Ballinacree



A SON EXCELLENCE
MONSEIGNEUR
LE DUC D'ESCALONA,
VICEROY DE NAPLES,
& cy-devant
DE SICILE, &c.



MONSEIGNEUR,

*Le Livre que je prens la li-
berté de vous presenter, est un
Recueil de diverses pieces rares
& curieuses, dont la pluspart pe-*

E P I T R E.

*rieroient dans l'oubly , si je n'a-
 vois pris soin de les en tirer. &
 de les cōmuniquer aux sçavans.
 Vôtre inclination pour les belles
 Lettres m'est si connue, & je suis
 d'ailleurs si sensible aux bontez
 que vous avez eu pour moy, que
 je n'ay pas hesité un moment à
 vous les dédier. Mais quand
 la reconnoissance ne m'auroit
 point engagé à vous rendre cet
 hommage ; à qui pouvois-je of-
 frir ce recueil à plus juste titre,
 qu'à vous, MONSEIGNEUR,
 qui sçavez mieux que personne
 du monde juger du merite des
 ouvrages d'esprit ? Vos grandes
 occupations toutes importantes
 qu'elles sont ne vous empes-
 chent pas de cultiver les scien-*

EPITRE.

ces & les Lettres. Les grands hommes qui sont sortis de vôtre Illustre Maison, s'y sont également distinguez, aussi bien que dans l'Administration des affaires & dans le Commandement des Armées. Mon insuffisance, les bornes d'une Lettre & vôtre modestie ne me permettent pas de parler icy de la gloire de vos ancestres: vôtre sagesse dans les Conseils, & vôtre experience consommée dans la Politique, les representent bien plus vivement que ne feroient mes paroles. C'est d'eux que vous avez herité de ce genie sublime & propre à tout, de ce jugement solide, & de ces lumieres vives

EPI T R E.

*Et pénétrantes à qui rien n'é-
 chappe, Et qui vous donnent cette
 heureuse facilité qui vous rend
 supérieur à tout ce que vous en-
 treprenez: Mais si par la nais-
 sance vous avez reçu de vos
 ayeux toutes ces admirables
 qualitez, quelle gloire ne leur
 rendez-vous pas à vôtre tour,
 par l'usage que vous en faites?
 L'orage qui menaçoit dans ces
 derniers tems une Ville Capitale
 Et par là tout un Royaume,
 calmé tout à coup par vôtre
 adresse, des Peuples agitez par
 la revolte ramenez à leur de-
 voir, la rebellion étouffée, le
 regne de la paix rétably, où l'on
 ne voyoit auparavant que trou-*

EPI T R E.

ble & que fureur. Enfin la conviction, où sont maintenant les Napolitains que le joug que des factieux leur inspiroient de secouer, leur est infiniment plus doux & plus avantageux que la liberté chimérique dont on les flattoit malignement pour les perdre. Ce sont là, MONSEIGNEUR, les fruits d'une sagesse que le public admire avec justice, d'une sagesse qui ne dément point la Noblesse de vôtre sang, & qui rejallit en quelque sorte jusques sur le grand Prince que vous avez l'honneur de servir, puisque la conduite que vous tenez en toute occasion, justifie si glorieusement le choix qu'il a fait de vous, pour représenter

EPI T R E.

*La personne sacrée dans la Vise-
Royauté dont il vous a honoré.
Je suis avec une soumission par-
faite & un profond respect,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le tres-humble & tres-
obeissant Serviteur.

D. P.



P R E F A C E.



LE projet de faire sçavoir au public ce qui se passe de nouveau dans la République des Lettres, a paru si utile & si agréable, que le dessein de M. de Sallo, auteur des premiers Journaux, qui ayent esté faits dans l'Europe, a esté imité en plusieurs manieres. En effet ce sçavant Magistrat n'eust pas plûtoست publié les premiers Essais de son projet au commencement de l'année 1665. que plusieurs nations suivirent un si bel exemple, soit en traduisant son journal, soit en publiant quelque chose de semblable. On vit aussitost paroistre des jour-

naux de Physique, de Jurisprudence, de Chymie & de Medecine; il n'y a pas mesme eu jusqu'à la Musique, qui n'ayt voulu avoir le sien. Le Nouvellisme, secte la plus étenduë qui fut jamais, en eût aussi un quelques années aprez la publication de celuy de M. de Sallo. *Le Mercure Galant*, ouvrage diversifié par les nouvelles de Religion, de Guerre, & de Politique, quelquefois par des nouvelles Litteraires, s'est souüenu depuis plus de 27 années contre le dégouft, que le Public n'a jamais manqué de prendre des ouvrages de longue haleine. De ce livre en font nez plusieurs autres, faits dans le mesme gouft, mais dont la fortune ny la durée n'ont pas esté semblables. Nous avons eu depuis ce tems là le *Mercuré Hollandois*, le *Mercuré Historique*, & en dernier lieu des *Lettres sur les affaires du tems*, le *journal Historique*, & *l'Esprit des*

Cours. Nous avõns encore les *Memoires pour les curieux*, qui se debitent à la fin de chaque année à Londres & où l'on trouve ce qui est arrivé de plus considerable dans l'Europe. Mais tous ces ouvrages, qui ont esté faits sur le modele du *Mercurie Galant*, ne sont ny si amusans ny si agreables, que cet ingenieux ouvrage, qui avoit déjà esté precedé par le *Mercurie François*, le *Mercurie Suisse*, le *Mercurius Gallo-Belgicus* & le *Diarium Europæum*, qui à quelque degré d'excellence qu'ils eussent esté portez, n'estoient pas à beaucoup prez si agreables que celui-cy à cause de la grande diversité, qu'y repand son auteur.

Mais pour nous renfermer dans les journaux de pure Litterature, celuy de France, fut bientost suivy de celui d'Angleterre sous le titre de *Transactions Philosophiques*, &c. & d'*Acta Philosoph. soc. Regiæ Lond.*

de celuy de Leipsik qu'on publie en Latin sous le titre d'*Acta Eruditorum Lipsiens.* depuis 22. années; ensuite des *Nouvelles de la République des Lettres*, dont l'illustre M. Bayle fut le premier auteur en 1684: de l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans*, que M. Basnage de Beauval commença à publier au mois de Septembre de l'année 1687: de la *Bibliothèque universelle*, que M. le Clerc a donné pendant onze années, & qu'il a repris depuis l'année passée sous le titre de *Bibliothèque choisie*; dont le sçavant M. Colomiez de la Rochelle, mort à Londres depuis la revocation de l'Edit de Nantes donna le premier dessein en 1682. & dont il publia à la Rochelle le premier & unique volume. Dans ce mesme tems on vit paroistre un *Mercuré Sçavant*, qui n'estoit à proprement parler, qu'un Catalogue à l'usage des Libraires, telles sont les diverses.

Bibliothèques qu'à *Beughem*^a & *Lipen*^b nous ont données en Latin depuis peu. Le gouſt des journaux a redoublé depuis deux ou trois années: en 1698. M. Küſter de Berlin, ſous le nom de Neocor & M. Sike donnerent en Hollande *Bibliotheca Librorum Novorum*. On commença à publier en 1701. le journal de Trevoux, qui eſt eſtimé, outre celui de Leipſik, il s'en fait auſſi, depuis peu, trois Latins, en Allemagne, *Nova Litteraria Maris Baltici*, qui comprend les nouvelles Litteraires du Septentrion avec celles de la Pomeranie, du Meklembourg, & du Holſtein; celui de Zurich pour la Suiſſe, dont le ſçavant M. Scheukzer eſt auteur, & tout nouvellement

^a *A Beughem; Bibliotheca Chronol. Hiſtorica. Mathemat. & Medica. à Beughem: Incunabula Typographia: Apparatus ad Hiſt. Litterariam.*

^b *Lipenii Bibliotheca univerſ. Theolog. Phil. juridica, &c.*

celuy de Hambourg que M. Lehmann & Straßberg publient in 4°. sous le titre de *Nova Litteraria Collecta Hamburgi, &c.* On a encore un journal de physique qui paroist sous le titre de *Miscellanea Germanica naturæ curiosorum*, in 4°. on en fait encore deux autres en Allemagne, mais M. de Leibnitz, qui en est chargé à Hanovre, & M. Tentzel, Historiographe du Duc de Saxe Gothe les écrivent dans la Langue du païs.

Tous les journaux, dont je viens de parler, à l'exception de la *Bibliothèque Choisie*, ne parlent que des Livres nouveaux; & leurs auteurs se sont tous renfermez dans les ouvrages du tems. Mais la methode de l'analyse & de l'extrait a paru si utile & si agreable, que plusieurs écrivains s'en sont servis à l'égard des anciens Livres, comme tant de vieux Bibliographes ont fait avant

eux. C'est sur ce plan, que M. Cave, d'Angleterre, a composé son *Historia Litteraria script. Eccles.* M. Dupin sa *Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques*, & M. Baillet son *Jugement des sçavans*: qu'on a vû paroître à Paris les *Essais de Litterature*, pour la connoissance des Livres, qu'à Hall, en Saxe, M. Thomafius a donné en Allemand, les *Observationes criticae*, &c.

Nous pouvons encore joindre à tous ces ouvrages les suivans, † par la lecture desquels on jugera qu'il n'y a rien de caché dans l'empire des Lettres que les sçavans du dernier siecle, n'ayent débrouillé avec un succès merveilleux pour le public, à qui ces fortes de découvertes

† *Placcius de arte excerpti & de Pseudonymis. Thomafius de Plagio litterario. Morhofii Polyhistor. Moller de scriptis homon. Deckers de scrip. adesp. & supposit. Amello Ween, Biblioth. promissa & latens.*

sont d'une grande utilité.

Voilà au juste sur quel pied la République des Lettres est depuis quarante années en Europe; on peut dire que jamais on n'y a tant cultivé les belles lettres, & qu'en France surtout on ne s'est jamais plus signalé par la culture des beaux arts qu'on le fait aujourd'huy, sous le ministère de M. l'Abbé Bignon, qui a hérité de ses Illustres ayeux l'amour pour les sciences.

Il est tems enfin que je rende compte au public de mon dessein & de mon nouveau plan; après avoir rassemblé sous un coup d'œil tous les ouvrages qui ont eu, ou qui ont quelque conformité avec celui-cy, il est juste qu'à mon tour, j'en fasse connoître tout l'ordre & toute l'économie.

Ce nouveau dessein paroîtroit fort inutile, si celui de M. de Sallo avoit été exécuté dans toute son étendue;

étenduë, & comme il avoit commencé de l'estre par M. l'abbé Gallois, & par M. l'abbé de la Roque, c'est-à-dire, qu'on eut renfermé dans les *Journaux des Sçavans*, qui se distribuent à Paris, toutes les pièces fugitives, qui paroissent dans cette grande Ville, ou ailleurs; qu'on y eut recueilly toutes les Nouvelles Littéraires, qu'on y eut mis l'éloge de tous les grands hommes que la mort enleve de tems en tems; je conviens qu'en cela mon nouveau plan seroit tres-inutile: mais comme Messieurs les auteurs du *Journal des Sçavans*, negligent ces trois sortes d'articles, pour ne s'attacher précisément qu'à l'analyse des Livres nouveaux; qu'ils sont d'ailleurs surchargez de matieres par la multiplicité de ces mêmes livres, pour pouvoir suivre le courant des Nouvelles Littéraires; j'ay crû qu'en recueillant ces restes précieux,

j'obligerois fort les sçavans, qui sont souvent bien aise, en apprenant la doctrine d'un livre, d'en apprendre aussi l'intrigue & l'Anecdote. J'avouë qu'il seroit à souhaiter que les habiles gens qui composent aujourd'huy le *Journal de Paris*, dont le succez est plus grand qu'il n'a amais esté, voulussent encore se charger du nouveau plan, qu'ils m'abandonnent; mais comme leur methode de faire l'analyse des Livres nouveaux, qui est bien differente de celle des anciens journalistes, qui ne donnoient qu'une idée superficielle des ouvrages, les en empesche absolument; j'ay crû qu'il valoit encore mieux risquer de mal executer mon entreprise, que de l'abandonner tout à fait; de dire aux sçavans certaines choses de mauvaise grace, que de ne leur point dire du tout. Du reste si l'on perd beaucoup d'un costé sur quelques articles, dont

M^s les auteurs du *Journal des sçavans* negligent d'informer le public, l'on peut dire que de l'autre l'on gagne beaucoup, puisque par là ils se menagent plus de terrain, pour rendre raison d'un livre d'une maniere assez étendue, pour en donner au Lecteur une si juste idée, que par la lecture seule de l'analyse, il en est beaucoup mieux instruit, que s'il lisoit le livre entier. Ainsi quand je ne respecterois pas autant que je le fais les droits de ce journal, je n'en abandonnerois pas moins la methode de l'extrait, sùr d'échouër aprez de si grands modeles. Je renonce donc à l'analyse, je n'en feray jamais, & je me contenteray d'annoncer les livres, souvent mesme avant qu'ils paroissent; j'accompagneray ces avis generaux de quelques reflexions & de quelques remarques de Litterature, qui peut-estre ne deplairont pas au public.

En un mot, ce nouveau Recueil fera toujours divisé en deux parties différentes.

La première renfermera les piéces fugitives d'Histoire & de Littérature, tant anciennes que modernes; la poésie n'y entrera que lors quelle sera excellente, ainsi ce ne sera que rarement que je l'employeray. A propos de *Pieces fugitives* je conviens que quelques auteurs ont eu un dessein pareil au mien; mais ou ils l'ont mal executé, ou ils ne l'ont pas suivi. Il s'est fait quelques Recueils en Hollande, & en Flandre, de ces sortes de Pieces sous le titre de *Bibliothèque volante*, mais que l'on a, à ce que je crois, abandonné. M. Giovanni Cinelli a fait aussi depuis quelques années imprimer à Naples une *Biblioteca volante*, mais elle n'apprend qu'à connoître le dos des livres.

La seconde partie sera destinée

aux *Nouvelles Litteraires*, qui comprendront les avis des ouvrages nouveaux : des nouvelles pieces qui paroistront sur le Theatre; l'éloge des gens de Lettres qui payeront le tribut à la nature, avec quelques reflexions sur leurs vies & sur leurs ouvrages. Le Journal sera toujours de sept ou huit feüilles d'impression & on en donnera six par an, c'est-à-dire de deux en deux mois : Le premier est pour Janvier & Février. On donnera le second incessamment.

Je finis cette Preface, qui pourroit être déjà trop longue, par quelques avis aux quels je prie le Lecteur de faire attention. Le premier est, que j'espere qu'il ne se rebuttera pas de voir que les commencemens de cet ouvrage n'auront peut-être pas toute la force, qu'il seroit necessaire qu'ils eussent: on le prie d'en excuser le foible, & on luy

promet que quand on aura mis la chose en train & que l'on aura estably les correspondances, tout ira mieux. Le second est, que l'on s'eloignera icy de la methode de certains Auteurs, qui sont toujourns sur le ton du Panegyrique, & qui ne sçavent que louer; mais aussi que l'on ne suivra pas celle d'autres auteurs, qui semblent n'avoir songé à écrire, que pour satisfaire leurs passions particulieres. On évitera également & la servitude de la flaterie, & la hardiesse excessive de la critique. Le troisieme est, que je me soumetts & que j'abandonne mes sentimens à la censure de tous mes Lecteurs; en appellera qui voudra; & je fais gloire de dire icy avec Cicéron, que n'estant point esclave de mes opinions, je les verray mépriser sans en estre irrité... *Græfellî sinè iracundiâ parati sumus.* Le quatrieme est, que si je n'affecte

point de parler des Livres des Here-
tiques, je n'affecteray pas aussi de
n'en point parler, mais quand j'en
diray quelque chose, ce sera d'une
sorte, qui ne marquera pas une par-
tialité déraisonnable, en un mot je
n'en parleray jamais en controver-
site, mais toujours en journaliste:
c'est dans cet esprit, qu'en faisant
l'éloge des grands personnages, que
la mort nous enlevera, je ne mesure-
ray point mon encens sur la religion,
qu'ils auront professée; il suffira qu'ils
ayent esté celebres par leur merite
& par leur talents dans les belles
Lettres :

Tros, Rutulusve fuit, nullo discrimine habeba.

Il ne s'agit pas icy de controverse,
il s'agit de science : “ on doit donc,
dit un journaliste * de ce tems, “
abandonner tous les termes, qui “
divisent les hommes en diffe- “

* Monsieur Bayle.

„ rentes factions, & considerer feu-
 „ lement le point dans lequel ils
 „ viennent se reünir, qui est la qua-
 „ lité d'homme illustre dans la
 „ République des Lettres.

Il entre d'ailleurs, dans le plan de cet ouvrage, de lever quelque-fois le voile & de démasquer les auteurs qui par une modestie souvent affectée, veulēt se priver des loüanges qui sont si légitimement dûs aux productions de leur esprit. Il n'est pas juste de deferer dans ces occasions à leur genereux désintereffement & de cacher leurs noms à la posterité, je n'écris que pour les luy conserver, & luy faire connoître quelle est la delicateffe & le raffinement de nostre siecle, l'excellence & la perfection où l'on a porté les sciences & les arts sous le glorieux regne de **LOUIS LE GRAND.**

Enfin on invite les sçavans de toutes les nations à contribuer au

progrez de cet ouvrage, en faisant part à l'auteur, des memoires qu'ils ont entre les mains; des decouvertes qu'ils feront dans les sciences, & en luy donnant les instructions necessaires pour pouvoir parler dans le corps de ces nouvelles, des changemens qui arriveront aux Academies par l'installation des Professeurs, qui en rempliront les places vacantes: des discours d'Eloquence, qui s'y prononceront; & des événemens considerables qui s'y passeront. On prie aussi les amis des illustres personnages que la Republique des Lettres perdra, d'envoyer les instructions à l'auteur, qui seront necessaires pour faire honneur à la memoire des defunts.

Il est arrivé plusieurs inconveniens durant le cours de l'impression qui ont retardé la publication de ce premier Journal. Le changement d'ouvriers qu'il a fallu faire a causé

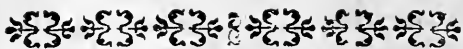
ce delay : d'ailleurs leur peu d'habileté, jointe à une négligence extrême, a remply cet ouvrage de fautes, que le Lecteur aura l'indulgence de ne pas imputer à l'auteur, qui a esté quelque fois absent : on le supplie de lire exactement l'*errata*, où il les trouvera corrigées. A l'avenir on prendra de plus justes mesures, & l'ouvrage sera mieux composé par le choix que l'on fera d'ouvriers plus exacts & plus entendus.

On donnera incessamment dans le mesme ordre *les nouvelles découvertes dans les Arts & les Sciences* ; découvertes, qui doivent intéresser tous les sçavans, puisque faute de les transmettre à la posterité, on luy cache souvent des Trésors infinis.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit intitulé *Recueil de Pieces fugitives, &c.* & je n'y ay rien remarqué qui en doive empêcher l'impression. A Paris ce dixième Janvier, mil sept cens quatre.

Signé, POUCHARD.



PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE
DE DIEU, ROY DE FRANCE,
ET DE NAVARRE : A NOS amez &
feaux, Conseillers les gens tenans nos
Cours de Parlement, Maistres des Re-
questes ordinaire de nôtre Hôtel, grand
Conseil, Prevost de Paris ; Baillifs, Sene-
chaux, leurs Lieutenans Civils, & autres
nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT,
LE S^r FLACHAT de S. Sauveur, nous
ayant fait exposer qu'il desireroit donner
au publicun nouvel ouvrage sous le titre
de *Recueil de Pièces Fugitives d'Histoire
& de Litterature, tant anciennes que mo-
dernes, avec les Nouvelles Historiques
de France & des Païs Etrangers, sur les
Ouvrages du temps, & les nouvelles dé-
couvertes dans les arts & les sciences, pour
servir à l'Histoire Anecdote des Gens de
Lettres* ; s'il nous plaifoit luy accorder
nos Lettres de Privilege, pour la Ville de
Paris seulement. Nous luy avons permis
& permettons par ces presentes, de faire
imprimer ledit Livre en telle forme, mar-

ge , caractere , & autant de fois que bon
luy semblera ; & de le faire vendre & dé-
biter par tout nôtre Royaume , pendant
le temps de quatre années consecutives,
à compter du jour de la datte desdites pre-
sentes ; Faisons deffenses à toutes sortes de
personnes de quelque qualité & condi-
tion qu'elles soient d'en introduire, ven-
dre ou distribuer d'impression étrangere
dans aucun lieu de nôtre obeissance , &
à tous Libraires Imprimeurs & autres,
dans la Ville de Paris seulement de l'im-
primer ou faire imprimer sans le consen-
tement par écrit dudit Exposant , ou de
ses ayans cause , à peine de confiscation
des exemplaires contrefaits , de mil livres
d'amende contre chacun descontrevenans,
dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-
Dieu de Paris , l'autre tiers audit Expo-
sant , & de tous dépens, dommages & in-
terests ; à la charge que ces presentes se-
ront enregistrées tout au long sur le Re-
gistre de la Communauté des Imprimeurs
& Libraires de Paris , & ce dans trois
mois de la datte d'icelles; que l'impression
dudit Livre sera faite dans nostre Royau-
me, & non ailleurs , & ce en bon papier
& en beaux caracteres , conformément

aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente il en sera mis deux Exemplaires en nostre Bibliothèque publique , un dans celle de nostre Chasteau du Louvre , & un dans celle de notre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelyppeaux, Comte de Pontchartrain , Commandeur de nos ordres , à peine de nullité des presentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empeschement : Voulons que la copie desdites presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour deuëment signifiées , & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires , foy soit adjoutée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires sans autre permission, nonobstant clameur de haro, chartre normande, & lettres à ce contraires : Car tel est nostre plaisir. Donnë à Versailles le vingt-neuvième Mars, l'an de grace mil sept cens

quatre, & de nostre regne le soixante-unième. Par le Roy en son Conseil.
Signé LECOMTE, Et scellé.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o 170. page 222. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13 Aoust 1703. A Paris ce deuxième May 1704, Il est ordonné par Edit de sa Majesté de 1686. & Arrest de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par chacun des Privileges, soient vendus par un Libraire ou un Imprimeur.
Signé, P. EMERY. Syndic.*

Fautes à corriger.

Page 3. ligne dernière, d'envelopper, *lise* χ , dé-velopper. pag. 5. lig. 14 *fi*, *lis*. *fi*. pag. 6. lig. 5. contondu *lis*. contredit pag. 9. lig. 19. infeodations, *lis*. infeodations. pag. 13. lig. 12. après, *lis*. avant. pag. 14. lig. 2, *óraz* le sieur. pag. 25. lig. 11 S. Marcellin; & en fin l'an 1370. du titre de S. Sabine. *lis*. S. Marcellin & du titre de sainte Sabine; & en fin l'an 1370. pag. 38. lig. 19. les. *lis*. leur. pag. 41. lig. 9. Horger. *lis*. Horloger, pag. 42. lig. dernière de la distinction de l'ame & du corps. *lis*. de l'immortalité de l'ame pag. 48. lig. 21 *quas* *lis*, *quam*. pag. 49. lig. 3 *ajoutez* *formam* *aliquid*. lig. 4. *ostez* *formam*, pag. 51. lig. 20, *immaculata* *lis*. *immaculata* pag. 68. lig. 4. *Ligaro*, *lis*. *Ligario*., pag. 70. lig. prem. *Bixensis* *lis*. *Brixensis*. pag. 89. lig. 18 & 19. d'Alcance, *lis* d'Atalante. pag. 91. lig. 17, Evêque de Reims, *lis* Evêque de Rennes. pag. 108. lig. 12. Amateur. *lis*. partisan pag. 126. lig. 23 & 24. ne sont pas toujours celles qui sont le moins agréablement reçues, *lis*. sont toujours reçues agréablement. pag. 127. lig. 2. Massouliez, *lis*. Massoulié. pag. 141. lig. 10 & 11. qu'il se découvre, dit M. de Meaux, *lis*. que M. de Meaux dit qu'il se découvre, ce qu'il fait aussi dans l'explication &c. lig. 18. Iob & Iudith, *lis*. de Iob & de Iudith. pag. 142. lig. 21. fait, *lis*. faites. lig. 21 eu *lis*. eues.

On prie le Lecteur de suppléer aux autres.



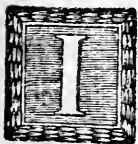
RECUEIL

DE

PIECES FUGITIVES

D'HISTOIRE,

ET DE LITTERATURE.



'Obeïs à vos ordres, M. en vous faisant part des nouvelles de Litterature; je continueray de vous en entretenir, si cela vous fait quelque plaisir, & je ne me borneray pas à vous communiquer ce qui se fait en France, je parcourray encore ce qui s'imprime dans les payis étrangers, lorsque j'en pourray être instruit. Du reste, M. je ne vous envoie ce Recueil

A

historique de nouveautez litteraires , que pour vous donner un avant-goût du Journal de Paris , qui est si bien executé , & où vous trouverez les extraits entiers & une critique judicieuse des livres de la publication desquels je me contente de vous informer , en y joignant en même-temps les Pieces Fugitives , qui meriteront vostre attention.

Entrons en matiere , & pour vous apprendre en deux mots le fonds de la querelle , au sujet de laquelle , la lettre suivante est écrite , vous sçavez que Monsieur de Chasteuil , qui a un goût déclaré & un talent particulier , pour ainsi dire , hereditaire dans sa famille , pour les Festes magnifiques , les entrées des Princes , les arcs de triomphe , & enfin tout ce qui accompagne ces pompeuses ceremonies , fit une relation fort belle & fort raisonnée des sujets de la fable & de l'histoire qu'il avoit fait entrer , dans des arcs de triomphe dressés en la ville d'Aix au passage des Princes. Certains sçavans de Marseille , sous les noms de Sextus , le Salien & d'Euxenus , le Marseillois , qui sont les noms des Fondateurs des villes d'Aix & de Marseille en firent une mordante critique : ils pretendoient que

M. de Chasteüil s'estoit trompé sur les noms des Comtes de Provence; que celui qu'il nomme Raymond Berenger V. doit estre appellé III. du Nom, que ce Prince n'est point né en Espagne, & que les premiers droits de la France sur la Provence ne viennent point de Marguerite & de Beatrix de Provence, mais de la donation de Visiges Roy des Ostrogots. M. de Chasteüil repondit à cette critique, dont on peut voir l'extrait dans les Essays de Litterature du mois de May dernier, & sur des nouvelles instances de ce Critiques, M. de Saint-Quentin, qui estoit aussi mêlé dans cette sçavante querelle, écrivit cette lettre à M. de Chasteüil, elle contient de belles remarques sur l'Histoire de Provence.

Lettre de M. de Saint-Quentin, &c.

J'avois juré, Monsieur, de ne plus rien écrire contre nos Critiques: je ne trouve ni profit ni honneur dans cette dispute, mais puisque vous m'apprenez qu'ils ne sont pas les seuls à exclure deux Raymonds Berengers du rang de nos Comtes, je veux bien pour vous faire plaisir d'envelopper un point d'Histoire,

où il est certain qu'on n'a pas encore fait assez d'attention ; je pourrois d'abord leur répondre pour couper court à toute contestation dont je suis ennemi capital. Qu'il ne s'agit pas de sçavoir si ces deux Princes ont véritablement esté Comtes propriétaires de la Province, où s'ils n'y ont eu qu'une autorité subordonnée, ou pour parler comme nos Critiques, s'ils n'ont esté que Comtes *Commandataires*: mais estant constant par les titres que ces Princes ont fait dans la Province divers Actes de souveraineté, il s'agit de decider si pour ne confondre pas les faits historiques qui se sont passez de leur temps, on ne doit pas distinguer les deux Raymonds Berengers, qu'on veut exclure, par le rang de second & de quatrième. C'est en cela proprement qu'il faut reduire la question ; & il est évident qu'en suivant une autre méthode, on s'engage nécessairement en de grands embarras. Car, par exemple, si je viens à parler des Actes de souveraineté, qui ont esté faits en Provence par *Pedro*, sous le nom de Berenger, de quelle maniere dois je le caracteriser, afin qu'on ne le confonde pas avec les autres Princes de même nom, qui se sont qualifiez

Comtes ou Marquis de Provence : les Evêques ne sont pas propriétaires des Sièges qu'ils occupent ; mais on ne laisse pas dans chaque Eglise de distinguer par le rang de premier , de second & de troisième , & ainsi successivement tous ceux qui se trouvent avoir porté le même nom ; autrement il n'y auroit que confusion dans l'Histoire Et c'est par la même raison qu'on observe encore cette methode à l'égard des Antipapes. Ainsi quand il seroit vrai que nos deux Raymonds Berengers, n'auroient pas véritablement esté propriétaires du Comté de Provence. Un Auteur exact , & qui aime l'ordre ne doit pas manquer de les nommer second & quatrième de ce nom , & de donner le rang de cinquième au dernier des Berengers, puisqu'il est sans contredit que cinq Raymonds Berengers se sont qualifiéz Comtes & Marquis de Provence, & y ont fait divers Actes de souveraineté. *Bouche* même, sur lequel vous me marquez que nos Critiques pretendent à présent s'appuyer a si-bien connu cette nécessité qu'il n'a eu garde de se retracter , comme ils le disent, d'avoir donné aux deux Comtes dont il s'agit, le rang de second &

de quatrième ; mais il s'est d'edit dans ses additions , de les avoir mis au nombre des Comtes hereditaires & successifs ; ce qui est bien different & ne peut estre confondu que par des gens qui ne veulent pas aller de bonne foy. Et en effet Raoul ou Rodolphe Duc de Bourgogne ayant succedé au Royaume de France , à son beau-pere Robert Comte d'Anjou & de Paris , qui avoit dépossédé Charles le simple. Ce Raoul, dis-je , & son beau-pere Robert ne laissent pas d'estre mis au rang de nos rois , quoy qu'ils eussent moins de droit sur le royaume , puisqu'ils n'estoient proprement que des usurpateurs , que nos deux Berengers n'en avoient sur la Provence. Et où est l'Auteur qui a jamais exclû Frideric du rang de Roi de Sicile , parce que par l'accord passé entre ce Prince & Charles second Roy de Naples , il estoit stipulé que la Sicile retourneroit aux enfans de Charles second après la mort de Frideric. Toutes ces raisons justifient assez clairement ce me semble , qu'en suivant les anciens Auteurs de la Province , lesquels donnent tous sans contredit le rang de cinquième du nom au dernier des Berengers ; non-seulement

vous n'avez rien avancé de contraire à la vérité de l'Histoire de nos Comtes, mais vous renversez cet ordre sans confondre toutes les notions que nous en avons. Je n'ai vû l'Histoire de M. de Gauffridi qu'en passant; mais quelque respect que j'aye pour la mémoire d'un homme à qui j'avois l'honneur d'appartenir, & dont j'estimois beaucoup le sçavoir. S'il est vrai que nos Critiques l'ayent copié sur l'article des trois raymonds Berengers, je n'aurois jamais esté de son sentiment. L'envie de dire quelque chose de particulier previent quelque-fois un Auteur, & le fait passer légèrement sur les conséquences & sur le danger qu'il y a quand on s'écarte des routes ordinaires, sans y estre forcé par l'évidence de l'erreur.

Ce que je viens d'avancer suffiroit donc pour soutenir nôtre opinion contre tous les Novateurs; mais ce n'est pas encore assez, je prétends leur faire voir que l'opinion contraire n'est fondée que sur une mauvaise interpretation du verbe *commendare*. Je vous avoüe que je ne puis assez m'étonner qu'un aussi habile homme que M. Gauffridi, aussi bien que M. de Clapiers, qui semble avoir

establi certe proposition pour Berenger IV. s'y soient trompez; car pour nos Critiques, ces sortes d'erreurs coulent de source avec eux. Ils disent donc que *Pedro* ou nostre Raymond Berenger IV. du nom, n'avoit tout au plus que la Commande de la Province & pour cela, ajoutent-t'ils, il ne faut que mettre en avant le titre de cette Commande. Voici le titre : *Commendat Raymundi Berengerij fratri suo suum comitatum Provincia cum civitatibus, villis, castris, Ecclesiis, & omnibus sibi pertinentibus.* En verité je suis honneur d'avoir à répondre à de pareilles absurditez. *Feudum in commendam alicui dare*, ou *feudum commendare* ne signifie pas donner un fief en commande, cela est ridicule; mais ces mots signifient donner l'investiture d'un fief, infeoder une terre à quelqu'un. *Commendaria*, dit le docte M. Bignon, dans ses Notes sur les formules de Marculphe, pag. 407. *Concessio Beneficii seu feudi ad vitam prestaria.* J'expliquerai après le mot *prestaria* Vous trouverez dans Spelman & dans les loix des Lombards l. 2. 4. 44 *Commendatia* pour *pradium in commendam alicui datum.* Ainsi les paroles citées par les

Critiques, n'ont jamais signifié qu'Idelphonse donne le Comté de Provence en commande à son frere Raymond Berenger; jamais plus plaisante explication, mais leur veritable sens est qu'Idelphonse donne à son frere Raymond Berenger l'investiture du Comté de Provence, & des villes, villages & hommes ou serfs fisculins, que les Jurisconsultes appellent *se, vi glebae*, qui en dépendoient pour posséder le tout *in praesentia*; car c'est proprement ce que signifient ces mots *in commendam d. u. c.*; c'est-à-dire pour me rendre plus intelligible à nos Critiques, à qui peut-estre le mot *praesentia* sera nouveau & inconnu, pour le posséder en titre de Benefice reversible au Seigneur laïcin, après un tems limité, parce que les infeodaions à perpetuité estoient anciennement rares & peu usitées. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de tout tems dans cette Province des fiefs patrimoniaux, successifs & hereditaires; mais ces sortes de fiefs s'appelloient *honores*, pour les distinguer des Benefices & du simple alleu. Il y auroit icy de belles remarques à faire à l'avantage de nostre province; & j'espere de donner un jour au public un Ouvrage que j'ay

composé sur cette matiere, où j'éclaircis les anciens usages, par une compilation de Chartres, depuis le huitième siècle jusqu'au douzième, auxquelles j'ay ajouté des notes, qu'on trouvera peut-estre assez curieuses, & qui suffiroient déjà pour composer un assez gros *infolio*. Mais parce que cette discussion nous meneroit presentement trop loin, je reviens à nos anciennes infeodations *in prestaria*, ou à temps limité, au nombre desquelles nous devons mettre l'investiture du Comté de Provence, donnée à Berenger par son frere le Roy Idelphonse, non pas pour le posséder en commande, comme disent nos Critiques, mais pour le posséder réellement & veritablement sous la foi & hommage de ce Prince; ce qui est clair par les termes mêmes du titre de cette investiture, rapporté par *Bouche* tom. 2. pag. 106. *Eo modo*: c'est le Roy Idelphonse qui parle *quo tenens illum* le Comté de Provence *per meam commendationem quandu mihi placuerit*. Voilà le *prestaria ad servitium & fidelitatem meam*. Voilà la redevance ou le vasselage: & nous voyons aussi dans le même titre qu'après avoir esté investi

du Comté de Provence, Raymond Berenger en rend hommage à son frere le roy Idelphonse, en la maniere & selon les anciennes formules des hommages & des infeodations, faites *in præsentia*, dans lesquelles on usoit ordinairement de ces termes : *Et ego N. reddam tibi feudum seu castrum quantas vires illud requirere nobis facies per te aut per tuos missos. Sic me Deus adjuvet.* Mais cela ne diminuoit en rien l'autorité du Vassal, qu'il conservoit toute entiere pendant tout le temps de sa domination sur le fief qu'il acquerroit. C'est pourquoi Raymond Berenger après son investiture agit toujors en Souverain, comme il est marqué dans l'Histoire de Bouche. Quel rapport trouve-t'on en cela, & les anciennes commandes, ou la regie d'une Eglise pendant sa vacance, & jusqu'à ce qu'elle fust pourvûë d'un legitime Pasteur. Si nos Critiques vouloient absolument user de quelque terme consacré à la jurisprudence Ecclesiastique, ils devoient plutôt dire que nos deux Raymonds Berangers n'estoient que des veritables Comtes *Cuñodinos*. Cette expression auroit donné une plus juste idée de leur

estat Tenez vous en donc, mon cher Monsieur, à vostre opinion : on ne scauroit s'en écarter sans contester en même-temps aux Rois d'Espagne, les titres de Rois de Naples & de Ducs de Milan à cause, qu'ils font hommage au Pape & à l'Empereur de ce royaume & de ce Duché. C'est ainsi que Raymond Berenger IV. du nom a été Comte de Provence, sous la foy & hommage d'Idelphonse roy d'Arragon son frere *ad seruitium & fidelitatem suam.* Et c'est vouloir chercher de l'obscurité dans le jour même, que de lui refuser le rang qu'il doit tenir parmi nos Comtes. On ne tombe pas moins dans l'erreur de disputer ce titre & ce rang à Raymond Berenger Comte de Barcelone, ou le vieux ; pour peu de connoissance qu'on ait de nostre Histoire, on sçait avec quelle autorité il gouverna la province depuis la mort de Berenger Raymond son frere, & pendant a minorité du jeune Raymond Berenger son neveu. A la verité il n'y entra d'abord qu'en qualité de tuteur de ce jeune Prince ; Mais les troubles que les pretendans de la maison des Baulx avoient déjà commencé d'y causer,

faisant jager aux Prelats & au Gentils-hommes assemblés à Tarascon , que dans la conjoncture du temps , il étoit absolument nécessaire de lui donner un pouvoir plus ample pour l'interesser à défendre les droits de son pupille : ils lui conférèrent la souveraineté de la province , avec le titre de Marquis de Provence , qu'il conserva jusqu'à la mort. Tout se fit depuis par sa seule autorité , quoiqu'il affecta toujours de faire mettre le nom de son neveu après le sien , par tout où il s'agissoit d'exercer la puissance souveraine. Mais la seule lecture des titres donne assez à connoître que cette énonciation n'étoit que de bien - sceance , & que tandis qu'on se contentoit de faire mention du neveu , l'oncle agissoit véritablement en Maître absolu ; ce qu'il continua de pratiquer pendant tout le reste de sa vie , qui ne finit qu'environ deux ans après que son neveu eut atteint l'âge de majorité , si nous la fixons à l'âge de vingt-cinq ans , bien qu'il soit à présumer que nos Comtes n'attendoient pas le terme ordinaire pour estre declarez majeurs. Je ne cite que deux de ces titres , parce qu'ils me paroissent

décisifs. Le premier est la convention passée entre le sieur Raymond Berenger le vieux & les Princes des Baulx, où on lit ces paroles : *ego Stephania & filii mei, &c. Totum jus quod in comitatu Provincia requirebamus omninò solvimus, &c. Itaut neque Raymundum Berengarium Comitem Barchinonensem neque nepotem suum Raymundum Berengarii, &c. Aut aliquem successorem eorum aut aliqui successorum nostrorum ex hoc ulterius requiremus & recognoscimus jamdicto Raymundo Berengarii Comiti Barchinonensi & nepoti suo, &c. Eorumque heredibus. Castrum de Trinquetaille &c. Et deinceps erimus eis fideles & successoribus eorum.* La force de ce texte se tire du mot de successeurs, qui tombe toujours également & sur Raymond Berenger le vieux & sur Raymond Berenger le jeune; d'où il est aisé de conclure qu'on ne doutoit point en Provence qu'ils n'eussent un droit égal, & que les enfans de l'oncle ne dussent véritablement succeder au deffaut du neveu. Le second titre est l'Acte de cautionnement donné par quelques Gentils-hommes de la province, pour la reddition du Fort de Trinquetaille,

d'Histoire & de Littérature. 15
détenu par le Prince des Baulx. *Anno ab incarnatione Domini, &c. Ego Guillelmus de Sabrano, &c. tibi Raymundo Berengarii Comiti Barchinonensi & Nepoti tuo, &c. Quod si Stephania & Hugo filius ejus Commoniti per vos aut per unum nuntium vel nuntios vestros uni ex vobis vel ambobus Castrum de Trinquetilla, &c. Non redderent, &c.* On ne se sert point de ces termes à l'égard d'un simple Regent, d'un estat ou d'un simple Tuteur, qui ne stipule jamais en son nom, mais toujours au nom de son pupille. Je pourrois citer divers autres titres, pour justifier que Raymond Berenger le jeune n'a esté véritablement maistre absolu de la Province qu'après la mort de son oncle Berenger le vieux, soit que celui-ci eût profité de la jeunesse de ce Prince, pour étendre son autorité, soit que les troubles de la Province eussent obligé les Estats convoquez à Tarascon de lui en defferer la souveraineté. Voilà ce qu'on pourra ajoûter aux remarques que vous avez faites, & qui suffira pour ôster toute sorte de retranchement à vos Critiques : vous les préviendrez si vous le

trouvez bon. Je suis, cependant entiere-
ment à vous.

A Apt, ce 5 Decemb: 1702.

REMERVILLE DE S. QUENTIN.

La lettre qui suit a esté écrite à un
de mes amis par M. de S. Quentin,
Auteur de la precedente; elle concerne
un Concile d'Apt en Provence, dont les
Auteurs Ecclesiastiques ne nous ont con-
servé aucun document; & c'est ce qui
nous doit rendre cette découverte plus
précieuse.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir,
Monsieur, mais aussi avec beaucoup de
confusion, la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire, & qui m'a
esté remise par M. de Chasteuil: rien
ne sçauroit m'estre plus cher que les
témoignages que vous m'y donnez de
vostre estime; j'ai seulement quelque hon-
te de les meriter, si peu j'ai écrit à divers
lieu, pour avoir des mémoires de tout
ce qui se trouvera dans nostre Province,
qui puisse convenir à vostre dessein: en
attendant, je ne doute point que vous
ne fassiez plaisir aux Curieux de l'Hi-

histoire Ecclesiastique, de leur donner quelque connoissance d'un Concile qui a été tenu dans nostre Ville, & qu'on peut dire entierement ignoré. Les Auteurs Provençaux se sont contentés d'en indiquer l'année, parce que les Actes ne se trouvoient en nul endroit, je les ay heureusement découverts, fidèlement extraits, & collationnez sur les originaux. Cette matiere vous convient, & c'est en cela que je trouve ma découverte encore plus précieuse. Je ne vous donneray qu'un abrégé de chaque Canon; vous rangerez ensuite le tout selon votre methode que je pourrois difficilement imiter, aussi je n'ay garde de l'entreprendre.

Sous le Pontificat du Pape Urbain V. on tint un Concile Provincial dans Apt, où se trouverent les Archevêques d'Arles, d'Aix & d'Ambrun, avec leurs Suffragans Les Abbez de Boscodon, de Saint Pons, de Nice, & quelques Docteurs constituez en dignité dans l'Eglise. Ce Concile qu'on pourroit nommer national, parce que la Provence faisoit alors un Estat separé sous un souverain, fust ouvert dans le chœur de l'Eglise Cathedralle. Le 14 May de l'an 1305, les

Peres assemblez arréterent vingt-huit constitutions pour le reglement & la discipline Ecclesiastique au precedent Concile, tenu à Avignon dans le Monastere de S. Ruf, l'an 1337.

Ils ordonnent dans le premier Canon, que dans toutes les Eglises Paroissiales il se dit à l'avenir une fois en chaque semaine une Messe du S. Esprit, pour nostre S. Pere le Pape, concedant quarante jours d'Indulgence à tous ceux qui vraiment contrits de leurs pechez y assisteront. devotement. Ils accordent 40 autres jours d'Indulgence, tant à ceux qui se tiendront modestement à genoux pendant le *Credo* de la Messe, depuis l'endroit *qu propter nos homines*, jusques au mot *resurrexit*, qu'à ceux, lesquels estant en estat de grace flechiroient le genoux avec devotion, quand le Prêtre diroit à la Messe *Gratias agamus Domino Deo nostro*: ce qui nous apprend que dans ce siecle la coûtume n'estoit pas encore introduite d'entendre toute la Messe à genoux. Les Peres continuent ainsi d'ouvrir les trésors de l'Eglise dans le second, troisiéme & quatriéme Canons, pour inspirer aux Fideles la pratique de diverses autres bonnes œuvres.

Le cinquième Canon ordonne la résidence aux Evêques du moins aux Avens, en Carême, & aux principales Fêtes de l'année, dans le sixième on deffend aux Prestres de nourrir des chiens, & des oïseaux de proie, *ne panis, qui deberet e rogari pauperibus, canes hujusmodi ederent & pecuniam Ecclesiarum pauperibus convertendam quodammodo exhaurirent.*

On regla dans le septième Canon la maniere dont les Ecuyers & les autres Serviteurs des Evêques devoient estre habillez. L'article est curieux. Le voici : *Item cum nostri domicelli seu scutiferi qui ex nobis aliqui tenent in numero excessivo ultra quam eis esset expediens calamistrati incedare ut femina & cum vestibus seu diploidibus, hoc est giponis. Ce sont des pourpoints qu'on appelle encore gipons en langage Provençal. Tam brevibus ut femoralia, & signa posteriora eis appareant sotulares rostratos & caligas colorum disparium deferant non in signum honestatis que in nobis debet vigere precipuè datis omnibus in exemplum, duximus autoritate presentis concilii providendum, ut nostrum quilibet vestes suis domicellis seu scutiferis quos tenebit, fieri faciat longitudinis competentis quarum manice nodum attin-*

gunt brachiis, & ultra accedunt capucinis cum botonis vel croquetis aut stulares rostratos non deferant seu caligas colorum disparium ut faciunt histriones. L'habit ordinaire de ce siècle étoit la robe longue, & le chaperon, presque fait comme celui des Moines, à la réserve qu'il étoit beaucoup plus ample : On le rabaissoit sur les épaules pour se couvrir la teste d'un bonnet ; mais le luxe, ou plustost la folie avoit tellement raccourcy cette robe qu'on voyoit les cuisses aux hommes, & tous les mouvemens du corps jusqu'aux reins, on avoit aussi mis en usage une certaine chaussûre, qui pardevant avoit de longs becs recourbez en haut ; on les nommoit des poulènes, & par derriere comme des éperons qui sortoient des talons. Le Concile deffendoit aux domestiques des Ecclesiastiques de s'habiller d'une manière si indecente Le Roi Charles 5. par les Edits banit aussi en France ces modes ridicules.

Le huitième Canon ordonne à tous les Prelats de faire exactement la visite de leurs Dioceses, avec de tres-expresses deffenses d'en exempter à prix d'argent les Prieurs & les Vicaires, comme faisoient quelqu'uns, ce qui étoit un abus.

intolérable : & d'où il s'ensuivoit d'infinis desordres. Il est deffendu aux Prêtres dans le neuvième Canon de vendre ni d'affermir le spirituel de leurs Benefices , c'est-à-dite ce qu'ils recevoient en offrandes, mortuaires, & pour l'administration des Sacremens.

Par le dixième Canon il est définy que chacun estoit obligé aux jours de Dimanche d'entendre la Messe Paroissiale : ce Canon deffend les foires & les marchez aux jours de feste, & commande à tous d'observer exactement les Coustumes & les statuts des Dioceses, où l'on se trouve établis.

L'onzième Canon ordonne absolument la communion Paschale, à peine d'excommunication, & d'estre livré au bras seculier.

Dans le douzième, les Prelats sont sollicités de poursuivre sans relâche & par toute sorte de voye les excommuniés, qui negligeront de se faire absoudre.

Le treizième deffend aux Religieux de paroître en public en habit indécent, & ordonne aux Officiers des Evêques d'emprisonner tous ceux qu'on surprendra de cette maniere, pour estre sûre-

ment gardez, jusqu'à ce qu'ils soient requis par leurs Superieurs, qui promettent en même-temps d'en faire eux-mêmes une punition exemplaire.

Le quatorzième regle la maniere dont les fondations & les legs pieux doivent estre administrez : deffend aux Prestres de se les partager : leur ordonne d'en tenir un rôle exact pour en rendre un compte fidelle, toutes les années à leurs Evêques Diocesains ; afin que la volonté des legataires soit toujours fidèlement executée.

Les Canons suivans, jusqu'au dix-neuvième, ne contiennent qu'une recapitulation des Statuts du Concile de Saint Ruf d'Avignon, de l'an 1377 que les Peres confirment de nouveau, & enjoignent aux Evêques de les faire publier toutes les années dans leurs Eglises, au temps du Synode, afin que tous les Prestres en soient instruits pour les faire observer, & particulièrement le cinquième Canon du même Concile ; par lequel l'abstinence des viandes aux jours de famedy est seulement prescrite aux Ecclesiastiques, & aux Clercs, qui possedoient quelque Benefice, ou qui étoient engagez dans les Ordres sacrez : ce

qui prouve conséquemment que cette abstinence en ce jour de la semaine n'estoit pas encore ordonnée aux Laïques l'an 1385, mais seulement au Vendredy. *Statuimus, quod Clerici Beneficiati, dicte Canon, aut in sacris ordinibus constituti ab inde in antea semper in diebus sabbati pro honore Beatae Mariae, carnibus abstineant, nisi ex causa necessitatis vel nisi festum natalis Domini in die sabbati conigerit evenire, alioquin contrarium facientes, pro quâlibet de sabbati, quae carnes comedere consueverint, per unum mensem, ipso facto, ab ingressu Ecclesiae sint suspensi.* Les penitences publiques n'étoient pas encore entierement abolies. Le vingtième Canon contient une Ordonnance de ne pouvoir ensevelir personne hors de la Paroisse, sans en avoir auparavant averty le Curé, & reçu son contentement.

Dans le vingt unième, il est deffendu aux Secretaires des Evêques de tirer aucun salaire de la publication des bans & en cas qu'on leur permette de tirer quelque chose pour les mariages clandestins, ce Concile ordonne que cet argent soit en même-temps & notoirement appliqué en œuvres pies; les sept

Canons suivans ne s'étendent que sur des faits de peu d'importance.

Quoique ce Concile soit mémorable par le concours des Prelats & des principaux Abbez des trois Provinces d'Arles, d'Aix & d'Ambrun, néanmoins aucun Auteur n'en a encore donné les Canons; l'original estoit autrefois conservé dans les archives de l'Evêché de Senez, sur lequel la copie, dont on donne ici l'extrait, a esté tirée: voici de quelle maniere on y dattoit les Ordonnances, que les Peres faisoient,

Datum Aptæ in hujusmodi sacro Provinciali & Generali Concilio Philippe de Cabassole y presida de l'autorité d'Urban V. il se qualifie de Patriarche de Jerusalem & Administrateur de l'Eglise de Cavaillon. Ce Prelat avoit possédé une Chanoinie dans le chapitre d'Apt, avant que d'avoir l'Administration de l'Eglise de Cavaillon; sa grande doctrine & son mérite particulier le firent passer par diverses charges, qu'il remplit toujours avec distinction. Le Roy Robert Comte de Provence, l'appella auprès de sa personne, & le fit Vice-Chancelier du Royaume de Naples; ce Prince avoit une si grande confiance en la sagesse de

Philippe

Philippe de Cabasole , que par son dernier testament il le nomma avec Philippe de Saguinete Comte d'Altiflumi, Regent de tous ses Estats , pendant la minorité de la Reine Jeanne sa petite-fille : ce qui eut son effet après la mort de Robert. Philippe de Cabasole parvint ensuite à la dignité de Patriarche de Jerusalem , puis à celle de Cardinal, Prestre du titre de saint Pierre & de S. Marcellin; & enfin l'an 1370 du titre de Ste Sabine , c'est-à-dire trois ans après sa promotion au Cardinalat , qui fut le 22 de Septembre de l'an 1467 par le Pape Urbain V. Il fut nommé par le saint Siege, Protecteur des Freres Mineurs. Les Papes Innocent VI. & Urbain V. se servirent de son ministere en diverses legations importantes: il mourut à Perouse le 27 d'Aoust l'an 1382. son corps fut premierement porté à Avignon, & de là dans l'Eglise des Chartreux de Bompas , qui n'en est qu'à deux lieues loin, sur les bords de la Durance, c'est dans cette Eglise qu'il receut les honneurs de la sepulture; mais l'Eglise d'Apt herita de sa dépouille, & l'on y conserve encore son Chapeau de Cardinal; il y a dans l'Abbaye de S. Victor deux li-

vres de la Vie & des miracles de sainte Magdeleine, qui portent le nom de Philippe de Cabassole. On avoit encore il n'y a pas long temps le Panegyrique qu'il fit du Saint Comte Elzear de Sabran, lorsqu'on inhuma le corps de ce grand Serviteur de Dieu en 1323, dans l'Eglise des Freres Mineurs de la ville d'Apt, où ses Reliques sont conservées; mais cette piece s'est perduë. Il ne reste plus qu'à donner les noms des Peres, qui assisterent au Concile dont nous venons de parler.

✠ Philippe de Cabassole, Patriarche de Jerusalem, qui y presida : Jean Evêque d'Orange. Jean Evêque de Carpentras. Guillaume Sudie, Evêque de Marseille. Jean, Evêque de Vaison. Jacques, Evêque de Saint Pol trois Châteaux. Guillaume, Evêque de Toulon. Odo, Notaire Prevost d'Avignon, & Estienne Salcironis, Docteur de l'Eglise de Ville-neuve, Procureurs de l'Evêque d'Avignon Anglicus de Grimoard, lors absent de son Diocese. Bertrand, Archevêque d'Ambrun. Bertrand de Seguret, Evêque de Digne. Pierre, Evêque de Senez. Estienne, Evêque de Vence. Laurent, Evêque de Nice. Jacques Salla, Cha-

noine de Gasse, Député d'Amedée, Evêque de cette ville; Pons Feraud, Vicairé General de l'Evêque de Glan-deves, les Abbez de Boscodon & de Saint Pons de Nice, Raymond Crolle, Docteur aux Droits, Prieur de Tarascon, Raymond Geoffroy de Castellane, Prevost d'Aix, Octave de Mellon, Prevost de Forcalquier, Raymond Vincens, Sacristain de Toulon, Jean, Archevêque d'Aix, Raymond Got, Evêque d'Apt, Pierre Fabri, Evêque de Riez, Gerard, Evêque de Sisteron, Raymond de Castellane, Prevost de Frejus, Procureur de Raymond, Evêque de cette ville, & Jean Prieur de Voulonne, Procureur de Gilbert, Evêque de Gap.

Chorier, Historien de Dauphiné, dit que l'Archevêque d'Ambrun, fut assassiné pendant la tenuë du Concile; mais je n'ay trouvé aucun vestige de cet assassinat: cela arriva peut-estre à son retour; du moins il est certain, que cela n'arriva pas pendant la tenuë du Concile, comme cet Auteur a écrit, puisqu'il en soufcritt les Actes.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay crû devoir vous communiquer, si ces sortes de pieces inconnuës & anciennes meri-

rent quelque place dans vostre Recueil ; je vous en fourniray de tems en tems ; je suis même ravy qu'elles passent par vostre canal ; car il n'y a pas esperance que mon Histoire d'Apt, d'où tout ceci est tiré, voit le jour de long temps ; j'ay aussi quelques Dissertations sur divers sujets historiques, si vous le jugez à propos, je prendrai la liberté de vous les envoyer : enfin, je suis tout à vostre service, & vous pouvez vous adresser à moi, si vous souhaitez quelque chose de nos quartiers.

Au reste, M. de Chasteuil m'a envoié la troisiéme Partie du *Supplément des Essays de Littérature* ; j'avois déjà vû les precedens, & il faut que je vous avoüe, que je vous en crû d'abord l'Auteur, pour donner la dernière perfection à vostre dessein. J'ay depuis appris que la méprise n'estoit pas grande ; on voit quelque fois regner dans les Ouvrages un certain esprit de famille qui se fait sentir : comme la guerre qu'il doit y avoir entre vous ne sera pas fort dangereuse ; je ne feray point de scrupule de fournir dans les occasions quelques nouvelles armes à l'un & à l'autre : vous pouvez, par exemple, relever la remarque, que l'Auteur du *Supplément* fait

à la page 127 sur Claude de Seiffel. Il dit qu'un Seigneur de cette maison accorda sa protection à un cadet de la maison de Saxe ; & par un asterifme , il nous renvoye au bas de la page , où l'on trouve : *Berald de Saxe, qui fut le premier Prince, qui s'establit en Savoye.* C'est une fable que l'histoire de ce Berald ou Bertold de Saxe ; ce Prince, prétendu Auteur de la maison de Savoye n'a jamais existé que dans la region de Romanciers. La Maison de Savoye descend en droite ligne masculine d'Humbert, Comte de Maurienne, dit autrement Rutpert, fils de Charles Constantin, Comte de Vienne, qui étoit fils de l'Empereur Louïs l'Aveugle : c'est une verité, que *Duboucher & Guichenon* ont enfin reconnuë. Le même Auteur du *Supplément* dit dans un autre endroit que *Genebrard* croyoit les élections si fort de droit divin, qu'on n'avoit jamais mis la chose en question avant l'année 1070 ... Mais il devoit en même tems nous apprendre, qu'on ne laissoit pas de pratiquer plus anciennement le contraire ; car entre autres exemples, * Hugues Roy d'Italie, conféra l'an 926, à son parent Manassés, Archevêque d'Arles, l'Ar-

* Luitprand & Flodoard.

chevêché de Milan , avec les Evêchez de Mantouë , de Trente & de Veronne. Je suis , Monsieur , avec toute la reconnoissance , que je dois ,

Vôtre tres-humble &
tres-obeïssant serviteur ,

REMERVILLE DE S. QUENTIN.

A Apt ce 3 Septembre 1703.

Le Systeme du Pere de Tournemine sur l'union de l'ame & du corps a donné lieu à plusieurs objections contre son opinion : celles que vous trouverez-ici ne me paroissent pas les moins fortes.

REFLEXIONS

SUR les conjectures du Pere de Tournemine , touchant l'union de l'ame & du corps.

DAns les Mémoires de Trevoux du mois de Juin , le Pere de Tournemine répond à deux objections qu'on lui a proposées sur son Systeme de l'Union de l'ame & du corps. page 1064.

Premiere Objection, Je ne conçois pas, dit r'on, cette faculté de mouvoir que vous attribuez à l'ame, *il repond*; c'est vôtre faute. L'experience vous apprend que l'ame agit sur le corps, comme elle vous apprend que vous voulez, que vous pensez.

Cette reponse fondée sur *l'experience* est tres-foible. Cette *experience* ne fait pas connoître à l'Auteur du Systeme, que le corps agit sur l'ame, puisqu'il juge cette action du corps sur l'ame impossible; elle ne peut pas davantage lui apprendre que l'ame agit sur le corps. Cela est reciproque. S'il étoit raisonnable de fonder ici sur *l'experience*, certainement ce seroit bien plutôt montrer que le corps agit sur l'ame, que montrer que l'ame agit sur le corps.

L'on a prétendu sans doute par ce nouveau Systeme convaincre les impies de l'union de l'ame & du corps: union de deux substances tres-distinguées & tres-differentes. Sans cela ce Systeme perd son plus grand avantage & le plus beau relief qu'on pourroit lui donner. Mais ce seroit une plaisante chose d'en appeller à *l'experience* avec ces impies. Dans le fond, *l'experience* ne seroit

entrer dans la question de l'union de l'ame & du corps. Ce seroit un cercle. Il faudroit disputer de cette *experence*.

Seconde objection. Dieu n'agit sur les corps que par sa volonté : Donc les esprits n'agissent sur les corps que par leur volonté Il répond, Dieu ne produit les corps, n'agit sur les corps que librement, l'ame remuë son corps necessairement. Voilà une disparité. En voici une autre, &c.

Si l'Auteur du nouveau Systeme a en vûë ici l'objection qu'on lui a faite pour établir cette raison, que les Cartesiens donnent de l'union de l'ame & du corps, qui est, *parce que Dieu le veut, & qu'il s'en est fait une loy.* Il expose fort mal cette objection & il la défigure entièrement. Je vais la rapporter telle qu'on lui a faite, après avoir fait remarquer qu'en ajustant son Systeme aux idées, pag. 1072, il impose à cet excellent *Philosophe*, dont il rapporte le sentiment, Ce *Philosophe* n'a jamais crû que nous nous voyons Dieu dès cette vie intuitivement, il n'a jamais prétendu accorder la vision intuitive à tous les hommes Il faut avoir peu lû ses livres & ceux de ses Antagonistes, pour ne sçavoir pas qu'il s'en défend en toute occasion & d'une maniere très-

forte & tres vive , comme d'une consequence qu'on tire faussement de sa doctrine ; consequence que l'Auteur nouvelles conjectures devoit prouver avant que de l'attribuer à cet *excellent Philosophe*. Il n'a pas mieux appris le sentiment de ce même Philosophe , touchant la maniere dont l'ame se connoît soi-même : elle ne se connoît point par idée , elle ne se voit pas dans Dieu : elle se connoît par sentimens confus & par conscience. Venons aux objections proposées au Pere de Tournemine.

O B J E C T I O N S.

LA plus grande difficulté qu'on a toujours trouvé dans l'Union de l'ame & du corps consiste en ce que ces deux substances essentiellement différentes , s'unissent *d'une Union réelle & véritable* : Union comme la nomme le Pere de Tournemine , *de possession & de propriété*. On n'est pas surpris que deux morceaux de cire soient unis *d'une union réelle & affective , & de propriété* , ni même que la terre dans les mines où le sable dans quelques rivieres s'unissent

réellement & véritablement avec de l'or, par un changement de modification & de forme. La cire, la terre, le sable & l'or, n'estant pas essentiellement différens. Mais ce qui surprend dans l'Union de nôtre ame & de nôtre corps, c'est qu'estant des substances différentes de nature & de propriété, elles soient cependant véritablement, réellement & intimement unies ensemble : c'est la principale difficulté de cette Union, que le Pere de Tournemine ne paroît pas lever par son Systeme.

10. *Il suppose p. 872. que les corps ne sont différens que par la différente structure, qui les rend propres à différens usages, c'est-à-dire à recevoir divers mouvemens & diverses impressions, ou des objets qui les environnent. On l'accorde, pourvu qu'on entende seulement par ces objets qui environnent les corps, des objets extérieurs & corporels, ou des esprits qui peuvent agir sur eux. p. ibid. Si l'on entend par ces esprits qui peuvent agir sur les corps, nôtre ame; nous pensons que c'est supposer ce qui fait une grande difficulté; supposer, dis-je, des mouvemens & des impressions, & une véritable action de l'ame sur le corps;*

ce que plusieurs Philosophes ne passeront pas aisément à l'Auteur du Systeme, jugeant qu'il est aussi impossible naturellement que l'esprit agisse sur le corps, qu'ils jugent impossible avec le Pere de Tournemine, que les corps agissent sur l'ame. v. page 868, & page 872.

2°. Le Pere de Tournemine suppose qu'entre les differens estats, où peut se trouver le corps humain, il y a une situation de toutes ses parties, des humeurs, des esprits animaux, qui le rend plus propre aux fonctions de l'ame humaine: c'est supposer la même difficulté; supposer des fonctions ou des actions de l'ame humaine, sur le corps. Et d'ailleurs, il est assez difficile de concevoir qu'une telle situation de parties d'un corps; situation des humeurs & des esprits animaux, rende ce corps plus propre aux fonctions de l'ame humaine, de maniere, qu'une autre situation toute differente ne pût faire le même effet, si l'Auteur de nôtre être eût voulu choisir plustost cette seconde situation de ce corps, que la premiere & s'en servir pour les fonctions de l'ame humaine, qui peut empêcher de croire que l'ame, qui informe un tel corps, n'ait

pû selon l'ordre & la volonté de Dieu, informer un autre corps tout *différent par sa structure*, de celui qu'elle informe actuellement: peut-estre qu'on me dira que c'est supposer comme les Cartesiens, que l'ame & le corps sont unis, parce que Dieu le veut, & qu'il en a fait une *loi: supposition ou réponse fort devoté*; mais nullement philosophique, dit l'Auteur du Systeme. page 866. & p. 872. Nous répondons à cela à la fin de ces réflexions.

3°. *L'on suppose que l'ame humaine est créé de Dieu, avec une force naturelle de contenir les parties du corps, auquel elle est destiné dans cette situation: convenable aux fonctions humaines.* Cette force naturelle de contenir les parties du corps, ne sçauroit ce semble estre, autre chose que son union avec le corps, ou du moins son action sur le corps. C'est donc supposer cette union de l'ame & du corps, ou du moins l'action de de l'ame sur le corps. page *ibid.*..

Cette force, doit chaque ame est relative au corps qu'elle doit animer, &c.

La principale difficulté ne consiste pas dans cette relation de l'ame avec le corps, mais dans leur union. C'est cette union, qu'on vouloit *expliquer nettement, &c.*

ce qui fait l'essentiel de la question du Pere de Tournemine.

4°. *L'on suppose que l'ame agit sur le corps par cette force naturelle qu'elle a de contenir les parties &c.* C'est la conclusion & le fonds du Systeme. page 873

5°. *C'est donc ce rapport de force. &c.* page *ibid.* C'est une autre conclusion.

Le seul avantage, dit l'Auteur à la fin de sa Lettre, que l'on tire de ces suppositions suffiroit pour en montrer la vérité. Il est certain que l'union de l'ame & du corps est une union de propriété & de possession. Ce n'est que dans mon Systeme que cette vertu subsiste : C'est donc le seul Systeme véritable, mais c'est supposer un fait qui ne peut s'établir que par un bon éclaircissement, & par le renversement des objections qu'on vient de faire sur le nouveau Systeme. page 874.

S'il y a de l'erreur dans ce Systeme, comme dans tous les autres qu'on a fait jusqu'icy sur l'union de l'ame & du corps, ce n'est ny défaut de penetration, ny défaut d'habileté dans les auteurs, mais seulement, selon mon sens, c'est parce que cette union est en effet inexplicable *modus quo spiritus uniantur corporibus incomprehensibilis*, dit Saint. Augustin:

Et hoc ipsum homo est. Quelque peu philosophique que soit la reponse des Carrefiens, en disant que le corps & l'ame sont unis parce que Dieu le veut, & qu'il en a fait une Loy, cette reponse s'accorde pourtant avec le sentiment des SS. Peres, qui ont dit nettement qu'il s'en faut tenir icy à la volouté de Dieu. D'où vient Dieu a-t'il créé le monde? d'où vient a-t'il uni lesprit avec le corps; parce qu'il l'a voulu repondent ces SS. Docteurs de l'Eglise mais d'où Dieu l'a voulu cette demande n'est pas raisonnable repond Saint Augustin; vous demandez quelque chose de plus grand que la volouté de Dieu, & c'est ce qui n'est point: *Majus quod voluntate Dei requiris, & non est.*

Ceux qui veulent, dir ce S. Pere, que
 „ nous les rendions raison de ce qu'il
 „ a plû à Dieu de créer le Ciel & la
 „ terre, veulent sçavoir qu'elle a été la
 „ cause de la volouté de Dieu qui est la
 „ cause de toutes choses. Lors donc que
 „ qu'elqu'un nous demande pourquoy
 „ Dieu a fait le Ciel & la terre, il faut
 „ repondre parce qu'il l'a voulu & s'il
 „ demande de nouveau pourquoy il l'a
 „ voulu, il luy faut dire qu'il cherche
 „ quelque chose de plus grand que la

), volonté de Dieu , & que rien ne peut
, être plus grand: que la temerité humai-
, ne s'arreste donc, & qu'elle ne cherche
, pas ce qui n'est point , de peur que cela
, ne l'empêche de trouver ce qui est.

Ne pouvons nous pas a l'exemple de
ce Pere repondre de même à cette de-
mande , pourquoy Dieu a t'il uni l'ame
& le corps, que c'est, parce qu'il l'a voulu &
que d'en demander d'avantage cela n'est
pas juste ; mais peut être qu'il y a quel-
que difference à mettre entre ces deux
questions : pourquoy Dieu a-t'il créé le
Ciel & la terre , pourquoy a-t'il uni l'a-
me avec le corps : mais nous avouons que
nous ne voyons pas cette difference. S.
Augustin n'y en a pas trouvé. *Modus quo
Spiritus ununtur corporibus, incomprehen-
sibilis est & hoc ipsum homo est*, dit ce Pere.

Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que
Dieu a voulu créer le monde pour com-
muniquer sa bonté. S. Augustin ne nie
pas cela , & il admire au contraire cette
parole de Platon : *que la meilleure raison
qu'on puisse rendre de ce que Dieu a créé
le monde, c'est afin qu'étant bons , il y eu
de luy de bons ouvrages. Ut a bono Deo
bona opera fierent* ; mais c'est la même
chose en Dieu , d'avoir créé le monde

& d'avoir communiqué sa bonté au dehors; & ainsi dire que Dieu a voulu créer le monde, parce qu'il a voulu communiquer sa bonté, c'est dans ce sens la même chose, que de dire, qu'il a voulu créer le monde, parce qu'il a voulu créer le monde : si ce n'est qu'on marque d'une autre manière ce qu'il a fait en créant le monde, ce qui n'est point donner la raison pourquoi il l'a voulu créer.

Estius sur le maître des Sentences, livre
 „ 2. art. 3. p. 22. dit que Dieu étant infini-
 „ ment parfait ; & n'ayant besoin de
 „ rien, comme il n'a point de cause
 „ efficiente, il n'en a point aussi de finale:
 „ étant luy même le principe & la fin de
 „ toutes choses. C'est pourquoy Saint
 „ Augustin nous apprend que si on de-
 „ mande pourquoy Dieu a créé le Ciel
 „ & la terre, il doit repondre seulement
 „ parce qu'il l'a voulu ; & si on demande
 „ pourquoy il l'a voulu, il faut dire que
 „ cette question est impertinente parce
 „ qu'il n'y peut avoir de cause de la
 „ volonté de Dieu. On peut neantmoins
 „ assigner une cause finale pour laquelle
 „ Dieu a voulu faire l'ouvrage qu'il a
 „ voulu faire & qu'il a fait, comme il
 „ si dit dans les proverbes, que Dieu

» a fait toutes choses pour luy, & cette
» cause finale du monde créé est la
» bonté de Dieu, entant qu'elle est
» communiquée aux créatures.

La comparaison de l'horloger & des
deux horloges, de l'illustre Mr de Leibni z
pour attacher un ridicule au sentiment des
Cartesiens, peut être *Philosophique*, mais
elle n'en est pas plus exacte. Si l'hor-
ger *en remuant les ressorts de ces deux*
horloges en même temps & de la même ma-
niere, sçavoit les unir ensemble d'une
union in ime & effective, on ne peut douter
qu'il n'y eut dans cet accord de ces ma-
chines *beaucoup de finesse*, & que cela
ne marquat dans l'ouvrier *beaucoup d'ha-*
bileté. Si Dieu fait cela à l'égard de l'a-
me & du corps, s'il les unit ensemble d'une
union réelle & intime, en les *accordant*,
pour le dire ainsi; l'on ne peut pas dire
qu'il n'y ait beaucoup d'habileté dans ce
grand ouvrier, & une grande finesse dans
son ouvrage. Les vrais Cartesiens ne di-
sent autre chose, ils s'en tiennent à cet-
te raison de l'union de l'ame & du corps
parce que Dieu le veut & qu'il s'en est
fait une Loy. Ils ne prétendent pas don-
ner raison n'y expliquer la *cause prochaine*
de l'union de l'ame & du corps. Ils

pensent que ce seroit s'éloigner des SS. Peres, & chercher quelque chose plus grand que la volonté de Dieu, & non est.

Le Pere de Tournemine, en parlant du Systême de M. de Leibnitz, dit que ce Systême est *bien imaginé & plus digne de Dieu que celui des Cartesiens*, & pourtant il le fait ensuite tomber dans tous les défauts où il pretend que ces Philosophes sont tombez. Cela ne s'accorde pas bien. *L'Idée de M. de Leibnitz est belle, & grande, mais la grandeur & la beauté en a caché le défaut à son ingénieux Auteur*, dit le Pere Tournemine l'idée des Cartesiens est *fort devoie & moins philosophique*, en ce qu'ils recourent à la volonté de Dieu pour rendre raison de l'union de l'ame & du corps. Nous nous en tenons à cette idée avec les SS. Peres. Ces reflexions sont plus étendues que nous n'avons crû d'abord les faire. Mais nous espérons que le Pere Tournemine nous le pardonnera avec cette bonté & honneteté, qui caractérisent si particulièrement ses Ouvrages. On a déjà donné ailleurs (dans la 2. partie du Supplement des Essais de Litterature) une demonstration de la distinction de l'ame

& du corps qui a paru tres raisonnable. Mais elle se garde bien d'en vouloir a l'union de l'ame & du corps , & de prétendre l'expliquer nettement.

Je vous fais part , M. d'un extrait que l'on m'a envoyé des Oeuvres de Valere Maxime , de l'Édition de Colerus : il merite votre curiosité , car il est fait de main de maître. Vous y trouverez beaucoup de critique & de grandes recherches. Je vous invite de lire ce que Valre Maxime dit des secondes noces, qui sont selon lui, un aveu d'intemperance, & que quelques Auteurs ont appelé une honnête débauche *matre jam secundis nuptiis funestata* , dit la l. 3. c. de *secundis nuptiis*. Virgile ne s'explique pas avec moins de force , lorsqu'il parle d'une veuve remplie de la mémoire de son mary ; Tertullien trop fort quelque-fois à la verité appelle les secondes noces des *adulteres*.



VALERII MAXIMI, dicto-
rum factorumque memorabilium li-
bri I X, olim à Stephano Pighio
emendati. Nunc verò post Lipsii
& Mitallerii aliorumque spicile-
gia, ad vetustissimum V. cl. Petri
Danielis J. C. exemplar collati
Adjectis etiam Animadversionibus
à Christophoro Colero : cum indice
geminò. Francofurti, typis VVe-
chelianiis, apud Claudium Mar-
nium & hæredes Joannis Aubrii.
1601. in octavo, pagg. 621.

LES Editions de Valere Maxime,
accompagnées des Annotations
d'Estienne Pighius se trouvent aisément:
mais il n'en est pas tout à fait de même
de l'édition de Colerus, qui n'est pas
dans les mains de tout le monde, & qui
me paroît plus parfaite que celles qui
l'avoient précédée. Valere Maxime est
trop connu pour vouloir à son occasion
grossir nos extraits par des redites inu-
tiles, ou morceau de son éloge, pris de
l'Épître dédicatoire de Colerus suffira
pour donner une juste idée du mérite

de cet Auteur, comme vous l'allez voir :

Profecto tam tersum & elegantem scriptorem diligenter legisse, duplici tibi vice proderit : Nam quidquid Græcia, quidquid Romana virtus dixit aut fecit egregium, sub unum adspicium. (Le public doit sçavoir gré aux écrivains qui rassemblent sous une même vûë ce qui est répandu en cent livres, écrits en des langues différentes, & qu'on n'y trouveroit qu'avec peine. Journal de Trevoux) Veluti talia explicavit Valerius : nec id vulgari stylo ; sed florido, sed arguto, certe flexanimo orationis genere ; postea vero, quanti pretii res est, que alii industriè notavere, disciplinam inde & exemplum capere : virtutum vitiorumque argumenta non tantum ex præteritis colligere, sed hinc fugam adornare, illinc ensequeq; meditari ? Licet etiam decenter imitari tale descriptionis genus, vel factu vel dictu memorabilia subinde notare & digerere. quod nimis feliciter præstuit ille, vir illustri prosapia, Baptista fulgosius ; mediocriter etiam Antonius Sabellicus.

L'Épître dédicatoire de Christophle Colerus est suivie d'une autre Épître du Libraire à Colerus. Celle-cy contient une particularité assez remarquable,

que je ne crois pas devoir passer sous silence : c'est que l'Auteur estant allé en Pologne , laissa en partant son exemplaire de Valere Maxime , entre les mains de ce Libraire pour l'imprimer. Le Libraire lui marque dans sa lettre qu'il a suivi exactement ses intentions , & que l'imprimé est parfaitement conforme au
 „ manuscrit : si ce n'est , dit-il , qu'à la
 „ page neuvième , du Texte de Valere
 „ Maxime , jusqu'à la treizième inclu-
 „ sivement , nous avons imprimé en
 „ caractere italique (*pour marquer la*
 „ *différence d'avec le reste*) un fragment
 „ qui seroit de continuié & de liai-
 „ son , & qui ne se trouve pas dans
 „ l'excellent & tres-fidele exemplaire
 „ manuscrit de Pierre Daniel , laquelle
 „ omission me fait croire que ce frag-
 „ ment , ne peut estre de Valere Maxi-
 „ me , mais plustost de quelque abre-
 „ viateur ou copiste , qui pour suppléer
 „ cette lacune de Valere Maxime , y au-
 „ roit ajoûté de son crû ledit fragment ,
 „ pour lier les matieres. Joint à cela la
 „ différenced du stile de l'Auteur & de l'ab-
 „ breviateur qui estres grande , pour peu
 „ quel'on veuille examiner la chose avec
 „ attention , & qu'on ait assez d'ouver-
 „ ture d'esprit pour en pouvoit juger.

Voilà en substance la remarque de ce Libraire, contenuë dans la lettre qu'il écrivoit à Colerus. Ce Libraire, nous y fait encore observer, que bien que ce fragment ne fust pas inseré au Texte de Valere Maxime, dans l'exemplaire de Pierre Daniel, il ne laissoit pas d'estre à la premiere page de cet exemplaire, laquelle estoit immédiatement au devant de la table des chapitres. Ce même exemplaire manuscrit de Pierre Daniel, qui est sans doute le plus ancien & le meilleur de tous les manuscrits de Valere Maxime, contient à la fin; c'est-à-dire après le dixième livre, le nom de l'abbreviateur. Voici les termes du manuscrit: *feliciter emendavi descrip. um Rabanne Rusticius Helidius Domulus. V. C.*

Ce qui doit faire croire, dit le Libraire dans sa Lettre, que ce fragment est ancien, c'est qu'il se trouye dans le manuscrit de Pierre Daniel, separé du texte de Valere Maxime, & d'une écriture tout a fait ancienne, au lieu que dans les autres vieux manuscrits ce fragment est inseré au texte, en caracteres tout à fait semblables, comme si c'estoit une production même de Valere Maxime. J'adjouïterai de mon chef à la reflexion

du Libraire , que cette difference n'est pas moins une marque évidente de l'ancienneté du manuscrit de Pierre Daniel, par dessus les autres , que de celle du fragment.

A la fin des annotations de Colerus sur Valere Maxime, on trouve quelques notes de Sebastien Corradus, dont Colerus avoit fait choix parmy un plus grand nombre d'autres du même Auteur. Cette édition est précédée d'un petit préambule de Colerus , qu'on ne sera peut-être pas fâché de voir inseré icy , comme s'ensuit :

C L A U D I O M A R N I O
Christophorus Colerus.

Reperi in Sarmatia apud amicum editionem Valerianam Sebastiani Coiradi, hominis doctissimi, anno 1564. Venetijs excusam; diu illam quidem à me desideratam, & frustra quas tam in Germania, eam veluti transivi legendo, & inveni sanè multa, quibus animadversiones nostræ locupletiores melioresque fieri potuissent, notas addiderat sad oram eruditas. Multus ille in notandis locis controversis

Livii aut Plutarchi, aut talium. Excer-
pti potiora tantum, quæ ad te mitte-
rem, si ad editionis nostræ conferre
possent: Sed spero omnino formam
posse. Tu utere, si videbitur, & vale Ty-
pographorum ocellæ. Cracoviæ Id. Iun.

Les Annotations de Sebastien Corra-
dus sont encore suivies d'un *Appendix* de
celles, de Colerus, & c'est par là que
se termine la presente édition, car
il n'y a après cela que la table des noms
propres & des matieres, de sorte que tant
par le titre du Livre, dont j'ay rapporté
la note entiere, que par les remarques
que j'ay faites jusques icy, il est aisé de
connoistre l'æconomie de cette édition
& l'avantage qu'elle peut avoir par dessus
les autres.

C'est à la page 390. de l'édition de
Colerus, que l'on trouve un fragment
considerable de Florus, rapporté par Pi-
gghius sur Valere Maxime, en ces termes:
*solatium pro subsidio posuit etiam L. Flo-
rus, anton non contemnendus; cujus verba,
quia in vulgaris libris non habentur, ad-
jungam, sunt autem lib. 2, 6. 7. ubi de
Rhodijs: Aderant, inquit, Rhodij,
nauticus populus. Nam Rhodos opina-
tissima insula, & totius Asiae insularum*

Metropolis, cum penè omnibus Cycladibus arma pertimescens, Romano jamdudum se fœderatam populo illi se conjunxerat, & navali bello solaria condonabat. Opinatissima dans ce passage se prend pour *Celeberrima*. Voyez le Docteur President Savaron, dans ses notes sur Sidonius page 29. A propos de ce fragment de Florus, je remarqueray icy que Selden dans son *Mare clauum* page 205. de l'édition in octavo, rapporte d'un ancien Auteur nommé Ethelverd, un fragment des Commentaires de Jules Cesar, qui ne se trouve point dans les imprimez. Quelque exacte que soit l'édition de Florus, de M. de Saumaïse & de quelques bons manuscrits, qu'il se soit aidé afin de le corriger, il n'a pas trouvé en son chemin le fragment; & c'est en quoi nous devons plus estimer la diligence de Pighius sur Valere Maxime. Comme je dois cette recherche à M. Colomiés, & que la Bibliothèque choisie, d'où je l'ai tiré, n'est pas à mon avis un livre qui se puisse trouver fort aisément, je me flatte d'avoir obligé le public, en lui procurant la facilité de la lire. Les Auteurs dont je viens de parler, qui nous ont conservé certains mor-

ceaux d'autres Auteurs qu'on ne trouve pas dans leurs éditions, ont par ce bon office, tout-à fait bien mérité de la postérité. Cette louïble exactitude, qu'ils ont eüe à cet égard, rappelle à mon souvenir celle de *Carolus Stengelius*, qui a fait un Ouvrage intitulé *de Sanctorum Reliquiarum Cultu*. Au liv. 1. chap. 3. de ce traité, l'Auteur y rapporte un fragment considerable d'une des Epistres de Saint Jérôme, lequel fragment ne se trouve point dans certaines éditions de ce Pere. Voici le passage entier que j'ai tiré d'un livre intitulé, *Kalendarium sacratissime Virginis Mariae*. C'est au feüillet 112, sous le 15 d'Aoust, où l'Auteur s'explique en ces termes : *Hieronymus in Epistolâ ad Riparium Presbiterum, adversus Vigilantium, ita deorat : ergo immundum corpus immaculata & incontaminata sacrosancta Virginis Deiparæ quod Apostoli ex universis orbis partibus in sancta Sion, singulari Dei providentia, in unum Congregati in Gethsemane, miracum pietate, deportarunt, & ilidem sepultura mandarunt* } *hæc citat cum aliis Hieronymi verbis precedentibus & sequentibus alio caractere, à textu impressis, Carolus Stengelius l. b. 1. de san-*

ctorum reliquiarum cultus C. 3. *quæ tamen verba in meis editionibus Parisiensi, & Plantiniana ibidem non invenio.*

Il seroit à souhaiter que quelqu'autre écrivain, aussi diligent que ces derniers-ci, nous eust conservé la celebre lettre de S. Chrysostome à Cesarius en Grec. On ne la trouve plus, à moins qu'elle ne soit à Florence, dans la Bibliothèque de Saint Laurens, non à la suite de ses Oeuvres, mais à la fin d'un volume contenant diverses matieres. Dans le voyage que le Docteur Burnet fit en Italie, és années 168, & 1686, on l'avoit assuré qu'elle y estoit; le Bibliothécaire même en convenoit, & il l'a chërcha avec tout le soin possible pour la communiquer à ce sçavant homme, mais inutilement. Vous pouvez voir là-dessus la relation imprimée de ce voyage, qui est tres-belle & tres-curieuse.

Le public voudra bien me pardonner cette digression, que je n'ai pas faite pour grossir ce discours, mais pour rassembler, sous une vûë des traits d'érudition, qui ont du rapport & de la convenance, à les regarder, d'un certain biais. Je reviens encore un coup à Valere Maxime, dans lequel nous voyons

un trait bien remarquable du *jeune Scipion l'Africain, qui estant censeur & assistant à un certain sacrifice 2 auquel le Scribe lisoit suivant la coutume ancienne certains vers, par lesquels il prioit les Dieux de vouloir envoyer toujours nouvelle prospérité & aggrandissement à l'Etat, dit que la felicité & grandeur de la Republique estoit assez ample : & qu'il prioit seulement les Dieux de la vouloir maintenir & garder : & à l'instant il fit corriger les vers, conformément à ce qu'il avoit dit ; & les Censeurs qui vinrent après lui userent de cette forme de proclamation qu'il avoit ordonnée : à quoy Valere Maxime ajoute, que Scipion avoit prudemment fait de croire qu'il estoit bon de souhaiter quelque aggrandissement à l'Empire Romain, lorsqu'on cherchoit des triumphes au dedans des sept lieës voisines : mais que depuis qu'il possedoit une grande partie de la terre, comme c'estoit avidité de lui en souhaiter davantage ; aussi ce luy en seroit un grand bonheur de ne rien perdre de ce qu'il possedoit.

* *Lih 4. cap. 1. de moderatione animi, ubi de Africano posteriore.*

* Il y a dans les anciennes éditions *in solito sacrificio* mais c'est une faute, car il faut lire, *in suovetaurilia sacrificio*, qui étoit un sacrifice où on immoloit un porc, une brebis, & un taureau. Cette remarque est de M. Joly Chanoine de Nôtre-Dame, qui sans se nommer a donné un excellent Recueil de *Maximes véritables & importantes pour l'instituendum Roy* Voyez aussi sur le même sujet une tres-belle Annotation de Colerius sur le liv. 4. chap. 1. de Valere Maxime, au mot, *inque solito fieri*, elle est à la page 59, & 540. de l'édition de 1601 qui est celle dont nous parlons à présent, ceux qui n'ont pas l'édition de Colerius feront peut-être bien aise de trouver icy cette Annotation toute entière, comme vous l'allez voir :

Inque solito fieri. Lib. Dan. *inque solito v. ri sacrificio*
 Locus si quis alius in hoc scriptore flagitiosissime à Librarijs iractatus Ego quam primum inspexi manuscriptorum codices ad marginem scripsi *in que solita v. ri sacrificio* atque istius emendationis testes laudare possum Cl. viros Jacobum Bengesium & Dionysium Gothofredum, amicos. Atque equidem non arbitrarus, puerile aliquid me reperisse, ecce tibi paucis post diebus eundem Valerii locum à Cujacio princeps emendatum inveni lib. 24. observatio. c. 7. & ab ipso etiam Lipsio in notis ad Valerium. De hoc sacrificio scripserunt Alexander ab Alexandro & Lipsius ad hist. Taciti, quorum scripta non compilo. Hec tantum addo non uno nomine fuisse appellatum. Festus, Varro, Livius, & Glossarium Vetus solivaurilia scribunt. Cato, Suovetaurilia appellat, alij solivaurilia malant. Servius ad 9. Æneid. Suovetaurium appellat. cuius verba lucens ex egregia & novitia Daniehs editione subscribo : *post de vero non immolari, nisi cum triumphi nomine Suovetaurium faciebant.* Ritem sacrificii sive lustrationis illius graphicè admodum. Lucanus descripsit.

*Non iubeat & totam pavidis à civibus Urbem
Ambiri & festo purgantes mœnia lustris,
I longa per e tremos pomeria cingere fines.
Pontifices sacris, quibus est permissa potestas,
Turba minor sequitur ritu succincta galinis:
Vestalemque chorum ducit vittata sacerdos
Trojanam soli cui fas vidisse Mineram.*

Il est peu d'édition de Valere Maxime, où sa vie ne se trouve à la teste; ainsi nous ne dirons rien de ce qu'elle contient. Mais à la suite de cette vie, qui est d'un Auteur anonyme & fort abrégée, il y en a une autre plus étendue dans l'édition de Colerus. son Auteur se nomme *E. Mitalerius Viennensis Proviinciæ Juridicus*. Et il s'adresse à *Jean Buffenantius*, Président au Parlement de Grenoble. Comme j'ai lû cette seconde vie avec beaucoup de soin, pour observer en quoi elle differe de la première Voici de certains endroits qu'il y a & que j'ay crû dignes de remarque.

L'Auteur de la première vie dit que Valere Maxime descendoit de la race Valeienne du costé paternel, & de la race Fabienne du costé maternel: & que c'est pour cela qu'il se nommoit

Valere Maxime. d'un nom qui participoit à ces deux illustres familles : *Genus verò suum paternum à gente Valeria, maternum à Fabia duxisse fertur : unde Valerius Maximus ex utraque familia ei nomen est, &c.*

L'Auteur de la seconde vie traite cela de ridicule, de dire qu'il descendoit par les femmes, de la famille des Fabiens, à cause qu'il estoit surnommé Maxime. Car outre que le surnom de Maxime, comme dit cet Auteur, estoit commun à quelques autres familles de Rome, comme à celle des Catbiliens, des Cornéliens, des Manliens : il est constant que ce même surnom fut acquis à la race Valérienne, long-temps avant que de l'estre à la race Fabienne, puisque l'an 298, de la fondation de Rome il y avoit déjà un *M. Valerius Maximus*, qui estoit Consul, avec *Sp. Virginius Cœlimontanus* : au lieu que le premier de la famille des Fabiens, qui porta le surnom de Maxime estoit *Q. Fabius Rutilianus*, qui estant Censeur avec *P. Decius*, partagea la populace en quatre tribus l'an de la Ville 450, & merita par là d'acquérir, tant pour lui que pour ses descendans, le glorieux surnom de

Maxime, qui leur demeurera toujours depuis. Bien davantage, c'est que ceux qui prenoient des surnoms, tirez de la famille de leurs meres, n'avoient garde de prendre le surnom de leur mere; car les Dames romaines n'en portoient point, mais ils prenoient le nom de la famille de leur mere, auquel ils donnoient la terminaison d'un nom possessif, & de ce nom ainsi terminé ils en faisoient leur surnom, qu'ils faisoient preceder de leur prénom & du nom de leur famille. Par exemple, supposons que nous scussions le prénom de Valere Maxime, qui s'est perdu, & qu'il s'appellât *Cajus*. Supposons encore que sa mere s'appellât *Fabia*, & qu'il eust voulu se faire surnommer du nom de sa mere, on l'avoit appellé ainsi: *C. Valerius Maximus Fabianus* & non pas *Fabius*, pour le distinguer de ceux qui estoient *Fabius* du costé paternel. Ajoûtons un autre exemple, tiré de l'Histoire Romaine. Caton le Censeur avoit esté marié deux fois, & avoit eu des enfans de ses deux femmes. La premiere, se nommoit *Licinia*; & la seconde, *Salonia*. Les enfans sortis de ces deux lits formerent dans la suite deux branches. Comment faire pour les

distinguer ? Les premiers furent nommez *Licini*, & les autres *Saloniani* : ainsi un Citoyen Romain de la premiere branche avoit esté nommé à Rome *N. Porcius Cato Licinianus*, & un Citoyen de la seconde l'auroit esté ainsi : *P. porcius Cato Salonianus*. L'Empereur Vitellius avoit une femme nommée *Petronia*. Le fils qu'il en eut se fit surnommer *Petronianus*, du nom de sa mere. La mere de l'Empereur Vespasian, se nommoit *Vespasia*. C'est pour cela que son fils qui outre son prénom portoit le nom de *Flavius*, qui estoit affecté à sa famille ; se fit surnommer *Vespasianus* du nom de sa mere. Ce même Empereur fut marié à *Domitilla*, à cause dequoy l'un de leurs enfans, qui fut depuis Empereur, se fit surnommer *Domitianus*, du nom de sa mere. L'on observoit à peu près la même chose dans les adoptions, par exemple le Consul Paul *Æmile*, qui défit *Persee*, Roy de Macedoine, avoit plusieurs enfans ; il y en eut un qui fut adopté dans la famille des *Scipions* par le fils du premier *Scipion l'Affriquain*. Chacun sçait que le nom de cette illustre famille en general estoit *Cornelius* le sur-nom ancien :

cien de la branche dont estoit l'Affri-
quain l'ancien, estoit *Scipion* : & quant à
ce titre d'honneur *Africanus*, il estoit
tellement propre à la personne qu'il
ne passoit pas aux descendans, &
ressembloit en cela en quelque sorte
au prénom qui varioit selon les per-
sonnes. Cela supposé le second Scipion
l'Affriquain, qui ruina Carthage, est
petit fils adoptif du premier, & fils
effectif de *P. Æmilus*, prit le nom &
l'ancien surnom de ses pere & ayeul
adoptif, donna la terminaison d'un nom
possessif au nom de famille de son veri-
table pere, & garda son prénom com-
me auparavant : en sorte qu'on le nom-
moit ainsi à Rome : *P. Cornelius Sci-
pio Æmilianus*, & l'on y ajouta du de-
puis *Africanus*, parce qu'il détruisit
Carthage; & quand on parloit du se-
cond Scipion l'Affriquain, pour le dis-
tinguer du premier qui estoit son ayeul,
on ajoutoit *junior* ou *posterior*, parce
qu'on ne s'assujettissoit pas toujours,
soit en parlant ou en écrivant, à pro-
noncer ou à écrire cette grande légende
de noms, inconvenient assez ordinaire
dés ce temps là pour les personnes de
qualité. Enfin, pour donner autant de

jout à cette matiere qu'il est possible ; je dirai que les Romains avoient du moins deux noms, souvent trois, quelque-fois quatre, & d'autres-fois cinq : mais rarement ; j'entends du temps de la republique, où même sous les Empe-reurs quand leur Empire estoit le plus fleurissant & en son entier ; car lorsqu'il tomba en décadence, aussi bien que la Langue, & sous les derniers Empereurs d'Occident, les noms des personnes illustres, s'altererent & se multiplierent beaucoup ; & il estoit mal aisé de reconnoître dans cette grande quantité de noms, quel estoit celui de la famille dont on estoit veritablement du costé paternel, parce que sous ombre qu'un homme de qualité descendoit par les femmes, de plusieurs familles illustres, il joignoit tous ces noms étrangers au sien, sans y apporter le moindre changement dans la terminaison, comme le contraire s'estoit pratiqué dans le temps que les mœurs estoient moins corrompuës, l'Empire plus fleurissant & la Langue plus pure. Je dis donc qu'il y avoit quatre sortes de noms chez les Romains : *pranomen*, *nomen*, *cognomen*, *agnomen*. *Pranomen*, estoit propre & particulier à

d'Histoire & de Litterature. 61
chaque personne d'une mesme famille & varioit selon la quantité & la volonté des personnes de cette famille. Ce *præ-nomen* estoit volontiers parmi les Romains *Cajus sextus, Publius, Lucius, Marcus, &c.* & il tenoit le même lieu parmi eux que font les noms de baptême parmi nous, comme *Jean, Pierre, Paul, Claude, Philippe &c.* *nomen* pris ici spécifiquement estoit le nom propre de la famille, lequel estoit commun à tous ceux qui sortoient de cette même famille, comme ces noms de *Cornelius, Fabius, Metellus, Julius, Claudius, Anonius, Decius, Brutus, Valerius, Octavius, &c.* marquoient autant de maisons illustres chez les Romains. *Cognomen* étoit le surnom qui servoit à distinguer les différentes branches des grandes maisons. Ces surnoms se prenoient ordinairement de quelque perfection ou défaut du corps ou de l'esprit, ou bien des talens ou des aventures des familles, en un mot de quelque sujet que ce püst estre; comme *ccero* estoit le surnom de la famille des *Tullius*; *Piso* étoit celui d'une famille illustre; *Cesar* étoit celui d'une branche de la famille des *Julius*; *Scipio* l'estoit d'une branche

de la famille des *Cornelius*; *Strabo* étoit le surnom des *Pompées* : & ainsi du reste. *Agnomen* estoit un titre d'honneur qui se donnoit aux personnes d'un rare mérite & qui avoient rendus des services importans à la République. Il se prenoit du nom des peuples vaincus, des Provinces conquises, des Villes prises, de quelque action de valeur signalée. Ces titres d'honneur estoient par exemple *Affricanus*, *Asiaticus*, *Macedonicus*, *Maximus*, *Torquatus*, &c. Ces titres ne passaient pas d'ordinaire au de-là des personnes qui les avoient mérité. Quelques-fois aussi ils se perpétuoient dans les familles & devenoient de véritables noms pour les descendans. Donnons des exemples de l'un & de l'autre : le titre d'*Affricain* ne fut porté dans la famille *Cornélienne* par les deux *Scipions*, l'aïeul & le petit-fils, dont l'un vainquit *Annibal*, & l'autre prit *Carthage*. Le titre d'*Asiatique* ne fut porté que par le frère du premier *Affricain*, qui vainquit le Roy *Antiochus*; mais au contraire le glorieux surnom de *Maxime* se perpétua dans la famille des *Fabius*, qui tous prirent le surnom de *Maxime*, de même qu'avoient fait ceux de la famille

Valerienne. Le titre de *Torquatus* qui fut d'abord donné à *Manlius*, qui défit un Gaulois en combat singulier, & luy arracha son collier dont il se para : ce titre, dis je passa à tous les *Manlius* ses descendans, & leur servit de surnom: Outre cet *Agnomen* les personnes qui avoient esté adoptées dans des familles étrangères aux leurs, pour marque de leur premiere origine, prenoient encore une espece de surnom, qui n'estoit autre que le veritable nom de leur origine, auquel ils donnoient une terminaison d'un nom possessif, comme le fils de *P. Æmilus*, estant adopté par les *Scipions*, joignit à ses autres noms d'Adoption, celui d'*Æmilianus*, en memoire du pere qui lui avoit donné le jour. De sorte qu'il s'appella dès qu'il fut adopté *P. Cornelius Scipio Æmilianus*, & quand il eut pris Carthage on y joignit encore le titre *Africanus*. Ainsi *Publius* estoit le nom propre de la personne; *Cornelius* le nom propre de la famille, où il estoit entré par adoption; *Scipio* estoit le nom propre de la branche des *Cornelius* qui les distinguoit d'avec celle des *Sylla* & de quelques autres branches de l'illustre maison *Cornellienne*; *Africanus* luy

estoit particulier , comme il l'avoit esté à son grand-pere adoptif ; *Æmilianus* marquoit son origine naturelle , c'est-à-dire qu'il estoit né dans la famille *Æmélienne* , ou des *Æmelius*. *Publius* c'étoit *prænomen* , & il s'écrivoit toujourns par une seule lettre ou deux , comme *P.*] *Cornelius* estoit *nomen* , *Scipio* estoit *Cognomen* , *Affricanus* c'étoit *Agnomen* & *Æmilianus* tenoit du *Cognomen* & de l'*Agnomen* Il n'y avoit que les personnes distinguées qui pûssent porter un troisiéme nom ; c'est-à-dire un surnom , & pour les titres d'honneur , je veux dire l'*Agnomen* , c'étoit le Senat où l'armée qui les donnoit à ceux qui les avoient mérités. Mais pour les gens d'une condition médiocre , où dont la naissance estoit obscure , ils ne pouvoient porter , quoique libres & Citoyens Romains , que deux noms ; à sçavoir le *Prænomen* & le *nomen* , pris spécifiquement ; j'entends le nom-propre de leur famille. Tout cela changea si fort sous les derniers Empereurs Romains , qui regnerent en Occident , qu'on n'y connoissoit plus rien , car à force d'accumuler les noms des autres familles les uns sur les autres , sans changer la terminaison , on

ne pouvoit plus connoître quel estoit le leur véritable ; c'est ainsi que le fameux Boëce , sous le regne de Theodoric se nommoit *C. Manlius Torquatus Severinus Boëthius* , & que le celebre Evêque de Clermont Saint Apollinaire sous le regne de l'Empereur Avitus se nommoit : *C. Sollus Sidonius Apollinaris*. & une infinité d'autres Romains , qui pouvoient la chose encore plus loin.

Pour revenir à Valere Maxime les Auteurs de ses deux Vies conviennent qu'il estoit véritablement sorti de la famille des Valeres Maximes ; & le dernier de ces deux Auteurs le prouve par une raison sans replique : c'est, dit-il , que chez les Romains , jamais les affranchis ne prenoient que le prénom & le nom de leurs Maîtres , auquel ils joignoient le leur , qui leur servoit de surnom : mais il leur estoit deffendu tres-expressément de prendre le surnom de leur maître , qui estoit le plus souvent une marque d'honneur & de distinction dans la Republique. En voici un exemple. Cicéron avoit un esclave qui s'appelloit *Tyro*. Il fut si content de ses services qu'il les recompensa du don de la liberté. Cet affranchy s'appella dés-

lors *M. Tullius Tyro*, mais il ne s'appella pas *Cicero* comme son maistre, parce que les surnoms des familles étoient incommunicables aux affranchis. Cela supposé, l'Auteur de la seconde Vie de Valere Maxime en tire cette consequence indubitable contre quelques critiques, qui ont debattu l'estat de ce Romain, & ont prétendu qu'il n'estoit pas de l'illustre famille Patricienne des Valeres Maximes; car, *dit-il*, s'il n'eût esté qu'un affranchy de cette famille, il n'auroit pas pris le surnom de maxime, mais seulement le nom de Valere, qu'il auroit joint à quelque autre. Ce principe estoit constant, non-seulement à l'égard des affranchis, mais aussi pour les personnes d'une naissance libre, à qui des Citoyens Romains avoient procuré le droit de bourgeoisie Romaine, ou qu'ils avoient mené dans des colonies; car tous ces cliens n'avoient pas à cet égard plus de privilege que les affranchis, & ils ne pouvoient pour conserver la mémoire du bien-fait receu, prendre que le prénom & le nom de leurs patrons, mais jamais le surnom. Cela fait donc voir évidemment que Valere Maxime, dont nous parlons presentement, n'étoit

ny un affranchi, ny un client, comme quel qu'uns l'ont crû; mais qu'il estoit véritablement de la maison des Valeres Mames

Je finirai ce discours par le jugement qu'un sçavant homme Allemand du dernier siècle a porté de Valere Maxime en ces tes termes.

DE VALERIO MAXIMO “
ita sentio, esse multò utilissimum, & “
valdè necessarium scriptorem; sed “
eum viris magis, & quibus jam con- “
firmata styli integritas est, quàm ado- “
lescentalis convenire, qui nondum “
tenent dicendi regulam, & deteriora “
citùs, quàm sana & recta imitantur. “
Est quidem nihil æquè salubre ac fru- “
giferum, quàm omnis generis exem- “
pla, quibus vitam infirmes, nota “
habere & observata. & isto nomine “
egregiè de omni ætate meritus Va- “
lerius est; refertque plurimùm, eum “
exstare; sed dictionem quod attinet, “
facendum equidem est, neque teise “
eum ubique satis, sed affectatè sæpùs “
ac putidè loqui, quodque Horatius ait, “
Nubes & inania captare Cæterùm “
multùm interest, quos primum aucto- “
res fingendi Styli gratiâ legerit puer: “

„ & rectè vir disertissimus in Epistolis
 „ ait : *Stultissimum credi ad imitandum*
 „ *non optima quæque proponere.* Quare
 „ causa non est, cum Terentio, Cicerone,
 „ Cæsare, aliis, quos nominavimus, *
 „ sepositis, Valerium admittamus ma-
 „ ximè, bonum & utilem auctorem qui-
 „ dem ad sapiendum, non ad dicen-
 „ dum. Quorum alterum in prima æta-
 „ te addiscendum est, alterum à virili-
 „ tate expectandum.) *Cl. Viri Augusti*
 „ *Buchneri Epistolæ opus posthumum. Cum*
 „ *privilegio Electoris Saxoniae. Dreslæ,*
 „ *sumptibus Martini Gabrielis Hübneri,*
 „ *typis Bergen j Junioris 1679, in 8^o.*
 „ *pag. 544.* A la teste de ce volume
 on voit le portrait de l'Auteur, qui est
 entouré de cette inscription : *Augustus*
Buchnerus poëta & orator VVittebergensis.
 Le passage que j'ai rapporté se trouve
 aux pages 214 & 215, dans la lettre 75,
 écrite à *Gottfridus Olearius.* Auguste Bu-
 chner vivoit vers le commencement du
 siècle passé, comme il paroît par la pre-

* Les Dialogues de Ciceron, de officiis de amicitia,
 de Senectute & ses oraisons, pro Archiapo M. Marcello,
 pro Ligino, pro Rege Deiotaro, & c. Cernelius Nepos
 Sulpicius Severus, qui sacram historiam duobus libris
 exposuit, tam eleganter ac terie ut cum Josephus Scilizer,
 Ecclesiasticorum scriptorum purissimum, alij Christi-
 anorum, Sallustium, appellarent. (Buchnerus ibidem.)

miere lettre de ce recueil , qui est datée à VVittemberg , le 9 Septembre 1622. Sa latinité me paroît tres-pure ses sentimens sur la Religion fort mode és , son jugement sur les Ouvrages des Auteurs tres exquis ; & c'est justement ce dernier article qui regne le plus dans tout ce discours

J'estois prest de finir le Recueil des Pieces fugitives , & de passer aux Nouvelles Literaires , lorsque j'ai reçu le mémoire suivant , qui vient d'une habile main On y trouve des traits bien marquez en faveur de l'autre sexe : & le nombre de femmes sçavantes dont l'on parle , prouve suffisamment que ce n'est que par un préjugé tres-injuste , & un usage tout à fait tyrannique , qu'on ne forme point l'esprit des Dames aux sçiences , pour lesquelles elles ont au moins autant d'aptitude que les hommes. Ce qui a donné lieu à cette dissertation est le livre , dont voici le titre , & sur lequel on a dressé le mémoire suivant.

LAURÆ CERETÆ BRIXIENSIS

Femine clarissima Epistola jam primum è Ms. in lucem producta à Jacobo Philippo Thomasio, qui ejus vitam, & notas addidit. Ad Illustriss. & Reverendiss. D. D. Cassianum à Puteo Abbatem S. Angeli, Divi Stephani Equitem & Commendatarium. S. Patavii 1640. pag. 230.

Immédiatement après le frontispice de ce Livre, dont je viens de donner la note, il y a le portrait en taille douce, de la sçavante *Laura Cereta*, qui fut en son temps un ornement de la ville de Bresse sa patrie. Elle mourut jeune, n'ayant pas encore achevé la trentième année de son âge. Le tombeau de cette Muse Italienne se voyoit autrefois dans l'Eglise des Dominiquains de la même Ville, mais depuis que ce Temple eut reçu une nouvelle structure, & que l'économie du bâtiment fut changée, il ne resta plus de vestige du lieu de la sepulture de *Laura Cereta*. Ce n'est même que par un de ces effets heureux du hazard, que l'on avoit recouvré dans le dernier siècle

ce portrait, un peu auparavant l'impression des lettres dont il est ici question, & près d'un siècle & demi après la mort de cette Dame, qui ayant reçu le jour en l'année 1469, vécut si peu qu'elle ne vit pas la fin du quinzième siècle. Comme *Laura Cereta* n'estoit pas dépourvüe des agrémens qui distinguent si avantageusement le beau sexe, il arriva une fois que l'on prit un de ses portraits pour celui de la fameuse *Louise de Sade*, que Petrarque a tant célébré dans ses vers. & qu'en cette qualité il fut porté en Savoye, où l'on en paya un prix considerable. Au reste, la naissance de celle dont nous parlons estoit illustre, mais son esprit estoit encore plus excellent; & comme elle fut mariée de fort bonne heure à un homme qui la laissa veuve dix huit mois après: elle eut par là assez de temps & toute la liberté nécessaire pour cultiver le talent admirable qu'elle avoit pour les sciences & suivre son inclination. Quantité de personnes illustres de ce temps-là se firent honneur de son commerce: ainsi vit-on des Princes, des Cardinaux, de profonds Theologiens, de doctes Religieux, de grands Philosophes, de subtils Mathematiciens, de fameux Jurisconsultes,

d'habiles Medecins, de beaux esprits ; (j'entends par là ceux qui sans faire une étude particulière des sciences épineuses en font une expresse de belles lettres, en un mot, la plupart de ce qu'il y avoit de plus distingué dans le grand monde, & parmy les sçavans, trouvoient infiniment du plaisir aux relations qu'elle entretenoit avec eux. Cela fait voir que nous n'avons pas moins d'obligation à *Tomasinus* de nous avoir donné ce Recueil de lettres, que nous lui en avons déjà d'avoir publié celle de l'illustre *Cassandra Fidelis* ; & l'on peut dire, avec justice, qu'en joignant à ces deux Recueils de lettres celles d'*Olimpia Fulva, Merata*, desquelles il est parlé dans la *Bibliothèque choisie de M. Colomiés*. Vous érigerez dans le genre Epistolaire un nouveau Triumvirat à la gloire des femmes sçavantes d'Italie, qui ont le mieux écrit en Latin. Ce n'est icy qu'une legere ébauche de la vie de *Laua Cereta*. Vous trouverez cette vie au commencement du volume, écrite fort au long & si bien circonstanciée, que je crois y devoir renvoyer le Lecteur, n'ayant pas dessein de me borner à une simple traduction. J'ajouterais seulement que cette Dame avoit autant de piété, que de sçavoir :

ſçavoir , & que c'eſt dommage que la courte durée de ſa vie ne lui ait pas permis de laiſſer à la poſterité un certain ouvrage qu'elle meditoit , & qui regardoit la vraie maniere de bien vivre , tant par rapport au monde que par rapport à Dieu. Nonobſtant cette perte , on ne laiſſe pas de voir briller par ci , par-là , dans les écrits qui nous reſtent d'elle , certaines étincelles de ce feu divin qui embraiſoit ſon cœur , & de cette vertu ſolide & éclairée qui faiſoit la baſe de toutes ſes actions. Voicy quelques-uns de ces beaux traits , qui montrent à découvert quelles eſtoient les diſpoſitions de ſon ame & le caractère de ſon eſprit ; je les donne dans la même langue qu'elle les a écrit. Pour ne rien diminuer de leur énergie : *Vaga quippe & inanis eſt humane gloria mercedula. Invitat me ad calcanda deſideria fugacis vite peregrinatio tranſcurrens , ob id renunciavi mundo , eoſque fines legis mihi conſtitui , in quibus ultra licitum , libeat nihil. Ego paratum mihi ſpeculum mentis ad mortem ſalvatoris noſtri doctrinam menti ſemper oſtendo.*

Cet exemple-ſeul , ſ'il n'y en avoit tant d'autres , pourroit ſuffire pour mettre

hors de blâme les femmes qui s'appliquent à l'étude des lettres. Juvenal estoit apparamment en humeur de médire, quand il a prétendu qu'elles devoient s'abstenir d'une si loüable occupation, conseillant même à leurs maris de les prendre plustost bonnes menageres & coûturieres, que sçavantes.

*Non habestis ar, na tibi qua juncta re umbis
Dicenai genus, aut curium se-men- vitato
Toi qua: enthymema, nec historias s. i. et omnes.
SAT. 6.*

Il y a un passage dans Accurse, qui pourroit bien servir de glose à celui de Juvenal, car il disoit, ce me semble que *puer bibens vinum, & mulier loquens latinum, numquam facient finem bonum.*

Mais pour ne rien dire de Mademoiselle de Gournay, dont la France a autrefois admiré les ouvrages, & laquelle est appellée par *Baudius*, qui suit en cela le jugement de Lipse.

*Patrima Nympha, seculi ac morum decus,
Monstruque purum labis & probro carnis*

Pour ne rien dire aussi de cette merveille du dernier siècle *Anne-Marie de*

Schurman, qui n'excelloit pas moins sur toutes les femmes sçavantes, que les deux *Scavigers* ont fait sur tous les hommes doctes. Je me renfermeray dans la seule Italie, où je trouverai un grand nombre de femmes sçavantes, pour tenir compagnie à *Laura Coreta*, autant du côté de la sagesse que de celui de l'érudition. Telles estoient : *Olympia fulvia Morara*, *Isotta Negarola*, *Cassandra Fidelis*, *Laura Terracina*, *Moderata Fonte*, *Vittoria Colonna*, *Isabella Sforza*, *Veronica Franca*, *Maldalena Acciaoli*, *Archangela Tarabotti*, *Chiara Maraini*, *Lucretia Marinelli*, *Laura Battiferi*, *Margarita Sarrochia*, & tant d'autres Dames Italiennes, qui font la meilleure partie de la Bibliothèque des femmes du R. P. *Louis Jacob* ; Et si l'on y ajoute la *signoria Francesca Turina Bufalini di Città di Castello*, où elle fit imprimer en 1628 un assez gros vol. in-octavo de ses Poësies Italiennes, dédiées *alla signora donna Anna Colonna* ; que de beaux endroits ne trouvera-t'on pas dans ce charmant Recueil ? Je m'assûre, que ceux qui ont du goût pour la langue Italienne me sçauront bon gré d'avoir rapporté ici, comme je vais faire, un tonnet

tout entier , beau & bien fait à mer-
veille pour une femme, où elle décrit le
Palais , *di san Giustino*, dans lequel elle
habitoit.

*Ampie s' l' ampio Loggie, ampio cortile
E stanze ornat: con gentil Pitture,
Trovai giungendo, e nobili Sculture.
Di marmo fatte, dà scalpel non rile:*

*Nobil giardin con un perpetuo Aprile
Di vari fior, di fette e di verdure,
Omb e soavi, a que a temp a l'ASURE
E strade di bella non dissimile.*

*E non men forte ostel, che per fortezza
Ha il ponte, e i fianchi, e lo circonda intorno
Fosso profundo e di real larghezza*

*Qui fei col mio signor dolce soggiorno
Con santo amor, con somma contentezza
Onde ne b' vea il mese, e il giorno.*

C'est à la page 1344, du volume de
ses Poësies, que commence cette des-
cription : & entre plus de trois cens son-
nets, que contient ce livre, il y en a
plusieurs, d'où on peut apprendre des
particularitez, tant de cette Dame, que
de son mary le Seigneur *Giulio Bufalini*
de ses fils, petits-fils, & autres choses
assez considerables.

La Description que je viens de donner du Palais *di san Giustino*, m'invite à ne pas finir sans y en ajouter une d'un lieu champêtre, faite par nostre *Laura Cereca* dans une lettre qu'elle écrivoit à sa mere; c'est l'onzième du Recueil: j'espere qu'elle plaira par elle-même, & sur tout par une remarque de *Tomasinus* qui prend de-là occasion de rapporter d'un autre Auteur une charmante description du jardin des Hesperides, si vanté dans la Fable: je me sens porté à le faire, d'autant plus volontiers, que je ne crois pas que les lettres de *Laura Cereca* soient dans les mains de tout le monde: & qu'ainsi tel qui ne peut les trouver aisément, ne sera pas fâché d'en voir ici une qui est bien capable, ce me semble, de faire juger avantageusement des graces & de l'élégance des autres, la voicy toute entiere, & je finirai par elle le present article.

Laura Cereca, Veronicæ, Mauri S.

E P I S T. II.

*Felix nimium ad limites, atque
albo lapillo numeranda lux; qua per-
fusa gaudio pulchrescentia illa floribus*

Dij

prata, & glareis, circumlabentibus-
 que rivis ornata Lustravimus. Conci-
 nebant illic sub radiis matutini solis
 ave sgarrula. Venere vel obviam Car-
 tilantes biforis avenis, atque arundi-
 nibus agrestes, qui innexi vincula
 scirpea, ut primum curru descendimus,
 cogebant oves alii, atque alii ubera
 distenta premebant. Tunc passim ve-
 nientis armenti mugitibus arva re-
 plentur: stabant autem horto medio
 tenta tentoria, gibbosa puella patriis
 quibusdam fabulis dulci cantu aures
 mulcebat, & ubi canoris mox res-
 pondebant fidibus numeri, threicio &
 digiti pulsabant pectine voces; Sic
 indulgebant choreis plaudentes illius
 plebeculae pedes, quos, vel saluan-
 tes, tympana buxusque vocabant. Ibi
 salicum albicantium nemorosi syl-
 vula amoena densius sub opacitate
 frondebat. Idalie ibi Cythereaque lucus
 sub quo non Dryades solum gratis um-
 bris, sed volupe vel ipse possint N-ya-

d'Histoire & de Littérature. 79
des , Napeæque fruiſci : viſebatur
enim quaquaverſum, deliciæ meæ, vi-
riditas. Sic lepidè atque lautè civiles
animos ruralis affectus implebat : im-
pleſſet tamen urbanus , ſi totiens in
ſaturnalibus perquiſita , Conclamata-
que veſiſſes. Vale. Nonis. Sep.

Idaliæ Cithææque lucus

Magna hæc fateor viſus oblectamenta:
ſed longè inferiora iis, modò vera, que
heſperidum horto tribuuntur. Varia
quidem apud veteres extant , nemo
tamen ad ingenii voluptatem mihi
accuratior videtur ſcylace Caryandenti,
qui in periplo hæc prodiſt : Eſt locus
profundus Orgiis 18. præruptus cir-
cumquaque , nuſquam deſcenſum
habens. Ubique verò duobus ſtadiis non
minor eſt latitudo & longitudo. Hor-
tus h c opacus eſt arboribus in ſe in-
vicem implicatis, quàm maximè den-
ſis. Arbores ſunt , lotus , mali omnis
generis , punice , piri , arbuti fruētus,
mora , vites , myrti , Lauri , hedera ,
Olivæ, Oleaſtri, Amygdali, Juglandes.

-J'ai regret de n'avoir pas retenu au-

trefois dans une de mes lectures la description que j'y ai vûë du jardin délicieux, que Messieurs de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientale ont à Batavia, rien n'approche plus du fameux jardin des Hesperides que celui-là; & je me serois fait un vray plaisir de les mettre en parallele l'un avec l'autre, & d'orner ce petit ouvrage d'un si joly morceau, si l'infidelité de ma memoire, & mon peu de prévoyance me l'eussent permis, ne me restant même à present aucune idée de la note du livre, où estoit cet article.

Cet article vient du même Auteur que celui de Valere Maxime. On jugera par ces deux morceaux de l'erudition & de l'exacçitude des connoissances du sçavant, qui a eu la bonté de nous les communiquer. Le soin qu'il a pris de rassembler les noms des femmes illustres par leur vertu & leur sçavoir, sera un préjugé assez certain de la consideration qu'il a pour cet aimable sexe, qu'on peut élever en un sens audessus du nôtre; Ne peut-on pas dire en effet & contre ceux qui ont combattu l'égalité des sexes, & contre ceux qui ont mis en doute, si les femmes ont une ame

d'Histoire & de Litterature. Si
raisonnable, * que l'inferiorité est du
côté des hommes ? Ne sont-ils pas des-
tinés à la culture de la terre, & à l'exer-
cice des arts les plus grossiers & les plus
laborieux ? Ne courent-ils pas les mers ?
Ne s'exposent-ils pas aux perils de la
guerre ? Toute la fatigue enfin n'est-elle
pas pour eux, pendant que les femmes
jouissent paisiblement des douceurs du
repos ? Et n'est-il pas vrai que les hommes
n'achètent que trop cher l'empire ima-
ginaire qu'ils s'attribuent sur ce beau sexe ?
Voici deux pieces de Mr l'Abbé de
Louvain : celle ci est sur la premiere
campagne de Monseigneur le Duc de
Bourgogne.

SERENISSIMO PRINCIPI
LUDOVICO BORBONIO
BURGUNDIÆ DUCI,

Post suam primam expeditionem bellicam
Gratulatio.

*Quis novus in nostris successit seclis Hero ?
Pectore quam forti tam citò bella gerit ?
Alto Bobonidum ducens à sanguine vitam ?*

* Acidalius, Geddicus & Beverovich écrivirent contre
de premier & de second l'honneur des femmes.

Illustras aniri nobilitate genus.

*Ergo macte animo, nostras spes altera gentis:
Sic iur, Princeps, Orbis ad imperium.*

Les vers suivans ont este faits sur la Statuë Equestre du Roy, que M. le Maréchal de Boufflers a fait ériger dans la cour du Château de Boufflers. Mr l'Abbé de Louvat y employe des expressions magnifiques & bien dignes du Heros, dont il chante la gloire.

ILLUSTRISSIMO ac fortissimo Domino, Domino Ludovico-Francisco de Boufflers, Duci ac Marescallo, Regis exercituum Praeposito generali, Ordinum Regionum atque velleris aurei Equiti Torquato, Belgii Gubernatori, nec non Praetorianae legionis praefecto; &c.

In Statuam Equestrem Ludovico Magno erectam in Castello de Boufflers.

*Orbe qui d'edomito superest? jam parce labori,
Siste gradum, Victor LODOIX, victoris
in aede*

*Buffleri, bello quo non praestantior alter
Æmu us a surgit, ti inond e vinditir ullus?
Ipse triu-nphali propè dignus Regis honore,
Quem factis, virtute refert, pi. tate, trium-
plis.*

Les vers suivans sont encore de Mr
l'Abbé de Louvat, excellent Poëte La-
tin : il se joüe heureusement sur le nom-
bre de 64 années & de 64. Roy.

LUDOVICO MAGNO;

Francorum Regi sexagesimo quarto.

REX in æternum vive *Dan.* III. 9.

*Tot numeras, LODOIX, annos,
quot Gallia reges.*

*Horum quis tibi par, nullus in or-
be fuit !*

*Vt tibi par nullus, nec sit diuturnior
alter :*

*Hos numeres annos, quos habuere
simul.*

*Tot numeret natus tantis non regibus
impar,*

*Tot quoque cum longâ posteritate
nepos.*

La traduction Françoisise de ces vers est d'un homme, qui a de grands talens pour la Poësie, & qui prend plaisir à les cacher.

A U R O Y.

LOUIS LE GRAND, soixante-quatrième Roy de France, âgé de soixante-quatre ans.

VIVE LE ROY A JAMAIS.

Daniel, III. 9.

S T A N C E.

LE nombre de nos Rois si renommés, si grands,
Se trouvant égal le nombre de vos ans,
Aucun d'eux néanmoins ne vous ressemb-
la, S F R E,
Pas-meme aucun de ceux que l'univers
admire.

Mais ce n'est pas assez pour l'emporter
sur eux,
Si le Dieu Tout-Puissant veut exaucer
nos vœux.

Que votre vie, ô Roy, soit autant prolongée

Que de celle d'eux tous s'étendit la durée.

Et pour mettre le comble à ce parfait bonheur,

Que votre Auguste Fils & digne Successeur,

Pour vous estre dans tout parfaitement semblable,

Par ses jours aussi longs devienne incomparable :

Et qu'un jour après lui vous soyez imité
Par votre petit-fils & sa posterité,

Dant le plaisir de voir leurs tres-longues années,

De tous les mêmes biens pleinement couronnées.

Voilà toutes les pieces fugitives, que j'ai à vous envoyer pour le present. Venons aux nouvelles litteraires, dans lesquelles j'ai répandu le plus d'enjouement. que j'ai pû pour adoucir la secheresse de quelques articles.

NOUVELLES

LITTERAIRES.

ON travaille à Londres à une nouvelle édition du *Theſaurus linguae Latinae*, de *Robert Etienne*. Cette édition sera plus ample & plus correcte que les précédentes. Il faut rendre justice aux Anglois, ils ayment les ſciences, & les cultivent beaucoup. *Robert Etienne* étoit frere d'*Henry Etienne*, qui entendoit ſi bien les Auteurs Grecs, & dont le *Sextus Empyricus* eſt ſi eſtimé & ſi rare. Vous ſçavez que la famille des Etiennes a eſté fertile en gens de Lettres, mais peu favorifée de la fortune. Les grandes dépenses qu'ils faiſoient pour laiſſer à la poſterité des Ouvrages ſçavants & corrects, conſommoient tout leur bien. On ne voit plus tant d'habileté ni de reputation dans la plûpart de nos Libraires; la diligence dont ils uſent dans l'impreſſion des Ouvrages, accommode plus leur finance, & leurs interereſts particuliers, que l'exaſtitude, dont les *Etiennes*, les *Manuces*, les *Vascozans*, les *Plantins*, les *Elzevirs*, & tant d'autres uſoient

dans ceux qu'ils publioient de leur tems. En un mot un peu plus d'argent dans le commerce & un peu moins de perfection dans les livres font du goût des Libraires de nostre siècle.

On jouïra *Electre* bien-tôt : c'est Mr de Longe-Pierre, ce zélé partisan des anciens, qui en est l'Auteur : il a toujours travaillé sur de grands sujets, & il y a bien réüffi. Celui-ci est rempli de beaux ornemens : l'Auteur les a traité avec toute la delicatesse, dont on sçait qu'il est capable. M. de Longe-Pierre est connu par ses belles traductions & les excellens Commentaires qu'il a fait sur les anciens Auteurs : il en a soutenu l'honneur contre M. Perrault, qui vouloit élever les Modernes sur le débris de leur gloire. Cette guerre a mis pendant quelque tems tout le Parnasse en mouvement, & elle a donné lieu à d'agréables fictions, qui ont amusé les Sçavans; dans ces assauts poétiques, M. de Longe-Pierre eut d'illustres collègues. M. Dacier entr'autres ne parut pas moins zélé pour l'honneur des anciens : ils firent voir l'un & l'autre que les anciens avoient mieux réüffi à déraciner les vices que les modernes; que

leurs Ouvrages sont pleins de beaux préceptes de vertu, propres à guérir le monde des fausses opinions, qui sont la source la plus ordinaire de nos égaremens. Peut-on rien lire, par exemple, de plus propre à la correction des mœurs, que les Satyres d'Horace ? Quelle plus utile lecture peut-on proposer aux jeunes gens ? L'esprit qui est ébranlé par les censures, par la honte & par le ridicule, que la satire attache au vice, en est mieux disposé à goûter les leçons de morale, qu'on lui propose. Ensuite dégagé & détrompé qu'il se trouve des erreurs vulgaires, par cette lecture, il s'empresse plus volontiers à la recherche de la vérité, qui seule est capable de procurer à l'homme la félicité de l'esprit. Il semble que nos modernes ne réussissent pas à si bien exprimer le caractère, qu'ils veulent représenter; qu'on examine de près les Tragedies des derniers, & on jugera bien-tôt, que le défaut ordinaire, où ils tombent, est de ne sçavoir pas donner aux passions les expressions qui leur conviennent. Mais parcourez les anciens, lisez *Euripide*, *Sophocle*, & vous verrez que leur langage est plus conforme à la nature, dans les

Sujets tragiques : nos Auteurs employent de grandes & nobles expressions , des mots enflés & ampoulez ; la nature ne parle point ainsi , comme dit un illustre Critique de nôtre tems,

*Ces grands mots dont alors l'Acteur remplit sa bouche.
Ne parlent point d'un cœur que sa misère touche.*

Il faut dans l'excès de la douleur, quelque chose de moins pensé, & qui marque plus de trouble.

Il ne faut pas confondre toutes celles qui ont porté le nom d'*Electre*. Il y en a eu une qui estoit fille d'Agamemnon, & qui persuada à son frere Oreste de vanger la mort de leur pere , tué par Egiste. Il y en a eu une autre, sœur d'Antigone & fille d'Oedipe. Une troisième fille de Thetis & de l'Ocean & sœur d'Alcance. Cette detniere fut mere d'une autre *Electre*, de qui Jupiter eut Dardanus. C'est de la premiere de ces *Electres* dont il est question dans la Tragedie de M. de Longe-Pierre, qu'il a traduit du grec de Sophocle & d'Euripide, qui ont eu tous deux part à cette belle piece, où l'on voit tout ce que peut l'amour paternel secondé du fraternel.

Il paroît une *nouvelle Démonstration Evangelique* : c'est un M. Charon, qui

en est l'Auteur. Je n'ay point vû cet Ouvrage ; les veritez qu'il contient , doivent estre lûës avec respect ; mais je doute qu'il les ait appuyées d'une plus grande évidence , que les hommes celebres , qui ont traité ce sujet avant lui ; je parle d'Eusebe de Cesarée , & du sçavant M. Huet Evêque d'Avranches ; je crois même que ce seroit une témérité de l'esperer : mais peut être , qu'il a recouvré les dix livres de la démonstration d'Eusebe , que toute l'antiquité a tant regrettée. Que cette trouvaille seroit heureuse !

J'avois bien dit , que le tems nous apprendroit le succez du *Diarium historico-Litterarium* , du P. Hommey Augustin. Ce livre vient d'estre supprimé au grand regret de l'Auteur , qui nous promettoit les *Fastes historiques de l'Europe*. Le dénouëment n'en pouvoit pas estre plus malheureux. Ainsi de pareilles infortunes garantissent souvent les ouvrages médiocres , de l'oubli des hommes.

Le P. Hommey publia en 1683 le *Milleloquium Gregorii* , imitant dans cette espeece de travail , tant des Auteurs , qui ont fait des compilations des pensées & des paroles des SS. PP tel est le *Flores*

Patrum, le *Tertuliani Omniloquium*, l'*Augustini Milleloquium*, que Barthelemy d'Urbain, de l'Ordre de S. Augustin donna sous le Pontificat de Clement V. auquel il le dedia. Le P. Hommey fit aussi imprimer en 1684, le *Supplementum Patrum*, qui fut fort loué par les Journalistes des pays étrangers : c'est un recueil de diverses pieces d'anciens Ecrivains, où l'on trouve d'abord tout le traité de musique, qui est attribué à S. Bernard, & dont le Pere Mabillon ne publia que la premiere Partie, à la fin du dernier tome des Oeuvres de ce Pere de l'édition de 1667 : on y trouve aussi un petit *Poëme Latin*, composé par *Marbodus*, Evêque de Reims, sur les femmes, l'avarice, & l'ambition, les trois plus grands ennemis del'homme, dit ce Prelat.

Les *Nouvelles des Eaux d' Bourbons* sont épuisées, & ont fini avec la saison des bains ; je conjecture que le trop grand enjouement, qui regne dans la quatriéme sceance de ces *Nouvelles*, peut en avoir hâté la fin. Les Muses chrétiennes doivent estre chastes; les expressions trop libres de l'Auteur les ont sans doute fait fuir. Ce petit ouvrage

périodique s'est soutenu durant cinq mois ; c'est plus que je n'aurois osé l'espérer.

Nous avons une *Ode sur la naissance de M. le Duc de Chartres*, de la façon du Pere Menestrier. Quand ce Jesuite s'exerce sur ce genre d'écrire, il y reussit aussi bien que ceux qui en font leur talent particulier, & vous sçavez que c'est le moindre des siens. L'Ode est Latine & adressée au Roy. L'expression en est belle, pompeuse, & telle qu'il la faut pour une Ode. Il en a fait une traduction Française, qui ne le cede en rien à l'original ; quoique les traductions de cette nature soient les plus difficiles, parceque la force de la pensée est souvent attachée à l'expression, qu'elle en dépend absolument, & que d'ailleurs la cadence & le son agreable que forme la rime, ne sçauroit la bien imiter dans une traduction. Ce sçavant Jesuite, qui connoît si bien l'antiquité, fut autrefois critiqué sur * l'explication, qu'il donna des médailles frappées pour le Roy ; on prétendoit qu'il avoit mal traduit *Holsatum* par *Holsat*, qu'on n'a jamais dit *Holsat* en François, & qu'il falloit ne-

* En 1691.

cessairement traduire *Holstein*. On luy contestoit aussi que la gloire du rétablissement du Duc de *Holstein* fut dûë à la France, on la donnoit toute entiere à la maison de *Brunswich*; vous n'aurez pas de la peine à reconnoître, de qui vient cette remarque : la premiere n'est pas sans fondement, & elle nous fait juger, que les maîtres de l'art sont quelque fois sujets à prendre le change. Pour la seconde, elle est absolument fausse, & il n'y a que les étrangers jaloux de la gloire du Roy, qui puissent tenir un semblable langage. Le P. Menestrier s'est immortalisé par son *Histoire de Lyon*, & par les découvertes qu'il fait sur cette ancienne Ville. C'est aussi un des premiers hommes du monde, pour le Blason & pour tout ce qui dépend de la connoissance *Heraldique*. Il nous a donné sur ce sujet d'excellens traitez, tous pleins de grandes recherches.

Le Docteur *Hyde*, qui a esté long-tems Professeur aux Langues Orientales est mort en Angleterre : c'estoit l'homme du monde qui les entendoit & qui en connoissoit mieux la finesse. Il les avoit professé avec beaucoup d'applaudissement dans l'université d'*Oxford*. Vous

ne sçavez peut-estre pas, Monsieur, que ce Docteur avoit esté fort lié avec le feu Chancelier Bacon; il en estoit l'amy de confiance, & c'estoit lui qui avoit pris soin de la dernière édition des œuvres de ce grand Magistrat. L'attachement, que Mr Hyde avoit eu dans sa jeunesse pour les ouvrages d'Hobbes, luy avoit un peu gâté le cœur, il avoit puisé des sentimens pernicioeux dans cette lecture, & il en estoit si encêré, qu'il avoit pris le dessein de donner un Commentaire du fameux livre de *Civie*, qui a tant fait de bruit dans l'Europe. Des amis zelez pour la gloire de Mr Hyde, lui ouvrirent les yeux; mais sur la fin de ses jours, il détestoit aussi sincerement la pernicioeuse doctrine de Hobbes, qu'il y avoit esté attaché au commencement. Mr Hyde avoit fort brillé à la Cour de Charles II. Roy d'Angleterre, ce Prince, qui faisoit sa principale affaire de ses plaisirs, avoit pourtant des momens qu'il destinoit à la conversation des Sçavans; il goûtoit fort l'esprit de M. Hyde; & c'est sous la protection de ce Prince, dont la mémoire est si chere aux Anglois, que ce Docteur fit durant plusieurs années une profession ouverte

du scepticisme, mais d'un scepticisme un peu trop épuré. Divers malheurs joints aux lumières de son esprit, qui devoient plus vives sur la fin de ses jours, rappellerent enfin M. Hyde à lui-même, & le reveillerent de ce sommeil philosophique, qui sous l'apparence d'une grande sécurité ne laisse pas d'être souvent lethargique. Le principal ouvrage de M. Hyde & celui qui l'a fait plus connoître, est son Histoire de la Religion des anciens Perses, & de leurs Mages. En voici le titre : *Historia religionis veterum Persarum, eorumque magorum : ubi etiam nova Abrahami & mihre, & vesta, & manetis, &c. Historia atque Angelorum officia & Praefectura ex vet. Persarum sententiâ : item Persarum annus antiquissimus tangitur, &c* Il y a dans cet ouvrage plusieurs points, qui y sont traités incidemment, le principal est la vie de Zoroastre Restaurateur de la religion des Perses. On y trouve les Sentimens & les Propheties qu'on lui a attribué sur la venue du Messie. La Vie de Gushasp, Roy des Perses, y tient aussi sa place. M. Hyde parle avec beaucoup d'érudition des bons Anges & des mauvais, & de leurs fonctions

particulieres. L'Histoire du Patriarché Abraham , qui parmi les Perfes passe pour leur premier Legislatteur y est inserée. On y trouve l'Histoire de Manés, que je voudrois bien que le sçavant Auteur du livre *de la distinction & de la nature du bien & du mal*, eu un peu consultée. Mr Hyde a mis dans dans son ouvrage dix-huit planches en taille-douce , des personnes & des choses dont il a parlé. Il a de plus traduit un livre Persan nommé *Sadder*, composé il y a sept siècles, par un Docteur Persan. Cet Auteur a encore inseré dans son ouvrage 20 dissertations sur les Druzes, les Iezides & les autres Solitaires du Mont-Liban, & plusieurs remarques geographiques sur les Villes Orientales. Il nous apprend que les Gherbes sont les Sectateurs de l'ancienne Religion du Payis : mais le point sur lequel Mr Hyde a repandu une plus grande & une plus profonde érudition, est sur la Religion des anciens Perfes & sur l'objet de leur culte ; les Historiens avoient tant varié & avoient establi des opinions si differentes, que leurs sentimens particuliers n'estoient propres qu'à entretenir le Pirthonisme ; si nous en croyons donc cet habile homme, les
 Persans

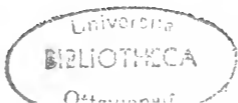
Perfans n'ont jamais reconnu & ne reconnoissent que le vrai Dieu ; leur creance à son égard a toujours esté orthodoxe : il est vrai , qu'ils l'affoiblissent par des contes fabuleux & frivoles , & des pratiques superstitieuses. Il justifie enfin cette nation si celebre dans l'antiquité ; du reproche qu'on lui fait , d'adorer le soleil & le feu ; il prouve la fausseté de l'accusation , par la doctrine de leurs livres & par le témoignage de leurs Prêtres , & il prétend contre M. Sanson , que l'honneur , qu'ils rendent au soleil & au feu , n'est purement que civil , non plus que celui qu'ils rendent à l'Empereur. Personne ne pouvoit mieux reussir à traiter une matiere si abstraite par elle-même & par les difficultez dont elle est herissée , que M. Hyde. Il avoit une grande connoissance des Langues Orientales , une étude profonde de l'Écriture sainte , des Peres , & des Auteurs profanes : outre cela il avoit une nombreuse Bibliothèque , dans laquelle il avoit rassemblé beaucoup de livres , concernans la Religion , les mœurs , & les Coûtumes des anciens Perses & des modernes ; avec de tels secours on épuise un sujet. Son Histoire a esté imprimée à

Oxford en 1700. On peut presque juger par le titre de l'étendue de la matiere, renfermée dans cet ouvrage, qui est d'un travail immense. Celui qu'il a fait de *Ludis Orientalibus*, est aussi fort estimé. Ce seroit un tres excellent recueil, que celui que l'on feroit des lettres de Monsieur Hyde; il n'est gueres de Sçavant dans l'Europe, avec lequel il n'ait été en relation: On trouveroit dans ces Lettres de precieux vestiges de l'antiquité.

On n'a jamais tant vû d'ouvrages periodiques, mais aussi on n'en a jamais vû, dont la durée ait esté si courte; ils ne vont gueres au troisiéme mois, & la plupart tombent au premier. Au seul nom de M. Parent tout ce qu'il y a de Physiciens & de Mathematiciens à Paris, s'empressoient d'avoir son Journal de Physique & de Mathematique: cependant ce nouveau Journal tout attendu qu'il estoit a eu de la peine à parvenir jusques au second mois; dès le premier, le goust en a passé.

La secheresse avec laquelle l'Auteur traitoit ses matieres, les tenebres qu'il prenoit plaisir à répandre sur des choses qu'il semble que la nature ait voulu cacher, ont degouté les curieux. L'on a

recours aux Journaux , pour voir d'un coup d'œil , la difficulté , & éviter une infinité de dehors , qu'il faut passer (encore plus dans la Physique , qu'ailleurs) pour y parvenir ; & nostre Auteur se plaisoit à embarrasser son discours , persuadé qu'il étoit , que pour parler le véritable langage d'un bon Physicien & d'un grand Mathématicien , il ne faut pas parler comme les autres , & qu'il faut employer des expressions , qui ne puissent être entendues de personne : d'ailleurs cet Auteur avoit entrepris de faire un extrait des Journaux de Lipsik , qui ne sont eux-mêmes , que des extraits d'autres livres ; & ces seconds extraits estoient encore plus obscurs que le texte dont il les tiroit , & qu'il sembloit vouloir mettre à la portée des esprits ordinaires. J'ai toujours remarqué que deux sortes de gens parlent & écrivent obscurément : les ignorans , & ceux qui sont tellement élevez au-dessus des autres par la supériorité de leur génie , qu'ils négligent de s'en faire entendre. Le deffaut de clarté dans les uns & dans les autres , se fait plus remarquer dans les matieres qui regardent les sciences seches , comme sont la Physique , & les Mathématiques , que par tout ailleurs.



Il faut rendre justice à l'Auteur de ce Journal, dont nous déplorons la chute si prompte : il est habile Physicien & il est né avec de grands talens, pour les sciences auxquelles il s'attache; mais ce n'est pas tout, il faut pour écrire un certain ordre dans l'esprit & une certaine netteté dans les idées que la nature donne plutôt que l'usage : il seroit à souhaiter pour l'utilité de ceux, qui entrent dans les Mathématiques que Mr Guinée de l'Académie Royale des sciences voulût publier ses *Elemens d'Algebre* : l'on y trouveroit une methode plus claire & aussi sûre que celle de Mr Parent, de la même Académie. Il y a long-temps que les sçavans desirerent la publication de cet ouvrage. Le même Auteur a fait des *Lieux Géométriques*, avec la construction generale des *Equations*, qui ne seroient pas receus avec moins d'empressement : L'on y remarqueroit un ordre admirable & une grande netteté. A la verité toutes sortes de personnes n'en sont pas favorisées : tel qui parle avec ravissement sur les matieres les plus abstraites, seroit embarrassé à composer la relation d'une feste de village; & à plus forte raison de faire une dissertation de Physique & de Ma-

thématique. A propos de Mathématique il faut que je vous fasse part de la description de la plus belle Machine qui soit au monde : je parle de celle de Marly ; elle est écrite dans les termes de l'art, & je vous l'envoie telle qu'on me l'a donnée.

DESCRIPTION

de la Machine de Marly.

IL a fallu des forests entieres pour faire la digue & les galeries de charpente de cette Machine, qui sont depuis la riviere le long de la colline, jusqu'au haut de la tour de pierre. Sous ces galeries sont par intervalles sous le terrain de la coste, des reservoirs, les uns superieurs aux autres : le plus bas ayant receu immédiatement l'eau de la riviere, contient son corps de pompes, qui la repousse par des tuyaux couchez le long de la colline dans les reservoirs superieurs, & ainsi par reprise jusqu'au reservoir, qui est sur la tour de pierre.

Les corps des pompes ont quatre pouces de diametre, quelqu'uns six. Les

pistons par leur jeu de quatre pieds , après avoir puisé l'eau , la refoulent & la forcent à monter dans les reservoirs superieurs. Tous ces mouvemens se font par le moyen de mille balanciers , véritablement posez , qui sont joints l'un à l'autre par des tirants , auxquels d'autres especes de balanciers servent de supports : Ainsi lorsque la partie est superieure , les balanciers s'épanchent vers la riviere , & leurs parties inferieures remontans vers le haut de la colline , tirent les pistons , & puisent de l'eau dans le corps des pompes , d'où ils la refoulent lorsque la partie superieure des balanciers vient à remonter verticalement , & qu'elle s'incline vers le haut de la colline. Le premier mobile de cette Machine est un bras de la riviere de Seine , qu'on a barré par une digue. Cette digue est ouverte par deux endroits , par lesquels l'eau estant retenuë & plus élevée & coulant avec rapidité , fait couler dans chaque pertuis , une rouë de trente pieds de diametre , & de cinq à six pieds de longueur d'aissles. Les extrémitez des axes de chaque rouë sortent hors de leurs appuis , & sont tournees en manivelle ; la manivelle qui est du costé de la mon-

tagne, puisé & refoule l'eau dans les premiers corps de pompes, & l'autre manivelle sert à faire mouvoir le balancier. Il y a 13 rouës, neuf desquelles agissent ordinairement, & souvent les 13 ensemble, & fournissent deux cens pouces d'eau à Versailles, en faisant mouvoir deux mille cinq cens pieces de bois verticales, dont il n'y en a que mille, qui soient véritablement des balanciers; les autres ne servent que de supports à leurs tirants, & toutes ces pieces ne servent qu'à faire mouvoir les mille balanciers ou leviers, lesquels à chaque tour de rouë s'inclinent d'un costé & d'autre; & après avoir retiré les pistons des pompes, qui reçoivent une colonne d'eau de quatre pieds d'hauteur, & de quatre pouces de diametre, la refoulent aussi-tost. Treize de ces balanciers sont de front; & par le moyen de soixante-deux autres qui sont le long de la colline, ils servent à puiser de l'eau du plus haut reservoir, dans le corps des pompes & la refouler & forcer par les pistons à monter dans les tuyaux verticalement posez dans la tour de pierre, & à dégorger dans le reservoir, qui est au plus haut étage, d'où l'eau descendant par d'autres

tuyaux , posez à plomb , & enfermez dans des tuyaux en terre , va sortir par des tuyaux à plomb , dans le plus haut reservoir du Château de Versailles , d'où elle est ensuite distribuée.

Cette machine éleve , l'eau , qu'elle fournit à Versailles , près de soixante-deux toises de haut.

Il paroît depuis peu une nouvelle édition de la *Vie du Pere Joseph*; elle est même tres-estimée par ce que l'Auteur l'a bien changée, & selon ce que l'on m'en a dit, il est constant que cette histoire avoit besoin d'estre reformée. Car on n'a conceu dans la premiere édition de la vie de ce Capucin , que l'idée d'un grand politique , malgré les soins infinis que Mr l'Abbé Richard , qui l'a faite , s'est donnés pour en faire un homme de bien. Cet Auteur en effet se donne la torture , pour peindre , avec de belles couleurs , son heros , & au bout de tout cela il n'en fait qu'un rusé Courtisan , au lieu d'un bon dévot Capucin. Si Mr l'Abbé Richard avoit de grandes obligations à la famille de du Tremblay , il n'auroit pû rien faire pour elle , de mieux que de la relever dans ce tems, où elle n'étoit plus connue , par une genealogie que

d'Histoire & de Littérature. 105
tout le monde conteste, & u'on qm'a assuré qu'il a fort retouchée dans cette édition. On ne dit pas quels ont esté les motifs de cet Auteur pour donner tant de reliefs à son heros; en voulant lui rendre un grand service, il n'a pas apperceu ni apprehendé les Critiques, qui ne peuvent souffrir qu'il se soit si fort écarté de la verité, quand il a tant dit de bien d'un Religieux qui n'a trouvé aucun Historien, ni aucun Auteur qui en ait parlé avantageusement. Il valloit mieux envoyer en Hollande la veritable Histoire de ce Politique, pour la montrer au naturel, que de nous la donner ainsi fardée & déguisée.

Mr l'Abbé richard se trouve bien puni de sa fluterie, puisqu'on apprend qu'un Auteur plus sincere n'a pas craint de développer des secrets jusqu'à present inconnus dans un livre, qui a pour titre *Le Veritable Pere Josef Capucin, nommé au Cardinalat, contenant l'Histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu, imprimé à Saint Jean de-Maurienne, chez Gaspard Butier.* Ce livre qui paroît dans les Pays étrangers, & qui merite la curiosité de tous ceux qui veulent sçavoir l'Histoire du Cardinal de Richelieu sous

Loüis XIII ne flatte point : sans estre satyrique , il apprend des faits inconnus jusqu'à ce jour , & il est remply de traits fort singuliers : on ne scauroit bien l'entendre sans avoir lû la Preface , qui en renferme la clef. Il n'y a rien de si fin & de si adroit que cette maniere de dénigrer ce Confident du Cardinal , & de développer l'Histoire secrette de ces temps orageux.

La nouvelle édition de la *Vie du Pere Joseph* , qui va paroître donnera envie de voir la premiere , pour avoir le plaisir de les comparer ensemble ; car on doit s'attendre d'y trouver une grande difference : l'on m'a fait entendre que l'autorité de Morisot y seroit plus respectée , & que l'on n'y feroit pas tant d'inutiles efforts , que dans la premiere , pour desculper le Pere Joseph , sur l'affaire du Docteur R cher. L'Auteur en effet avoit employé toutes les ruses de l'art dans la premiere édition , pour blanchir son Heros sur cette action violente ; il avoit pris pour ce sujet les plus justes mesures qu'un Apologiste peut prendre ; mais enfin un Testament de mort , pour ainsi parler , & le rémoignage de Morisot , dont la probité est si bien establie , affoi-

blissent fort les preuves, dont l'Historien du Pere Joseph s'estoit servi pour le décharger de cette accusation. Tout le monde est persuadé que la conduite du Capucin dans cette occasion ne fut pas des plus moderées; & il valloit beaucoup mieux ne rien dire du tout de ce trait, que de le déguiser ainsi, & de vouloir par là surprendre la credulité du public. Un Historien ne doit pas décrier son Heros, il est vrai, mais il ne doit pas aussi le trop flatter. D'ailleurs le stile de Mr l'Abbé Richard est bon, il est fleury, & cet Auteur orne beaucoup son sujet; ses portraits sont délicats, les peintures qu'il fait sont fines, & son expression est tres-vive; son traité des *Pensées Royales* lui a fait honneur dans le monde.

Il y prouve que le Roy a droit de donner des Pensions sur les Benefices de sa nomination & de sa collation, même à des Laiques.

On n'a pas fait de nos jours un livre plus curieux & qui établisse mieux l'autorité des Rois de France. Il le mit sous la protection du R. P. de la Chaise, à qui il est dédié. Cet Ouvrage a procuré deux Prieurez à son Auteur. Si la ra-

reté d'un livre fait juger de sa bonté, on peut estimer celui ci, puisqu'on a vu toute l'impression fut enlevée dès qu'il parut, & en moins d'un mois il ne s'en trouva plus chez aucun Libraire. J'en parlerai quelque jour.

Voilà un témoignage que je dois à la vérité, & que je me feray toujours un plaisir de rendre aux Auteurs, lorsqu'ils le mériteront.

On vient d'imprimer chez Mercier, amateur des pieces d'esprit deux *Poèmes heroïques*; l'un sur le départ de Monseigneur le Duc de Bourgogne, pour la campagne en 1703, & l'autre sur la prise de Brisac par ce même Prince le 6 Septembre de la même année avec les Boutsrimez de Madame la Duchesse du Maine, remplis sur le même sujet. Il est surprenant que ceux qui ont corrigé le Dictionnaire de Moreri soient si mauvais Geographes, qu'en parlant de Brisac, ils aient dit qu'il y avoit un pont de pierre. Mr le Clerc devoit-il ignorer que le Rhin est trop rapide pour y faire des ponts de pierre. Le Poème épique, est le plus noble de tous; il est plein de Majesté, quand il est bien exécuté, & qu'on le porte à une certaine élévation. On a devant soi

de grands modeles , lorsqu'on est assez heureux de les pouvoir imiter , je parle d'Homere , de Virgile , & dans ces derniers temps du Tasse. L'Auteur de ces deux Poëmes , pour dire les choses comme elles sont , ne leur est pas tout-à-fait comparable : mais enfin , il n'est pas inferieur , à Chapelain & à Desmarests. Sa versification se soutient assez bien dans le degré d'excellence , où il la porte , & il a de l'enflure , condition qui semble essentielle au Poëme Epique. Voilà ce que l'on peut raisonnablement juger de ces deux Poëmes. Les Boutsrimez de Madame la Duchesse du Mayne ont esté assez heureusement remplis , & pour une poësie aussi contrainte , qu'est celle des Boutsrimez , il n'y a pas mal reussi.

On étale chez le même Imprimeur les *Entretiens de l'agreable Societé* , &c. c'est un petit livre , d'autant plus singulier qu'il a esté fait par un Abbé , qui entasse intrigue sur intrigue , amour , amourette , galanterie , & tout cela tres-mal assorty . & donné sans aucun preservatif : c'est là en deux mots la production & l'œconomie de l'ouvrage de ce digne Abbé. Ne seroit-il pas plus à propos aux personnes de cet estat de laisser

traiter ces matieres aux petits Maîtres ; & aux gens du monde ? Et n'est-il pas honteux qu'un homme revestu d'un saint caractère , ou qui en veut avoir l'esprit & la vocation , vienne mettre en regle l'art de la galanterie , & fasse un nouveau Commentaire de l'art d'aimer d'Ovide. Voilà où conduit l'inutilité d'un homme oisif , & qui ne prend aucune précaution contre les passions : qu'un homme livré à soi même est à plaindre ? C'est une maxime autorisée par l'usage , que la société loin d'affoiblir le vice , le fortifie presque toujours : je conviens qu'on y distingue une passion , une foiblesse , un vice passager , d'une action noire & d'une corruption du cœur ; on y condamne hautement celle-ci , mais on y deffend toujours celles là. Ne soyons point vertueux au-delà de ce que nostre estat le demande , dit-on , & jamais on ne se tient dans les bornes qu'il prescrit. Voilà une fougue de moralités dont je n'ai pas esté le maître , & à laquelle l'écrit licentieux de nostre Abbé a donné occasion : il est fâcheux de moraliser aux dépens de son prochain ; j'en conviens , mais ce n'est qu'en combattant le vice , qu'on le détruit.

Nous avons une nouvelle *Coutume d'Artois* : c'est Mr Maillard fameux Avocat qui en est l'Auteur ; il l'a redigée avec un travail incroyable : cet ouvrage estoit necessaire depuis la conquête de l'Artois, car tous les jours on a des affaires de ce Pays-là dans nos tribunaux, & lorsqu'on n'a point de *Coutume* qui en regle l'usage, on est fort embarrassé. Bien des gens avoient tenté l'entreprise ; mais la plupart épouvantés par la difficulté du succès, l'avoient abandonnée : Mr Maillard plus hardy ou plus heureux que les autres, en est venu à bout par une grande application. Il a mis une carte fort exacte de l'Artois à la fin de l'ouvrage. Vous devez estre persuadé qu'en fait de *Coutume* ce sera l'ouvrage le plus travaillé que nous aurons. Mr Maillard est un homme entendu dans ces matieres, & qui joint à une longue étude beaucoup de sagacité, c'est ce qui est necessaire dans les matieres de Jurisprudence, où il faut souvent que l'esprit joie, pour démêler la pensée du Legislatteur ou du Commentateur.

Il faudra bien des siècles pour reparer la perte, que nous venons de faire de Mr de S. Eyremont, qui mourut à Lou-

dres le 20 de Septembre dernier. Cet homme si celebre par ses Ouvrages, par l'élevation de son genie, & par le goût qu'il a toûjours eu pour les belles lettres, vient de finir des jours aussi brillans par les beaux talens, dont la nature l'avoit favorisé, que par les agrémens qui ont assaisonnez les divers événemens de sa vie : elle a esté marquée, cette vie, par d'illustres engagements. Mr de S. Evremont s'est trouvé lié tant qu'il a vécu, avec les plus beaux esprits de son tems & avec les personnes les plus distingüées. Il a publié dans ses ouvrages de prose, & de poésie l'amitié, dont l'honoroient ces illustres personnes. Celle qui l'unissoit à Mr le Comte de Grammont, ce Seigneur si délicat & dont l'esprit est si cultivé & si fleuri, n'a jamais souffert de rallentissement. Vous sçavez que Mr de S. Evremont sortit du Royaume pour quelques écrits qu'on lui attribuoit contre feu Mr le Cardinal Mazarin, lors des guerres de Paris. Après la mort de ce Cardinal, il ne tint qu'à lui plusieurs fois de se rendre à sa chere patrie ; mais les chaînes, qu'il avoit formées en Angleterre, l'y ont retenu, & il n'a pas dépendu de lui de

les briser. Mr le Comte de Grammont a esté un de ceux qui l'ont le plus pressé de revenir en France, & quelque pouvoir que ce Seigneur eut sur l'esprit de Mr de S. Evremont, il n'a jamais pû l'y obliger; on peut juger que si ses efforts ont esté vains, il faut que l'Angleterre eut des grands appas pour celui que nous regrettons.

Vous sçavez qu'après la mort des grands hommes, il ne manque jamais de paroître des œuvres posthumes qu'on leur attribüë, & auxquelles souvent ils n'ont point eu de part; de tout temps, d'officieux Libraires ont essayé de faire faire fortune à de médiocres ouvrages, en les faisant paroître sous des noms celebres: on n'a pas attendu la mort de Mr de S. Evremont, pour mettre en usage cette ruse; de son vivant même, il a paru plusieurs pieces, qu'il a desavoué hautement, & quelqu'autres aussi si inférieures à ses productions, qu'il n'a pas daigné les honorer d'un desaveu. Un Lecteur un peu habile n'a pas de la peine à reconnoître ce qui est sorti de la plume de ce grand homme, d'avec ce qui luy est estranger; il faut cependant convenir que dans le nombre d'ouvrages

qu'on a donnés sous son nom, il y en avoit quelqu'uns qui n'en estoient pas tout-à-fait indignes. On lui a, par exemple, attribué certains mémoires, qui ont eu tant de succez dans le monde, c'est l'Abbé de Villiers, qui en est l'Auteur. Mr de S. Evremont a conservé jusqu'au dernier moment de sa vie le même feu dans l'esprit, la même justesse qu'il avoit à l'âge de quarante ans. Il est rare de trouver dans un corps accablé sous le poids des années & des infirmitéz, la même vivacité, la même force & enfia cette même étendue de raisonnement, que dans la fleur & la pointe de l'âge.

Cét illustre personnage avoit une vivacité dans l'expression, & une délicatesse dans la pensée, qui rendoient sa conversation charmante; il n'y a rien de plus juste que le jugement qu'il fait des Auteurs, il a un discernement admirable, pour tout ce qu'on y trouve de plus ingénieux; quand il parle de Petrone, par exemple, qu'il explique agreablement ce caractere de politesse, cette volupté exquise & délicate de cet ingénieux débauché: il avoit un goût pour les plaisirs qu'il lui en procuroit en quelqu'endroit, qu'il se trouvât; il se suffisoit à lui-même;

& dès qu'il se montrait, tout le monde estoit charmé. Les reproches qu'on luy a fait du costé de ses sentimens sur la religion ne paroissent pas tout-à fait sans fondement; si l'on tombe mal-heureusement sur quelques endroits de ses ouvrages, ou sur quelqu'une de ses lettres, on trouvera que sa foy sur les points fondamentaux varie quelquefois, mais enfin ce sont des lettres d'enjouement; ce qu'on a imprimé de lui, où il paroît opposé à l'immortalité de l'ame lui avoit échappé dans le cours des passions, & dans l'usage des plaisirs; alors on parle des choses comme l'on voudroit qu'elles fussent en effet: c'est dans cet esprit qu'il faut expliquer la lettre, qu'il écrivoit à Mademoiselle Lenclos; & qui commençoit par ces paroles, qui ont tant fait parler le monde: *Que l'enfer de Mr de la Rochefoucauld ne vous fasse pas peur, Mademoiselle, c'estoit un enfer medité*; dans le tems qu'il écrivoit cette lettre, il estoit encore dans un âge & dans une certaine route des' plaisirs, où ce langage devoit estre expliqué, comme une vivacité & un enjouement d'un homme un peu trop attaché au monde; plutôt que comme le sentiment d'un cœur corrompu. Ce

qu'il y a de peur, c'est que s'il y a un endroit dans ses ouvrages, qui fasse douter de la pureté de ses sentimens : on en trouve mille autres, qui nous convainquent que son cœur estoit tres-sain & tres-soumis aux maximes du Christianisme. Je ne dois pas oublier le jugement qu'en portoit, il n'y a pas long-tems un homme, qui le pratiquoit tous les jours à la Cour d'Angleterre. Mr de S. Evremont, disoit-il, faisoit comme Epicure, consister le souverain bien dans la volupté, accompagné de la vertu, mais la delicateffe de sa complexion & son extrême sobriété doivent éloigner de lui les soupçons injustes qu'on a eu sur ses mœurs. & sur ses sentimens, il est vrai qu'il donnoit beaucoup à l'empire des sens, & qu'il soutenoit que quand ils jugent dans leur ressort, on ne doit pas douter de leur fidelité, mais aussi il ne vouloit pas que la raison se laissât entraîner à leur rapport : il temperoit la severité de la sagesse par d'honnêtes plaisirs, pour la rendre plus aimable, & il ne vouloit point qu'on peignît la vertu avec un visage austere, & avec un front toujours ridé ; l'ame en effet est tellement engagée dans les

sens & la matiere, qu'une Philosophie trop spiritualité, qui, pour ainsi dire, deshumanise l'homme & le dépouille de tous les sens, n'a gueres fait des sages qu'en idée; ils s'apperçoivent souvent qu'ils ont un corps comme les autres, qui les inquiete & les embarasse, d'autant plus qu'ils ont pris dans le monde le parti de donner tout à l'esprit: il faut donc avoier que la sagesse elle-même, peut rire quelque-fois, sans que cela paroisse indigne d'elle.

Mr de S. Evremont est mort âgé de quatre-vingt-onze ans: il estoit de la Maison des Barons de S. Denis, qui est tres-considerable en Basse Normandie. Je finis cet éloge en disant que la profondeur & élévation de son esprit; la délicatesse & la pureté de son expression, cette expression toujours si ingenieuse entre les mains; ce tour noble qu'il donnoit à ses pensées; cet empire qu'il conservoit sur tous les sujets qu'il traitoit & qui les lui rendoit propres, ont toujours caractérisé ses ouvrages, & leur donneront le sçeau de l'immortalité. Mr de Maizeaux qui estoit son ami de confiance, avoit travaillé sous ses yeux peu de temps avant sa mort, pour mettre par ordre les ma-

nuscrits, qu'il a déposés entre les mains du sçavant Mr Sylvestre, Medecin de MilordMontagu, qui fidelle & religieux sur les devoirs sacrez de l'amitié, & attentif aux desirs des Sçavans, les publiera incessamment. Ce sera par cette nouvelle édition, qu'on distinguera d'une maniere à n'y estre plus trompé, les veritables ouvrages de Mr de Saint Evremont, de ceux que des Libraires trop ardens pour le gain, ont publié sous son nom. On jugera aussi par ce nouveau Recueil, si la critique d'un Mr Dumont, qui parut, il y a environ six ans, sous le titre de *Dissertations sur les œuvres mêlées de Mr de S. Evremont*, est bien fondée. Ce trop hardy Censeur prétendoit que Mr de S. Evremont avoit employé des phrases & des expressions trop obscures, & que plusieurs de ses sentimens de morale & de Theologie n'estoient pas justes. L'entreprise de faire revenir le Public de l'estime qu'il a conçûe pour Mr de S, Evremont, n'est-elle pas téméraire ?

Nous avons eû, il n'y a pas long tems, un petit livre qui m'a paru bien écrit : c'est une espece d'*Apologie de la Matrone d'Ephese*, du moins c'est le titre, qui

promet la justification de cette femme si connue par Petrone, & on ne trouve rien moins, que ce à quoi l'on s'attendoit. L'on espere d'y trouver une Apologie, & on n'y trouve que la même Histoire, qui est racontée dans la Satire des *Amours de Neron*; elle l'est dans ce petit ouvrage, à la verité avec beaucoup d'élégance & dans un beau tour; mais enfin l'intrigue est la même, elle est conduite de la même maniere, on y voit le même dénouement; & je ne sçai par quelle raison l'Auteur a donné un air d'Apologie à cette historiette: après l'avoir lûe, cette femme dont l'antiquité a tant parlé, nous paroît aussi foible, que la représente Petrone. On m'a assuré que l'Auteur de ce Roman, estoit un Abbé, & on m'a même parlé d'un incident, que l'impression de cet ouvrage, avoit causé.

Il fut volé au véritable Auteur, & imprimé sans qu'il le sçût. Il fut bien étonné lorsqu'il vit son historiette publiée dans tout Paris; il en fit du bruit, & cela a aboutit à lui faire abandonner toute l'édition par l'Imprimeur, menacé de l'autorité de Mr le Duc d'Orleans, à qui cette prétendue Apologie est dédiée.

La même main qui vola à cet Abbé le roman, dont nous venons de parler, lui prit aussi un petit conte sur Narcisse, qui n'est pas moins agreable que l'autre, & les conditions d'accomodement & d'indemnité furent enfin une cession gratuite de tous les exemplaires des deux ouvrages, que le même Imprimeur fut obligé de faire à l'Abbé pour l'appaiser dans sa perte. Mais pour dire quelque chose de l'*Histoire de Narcisse*, je dois avoüer à la gloire de l'Auteur, qu'on ne peut pas s'expliquer plus délicatement & d'une maniere plus tendre sur la galanterie. Le portrait qu'il fait du jeune Narcisse est tres-fin & tres-naturel, & il reussit parfaitement bien à décrire les emportemens de l'amour. Il faut connoître à fond le cœur humain, pour en si bien peindre toutes les foiblesses, & il est bien rare de trouver tant d'habileté sur une telle matiere, dans un Auteur, dont il n'est pas permis de supposer l'experience : on parvient difficilement à la connoissance parfaite de certaines choses par la seule speculation, & aidé de sa seule imagination. On remarque dans ces deux ouvrages, quelques endroits qui auroient besoin d'estre retouchez, & où il est constant

constant qu'on a omis quelque chose. C'est ce qui arrive ordinairement dans les pieces qui ne sont point données de la main de l'auteur ; mais dans l'état où sont celles-cy ; l'on juge aisément que l'abbé qui les a composées , à une grande facilité & beaucoup de génie pour écrire ; qu'il a une grande culture dans l'esprit , a beaucoup de feu & une belle imagination ; avec tous ces avantages on peut écrire dans une pleine confiance ; que ce que l'on fera , sera agréablement reçu du public , dont le goût est toujours le juge des ouvrages d'esprit.

On travaille au Louvre à une édition plus corrigée des *Mémoires de M. le Comte de Bussy Rabutin*. Les gens du monde, les courtisans , & ceux enfin qui veulent se polir l'esprit par la lecture, recevront avec plaisir cette nouvelle édition. Tout ce qui porte le nom de M. de Bussy Rabutin est très estimé, tout ce qu'il a écrit a un certain caractère de politesse, très propre à former l'esprit d'un jeune homme qui entre dans le monde. Ce délicat courtisan a mêlé plusieurs traits de satyre dans ses ouvrages ; & je vous assure que ces traits doivent plustost faire préjuger

la parfaite connoissance, qu'il avoit des hommes de son tems, que la corruption de son cœur : car rien n'est plus faux, si nous consultons le P. Bouhours, que d'attribuer à la corruption du cœur, ce qui est l'effet d'un discernement exquis & de notre bon goût. Si les ouvrages bien écrits plaisent aux personnes qui ont le goût sûr, parce que dans les règles, les belles choses doivent plaire, & que tout ce qui est parfait dans son genre, contente ordinairement l'esprit ; rien ne peut tant faire de plaisir que la lecture des ouvrages de M. de Buffy ; on ne peut pas trouver un plus heureux jeu de l'esprit & du cœur, que dans ses écrits ; on y voit cette délicatesse ingénieuse qui vient des pensées, mais on y voit briller aussi, celle qui vient des sentimens & où le cœur a plus de part que l'intelligence, & on les y admire heureusement confondus ; de sorte que la pluspart des pensées de cet auteur sont belles & touchantes, parce que la passion les rend délicates ; il ménage d'ailleurs ses pensées d'une manière, que le sentiment n'estant jamais trop développé ; ny trop uny, conserve toute la beauté qui en fait sur le pr x. Personne n'a jamais plus fi-

nement fait sentir les mouvemens des passions, que cet ingenieux courtisan ; il en fait partout des peintures bien naturelles ; on y trouve souvent ce difficile accord d'un sentiment généreux & délicat. M. de Buffly étoit plein de la lecture des poëtes, qui ont si bien réussi dans les expressions tendres ; il s'étoit formé le cœur sur Ovide, Catulle & Tibulle, il avoit un attachement extraordinaire pour ces trois poëtes, & il en avoit plusieurs fois recommencé la lecture. On doit encore remarquer que nôtre auteur en conservant ce caractère naturel, n'en devient pas pour cela insipide, & que sa pensée n'en est pas moins vive & piquante, pour en être plus naturelle. Il a d'ailleurs dans le langage une exactitude, qui en le rendant tres-naturel, ne le dessèche pas, ny ne l'affoiblit, ses pensées dont nous vantons le naturel, ne sont point recherchées ny tirées de loin ; le sujet les présente, & elles semblent naître du sujet même. La beauté qu'il répand dans son discours est sans fard & sans artifice. Qu'il est difficile d'imiter un si beau naturel ! M. le Comte de Buffly Rabutin a laissé une belle famille, comme vous sçavez, M.

M. l'Abbé de Buffy est grand Vicairé d'Arles , & fait beaucoup d'honneur à l'état qu'il a embrassé.

Il vient de sortir de la boutique du Libraire Boudot, un *nouveau Dictionnaire*, qui est assez estimé , il est fort à l'usage de l'Ecole , de la maniere dont j'en ay ouy parler , je le crois fort exact : on a mis à la fin les différences de certains mots, qu'on avoit crû jusqu'à present synonymes ; cela nous fait voir , qu'à quelque degré d'excellence , qu'on ait porté une langue , il reste toujours des découvertes à faire pour ceux qui viennent aprez nous.

Le même Libraire a imprimé aussi , il n'y a pas longtems , l'*Antiquité de la nation & de la Langue de Celtes*. Cct ouvrage est de la façon du sçavant Pere Dom Pezron, ancien Abbé de la Charmoye, il est plein d'une profonde érudition, & on ne peut pas le lire sans en avoir aussi beaucoup , & sans avoir longtems étudié l'Ecriture sainte , si du moins on veut le lire avec fruit. On trouve à la fin du livre une table des mots grecs tirez de la Langue des Celtes , ou Gaulois , elle est fort nécessaire pour l'intelligence de tout l'ouvrage. Vous devez comprendre que les

anciens Celtes ne sont autre chose que le peuple que nous connoissons sous le nom de Gaulois. L'auteur prétend, & je ne sçay si c'est avec fondement, que cette ancienne langue ne s'est point perdue, & qu'elle se conserve encore aujourd'huy dans l'Armorique, ou Basse-Bretagne, & dans le païs de Galles en Angleterre. Je ne sçay, si en lisant son livre vous serez content des preuves; dont il appuie son sentiment; elles me paroissent plutôt des fortes conjectures que de véritables preuves; & l'autorité unanime des sçavans, dont il pretend se fortifier, me paroist un peu hazardée; car il n'est pas generalement vray que ce soit une opinion commune à tous les antiquaires. On trouve dans cet ouvrage tout ce qu'il y a de plus caché dans la Mythologie & dans l'ancienne Histoire; l'on sent en le lisant qu'il a esté fait avec un travail prodigieux; sous les termes & les expressions françoises, on ne laisse pas aussi de sentir la force de l'Hebraïsme. Personne en effet de nôtre tems n'est plus versé dans la connoissance des Langues; que ce sçavant moine. C'est le même qui fit, il y a quelques années, un Système nouveau

de Chronologie, dans lequel il prétendoit que dans la supputation des années qui ont précédé l'Ere-Chrétienne, on s'étoit trompé de quinze siècles, & qu'au lieu de 4000 ans qu'on comptoit communément jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, on devoit compter 5500 ans : cette nouveauté Chronologique fut fort contredite, & M. la Charmoye n'a pas fait faire une grosse fortune à son livre. On trouve, d'ailleurs dans *l'Antiquité des tems rétablie*, une vaste érudition & beaucoup de critique : je ne fais pas difficulté de croire que Dom Pezron est aussi profond dans la science des Langues Orientales, que M. Simon.

On vient de donner une *nouvelle édition des Stances Chrésiennes de M. l'Abbé Testu* : le nombre qu'on en a imprimé prouveroit assez la bonté de l'ouvrage, si on n'étoit persuadé, que les matieres de devotion, assaisonnées d'un certain enjouement ne sont pas toujours celles qui sont le moins agréablement receuës du public, j'entens d'un public pieux, ce n'est pas que de luy-mesme, l'ouvrage de cet abbé ne soit tres-bon. Hé ! qui en pourroit donner de bons, si ce n'est un

Academicien, & un Academicien aussi poly & aussi entendu dans la science des rimes que l'est M. l'Abbé Testu. Sa poésie est fine & délicate, & il est édifiant dans un âge avancé de consacrer sa muse à la piété, en ne lui faisant plus chanter que les loüanges du Seigneur & celles des Saints.

Il me semble, qu'on est dans le goût des livres mystiques; on en voit de tous côtez. Les deux derniers livres qui ont été faits sur cette spiritualité raffinée sont de deux Jacobins; l'un est intitulé *Exercices Spirituels*, & a été composé par le Pere Mespolié, Jacobin. L'autre, *Méditations de S. Thomas, pour les trois vies, contemplative, illuminative & unitive*, par le P. Antonin Maffouliez, du même ordre. Il en est des livres ascétiques, comme de la Poésie, s'ils ne sont extrêmement bons, ils sont insipides & languissans; rien n'est moins supportable, qu'un ouvrage de méditation, s'il n'est soutenu par un saint enthousiasme, qui entretienne le contemplatif dans l'action, où il faut qu'il soit, s'il ne veut pas déchoir de cet estat de perfection, où la pratique épurée de la vertu l'a élevé. Les noms de

ces Jacobins, auteurs de ces deux livres sont tres propres à faire valoir un ouvrage de mysticité. Leur talent pour cette espece de pieté est aussi connu que celui du P. Arnu du mesme ordre, dans sa *clef du puz amour*.

M. l'Abbé de Charnes a commencé une nouvelle traduction de la *Jerusalem délivrée du Tasse*, il en a déjà publié le premier chant. Cet essai a fort satisfait les curieux; il est écrit avec cette politesse, ce feu & ce brillant qu'on remarque dans tous les ouvrages de cet abbé. Il y a eu plusieurs traductions de la *Jerusalem délivrée*, mais il n'y en a pas qui approche de la beauté dont celle-cy fera, si l'auteur continuë son travail. Vous sçavez, que c'est ce poëme héroïque, qui causa les grands démélez qu'eut le Tasse avec l'Academie de Florence. Pellegrin comparoit ce poëme à un palais d'une juste grandeur, mais bien entendu, & où tous les ornemens de l'art sont placez à propos, & par des mains sçavantes, de sorte qu'il remplit mieux l'idée des personnes intelligentes, & qu'il plait d'avantage aux personnes de bon goust. Pellegrin fit ce jugement par opposition au poëme de Ro-

tand le furieux, d'*Arioste*, qu'il avoit comparé à un grand & vaste palais, bâti contre les règles de l'architecture, partagé en appartemens superbes, mais mal distribués, & enrichi de marbre & de dorure propre à attirer les yeux d'une multitude ignorante. Dans la retraite que le Tasse fit, loin de la Cour du Duc de Ferrare dans laquelle il avoit esté très distingué, il composa la *Jerusalem conquise*, mais cette piece n'eût pas le mesme succès que la premiere: Dans celle-cy il s'étoit abandonné à son enthousiasme, & il n'avoit pris d'autre guide que son genie: & dans la seconde il voulut se régler suivant les idées de ceux qui avoient critiqué la *Jerusalem délivrée*, & c'est justement ce qui le fit échouer. Paul Beni, ce sçavant Grec, domicilié en Italie; donne hautement la préférence au Tasse sur Homere & Virgile; cette décision me paroît un peu hardie, & je crois que tous les sçavans ne l'ont pas adoptée. L'*Amynre* est encore un chef-d'œuvre du même poëte: il donne dans cette Pastorale une image bien naturelle de la vie champêtre, l'on trouve dans cette invention, pour parler de langage de Beni, toute la délicatesse &

tout l'agrément des anciens. L'auteur y
 traite l'amour avec tant de finesse, qu'on
 a quelque raison de croire qu'il en avoit
 receu de terribles atteintes: S'il est vray
 qu'il porta ses vœux si haut qu'on le dit,
 il ne l'est pas moins, qu'il en fit une rude
 penitence. Vous sçavez la disgrâce qu'il
 essuya au sujet de la Princesse de Ferrare
 vers laquelle il avoit eu la témérité de le-
 ver les yeux: cette disgrâce fut suivie de
 quelques incidens si particuliers, qu'on a
 lieu de croire, que la passion du Tasse
 estoit d'une violence & d'un emporte-
 ment extraordinaires.

Nous avons une nouvelle édition de
l'Imitation de Jesus-Christ du P. Brignon.
 Vous sçavez, que les ouvrages de ce Je-
 suite, sur tout les traductions, sont fort
 estimés, & un auteur ne peut mieux
 employer un pareil talent, que sur un
 livre aussi plein d'onction, que *l'Imita-
 tion de Jesus-Christ.* Toutes les pensées,
 qui sont renfermées, dans ce petit livre,
 élèvent l'ame à Dieu & la détachent des
 creatures. C'est une lecture, que ceux qui
 sont chargez de la conduite des ames, doi-
 vent recommander avec beaucoup de soin,
 à ceux qu'ils conduisent dans les voyes:

spirituelles. Ne sera-t-on jamais entièrement éclaircy sur le véritable auteur de ce livre admirable ! deux ou trois ordres religieux se le disputent, & on n'a pas encore pû en avoir un jugement décisif, quoique plus de quarante auteurs différens ayent discuté avec assez d'étendue cette matière dans le dernier siècle; je les ay lûs avec beaucoup d'attention, & je crois après une exacte recherche estre bien fondé à conclure que Si. Bernard n'est point l'auteur de cet ouvrage comme le luy attribuent quelqu'uns; que Ludolphe y a encore moins de part; qu'il n'y a aucune preuve certaine que Thomas à Kempis l'ayt composé, puisqu'il est très-probable que cet auteur est moins ancien, & que de son vivant même, ce livre a été attribué à S. Bernard, à Gerson & à Gerfen: or ces sortes de doutes ne se forment point du vivant d'un auteur, & ce n'est que la longueur des siècles qui cause cette incertitude: d'ailleurs presque tous ceux qui ont agité cette question, conviennent que les plus anciens manuscrits de cet ouvrage sont anonymes, ou portent le nom de Jean Gerson, & il me semble que ce fameux Chancelier de l'Université de Paris, est:

celuy des trois auteurs , qui y a le plus de part ; car les qualitez d'abbé de S. Estienne de Verceil , de l'ordre de S. Benoist , que l'on donne au prétendu Jean Gerien ne sont établies sur aucun fondement , ny sur aucun témoignage digne de foy ; ainsi j'ay beaucoup d'inclination à croire que le nom de *Jean Gesen* , *Gersen* , ou *Gerseni* n'est pas le nom d'un abbé ; mais plutôt celui de *Jean Gerson* , qui a esté corrompu .

Le même Jesuite qui nous a donné cette nouvelle édition , nous vient de donner une nouvelle traduction du *Combat spirituel* , cet excellent livre , dont S. Francois de Sales faisoit tant de cas , & qu'il portoit toujours avec luy . Vous en connoissez l'auteur (le devot Laurent Scupoli Theatin) : ce petit livre va presque de pair avec *l'Imitation de Jesus-Christ* , & l'on se l'estime gueres moins . On l'a traduit de l'Italien en plusieurs sortes de langues . Il en parût une édition Italienne , il y a quelques années à Paris , & ce qu'il y a de plus singulier , est qu'on l'imprima *in folio* au Louvre . Je ne suis pas un grand juge de livres de spiritualité ; mais autant que je peux m'y connoître , je trouve

le *Combāt Spirituel* aussi plein d'onction, que *l'Imitation de Jesus-Christ*; les pensées y sont aussi élevées & les sentimens aussi affectueux. Tout le monde n'en conviendra pas avec moy ; mais chacun à son goût particulier sur les matieres mystiques, comme sur les autres. Il y a long-tems que le Pere Brignon a consacré sa plume, & qu'il ne l'employe qu'aux sujets de pieté : nous avons encore de luy une nouvelle traduction des *Opuscules du Cardinal Bellarmin*. Ce traducteur a un talent particulier pour parler des matieres spirituelles avec l'onction, qui les doit toujours accompagner & qui en est le sel & l'assaisonnement. On sent à sa maniere de rendre les pensées de ses auteurs qu'il a de grands talens pour la conduite des ames, cette carrière si épineuse & si difficile à remplir.

On n'a jamais tant eu d'éditions du *nouveau Testament*, que depuis quelques tems. Nous en avons en dernier lieu une traduction de M. Simon le Rabbin, c'est celle de Trevoux qui a tant fait du bruit, & dont vous avez scû la destinée. Nous en avons un autre latin avec des petites notes, mais fort justes, que de Lau-ne

à l'imprimé. Il n'y a pas jusqu'à Mercier, qui n'en ait aussi donné un ; mais je crois tout simple & sans notes. Le second tome de celui du fameux P. Bouhours est aussi en vente depuis quelque temps ; il semble que la mort de l'auteur étoit nécessaire à la reputation de ce livre ; car cette traduction, dont on contestoit l'exactitude durant la vie de ce Jesuite, est à présent recherchée avec de grands empressements ; telle est la destinée de la plupart des auteurs, il faut qu'il leur en coûte la vie, pour assurer la fortune de leurs ouvrages. Le *nouveau Testament de M. Huré*, traduit par l'ordre de Monseigneur le Cardinal de Noailles, ce vigilant Pasteur, me paroît le plus estimable : on ne peut rien ajoûter à l'exactitude du traducteur, les notes qui accompagnent cet ouvrage, sont d'une grande recherche & d'un prix infiny. L'auteur que son Eminence a employée pour cette version, a beaucoup de reputation pour l'intelligence des saintes Langues, & il faut croire que dans la multiplicité des traductions du nouveau Testament que le commencement de ce siecle a produites, celle de M. Huré fera sans contredit preferée. Il paroît enfin un

nouveau Testament de la façon de M. le Clerc, de Hollande, je présume que ce ne sera pas le moindre de ceux dont je viens de parler : j'en ay lû quelque chose dans un exemplaire qu'il envoyoit à un illustre abbé, j'ay esté fort content de ses notes & de ses recherches, elles m'ont paru profondes & judicieuses, & ce que j'estime encore plus exemptes de tout préjugé de party, je peux à la verité n'être tombé que sur les endroits favorables, & peut-estre qu'il y en aura d'autres où il ne se sera pas tant précautionné; il promet cependant dans la préface, qu'il évitera avec soin dans ses notes, de se servir d'un langage affecté à quelque party, & qu'il parlera en véritable & fidelle traducteur, abstraction faite de toute interest particulier. S'il a tenu sa parole, on peut esperer que cette nouvelle traduction sera tres-estimée : mais on ne doit pas esperer qu'il l'ait tenuë, puis que l'on apprend que son ouvrage vient d'estre condamné en Hollande même, où la liberté est si grande pour les écrivains : & on doit convenir que M. le Clerc est un des plus hardis interpretes de l'Ecriture Sainte que nous ayons ; & que c'est un aduersaire tres-di-

gne d'entrer en lice avec M. Simon & le P. d'Epineuil. La contestation qu'il a avec ce dernier, s'aigrit un peu à ce qu'il me paroît; ne pourra-t-on jamais bannir de la dispute ces termes insultans & de sobligeans; & ne parviendra-t-on jamais à la reduire aux termes d'une honnesteté reciproque. Ce qu'il y a de sûr; c'est que ce ne seront pas ces antagonistes qui laisseront à la posterité ces regles si desirées de moderation dans la critique. Vous me direz que cette aigreur dans la dispute est aussi ancienne que l'Eglise; j'en conviens avec douleur; mais les querelles des grands Saints, telles qu'ont esté celles de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Jean Chrysostome, de S. Cyrille, de Théodoret de Cyr, &c. ne sont point des exemples à proposer. Il faut plutôt attribuer leurs disputes à l'effet d'un saint zele; qu'à celuy d'un emportement de jalousie dont la plupart de nos critiques remplissent aujourd'huy leurs ouvrages, au lieu de s'appliquer à la seule recherche de la verité.

Le *Probabilisme* est enfin aux abois: auroit-on crû, que ce fut un Jesuite de France; & un Jesuite en dignité, à qui la gloire de luy donner les derniers coups

& de le terrasser, eût été réservée ? c'est pourtant une vérité ; le P. Gilbert Provincial des Jesuites de Toulouse, est le glorieux Champion, que la Providence avoit marqué de toute éternité, pour cette illustre victoire. Ce sincere Jesuite dans son *Antiprobabilismus* prouve d'une maniere évidente, que la doctrine de la probabilité est odieuse ; il fait voir les excès dangereux qui en suivent, & il soutient contre ceux qui la défendent ; que la pratique & l'autorité de l'ancienne Eglise luy sont contraires. Le P. Gilbert n'est pas le seul Jesuite qui s'est déclaré dans ces derniers tems contre le Probabilisme ; le P. Ignace de Camargo Jesuite Napolitain, n'est pas moins contraire à cette opinion singuliere, dans un livre intitulé *Regula honestatis moralis &c.* qu'il a fait imprimer à Naples en 1702. il y a deux ans. Si le P. Gibalin pouvoit revenir au monde, dans quel étonnement ne seroit-il pas, de se voir aux mains avec deux Professeurs de sa même société, dans laquelle le Probabilisme s'est fortifié. Vous voyez par là que rien ne peut arrêter l'incertitude de l'esprit humain, il voguera toujours au gré du plus ou du moins.

La Muse de M. l'abbé Pellegrin continue à s'exercer sur de picux sujets ; elle vient de produire de *nouveaux Noël*s , & c'est le troisiéme recueil de ces sortes de chants spirituels , qui paroît de la façon de ce devot auteur. On sçait qu'il est capable d'une poésie plus difficile & plus délicate que celle là. On a veu dans le monde galant des piéces de boy qui n'ont pas paru sous son nom & qui ont eû de grands applaudissemens ; n'est-ce pas un grand éloge de la modestie de cet abbé , qu'ayant esté capable de faire des ouvrages , dont le succez a fait beaucoup de bruit , il ait consenti à en abandonner toute la gloire ? quelque raison qu'il ait eu d'user de cette conduite , les sujets d'admiration ne cessent pas pour cela ; dans un point si délicat , les auteurs ne reconnoissent ny pere ny mere , ny freres ny sœurs ; malgré leur humble déguisement ils ne pardonnent point & vous regardent comme gens de mauvais goust si vous ne loüez leurs ouvrages. M. Pellegrin est exempt de toute prevention d'amour propre. Je dois ce grain d'encens à l'habileté & à la modestie de ce spirituel abbé , dont l'heureux talent pour la poésie éclate tous les jours.

de plus en plus. Je vous entretiendray une autrefois des Tragedies de *Cornelie* & d'*Arrie & Petus*, qu'on luy attribue, & qui ont brillez quelques jours sur le theatre sous des noms empruntez.

C'est un avorton, que *la Gazette litteraire*, elle a esté supprimée dès qu'elle a parû, son regne n'a esté que de six jours; l'auteur l'avoit pris d'un trop grand air, & il n'estoit pas possible qu'il le soutint. Tout le Parnasse s'estoit déchainé contre luy, & il est dangereux d'avoir à faire à des auteurs revoltez, c'est une race trop atrabilaire. On auroit dit à entendre parler ce Gazetier des neufs sœurs que c'estoit le Dieu Apollon qui tonnoit du haut du mont sacré, contre cette multitude d'esprits, qui fourmillent à la chaleur des rayons de ce Dieu. Il les caracterisoit tous & les peignoit avec des traits peu obligeans, & à l'air magistral, dont il prononçoit sur leur merite, il paroissoit qu'il n'avoit pas envie de se faire beaucoup de partisans sur le Parnasse. Enfin le voilà foudroyé luy-même, cet audacieux s'est vû naître & mourir presque dans le même jour. Excellente leçon de moderation pour ceux qui se meslent

décrire ! La plume donne-t-elle droit de dire des choses dont souvent même on n'oseroit s'entretenir.

La seconde instruction de M. l'Evêque de Meaux, contre la traduction du nouveau Testament de M. Simon vient de paroître. La première parût l'année passée : dans l'une & dans l'autre, M. Simon y est convaincu de singularité & d'infidélité dans la version du nouveau Testament, d'hardiesse dans ses notes, & de peu d'exactitude dans tout le corps de l'ouvrage. On est à plaindre quand on a un adversaire sur les bras, tel qu'estoit le sçavant Prelat que M. Simon a eu en teste. M. de Meaux dégage sa parole dans cette seconde instruction, il avoit promis depuis plusieurs années une discussion exacte sur la doctrine de Grotius ; il a fait sur ce sujet une docte dissertation qu'il a mise à la teste de son instruction ; il y représente Grotius degoûté du Calvinisme, & qui prest de se rendre à la vérité, se jette dans un autre precipice ; je parle du Semipelagianisme qu'il embrassa en suivant le party des Arminiens, qu'Episcopus leur chef avoit rendu de vrais Sociniens ; tel qu'il paroist aussi que fut Grotius ; à en juger

par les lettres qu'il écrivit à Crellius & sur le rapport même de M. Simon, qui cependant le prend si souvent pour guide. La doctrine de ce grand homme sur l'immortalité de l'ame ne differe en rien de celle des Sociniens sur ce sujet important, & c'est en expliquant le passage de l'Ecclésiaste XII: 7. par un vers d'Euripide, qui dit que chaque chose retourne à son principe, qu'il se découvre, dit M. de Meaux, dans l'explication de ce passage, dont les Sociniens triomphent, en nous renvoyant à son commentaire sur Job, xxxi 14. où il détruit absolument l'immortalité de nos ames. On peut juger par là, s'il y a de la sçureté à suivre un tel auteur, qui d'ailleurs nie l'autorité de plusieurs livres de l'écriture, comme Job & Judith, l'inspiration des livres sacrez, la verité des Propheties qui ont prédit Jesus-Christ, & qui aussi bien qu'Episcopus est le vray successeur de Marcion. M. de Meaux fait voir l'extrême opposition qu'il y a entre l'esprit de Grotius; celui des auteurs modernes, comme M. Simon & celui des premiers Chrétiens; que ce premier ne peut être excusé de temerité, non plus que ceux qui le suivent, d'avoir traité S. Au-

gustin de novateur, d'avoir fait de la religion Chrétienne une vraye politique & de l'avoir dépoüillée de toute son autorité. M. de Meaux finit cette dissertation par un magnifique éloge de Grotius qu'il peint cependant comme un athée & comme un disciple de Spinoza, & qui par une indifférence affectée sur toutes les religions, fut retranché de toutes les sociétés Chrésiennes. On peut dire que M. de Meaux acheve de terrasser M. Simon dans cette seconde partie, & que ce hardy traducteur de l'Évangile aura bien de la peine à effacer les impressions sinistres que l'ouvrage de ce Prélat laissera contre luy.

Nous avons une nouvelle traduction Française d'*Anacreon*, elle est de M. de la Fosse, on peut espérer par le succès que cet auteur a eü dans plusieurs piéces, qu'il a fait pour le Theatre, & qui ont eü un grand cours dans le monde, qu'elle aura esté bien receüe; il a joint à cette traduction un tombeau en vers, qu'il a fait pour M. le Marquis de Crequy, qui fut tué à la journée de Luzzara, & auprès duquel étoit, lors qu'un funeste coup enleva la France un de ses Heros. M. de la Fo

étoit attaché à ce Seigneur, & il fut même chargé d'apporter en cette ville son cœur. C'est ce précieux dépôt, qui luy fut confié, qui excita sa muse à chanter la mort de ce Marquis, elle y a-tres-bien réussi, car cette piece est fort belle, & n'est pas indigne d'être jointe aux poësies d'Anacreon. Celle de Monsieur de la Fosse est gaye & libre, telle enfin qu'il la faut pour un poëte aussi badin & aussi galant qu'Anacreon, & je crois que sa traduction ne sera pas la moindre de celles que nous avons jusques apresent de ce poëte. Vous sçavez que Remy Belleau le traduisit en prose Françoise en 1556. mais sa traduction, qui est si ancienne, qu'on ne-la-peut plus lire, n'est pas assez exacte, & on peut porter le même jugement d'une traduction Italienne, qui fut faite de ce même poëte, il-y a quelques annés, & à l'auteur de laquelle on fait plusieurs reproches d'infidelité, elle est d'ailleurs plustost une paraphrase qu'une version. Ronsard avoit aussi traduit une partie d'Anacreon: la meilleure traduction Latine que nous ayons d'Anacreon, est celle qui fut faite par Henry Etienne & Elias Andreas, & c'est même celle

dont on se fert plus communement ; je ne dois pas oublier , que c'est tres mal-à-propos que quelques mauvais critiques l'ont attribuée à Jean Daurat, qui seurement n'y avoit aucune part. Nous avons eu une excellente traduction de ce Poëte par feu M. l'abbé de la Trappe ce S. personnage, mais il la fit dans sa premiere jeunesse, & il l'acheva en 1639. quelques auteurs ont dit qu'elle fut imprimée in 8^o ; mais je ne crois pas qu'elle l'ayt jamais esté. Nous avons eu dans ces derniers tems trois differentes traductions de ce Poëte. Mad. Dacier alors Madle. le Fèvre en publia une traduction en prose Françoisse en 1681. M. de Longepierre en a fait une traduction en vers, qui est tres estimée. Il y a enfin celle de M. l'abbé Regnier de l'Academie Françoisse, mais elle n'est que de quelques endroits de ce Poëte, & il seroit à souhaiter, qu'il voulut en donner une entiere.

Un auteur anonyme (ne seroit-ce point M. de la Fosse luy-mesme, on en jugera par la lecture de sa nouvelle traduction) publia, il y a un peu plus de deux ans, quelques remarques, qu'il preparoit sur les poësies d'Anacreon & de Sapho, dans un de ces ouvrages periodiques, qui paroissent tous

tous les mois à Paris, sur lesquelles il vouloit taster le goust des critiques. La plus part de ses corrections regardoient la mesure des vers, & elles luy paroissoient d'autant plus importantes, qu'elles font decouvrir bien des fautes dans le sens. Il supposoit, & c'est au lecteur habile à juger, si la supposition est legitime, que tous les vers de chaque ode d'Anacreon n'ont qu'une seule & mesme mesure. La raison qui a parû de cette supposition, est que la pluspart des odes les moins contestées d'Anacreon ont cette regle d'uniformité. La raison est specieuse! Nostre faiseur de remarques joignit à ses corrections la XVIII. Ode d'Anacreon, * telle qu'il l'avoit changée dans le texte de Mad. Dacier: il oste avec M. le Fèvre à cet ancien Poëte l'honneur d'avoir composé cette ode; je ne sçay s'ils trouveront bien de partisans dans l'antiquité. Ce qui me feroit soupçonner que ces remarques ne venoient pas de M. la Fosse, c'est que cet auteur n'a rien fait sur Sapho, par le respect, dit-il, qu'il a eu pour les productions de M. Despreaux, cet Horace moderne.

* Sur une Coupe d'argent

Un autre auteur anonyme (car ils ont la fureur d'écrire & de ne se pas nommer depuis quelque tems) fit quelques reflexions sur ces remarques, qui parurent dans le mois de Fevrier 1702. & dans le mesme ouvrage periodique. Il ne convenoit pas avec le premier auteur, qu'Anacreon se soit assujetty à garder dans les vers de chaque piece le mesme nombre de syllabes : il prétend que comme ce Poëte a fait des pieces, dont tous les vers ont huit syllabes, d'autres dont tous les vers sont de sept, il est probable qu'il en ayt fait aussi, dont les vers sont, tantost de sept, tantost de huit; il cite, parexemple, Horace, & Catulle, ce galant Poëte, qui dans le Latin s'est exprimé aussi delicatement, qu'Anacreon dans le Grec. Il cite l'épigramme *LVI. ad Camerium*, du Poëte Latin, où il y a des vers de dix pieds parmy ceux de onze; il remarque en mesme tems, qu'il ne faut pas aller dans une autre extremité avec Horace, qui a crû ou qui paroît croire, qu'Anacreon ayt fait des vers sur Bathylle sans se gêner à aucune mesure. Il soutient aussi contre M. le Fèvre, & Mad. Dacier, qui, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, abandonne le sen-

timent de son pere, le croit avec luy qu'Anacreon est le veritable auteur de la XVIII. ode, parce qu'il est tres aisé d'y establir la mesure dans les vers & il donne d'autres conjectures sur cette mesme ode, qui me paroissent plus judicieuses.

Anacreon estoit un Poëte Lyrique originaire d'Eteos, ville d'Ionie, il vivoit en la 70. Olympiade, il aima les plaisirs & la bonne chere dans un grand excez, on luy a reproché sur tout d'avoir trop aimé le vin; il semble mesme que la statuë qu'on luy erigea à Athenes le donne á entendre, puisqu'elle le represente comme un homme yvre, qui chante. Il a eu de fortes passions & bien criminelles.

Il est seur qu'il fut l'homme du monde le plus amoureux, les femmes mesmes n'occupèrent pas seules son cœur & il avoit un si grand fond de tendresse que ce sexe tout aimable qu'il est ne pût ny épuiser ny satisfaire cette tendresse infinie. Sapho pareillement fut la plus tendre femme de son siecle, elle aima de tous les manieres, dont on peut aimer, elle eut de son sexe les inclinations les plus naturelles, les plus amoureuses & les plus engageantes. C'est dommage que ces deux Poëtes n'ayent pû

se marier ensemble, afin de voir quel seroit l'effet de deux temperamens si tendres & si passionnez ; mais par malheur Sapho vint au monde cent ou six-vingt ans avant Anacreon. Horace a fort parlé de ses amours : la passion qu'il eut pour Bathylle a fait un tres grand tort à sa memoire. Les excez qu'il fit dans sa jeunesse ne l'empescherent pas de pousser la vie jusques à 85. ans, si nous consultons Lucien, qui nous apprend, qu'un pepin de raisin qu'il ne peut avaler, l'étouffa. Au reste sa poësie à des charmes & des graces inexprimables.

Le même M. de la Fosse a donné depuis peu une piece au theatre, dont la chute ne doit porter aucun préjudice à la réputation de l'auteur. *Corefus* est cet infortuné Prestre de Bacchus, que le Parterre, ce juge capricieux & souvent injuste a si mal-traité, qu'au bout de trois ou quatre representations, il a esté contraint de disparoistre.

Corefus Prestre de Bacchus demeueroit en la ville de Celydon dans l'Achaïe Province de la Grece : il est fameux dans l'Histoire par l'amour qu'il eust pour *Callirhoë* ; n'ayant pû obtenir cette fille

en mariage, il demanda vengeance de ce refus au dieu qu'il servoit; aussi-tost Bacchus envoya aux habitans de ce lieu une maladie, qui les rendoit fous & comme yvres; l'Oracle consulté répondit, qu'il falloit que *Corefus* immolast *Callirhoé*, Comme cette fille étoit prête de recevoir le coup, *Corefus* se tua luy même pour elle, & *Callirhoé* touchée d'un tel spectacle, s'alla donner la mort sur le bord d'une Fontaine voisine, * qui a depuis retenu son nom.

Il faut remarquer qu'il y a eu trois autres *Callirhoé*; la première, † fille de Scamandre épousa Tros troisième Roy de Dardane, qui prit de luy le nom de Troye, elle en eut trois fils, Ilius qui laissa son nom à la mesme ville; Ganymede enlevé par Jupiter ou par Tantale Roy de Meonic, & Assarague grand pere d'Anchise. *Callirhoé* * fille de Lycus,

* Pausan in Achaic.

Cette Fontaine est dans le país d'Attique. *Strabon* en parle aussi bien que *Thucydide*, liv. 2. *Hist.* Elle avoit neuf tuyaux: *Stare* dans le liv. 12. de la *Thebaïde*.

† Homere, Virgile.

* Ovide, livre 9. *Métamorph.*

Tyran de Lybie, laquelle délivra son mary Diomedes des embuches que son pere luy avoit dressez, & fut si fachée de se voir ensuite délaissée de son époux, qu'elle se pendit de desespoir, en detestant l'infidelité de cet ingrat. *Callirhoë* * fille du fleuve Acheloüs, elle épousa Alcmeon, lequel ayant esté assassiné, Acheloüs obtint de Jupiter, que ses enfans devinssent plus âgez qu'ils n'estoient, pour vanger la mort de leur pere.

M. l'abbé du Jarry vient de nous donner une traduction Françoisse d'une *Ode Latine*, que M. l'abbé Boutard a fait sur la *Maison Royale de Meudon*. Le traducteur qui a souvent exercé sa muse sur les ouvrages de M. l'abbé Boutard a conservé à celui-cy, en le rendant en nostre Langue, toutes les beautéz & toute l'élevation où une Ode peut estre portée. Il y a un peu plus de vers François que de Latins, comme cela est inévitable, mais enfin dans le Latin & dans le François l'on y trouve des graces & des charmes inexprimables: & l'on juge que ces abbez ont un talent pour la Poësie. M. l'abbé Boutard vient

* Ovide *ibid*

de faire *une ode sur Fontainebleau*, qui a eue l'approbation des connoisseurs: il a chanté cette belle maison sur un beau ton, & l'on nous en fait encore esperer une traduction Françoise de la façon de M. l'abbé du Jarry dont les talens ne se bornent pas à la seule versification, il en a un grand pour la chaire, & il a mesme donné des regles pour l'éloquence dans un livre qu'il a composé pour la mettre en art. Vous avez sçû le succez du poëme de S. Lazare fait en Latin par M. Boutard & traduit en François par M. du Jarry; l'on y trouve partout cette élévation, qui fait le caractere d'un poëme excellent. On regarde à present M. Boutard comme le successeur de M. de Santeuil & du P. Commire, car personne en ce tems ne réussit si bien dans la poësie latine; il est vray que nous avons l'abbé le Houx, qui a une grande facilité & un beau feu pour la poësie latine, mais il ne s'attache qu'aux Madrigaux & aux Epigrammes, & il ne traite pas de grands sujets, comme M. l'abbé Boutard, qui de son costé néglige les petites pieces, pour faire ces belles descriptions, qui se ressentent de la magnificence des lieux qu'il celebre. On ne peut rien dire de

plus avantageux en faveur de celle qu'il a donnée de Meudon, que la comparaison qu'en a faite un homme d'esprit avec le Laurentin de Pline le jeune.

M. de Bellot auteur de ce beau *Poëme Heroïque de l'Hôtel Royal des Invalides*, a écrit une Epître en vers à M. le Chevalier Baber Gentil-homme Anglois, qui est un vray chef-d'œuvre de poésie ; elle roule sur le merite de ce Chevalier, qui a signalé sa fidelité en quittant une fortune brillante, quoyqu'il fût Protestant, pour suivre son Prince legitime ; la tendresse d'un pere, qui n'a pas eu la mesme fermeté, celle d'une épouse & d'une belle famille, qui sont restez à Londres, n'ont pû l'y arrester, & ont excité la muse de M. de Bellot, qui a un goust si déclaré pour le poëme Epique. *L'honneste & l'utile* sont les deux poles, sur lesquels l'auteur nous dit que le Ciel en formant les Roys, fait rouler leur puissance. Il peint les troubles de l'Angleterre avec des traits bien effrayans pour une nation si infidelle. Il y chante les vertus d'un Roy qui s'est sanctifié dans la tribulation, & qui y a consommé son sacrifice. Il donne au jeune Roy & à la Reine sa mere des loüanges.

bien délicates, & il paroît en connoître toute la finesse. Il est peu d'Epîtres enfin, où l'on remarque tant de feu, tant de justesse, & une si belle maniere de s'exprimer. Ceux qui connoissent le genie de M. de Bellot, sçavent qu'il est capable de reussir dans les plus difficiles ouvrages de poésie. Il y a long-tems qu'il s'y exerce avec succez. M. le Chevalier Baber pourroit, s'il le vouloit, luy répondre sur le mesme ton, car il est tres-bon Poëte, & j'ay veu des vers libres de sa façon, qui ont plu à des gens, qui sçavent la versification. Les Anglois ont naturellement du goust pour la poésie.

M. le Clerc continue le dessein, qu'avoit si heureusement commencé le sçavant M. Colomiez. Il a publié le premier tome de sa *Bibliothèque choisie*, qu'il donnera tous les six mois; rien ne sçauroit faire plus de plaisir aux sçavans, que ces sortes de recueils, & ce nouvel ouvrage ne sera pas moins agreable aux gens de Lettres, que la *Bibliothèque universelle* de ce mesme auteur, qui estoit si estimée, pourvû que la Critique qu'on en a faite en France, il n'y a pas long-tems, ne le décourage point. On luy a reproché qu'il avoit répandu le

venin de sa doctrine dans ce Journal. Pour moy je ne crois pas ce reproche bien fondé, c'est à ceux qui liront la *Bibliothèque choisie*, à en juger par eux mêmes.

Il paroist depuis peu une *vie de Cesar de Bus*, *Instituteur de la Congregation de la Doctrine Chrestienne*. Le P. du Mas de cette même Congregation en est l'auteur. Le venerable Cesar de Bus y est depeint avec toutes les qualitez & toutes les vertus qui conviennent à un chef d'ordre; on fait sur tout valoir le talent, qu'il avoit pour la direction & la conduite des communautez. On s'attache fort à present à donner au public les vies de tous les Fondateurs d'ordre ou de ceux qui ont étably des reformes; ces sortes d'établissmens sont si avantageux à l'Eglise, qu'il est important de conserver à la posterité le souvenir de ceux qui les ont fait, c'est ce qui engagea autrefois Mrs de la Mission de saint Lazare dans la disette où ils se trouverent d'écrivains, de prier feu M. Abelly Evêque de Rhodéz qui s'étoit retiré parmy eux, d'écrire la vie de leur Fondateur Vincent de Paul.

Le système du cœur, ou conjectures sur la maniere dont naissent les differentes af-

fections de l'ame, par rapport aux objets sensibles, paroît enfin après avoir été longtemps attendu. Ce traité est un ouvrage pseudonyme : M. de Clarigny, puisque l'auteur veut s'appeller ainsi, est connu dans le monde par l'attachement qu'il a pour la doctrine du P. Malebranche, & par le progresz qu'il y a fait. On en trouve les principes repandus dans cet ouvrage, il les orne, il les étend en ne les suivant pas cependant tous, & il sçait en tirer des conséquences favorables à son systême. M. de Clarigny parle en maistre & en homme bien instruit sur la nature de l'amitié en general, & en particulier sur ses devoirs : mais tout ce qu'il dit sur l'amour & sur la nature des passions tendres, sur leurs effets & sur leur maniere d'operer dans l'homme, a un caractère d'évidence qui porte la conviction dans l'esprit du lecteur. Le premier principe qu'il établit, est que l'amour & la haine causent tous les principaux mouvemens de nôtre ame : c'est aux sçavans Journalistes, qui font l'extrait & l'analyse des ouvrages à examiner si ce principe est incontestable ; pour moy je me contente de reprocher à l'auteur sa dureté à l'égard du beau sexe qu'il

dépoüille, d'un seul coup de plume, de ses plus brillans avantages, je veux dire, des qualitez sensibles.

Les entretiens de M. le Noble ont toujours un grand succès, ils ont même le sort d'une traduction Espagnole; mais cet auteur devoit estre un peu mieux instruit de ce qui se passë dans le monde qu'il ne l'est; un auteur qui écrit sur la politique, devoit-il ignorer que le Comte de Tekeli n'est pas mort, & que c'est sa femme mere du Prince Ragotzi qui est morte depuis quelque mois: cependant dans sa Pafquinade du mois de Novembre dernier, il fait parler le Comte de Tekeli comme s'il étoit mort, & luy donne un air de phantôme dans son dialogue. Ce Comte fait une trop grande figure dans le monde, & il y jouë un trop beau rôle, pour que l'on doive estre si peu instruit sur ses mouvemens. M. le Noble vient de donner au public un petit ouvrage pour le dedommager des *eaux de Bourbon*, il l'a intitulé *nouvelles nouvelles &c.* Je ne sçay s'il remplira aussi-bien ce titre, que l'avoit fait l'auteur dont il l'a pris. Il faut rendre justice à M. le Noble, il a un esprit amusant & une imagination feconde.

Il paroît que M. l'abbé de Bellegarde a profité de la leçon, que luy vient de faire un Allemand dans un ouvrage de morale, qu'il a publié à Hale en Allemagne, il n'y a que quelques mois; je parle de Conrad Louïs Wagner, disciple de Strykius dans cette université: il reprend cet abbé dans ses *reflexions sur le ridicule & la politesse des mœurs*, publiées en 1697. & 1699. de ce qu'il ne s'attache à corriger les hommes, que dans l'esprit d'éviter la risée du monde & d'acquérir son estime, au lieu de leur donner des leçons de vertu conformes à l'esprit du christianisme; c'est sans doute pour confondre cet Allemand, que M. l'Abbé de Bellegarde vient de publier un nouveau traité de *la maniere de prier, & de mediter avec des remedes propres aux passions du cœur & de l'esprit*. Cet ouvrage ne pouvoit paroître plus à propos, & si ce n'est que le hazard qui le fait paroître dans le même tems qu'on faisoit ce reproche à M. de Bellegarde, on peut dire que c'est un heureux hazard. Quoy qu'il en soit cet abbé pense tres-pieusement, quand il luy plaist, & il a un talënt pour la vie spirituelle, qu'il peut heureusement faire valoir, quand il voudra, malgré tout

ce que dit M. Wagner.

L'on a depuis peu un nouveau *traité de la vie spirituelle traduit en françois du latin de S. Vincent Ferrier*, qui en est l'auteur, par une personne qui fait honneur à son sexe, levons le voile, c'est Mad. l'abbesse de sainte Perrine de la Villette, qui est une de ces personnes choisies, de ces ames cheries, qui portent avec elles de vives impressions de prédestination; elle sanctifie l'état auquel la Providence l'a appelée, & elle y sanctifie celles qui la prennent pour guide dans la voye étroite du salut. Il avoit paru il y a environ 80 ans une traduction Françoise du même livre, mais en vieux langage, d'une Religieuse de sainte Praxede d'Avignon de l'ordre de S. Dominique. Voilà quelles sont les traductions du *traité de la vie spirituelle de S. Ferrier*, qui estoit un si grand maître luy-même dans la conduite des ames; c'estoit un de ces sains mystiques, qui aima véritablement Dieu d'une maniere plus parfaite que les autres hommes, & que de fausses idées de spiritualité n'emporterent pas dans ces pieuses extravagances, que luy attribuent certains mystiques, qui prétendent le prendre pour un modèle dans leurs illusions. Il s'en faut bien que ce

grand Saint eut pour son salut cette indifférence que les faux mystiques disent estre le véritable caractère d'un parfait contemplatif. Il ayma Dieu, il est vray, d'un amour excessif; mais il n'en abandonna pas pour cela le desir de la gloire & de la beatitude que le Sauveur a promise à ses élus.

On vient d'achever la nouvelle édition du *Dictionnaire de Furetiere*, à *Trevoux*. On y a fait quelques changemens avantageux, qui la rendront en un sens plus parfaite, que celle qu'on en a faite en Hollande; comme ces sortes de changemens dépendent souvent du goût, c'est au lecteur un peu versé dans la littérature à juger, s'ils ont esté faits à propos. Ce Dictionnaire est fort augmenté.

Mad. la Comtesse D L... s'est remise sur la scene des auteurs, elle vient de regaler le public d'un petit ouvrage qu'elle promet de continuer tous les mois, & qu'elle intitule *le Galant nouvelliste*: ce petit livre renferme une historiette de la nature de celles qui regnent dans toutes ces pieces & qu'un lecteur, qui a un peu de goust, passe toujourns sans lire. On trouve ensuite une satyre contre les

mœurs de ce tems qui est un peu meilleure que l'histoire qui la precede ; mais on en a retranché un trait, qui regardoit le Marechal d'Ancre, qui estoit le meilleur endroit de la pièce. On attribüë cette satyre à une Demoiselle amie de cette Comtesse, qui a l'imagination assez poëtique. C'est *Ribou le pere aux brochüres*, qui debite celle-cy. Le mauvais tems empêche tous ces auteurs de faire des corps d'ouvrages, & les reduit à ne donner les productions de leur esprit, que par parties & par morceaux.

Nous avons eu cette année une nouvelle édition à Amsterdam de trois Elegies, qui nous restent de *Pedo Albinovanus*, Poëte qui vivoit du tems d'Auguste. On a joint aux remarques des anciens commentateurs celles de Theodore Gorral. C'est M. le Clerc, à qui nous avons l'obligation de cette nouvelle édition. *Pedo Albinovanus* a esté tiré du *Catalecta Virgilii* de Scaliger. M. le Clerc répand un peu de mauvaise humeur contre Gronovius, dans la preface qu'il a mise à la tête de cet édition : la premiere Elegie est sur la mort de Drusus ; la deuxieme sur celle de Mecenas ; & la

troisième fait parler Mécenas mourant & renferme ses dernières paroles. On jugera de la versification de cet ancien poëte par ces vers de la première Elegie , qui est adressée à Livie épouse de Drusus.

Quid tibi nunc mores profunt , actumque pudicè

Omne avum , Et tanto tam placuisse viro ?

Quisq;e pudicitia tantum involata bonorum ?

Ultima sit laudes inter ut illa tuas ?

„ Que vous ont servi des mœurs si
 „ réglées & toute vôtre vie passée dans
 „ la chasteté , & d'avoir si fort plû à un
 „ si grand homme &c.

Pedo compare encore les larmes de Livie au 112 . vers , à celles des sœurs de Phaëton , que les Poëtes feignent avoir esté changées en peupliers sur les bords du Pô. Après un discours que le Poëte a fait faire à l'ombre de Drusus pour consoler Livie , il ajoûte.

Hac sentis Drusus , siquid modo sentis in umbrâ.

On jugera par cet échantillon de la poésie du *Pedo* qui est peu connu.

On nous promet une nouvelle édition du *The true intellectual System of the uni-*

verse &c. c'est-à-dire, *un véritable Systéme intellectuel de l'univers &c.* vous sçavez que c'est un ouvrage de feu M. Cudworth, qui fut imprimé à Londres en 1673. Le premier dessein de cet habile professeur en le faisant, fut d'écrire contre la nécessité fatale des actions & des événemens; parce qu'il étoit persuadé, que de quelque costé qu'on l'envisage, elle ne peut servir aux athées, qu'à ruiner le Christianisme & toutes les religions, en ôtant tout sujet de blâmer & de louer, de punir & de récompenser; car il suit nécessairement d'une telle doctrine, ou que tous les agens se meuvent par une nécessité intérieure de leur nature, & que la liberté & ce que les Theologiens nomment contingence est ridicule; ou que si l'on reconnoît de la liberté en Dieu, l'on doit en même temps concevoir que toutes choses sont nécessairement déterminées par ses decrets; de sorte qu'elles ne peuvent pas n'être point à nô-égard. M. Cudworth fait un examen ingénieux de la nécessité mécanique dont les athées font leur grand principe, comme Democrite dans l'antiquité, Hobber, Spinoza & bien d'autres après eux

ans ces derniers tems ; en disant que tout est composé de corpuscules , qu'ils ont nommez atômes ; ils supposent en effet que le corps n'est autre chose qu'une masse étendue , & ils n'y reconnoissent rien que ce qui est compris dans cet idée ; ils excluent par conséquent toutes sortes de formes substantielles , toutes sortes de qualitez distinctes de l'étendue , tout ce que l'on nomme les especes intentionnelles, tous les écoulemens par lesquels l'on aperçoit les objets. M. Descartes n'a-t-il pas cru , & ses disciples ne l'enseignent-ils pas après luy, que les qualitez sensibles de la lumiere, des couleurs, du chaud, du froid , &c. ne sont dans les corps, que la différente modification des parties de la matiere dont ils sont composez, & des sensations de l'ame causées par l'ébranlement des organes. Vous jugez bien qu'on recevra avec plaisir la nouvelle édition d'un livre qui contient de si singulieres opinions.

On a publié depuis quelques mois à Amsterdam , une *Histoire de Guillaume III. Roy de la grande Bretagne & Prince d'Orange, en deux tomes* in douze, quelques faits près , assez particuliers , qu'on n'a pas sçû en France ; on y trou-

ve un fidelle extrait de toutes les gazettes depuis la naissance de ce Prince, jusques à sa mort : de sorte qu'on sent en lisant cet ouvrage, le même dégoût qu'on a en lisant une vielle gazette, qui à mon sens est quelque chose de bien insipide, lors qu'elle n'a plus cet air de nouveauté. Après cela on peut juger ce qu'une histoire du Prince d'Orange faite & publiée en Hollande peut contenir : une affectation continuelle de diminuer les avantages les plus connus & les moins contestez de la France, & d'augmenter & de donner un beau jour aux actions même de ce Prince, qu'un bon & sincere historien ne devoit placer dans son histoire, que comme des ombres qu'un habile peintre applique dans un beau portrait ; cette affectation, dis-je, fait le caractère de cet ouvrage : l'usurpation de ce Prince, sur laquelle il devoit passer legerement, fait le point essentiel de son Heroïsme ; c'est dans cet endroit de sa vie, qu'il le couronne d'une gloire, selon luy, immortelle. En quelles erreurs & en quelles illusions ne jettent pas les préjuges de party & de religion, pour moy je les erois encore plus forts que ceux de l'é-

ucation. Le stile enfin de cette histoire est tres-désagréable, il est froid & languissant ; d'ailleurs ce que j'en dis moy-même, n'est pas le fruit du préjugé, j'en appelle à tout lecteur non préoccupé & dés-intéressé.

Comme cet ouvrage doit informer les sçavans de tout ce qui se passe de nouveau dans la Republique des lettres, je ne trouve dans l'obligation d'y inserer une plainte, que M. l'abbé Faydit fait contre l'auteur de la lettre qui est à la fin de la *Gazette litteraire*, & le défi qu'il luy fait. Je ne rapporteray pas tous les termes de M. Faydit, ils sont un peu trop durs, je me contenteray de luy faire dire que cet auteur se trompe, lors qu'il avance que M. Faydit ne prouve rien moins que ce qu'il prétend, puisque cet abbé ne veut pas prouver qu'effectivement Pythagore ait esté Carme ; mais que son intention au contraire est de tourner en ridicule les Carmes qui le disent positivement dans tous leurs livres & qui ont une these imprimée & soutenüe à Paris publiquement en l'année 1682. Ils défendent hardiment cette position *Pythagoram fuisse Carmelitam discalceatum*,

nemini dubium erit , qui Jamblicum , Justinum , aliosque scriptores legerit. M. Faydit n'ose affurer que ce soient-là les propres termes de la these ; mais il dit qu'il est sûr que c'en est le sens , & qu'il est outré de la calomnie avec laquelle l'auteur de la lettre inserée dans la *Gazette litteraire* dit, que ce qu'il a écrit contre les Carmes est plein de fausses citations ; il offre enfin , & voicy le defy, de luy donner un louis d'or pour chaque fausse citation , condition que s'il le confond & le convainc de mensonge , cet auteur recouvrira

On a publié à Amsterdam une nouvelle édition de *S. Augustin* , avec l'*Appendix Augustiniana*, augmentée de plusieurs pieces , qui n'avoient pas encore paru , & qui font un douzième volume des œuvres de ce Pere. On trouve dans le dernier volume le poëme de *S. Prosper* contre les ingrats , dont *Mrs. de Pez Royal* ont donné une belle traduction Française. On y voit les notes & le commentaire de *Martin Steyvert* , Professeur de Louvain, sur le même poëme. On prouve par l'autorité du *Pere Grégoire* , que le commentaire des *Epîtres*

S. Paul, que l'on a long-temps attribué à S. Jérôme, est véritablement de Pelage, & quoy qu'il ait esté tronqué & alteré, on ne laisse pas de l'en reconnoistre auteur. On s'est attaché à y corriger les fautes d'impression, en conferant l'édition de Bâle de Froben & celle de Lyon de Gryphius : si on avoit eu l'ancienne version latine sur laquelle Pelage avoit travaillé, & non pas celle que S. Jérôme avoit retouchée, l'édition en auroit été encore plus parfaite. M. le Clerc qui a donné ses soins à toute l'édition attaque vigoureusement M. l'Abbé Faydit, qui l'avoit préalablement attaqué dans l'*Apologie*, qu'il a faite imprimer à Nancy, de son *Système de la Trinité*, qui luy a encore attiré sur les bras le P. Hugo sçavant Prémontré. A entendre parler M. le Clerc, le procédé de M. Faydit à son égard, n'est pas regulier ; mais pour en juger sainement, il faut consulter la réponse que cet abbé, doit faire paroître.

M. le Clerc est infatigable : il nous a encore donné cette année une nouvelle édition des *Oeuvres d'Erasmus*, dont-il a fait l'éloge dans la preface, qui est à la tête du premier volume. M. le Clerc a fait

cette nouvelle édition sur celle de 1570. qui étoit pleine de fautes. Qu'il a bien traité à mon gré l'endroit où Erasme parle de la maniere d'écrire des lettres ; & où il dit, voyant que les sciences commençoient à fleurir par tout , qu'un tems viendroit , auquel la jeunesse n'auroit pas besoin de ses avertissemens , ny de ses instructions ! mais comme dit fort bien M. le Clerc, si l'on a aujourd'huy plus de methode & plus de secours pour étudier , il ne se trouve pas à présent des personnes, qui égalent l'application d'Erasme à l'étude, & qui puissent luy estre comparées, par rapport à cette maniere fine & sincere de dire la verité. Le second tome d'Erasme contient ses *Adages* par lesquels on connoît qu'il avoit une lecture prodigieuse ; on y trouve une dedicace à Guillaume Montjoye , dont Erasme avoit esté precepteur : l'on avoit retranché cette dedicace de plusieurs éditions, qui s'étoient faites des *Adages* d'Erasme ; cet auteur a mis entre ses proverbes , les symboles de Pythagore , sur l'un desquels M. le Clerc le reprend , c'est celuy ou Pythagore défend à ses disciples de manger des fèves que ce critique prétend qu'Erasme a mal traduit.

Nous

Neus avons une nouvelle édition d'un poëte, qui vivoit du tems d'Auguste, je parle de *Cornelius Severus*, qui a fait un Poëme sur l'*Etna*; on y voit le livre du Cardinal Pierre Bembo sur le même sujet, avec les notes de Scaliger. M. le Clerc examine dans cette nouvelle édition toutes les fautes qui ont esté corrigées dans les précédentes. Voicy comme *Severus* s'explique sur la liberté que les Poëtes se donnent de mentir,

*Debita carminibus libertas ista, sed omnis
In vero mihi cura.*

Il explique d'une maniere raisonnable & en bon Physicien, comment l'*Etna* jette de si grandes flammes; il prétend que la terre est pleine de cavitez, par où l'air se glisse, & que cet air sert à allumer les feux souterrains qui y sont & à les mettre en mouvement. A l'égard de la matiere qui s'enflamme, il dit que c'est du soulfre, du bitume, & de diverses pierres pleines d'une humeur grasse & visqueuse, principalement celle qu'il appelle *Molaris lapis*, parce qu'on en faisoit des neules. Cette pierre peut s'enflammer & s'éteindre plusieurs fois; au lieu que les autres matieres estant une fois enflammées

se reduisent en poudre ou en pierre-ponce, qui ne peut plus prendre feu ; & le poëte dit , que c'est principalement cette pierre qui entretient le feu du Mont-Etna. *Severus* mesle à ce sujet de fort agréables Episodes , & il fait de belles & charmantes digressions sur l'utilité qu'apporte l'étude de la Physique.

Un auteur distingué par son esprit & par son érudition & sur tout par l'étude qu'il a fait de la metaphysique & des sciences les plus abstraites, vient de publier un traité de la distinction & de la nature du bien & du mal , où il combat d'une maniere, selon moy, victorieuse les sentimens de Montagne, de Charon, & ceux de M. Bayle, qui ont tous favorisé les erreurs des Manichéens , surtout le dernier de ces auteurs, qui dit hardiment dans son *Dictionnaire Critique*, que les objections de ces heretiques sont si fortes , qu'on ny sçauroit répondre & qu'aucun systeme ne peut les renverser ; on trouve cependant dans celuy d'Origene , qui est aujourd'huy generalement abandonné, des reponses plus satisfaisantes , que ne sont les raisons des Manichéens. L'auteur de ce traité y a joint la traduction du livre de S. Augustin

de la nature du bien contre les Manichéens.

Ce livre meritoit d'estre joint à ce traité, car il developpe parfaitement bien les contradictions & les fausses opinions de cette detestable secte, & il servira sans doute à montrer, combien ceux là se trompent, qui s'imaginent, que les Manichéens ont bien raisonné & qui font ces sortes d'apologies en leur faveur, qu'on examine dans le 4. chap. du livre *de la distinction &c.*

S. Augustin dans ce livre cite de longs passages de Manichée extraits de sa lettre *du fondement* & d'un autre ouvrage intitulé *le Tresor*. L'auteur a taché de représenter les sentimens de Manichée avec toutes les couleurs dont cet heretique se peint luy-mesme, & en mesme tems de laisser aux raisons, dont le S. Docteur se sert pour le refuter, toute la beauté & toute la force, qu'elles ont dans le Latin; il ne s'est éloigné de la lettre, qu'autant qu'il a esté nécessaire de le faire, pour ne pas latiniser nostre Langue, qui est libre & independante & qui ne s'assujettit pas aisement; Il sera facile de remarquer en confrontant les passages, que l'auteur a usé d'une grande fidelité pour le texte & d'une grande exactitude pour bien prendre

le sens de saint Augustin.

La modestie de cet auteur m'impose silence, je n'oserois vous apprendre son nom, sans m'exposer à son courroux, mais je vous diray sur son sujet, pour vous mettre en voye de le connoître, que c'est un antagoniste déclaré du Pere Malebranche; il escrit actuellement contre luy & ce fameux auteur éprouvera peut estre, que ce n'est pas un de ses plus foibles adverfaires.

Le Clergé de France & la République des lettres ont perdu un de leurs plus beaux ornemens en la personne de M^{re} Jules Mascaron Evêque & Comte d'Agen. Cet illustre Prelat estoit né à Marseille en 1634. & il mourut dans son diocèse le 16. du mois de Novembre dernier. Pierre Antoine Mascaron son pere avoit esté le plus fameux Avocat du Parlement de Provence: Il prit soin luy-même de l'éducation d'un fils dont il avoit conçu de si grandes esperances. Jules Mascaron entra fort jeune dans la Congrégation de l'Oratoire; il y cultiva les belles lettres, & l'eloquence qui sembloit hereditaire dans sa maison, & qu'il n'estoit pas difficile de perfectionner dans

la Compagnie où il s'estoit retiré : à l'âge de 22. ans il professa la Rethorique dans la Ville du Mans ; sur la réputation qu'il s'y estoit acquise , ses Supérieurs l'envoyèrent prêcher à Saumur , où il fut également admiré des Catholiques & des Heretiques. La Ville de Paris ne le laissa pas longtems dans les Provinces : & la Cour enleva bientôt ce précieux trésor à la Capitale du Royaume ; Le Roy voulut entendre un Predicateur dont le nom alloit au delà des bornes de son Empire. Le Pere Mascaron fut écouté, il fut aplaudi , & il fut récompensé.

Sa Majesté le nomma à l'Evêché de Tulle en 1671. Il fut transferé à celui d'Agen dans la suite , par la seule raison, qu'il falloit un champ plus étendu pour de si rares talens; Il y continua ce qu'il avoit si heureusement commencé ailleurs , & le bien qu'il a fait dans ce Diocese n'a pas finy avec sa vie. Les Pauvres qu'il a toujours traitez comme ses enfans ont été ses heritiers, & le regrettent aujourd'huy comme leur pere. M. l'abbé de la Bizardiere connu par *les Scissions de Pologne*, nous a fourny le mémoire cy-dessus.

Il paroist depuis peu un petit livre de

l'Origine de la Comedie, Tragedie, & Tragicomedie: il n'y a gueres de sujet, qui merite d'estre mieux traité que celuy-là, & il n'y en a pas qui l'ait esté d'une maniere plus superficielle & en plus mauvais termes. L'auteur dit après Athenée que la Comedie & la Tragedie n'estoient d'abord, qu'une hymne que les payens chantoient à l'honneur de Bacchus, & il en attribue l'origine après Clement Alexandrin à Siferion d'Ecarie: il prétend que la Comedie ne commença à recevoir des Acteurs, que du tems du Poëte Epicarme Sicilien, qui vivoit en l'année 3600. C'est ce qui fait que les Siciliens regardent Epicarme comme le restaurateur de la Comedie; il n'y eut point de part, puisque nous avons des Fragmens des Comedies d'Alcée, qui vivoit près de deux siecles avant luy. Cet auteur dit, que les Grecs distinguoient leur Comedie, en *vieille, moyenne, & nouvelle*. Les Poëtes de *la vieille* reprenoient les vices & les desordres, dont ils attaquoient mesme les auteurs sans aucun déguisement. Eupolis, Cratinus & Aristophane furent les trois plus rigides censeurs de leur tems, & ils se faisoient craindre.

Aristophane pourtant imagina la *moyenne Comedie*, & il y prenoit un juste temperament entre la severité & la complaisance, il fut suivy par Philemon & Platon le Comique. Menandre fut regardé comme l'auteur de la nouvelle Comedie, dans laquelle on tâche de s'accommoder à la delicateſſe du tems, en prenant des ſujets & des noms d'ima- gination: voilà ce qu'il y a de plus curieux dans ce livre.

Le judicieux le Clerc, Libraire de la rue S. Jacques, à l'Image S. Lambert, vend une traduction de l'Homelie que le S. Pere * prononça le jour de Noël dans l'Eglise de ſaint Pierre de Rome. Le Latin eſt à coſté, & dans une colonne differente. Cette meſme traduction paroift dans le Journal de Trevoux mot pour mot, & je ne ſçay lequel a copié l'autre.

La perſecution qui s'eſt élevée dans le dernier ſiecle contre Homere & les autres grands hommes de l'antiquité, n'eſt pas finie par la mort de M. Perrault. Un autre auteur à peu prez du meſme me- rite ſe preſente aujourd'huy dans la lice & veut rompre une lance contre M. de

* Clement XI. en 1703,

Longepierre, par l'audacieux dessein qu'il a pris d'attaquer Homere, dont la reputation est encore si celebre, malgré les efforts redoublez de ses adversaires. M. R*** est ce nouveau champion, il veut publier une Satyre contre ce grand personnage, dont la mémoire fut si précieuse aux villes de la Grece, qu'elles se disputerent longtems l'honneur de luy avoir donné la naissance. L'excellence du poëte, que M. R*** attaque, vous doit faire préjuger le succez que cette satyre aura : d'ailleurs la délicatesse de la plume de ce nouvel adversaire vous fera connoître, si la cause d'Homere est entièrement desespérée ; plein de confiance en son Apollon, M. R*** crie déjà victoire, & brigue avec une application infatigable les suffrages du public en faveur de l'ouvrage, que j'appellerois téméraire, si le respect que j'ay pour le mérite éclatant de l'auteur, ne me retenoit. N'importe, le zele que j'ay voiié à cette glorieuse & sçavante antiquité, m'emporte, & au hazard de recevoir quelque coup de pied du vieux Pegaze, je veux bien en courre le risque, en appliquant aujourd'huy à cet auteur, ce qu'on dit autrefois

fois dans une semblable occasion, de M. Perrault, auquel on reprocha qu'on ne pouvoit juger, qui estoient ceux que sa plume avoit le plus mal-traitez, ou les anciens qu'elle avoit déchirez, ou les modernes qu'elle avoit celebrez. Je vous avouë que Homere ne m'a jamais parû si grand, & que je n'ay jamais esté si touché du divin langage de ce poëte, qu'à la lecture de cette satyre, malgré le ton & l'emphase, dont cet auteur tâche de la soutenir. M. R*** est connu par d'autres ouvrages, il en a fait pour le theatre, *la Rapiere* eut le sort de la representation; mais un même jour la vit naître & mourir, & il faut croire que c'est à ce revers, dont les meilleures pieces de theatre ne sont pas exemptes, que la chute de celle-cy, qui n'alla pas jusqu'à la seconde representation, doit être attribuée. La muse de M. R*** a voulu quelquefois se mesler dans les plaisirs d'une grande Princesse: ce poëte, épique quand il luy plaît, adressa à Mad. la Duchesse de Bourgogne, *les Hazards du jeu de l'Ombre*, accompagné de notes, qui luy ont coûté un grand travail. On m'a assuré que cet auteur a entrepris un ou-

vrage dans lequel par occasion il traite avec beaucoup d'étendue l'importante matiere des *Parasites*. Il prétend y faire voir que le mot *Scroccare* dans la Langue Italienne, exprime excellemment bien un si noble métier, que l'honneur de l'invention en est dû à Tantale : en effet les Dieux crurent ne luy pouvoir imposer un plus facheux supplice que celuy de ces eaux & de ces pommes fugitives qui excitoient sa soif & sa gourmandise sans qu'il pût les satisfaire. Cet auteur prouve que comme un art est un recueil de preceptes pour une fin utile à l'homme, de même le métier de parasite est un art, puisque c'est un recueil de preceptes pour vivre aux dépens d'autrui, dont la fin est la volupté. Il fait voir de plus que les Philosophes n'ont pû atteindre à la félicité du *Parasite* qui ne sent les incommoditez de la pauvreté, ny les inquietudes inseparables des richesses ; le Parasite en effet trouve tout en abondance, sans en avoir l'embaras, comme dans le siècle d'or, & il mene une vie délicieuse, qui n'est jamais troublée par les noirs chagrins de l'avarice & de l'ambition. Les Philosophes au contraire, sont toujours

secs & décharnez. Ils sont rongez de l'amour de la gloire, & ils portent au milieu des festins le même air que dans les ceremonies les plus lugubres. Il s'en est veu cependant, si nous en croïons M. R*** qui ont quitté leur gravité, & qui ennuyez de leurs sombres occupations, ont trouvé plus d'agrémens dans l'art des Parasites; il nous cite Socrate qui aimoit les plaisirs, & Aristippe qui étoit si assidu à la table du tyran de Syracuse, que Diogene l'appelloit *le chien du Roy*, epithete que M. R*** nous apprend, qu'on pourroit donner avec autant de justice à tant de poëtes & à tant de ces prétendus beaux esprits qu'on trouve à la table des financiers, qui n'ayant pas quelquefois le sens commun, veulent se distinguer en se faux-filant avec cette limaille du Parnasse. Les preceptes que M. R** donne pour un si bel art est d'avoir touïjours le visage riant, & d'éta-ler à tout propos un tresor inestimable de loüanges les plus flateuses. Il est vray, dira-t-on, qu'il y a de la bassesse à profiter servilement son encens & ses éloges: mais les courtisans n'en font-ils pas d'avantage pour la faveur & la for-

tune : n'adorent-ils pas lâchement jusqu'aux vices & aux foibleſſes de leurs Princes , & n'est-ce pas là enfin le commerce du monde , le lien de la ſociété ; un Philoſophe met à l'encan la vertu & ſes ſentences ; un orateur ſe tue à polir un diſcours pour acquérir des honneurs & des richèſſes , & un avocat vend ſa colere & ſon éloquence. En un mot le traité que l'on attend de M. R*** fera , dit-on , un excellent commentaire de l'*Epulum Paraſiticum* de M. Menage. M. R*** eſt un de ces hommes ſpirituels , qui ſçavent mettre , quand ils veulent , toute une ſociété dans d'agréables mouvemens ; perſonne n'a plus de goût pour les plaiſirs , & ne chante plus agréablement que luy ; ce ſeroit enfin un homme adorable par les qualitez de ſon eſprit & les agrémens de ſa perſonne , ſ'il étoit un peu moins prévenu contre les anciens. Voilà ſon portrait d'après nature , que vous ſerez bien aiſé d'avoir.

L'ouverture de l'Académie Royale des Médailles & des Inſcriptions de l'année dernière , ſe fit le Mardy 13 Novembre. M. l'Abbé de Caumartin étoit Préſident. M. l'abbé Boutard l'ouvrit par une *Ode latine*,

de la composition dont il fit la lecture. *Un portrait du Roy, que Sa Majesté a envoyé au Roy d'Espagne, en faisoit le sujet; il estoit traité avec toute la delicatessè, que l'auteur répand dans ses autres ouvrages, & avec toute la noblessè, dont cette matiere est susceptible.* M. Fe-libien fit ensuite la lecture *d'une sçavante dissertation qu'il avoit composée, sur une belle Statuë que le Duc d'Ursin a envoyée au Roy: il prit delà occasion de parler des differens usages des Grecs & des Romains, au sujet des Statuës de leurs Dieux & Déesses, & de celles qu'ils élevoient à l'honneur des Imperatrices. Les premiers ne donnoient point d'habillemens à leurs Statuës, & les laissoient paroître toutes nuës: les seconds au contraire les revêtoient: M. l'Abbé de Caumartin luy fit là dessus une objection, en luy disant qu'il falloit que cet usage ne fût pas bien certain, puisque la Diane d'Ephese n'est point représentée toute nuë, & il en conclut que cet usage étoit arbitraire.* M. Vaillant continua une dissertation, dont il avoit lû le commencement l'année précédente, *sur la succession Chronologique des Roys de Numidie, qu'il*

prit à Juba & aux Massiniffa , dont le premier eut trois fils , qui formerent trois branches , qui se reunirent toutes dans la suite dans la personne du jeune Massiniffa , que Jules Cesar soumit , & qui fit de son Royaume une province Romaine. Il éclaircit avec beaucoup d'habileté les doutes , que forment les Historiens sur le nombre des années du regne d'un des Massiniffa , sur lequel ils varient presque tous : il prétendit les accorder en disant , que l'équivoque venoit de ce que les uns prenoient ces années du jour de la mort du vieux Massiniffa , & que les autres ne les prenoient , que du jour du rétablissement du jeune Massiniffa par les Romains , & qu'en comptant depuis la mort du vieux , on concilieroit les differens sentimens ; & qu'on en pouvoit user à l'égard de ces anciens Rois , comme on en a usé à l'égard du feu Roy d'Angleterre Charles II. dont on a compté le regne depuis le jour de la mort funeste de Charles I. son pere , quoiqu'il n'ait esté rétably que 13. à 14. ans après , & comme il faut esperer qu'on fera à l'égard du Roy d'Angleterre d'aujourd'huy , si Dieu luy fait la grace de remonter sur son Trône , &

dont l'on comptera le regne depuis la mort de Jacques II. M. Vaillant tourna cette application particuliere avec beaucoup d'agrémens & de délicatesse. Monsieur Pouchard, cet habile & fin critique, parla le dernier, & ce fût sur *les largesses des Romains*, il en examina l'origine, il les plaça à la naissance de l'Empire Romain, & fit voir que les Rois de Rome avoient déjà observé cet usage, dont le motif fut pour appaiser les séditions que l'inégalité des conditions causoient, les pauvres supportant avec impatience leurs miseres à la veuë de l'opulence des grands, la maniere de faire ces largesses fut differente, selon les tems de la republique; & enfin ce que l'on donnoit, se regloit selon la generosité ou l'avarice des Empereurs; il y en a qui donnoient du bled, du vin, & autres denrées.

Le lendemain 14. Novembre, l'Academie Royale des Sciences, fit sa premiere séance publique. M. l'Abbé Bignon y présidoit, & y parla avec cette délicatesse & cette éloquence qui luy sont si naturelles. M. Maraldi, neveu de M. Cassini parla sur la pesanteur de

l'air , sur la differente hauteur des montagnes du Royaume , & sur le nivellement qui avoit esté fait sur celles d'Auvergne & des Pyrenées. Il rapporta les observations faites avec le Barometre pour connoître l'étenduë de l'air , & combien il se rarefie à differentes hauteurs de la terre. M. Cassini pere & fils & luy , étant à Collioure observerent dans un lieu élevé de 69. pieds sur le niveau de la mer. Ils jugerent que le mercure montant en cet endroit de 3. lignes & un tiers plus qu'à l'observatoire de Paris, il devoit par consequent estre moins élevé , puisque l'air y étoit moins pesant : & parlant du Puis de Dome, Montagne près de Clermont en Auvergne ; M. Maraldi remarqua qu'elle étoit haute de 810. toises ; celle de la Costa 851. celle du Mont d'Or de 1030. celle du Canigou dans les Pyrenées de 1430. toises : il faut remarquer qu'une lieuë fait 2000. toises. M. Varignon , celebre Professeur de Mathematique parla ensuite *sur le mouvement des eaux , sur leur équilibre , sur leur dégorgement* , & il fit voir une érudition surprenante sur toutes les matieres Algebraïques. La regle generale de M. Va-

rignon

Varignon est que les vitesses des liqueurs à leur sortie des vaisseaux sont en raison sousdoublée des produits faits de leur pesanteur spécifique, par la hauteur de ces liqueurs dans les vases.

Après plusieurs demonstrations, M. Varignon exprima par les lettres de l'Algebre tous les termes de sa regle afin de ne les point restreindre à des valeurs déterminées : & il tira en corollaires les regles qu'a donné à ce sujet, M. Mariotte dans son *Traité du mouvement des Eaux*, la methode que M. Varignon proposa est d'un grand secours dans les Mathematiques, car elle fait voir d'un coup d'œil ce qu'on ne peut apprendre qu'avec bien du tems, par les démonstrations particulieres de Geometrie & d'Arithmetique. M. Dodart lût une dissertation, dans laquelle il voulut prouver l'impossibilité, à les Philosophes étoient d'expliquer les effets de la nature, à cause, de la *contrariété des Systèmes d'Aristote & de Descartes*, où se réduisent tous les autres : que ces deux principaux Systèmes tant entierement opposez, il falloit necessairement chercher dans quelque autre système, la verité que Descartes a con-

vaincu Aristote de n'avoir pas trouvé, & qu'il y a beaucoup de lieu de juger, que le Philosophe moderne n'a pas trouvé non plus ; que ce doit être enfin un motif & un aiguillon à la jeunesse de chercher, sans se laisser, cette précieuse vérité que M. Dodart soutient que ces Philosophes n'ont pas trouvée, & dont il nous fit aussi juger qu'il étoit fort éloigné ; son discours fut tres-long. L'exemple d'une montre qu'on présenteroit à un homme qui n'en auroit jamais vu plut fort ; & M. Dodart le fit aussi fort valoir. Il donna une juste idée du mot *expliquer* ; & il tacha de faire voir que les faiseurs de Systèmes généraux, comme Aristote & Descartes, sont bien loin de leur compte. M. l'Abbé Bignon remarqua que le sentiment de M. Dodart en détruisant les Systèmes généraux n'attaque en rien les particuliers qui se peuvent tirer de la connoissance bien établie des faits particuliers ; au contraire ce sentiment en confirme la nécessité. L'assemblée finit par une découverte, dont M. Duverney le cadet luy fit part, c'étoit d'un *cerveau de Bœuf pétrifié*, d'un bœuf cependant qui avoit fait ses fonc-

ions , jusqu'au coup meurtrier du boucher , des mains duquel il s'étoit même échapé jusqu'à quatre fois avec violence ; & d'un bœuf enfin , ce qui est surprenant , qui se portoit fort bien quand on le tua : Il parla d'un pareil prodige , que Bartholin * rapporte estre arrivé en Suede ; mais avec cette difference , que le bœuf dont on trouva le cerveau petrifié , étoit maigre , languissant , & baissant toujours la teste. M. Duverney voulant concilier la necessité des fonctions de l'animal par le cerveau , avec l'impossibilité qu'il auroit , qu'un cerveau petrifié fit ses fonctions , dit que le cerveau de ce bœuf n'étant pas par tout également petrifié , les parties les moins dures , & les plus flexibles faisoient leurs fonctions , & soutenoient la vie de l'animal. Il cita pour exemple du grand Bailly Colbert tué à Walcour , qui vécut 7. jours entiers ayant le cerveau presque entierement détruit.

Un abbé , qui se trouva à l'assemblée , & qui n'est pas membre de l'Academie , proposa une conjecture à un de ses amis , laquelle me parût fort raisonnable : il

* En ses *centuries anatomiques.*

dit que la peur , que l'animal avoit eu en s'échappant trois ou quatre fois des mains du boucher , pourroit bien avoir produit cet effet sur le champ , par une dissipation prodigieuse de l'humeur radicale , comme il arrive souvent à un homme qu'on va executer , & à qui la peur du supplice consomme tellement l'humeur radicale , qu'il faut l'humecter de tems en tems pour soutenir sa vie.

M. de Fourneaux a publié en Lorraine une *vie de S. Leopold, avec des reflexions, &c.* qui a esté fort approuvée de leurs Alteſſes Royales. M. le Duc de Lorraine , qui porte ce nom là , & qui d'ailleurs est fort exact sur les devoirs de la Religion , en fait sa lecture ordinaire pendant la messe. L'abbé de Fourneaux a brillé pendant quelque mois dans cette cour ; il fit une épître envers pour ce Prince , en y arrivant , dans laquelle on trouva de grandes beautez ; il a un talent déclaré pour la poésie ; il a exercé sa muse sur tous les sujets un peu considerables. En quittant cette cour , il a fait deux épîtres pour M. & Mad. la Duchesse de Lorraine , dans lesquelles il a meslé un *remerciment tres-ingenieux* , des honnestetez qu'il a

ceuës de leurs Alteſſes Royales ; j'au-
y ſouvent occaſion de vous parler de
t abbé , & je vous envoyray les pièces
il fera , perſuadé que je ſuis qu'elles
ous plairont , par le feu & la vivacité
il y répand.

On trouve depuis quelques jours un
etit livre nouveau chez Ribou , qu'il
annoncé comme venant de le Noble,
eſt *Zatide* , *Histoire Arabe* : pour ne
oint trahir le témoignage que j'ay voüé
la verité , je vous diray que cette hiſ-
ire eſt aſſez mal écrite , que les éve-
mens y ſont entaſſez , & qu'enfin la
ene eſt trop ſurchargée , puis qu'on
trouve aſſez de matiere pour fournir un
ours de roman aſſi long que *Clelie &*
Paramond. Pour le veritable auteur de
ete brochure, c'eſt nôtre Comteſſe DL.
e a beau ſe dépaiſer, on la reconnoiſt
ujours. Certains traits qui luy échap-
nt la font ſi bien reconnoiſtre, que ceux
qi comme moy, s'attachent à étudier la
ete du Parnaffe ne s'y tromperont ja-
nis. Heureux ! ſi par ma ſincerité je
pivois dégoûter tous ces petits auteurs
d la compoſition & leur inspirer l'a-
nur du ſilence , dont ceux qui ont

commencé à écrire sont rarement épris.
 Nous avons perdu depuis peu l'agréable Linieres, qui s'est acquis autant de réputation par une charmante oisiveté que d'autres par de beaux ouvrages. C'étoit un Philosophe qui à la vérité s'étoit sçeu élever au dessus des caprices de la fortune; mais donc la Philosophie n'étoit pas tout-à-fait des-humanisée; & n'étoit pas un de ses Philosophes secs & décharnez que l'amour de la gloire eût rongée, & qui porta dans les plaisirs de la table le même air que dans les ceremonies lugubres. Il les sçavoit au contraire animer par la vivacité de son imagination & par la délicatesse de ses perceptions. Il avoit un goût & un discernement admirable pour tout ce qui en pouvoit procurer à une société & on le pouvoit appliquer avec Justice le mot de Tacite, au sujet de Petrone, cet ingénieux débauché, *erudito luxu & arbitrio elegantiarum*, Linieres faisoit des vers avec une heureuse facilité; pour les bouts-rimés & les vers à chansons c'étoit un homme admirable, mais nullement comparable au cocher de M. de Vertamont, comme le luy reproche le poëte sans fard. Il av

esté fort connu de feu M. le Prince, qui se plaisoit à sa conversation, sur tout lors qu'elle rouloit sur certains sujets. Il avoit un goust fin & déclaré pour la satire; il a joié dans ses chansons les maitres de l'Helicon, les favoris mesme l'Apollon: ne le prenant que sur un ton badin & sur un air à chanson, il a fait resembler les Horaces de son tems. Il est mort à peu prez comme il avoit vécu, c'est-à-dire, qu'armé de sa seule Philosophie, il a envisagé la mort toute effrayante qu'elle est, avec une serenité vraiment Stoïcienne.

L'auteur des *Diversitez curieuses*, cet amusant livre, n'a pas encore épuisé son fonds. Il vient de commencer l'année par un ouvrage periodique qu'il continuera, dit-il, *Cent questions avec ses réponses*, dont le régal qu'il donnera au peuple de Paris tous les mois. Quel succes n'en devons nous pas préjuger, si nous examinons par ces admirables recueils qui ont paru de cet auteur; *Recueils*, où l'on ne sçait ce que l'on doit plus admirer, ou la patience de M. Bordelon, d'avoir compilé tant d'auteurs, ou son industrie d'avoir donné du relief aux matieres les plus

triviales, & un air de nouveauté aux plus surannées.

M. Pouchard de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles, Lecteur & Professeur en Langue Grecque au College Royal, commença ses leçons le Samedi 12 de Janvier de cette année 1704. Comme il a entrepris d'expliquer cette année, la Theogonie d'Homere, il prit pour sujet du discours qu'il prononça publiquement, *ſçavoir, quelle est la meilleure maniere d'expliquer la mythologie?* Il fit voir d'abord que quoyque les Grecs parussent avoir esté les inventeurs des arts & des sciences, & que les autres nations, sur tout celles de l'Europe les eussent receuës d'eux, il falloit pourtant avouer qu'il y avoit dans l'Asie plusieurs nations tres polies & tres ſçavantes dans le tems que les peuples de la Grece estoient encore ensevelis dans la plus grossiere barbarie. Il remarqua mesme que les Grecs avoient toujours esté fort peu instruits des veritables origines & de l'ancienne Histoire. Ensuite pouſſant ses recherches plus loin, il examina d'où ils pouvoient avoir tiré ce prodigieux corps de fables dont ils avoient composé leur Religion, & il
refuta

refuta en passant ceux qui ont cru que toute la mythologie grecque avoit esté formée sur les actions & sur les écrits de Moysé & fit voir que la philosophie de Pythagore ne venoit point des Juifs. Il remarqua que les grecs n'avoient eu aucun commerce avec les Juifs avant le regne d'Alexandre le grand ; il montra aussi le peu de probabilité du sentiment d'Herodote qui croit qu'Homere & Hesiode, ont esté les premiers inventeurs de la Theogonie & de la Religion grecque, & conclut enfin que les Grecs, comme la plus grande partie des autres peuples de la terre avoient fais des dieux leurs premiers Rois, qui n'estoient dans ces commencemens que des chefs de famille qui avoient establi les premieres Colonies. Il adjouta que les Pheniciens & les Egyptiens qui s'establi-
rent ensuite dans la Grece raconterent aux anciens habitans du pais les histoires des lieux d'où ils venoient & de ceux ou ils avoient voyagé & que les Grecs n'entendant pas parfaitement la langue de ces étrangers & expliquant ce qu'ils leur disoient suivât le genie de leur propre langue voient tellement changé les circonstances de ces histoires qu'il estoit tres difficile de

les reconnoître, qu'Homère & Hésiode avoient écrit ces histoires telles qu'elles se debitoient de leur tems, & que c'estoit particulièrement dans ces deux poëtes qu'il falloit chercher les véritables origines, en les comparant avec ce qui nous reste des antiquités d'Ægypte & de Phénicie. C'est ce que fit M. Pouchard; il expliqua suivant cette methode & d'une maniere toute historique quelques fables des plus obscures; il en fit voir l'origine; il developpa les obscurités que le langage & la maniere d'écrire des Grecs avoient repanduës sur quelques faits historiques, & s'engagea à expliquer dans ses leçons ordinaires toute la mythologie, à mesure que la lecture d'Hésiode luy en donneroit occasion. L'assemblée parut fort satisfaite de ce discours, on y admira sur tout une grande érudition dans les Langues Orientales & une facilité merveilleuse à expliquer par leur moyen les fables les plus embarrassées, en les comparant avec les anciennes Histoires & en faisant voir qu'elles n'estoient autre chose que ces mesmes histoires un peu deguisées par les manieres figurées des Poëtes.

La République des Lettres vient de

perdre un de ses principaux ornemens en la personne de Messire Guillaume François Marquis de l'Hospital, qui mourut en cette Ville le 2. de Février de cette année 1704. âgé de 43 ans; il estoit né avec le plus beau genie & l'esprit le plus propre à avancer dans la découverte des sciences, qu'on eut vû depuis longtems: il avoit d'abord suivy la profession des armes, cette brillante carriere, où l'exemple de tant de Heros dont il descendoit, l'appelloit; mais aprez quelques campagnes faites avec beaucoup de gloire, une foiblesse de veuë, dont il estoit tres incommodé, l'obligea de quitter le service. C'est dans la douceur du repos, que M. le Marquis de l'Hospital mit en œuvre les heureuses dispositions qu'il avoit pour les sciences, & qu'il donna à son esprit cette excellente culture, qui l'a rendu un des plus habiles hommes de l'Europe, dans ces derniers tems. Personne n'estoit encore allé si loin dans la Geometrie, que ce Seigneur. A l'âge de treize ou quatorze ans il faisoit déjà paroître par une vive penetration d'esprit, quels seroient les progresz qu'il feroit dans les sciences; une noble émulation à surpasser les au-

res l'animoit dans tout ce qu'il entreprenoit, & il se mettoit ferieusement en coliere contre luy-mefme, quand il n'y réuffiffoit pas; rien ne le rebuttoit; les plus grandes difficultez l'excitoient au contraire à s'appliquer plus fortement à les refoudre, & il en donnoit les recherches & les éclairciffemens avec une intelligence furprenante; quoiqu'il n'eut encore aucune teinture de la Geometrie, il prenoit plaisir à en voir tracer des figures, & il en traçoit fecrettement, & fe fervoit de la regle & du compas avec beaucoup d'adrefle fans aucune inftruction. Nous avons appris ces particularitez de M. L'abbé de Hautefeuille, qui fe tient honoré de luy avoir fervy de precepteur, & à M. le Comte de l'Hofpital, pendant une automne qu'il passa auprez d'eux à Chambourfi proche faint Germain en Laye, en l'abfence de M. Soli leur precepteur, que quelques affaires avoient obligé d'aller à Troyes & dont M. de Hautefeuille voulut bien tenir la place, à la priere que luy en fit M. Gadrois leur ami commun.

Les découvertes qu'il a faites font un honneur infiny à fa mémoire &

l'en font regarder & comme l'inventeur & le restaurateur. *Les infiniment petits* sont un bien qui luy appartient & qui luy est propre : *l'Analyse* qu'il en a donné & qu'on peut regarder comme un ouvrage original, puisque personne avant luy n'avoit traité cette matiere , ny avec tant d'ordre ny avec tant d'étenduë , est une preuve incontestable de la force de son genie & de la solide élévation de son esprit , qui estoit naturellement geometrique , sans mesme que l'art y eut contribué. M. le Marquis de l'Hospital donna *l'Analyse des infiniment petits, pour l'intelligence des lignes courbes* , & pour y donner une methode sûre & infaillible du calcul différentiel; & si M. Descartes a commencé , où les anciens ont finy & les a en quelque maniere surpassé, on peut dire que M. le Marquis de l'Hospital a commencé où a finy ce Philosophe moderne , & qu'il a porté la Geometrie en bien des choses beaucoup plus loin que luy. On a dû trouver dans ses écrits *l'Analyse des lignes courbes* , qui renferme d'excellentes régles du calcul integral; on le pressoit il y a longtems de la donner au public , & peut-estre auroit-il ac-

cordé à l'empressement des sçavans la publication de ce traité, s'il n'eut esté surpris par la mort. On trouvoit dans ce Seigneur un maistre habile qui s'accommodoit toujours à la portée de ceux qui ne pouvoient pas aller si loin que luy, qui les conduisoit, pour ainsi dire, pas-à-pas, qui descendoit avec eux dans les plus petites difficultez, & qui par la condescendance, qu'il a sçeu avoir pour ceux qui ne pouvoient pas s'élever, a trouvé le secret de leur rendre familiere cette science si seche d'elle-mesme, & mettre à la portée des esprits les plus communs, les veritez les plus abstraites; effort dont les seuls grands esprits sont capables; puisqu'il en coûte plus à un esprit naturellement élevé de descendre, qu'à un esprit borné de s'élever. Ce n'est point icy le lieu de faie valoir l'éclat de la naissance de M. le Marquis de l'Hospital; ce soin est du ressort du *Mercurie galant*, que je luy abandonne aussi volontiers; le seul raport d'inclination pour les sciences qu'avoit M. le Marquis de l'Hospital avec Mad. son épouse, m'oblige à parler de cette Dame; l'union où elle vivoit avec luy, l'engagea à entrer en

partage des soins qu'il se donnoit pour la perfection de la Geometrie, elle s'attacha à l'étude de l'Algebre, & y fit en peu de tems un si grand progres, qu'elle fut en estat de presider à l'impression de *l'Analyse des infiniment petits*, durant un long voyage de son espoux & de fermer la bouche à * un Professeur de Mathematiques qui occupoit la Chaire de Ramus au College Royal, en luy faisant voir les Paralogismes qu'il avoit faits en voulant démontrer par de faux principes la 47^e proposition du premier livre d'Euclide. Personne n'ignore, que M. le Marquis de l'Hospital ne fut pour rien dans cette dispute, & que tout l'honneur du succez en fut dû à Mad. la Marquise de l'Hospital: elle n'est pas la seule Dame de son sang qui ait esté distinguée par l'élevation du genie & par l'amour des sciences. Jacqueline de Montbel, Comtesse d'Entremont épouse de l'Amiral de Coligny & trifayeule maternelle de Mad. de l'Hospital, fut celebre sur la fin du 16^e siecle, par ses qualitez éminentes & par la force de son esprit.

* Monsieur de la Monte.

Elle s'en servit avec succez pour supporter courageusement les disgraces dont elle fut affligée, & dont l'Histoire nous a conservé le souvenir. M. le Marquis de l'Hospital estoit Vice-President de l'Academie Royale des Sciences : il a esté regretté des sçavans de sa nation & de ceux des païs étrangers. Les Lettres, que Messieurs de Leibnitz & Bernoulli avec lesquels il avoit d'étroites liaisons, ont écrites en ce païs-cy, sur cette mort, en rendent un illustre témoignage.

Celles du celebre M. Hughens que l'on aura trouvées dans ses papiers, ne feront pas moins d'honneur à sa mémoire. Ce sçavant Géometre regardoit M. le Marquis de l'Hospital comme son Maître: on promet de nous en donner bien-tost un recueil qui est attendu avec empressement du public. Ce seroit aussi une grand bien pour la Republique des lettres, qu'on y joignit aussi toutes celles que M. le Marquis de l'Hospital a écrites & celles qu'il a receuës de divers autres sçavans étrangers.

Nous avons depuis peu un ouvrage sur la culture des Arbres, & des Plantes potageres, & sur la connoissance des fruits les plus exquis, qui surpasse de bien

loin tous ceux qui ont paru jusqu'à present sur cette matiere. *Le Jardinier Solitaire en Dialogues*, (c'est le titre du nouveau livre) renferme un détail tres-exact & bien circonstancié de la méthode qui doit estre observée sur la végétation des plantes , sur leur entretien & sur leur conservation. Tous les secrets de l'art utile de l'agriculture sont icy dévoilez, & on donne des régles pour les mettre en usage , avec une évidence presque mathématique. C'est au Frere François Gentil Chartreux de la maison de Paris que nous avons l'obligation de cette nouvelle production. La direction des Jardins de la Communauté qu'on luy a confié depuis plusieurs années , luy a acquis une expérience sur la matiere du Jardinage , qui doit faire recevoir les avis qu'il nous donne dans son livre, comme de vrais preceptes d'Agriculture. Il n'a pas tenu à cet habile Religieux de renfermer pour toujours le tresor qu'il nous communique aujourd'huy ; nourry & élevé dans le silence de la solitude , il luy a beoucoup coûté de se produire au public. ; & s'il l'a fait, ce n'a esté qu'à la sollicitation de quelques personnes de la premiere distin-

tion, qui semblables à ces Capitaines Romains, qui aprez avoir moissonné des Lauriers venoient les ensevelir sous le soc d'une charruë, viennent aussi quelques fois se délasser des fatigues du gouvernement & de la guerre dans les innocens plaisirs de l'Agriculture.

Nous avons eu plusieurs auteurs qui ont écrits sur cet Art, qui entre les mécaniques tient sans contredit le premier rang. *Goezius*, a fait un excellent traité sur les écrivains *de re agraria*. Ce que Varron nous a laissé sur cette matiere n'est pas moins estimable. Nous avons dans ces derniers tems *la Quintinie* & *M. Liger d'Auxerre*, qui écrit encor tous les jours sur ce sujet, mais il n'y en a aucun qui l'ait épuisé comme Frere François. On sent en lisant son livre que c'est un homme consommé dans son art, qui parle; il ne hazarde rien, tout ce qu'il dit est appuyé sur l'expérience, qui seule fait les grands hommes; à quelque science en effet qu'on s'applique, le bon esprit, les bonnes instructions & le travail sont des conditions necessaires pour devenir habile. Mais avec toutes ces dispositions & ces secours, on n'y sçauroit réussir qu'aprez

ne grande application & un long exercice. Quelques beaux que soient les commencemens & quelque soin qu'on y apporte dans la suite, il n'y a qu'une expérience consommée qui puisse faire un aussi habile homme que le Fr. François. Ce qui fait enfin honneur à cet ouvrage, & qui luy donne un caractère de bonté, est le lieu où il est imprimé : il suffisoit autrefois qu'un livre sortit de la boutique des Elzevirs pour qu'on l'acheta sans aucun examen ; puisque M. Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale s'est voulu charger de celui-cy, ceux qui pourroient ne le pas connoistre d'ailleurs en auront par cela seul, une haute opinion.

Il paroist chez l'Imprimeur Mercier, un petit livre intitulé *la Critique & l'Apologie des auteurs anciens & modernes*. Il y a long-temps que j'ay compris en parcourant ces sortes d'ouvrages, que ceux qui les font, se donnent le soin de visiter les tables de quelques livres qu'ils ont sur leurs tablettes ; ils y cherchent les noms des acteurs qu'ils veulent faire paroistre sur leur nouvelle scene, & ils semblent à la haste les rôles differens que leur ont fait jouer tous les compila-

teurs qui en ont parlé; avec cette excellent methode on a bien-tôt composé un livre *Le grand Dictionnaire Historique*, & toutes les compilations redigées par ordre alphabetique sont d'un grand secours pour de pareils ouvrages. Il m'a paru que celuy-cy a esté fait avec la même methode; car j'y ay cherché avec soin quelque chose qui fut propre à l'auteur; mais je n'y ay rien trouvé, qu'on puisse juger luy appartenir, & même j'ay verifié qu'il n'a consulté qu'un seul livre pour faire son nouveau recueil. C'est le *mélange critique de Litterature*, recuëilly par M. * * * imprimé à Amsterdam, chez Pierre Brunel en 1701. Nôtre nouvel auteur a puisé dans cet ouvrage, qui est un in douze de 460 pages, *la Critique & l'Apologie des auteurs*, qu'il avoit choisis, il a fait l'honneur à celuy qu'il a consulté non-seulement de prendre ses pensées, mais encore de copier mot à mot toutes ses expressions, & comme il y en a quelques-unes trop hardies que le Magistrat n'auroit pas passé, il les a omises, & joint les endroits separés, sans même rien mettre du sien, ne voulant pas par une modestie sans doute bien loüable

mesler ses termes avec ceux de l'auteur qu'il copioit. Venons à la preuve.

Le premier article de cette nouvelle *Critique &c.* regarde *Homere* : on peut lire depuis la page 384. art. L I I. du *Melange Critique &c.* jusqu'à la page 90. on y verra mot à mot ce qui est dit sur *Homere*, à la reserve qu'à la page de la *Critique & l'Apologie, &c.* & notre auteur quitte le *Melange &c.* & jette à corps perdu sur le celebre *M. Abbé de Bellegarde*, qu'il rapporte dans cinq ou six pages avec la même fidelité qu'il a suivy l'auteur du *Melange*. L'article de *Pline* est tout pris du *Melange*, à la reserve de la fin du penultième & du dernier chap. où il est dit qu'on a attribué à *Pline le jeune le livre des hommes Illustres* que d'autres ont attribué à *Cornelius Nepos*. L'auteur est excusable, il ne sçavoit faire entrer dans une brochure de deux feüilles, un volume qui en contient pas de 40. L'article de *Plaute & de Terence* est tout tiré du *Melange &c.* pag. 43. à la reserve de quelques mots latins que peut estre nôtre auteur n'a pas sçeu expliquer. L'article d'*Aristote* est pareillement pris du *Melange*, (page 99.) à

la reserve de plusieurs passages latins comme de *Melchior Canus*, du titre de livre de M. de Launoy de *Varia Aristotelis in Academia Parisiensi fortuna*, de Galilée, de Valesius, de Jean-Francois Perron de la Mirande & de quelques autres que nôtre auteur a laissé aussi-bien que ce que M. Hassel a dit dans sa preface sur l'*Antispinoza* de Wittichius; mais enfin on ne peut pas tout mettre. L'auteur du *Mélange* sur l'article de *Plutarque*, pag. 44 dit que M. Simon Goulard Ministre de Geneve a fait les argumens & les notes qui sont ajoûtées aux œuvres de *Plutarque* de la traduction d'Amiot & qu'il a vu l'ouvrage de *Deo latini* qui avoit été contemporain de Goulard; mais nôtre auteur qui veut quelquefois se distinguer, dit simplement que quelques écrivains dignes de foy sont d'avis que *Simon Goulard Ministre de Geneve a fait les argumens & les notes qui sont ajoûtées aux œuvres de Plutarque de la traduction d'Amiot*. Tout l'article de *Montagne* est pris mot pour mot de luy que l'on trouve sur cet auteur, dans le *Mélange*, page 414. & 416. hors le premier à *linea*, où il est dit que le Cardinal du Perron appelloit les essais de Mo-

gne, le *breviaire des honnestes gens* &c. L'article de *Cicéron* est tiré de celui de cet orateur que l'on trouve dans le *Mélange* pag. 285. à la réserve d'un grand passage latin tiré de *Cornelius Nepos* qui est à la page 288. & d'un autre du P. Frizon dans son *Furstembergiana*. Le dernier article du petit recueil est celui de *Bellarmin* qui est aussi tiré de celui de ce Cardinal que l'on trouve à la pag. 187. Toute la différence que l'on remarque entre ces deux articles, est que l'auteur du *Mélange* appelle le Pape Marcel oncle de *Bellarmin* *Marcelle*, & que nôtre auteur sans doute, exact Historien, nomme *Marcel*. Tout le reste de l'article est conforme à celui du *Mélange*, hors certains endroits qu'il a jugé à propos de passer sous silence, tel qu'est le passage d'*Onuphre* dans la vie de *Marcel II.* page 188. ce qui est dit des *Jesuites* à la page suivante, & ce qui suit depuis la fin de la pag. 190.

Celui qui s'est donné le soin de faire ce petit recueil, promet sans doute d'en donner un pareil tous les mois, puisqu'il a marqué le mois d'*Avril* 1704. dans le titre de ce premier. Il n'aura pas grand

peine, & il pourra fort aisément executer le dessein qu'il s'est proposé, en mettant en pieces les compilateurs qui luy tomberont sous la main : il en aura encore pour trois ou quatre mois du *Mélange critique &c.* & après cette expedition, il pourra se jeter sur le *Dictionnaire de Bayle*, celui de *Moreri*, & sur quelques autres Bibliographes ; il trouvera dans ces ouvrages d'amples moissons à faire pour enrichir son Imprimeur.

M. de Sainville connu par les *amusement de la campagne & la lecture ambulante*, est auteur de cette nouvelle *Critique, &c.* Il promet de donner incessamment le *Luth d'Orphée ou les charmes de la Poësie champêtre* : ce sera un excellent recueil de toutes sortes de *Vaudevilles, &c.*

Voilà, Monsieur, ce que j'ay à vous envoyer pour le present, je ne tarderai pas à vous faire part du second journal qui vous paroistra sans doute plus travaillé que celui-cy, & dont les nouvelles seront encore plus choisies. Je suis, &c.

PIECES FUGITIVES
D'HISTOIRE
ET
DE LITTERATURE
ANCIENNES
ET MODERNES:

A V E C

es Nouvelles Historiques de France &
des Payis Etrangers sur les Ouvrages
du tems, & les nouvelles découvertes
dans les Arts & les Sciences :

P O U R S E R V I R

A L'HISTOIRE ANECDOTE
DES GENS DE LETTRES.

Seconde Partie.

A Rien, & se vend

A P A R I S,

Chez PIERRE GIFFART, Libraire & Graveur de
Roy, rue S. Jacques, à l'Image Ste Therese,

M, DCC, VI





AVERTISSEMENT.

PLusieurs personnes se sont plaintes de la maniere, dont on a parlé d'elles dans la premiere partie de cet ouvrage : les Libraires se sont récriez sur l'égard peu respectueux, avec lequel on les a traité, comme si c'estoit leur dire une injure, que de les désigner par le nom de leur profession; ces Messieurs, puisqu'ils veulent cette qualité, méritent-ils plus de distinction, que des Docteurs & des Religieux respectables par la sainteté de leur estat, & par l'étendue de leur érudition? ne voit on pas tous les jours dans les citations des plus habiles Ecrivains le Docteur Richer; le Docteur de Launoy; le Jesuite Si non di le Cordelier de Lyra; le Jacobin Garzoc. & ne disoit-on pas, il n'y a en-

AVERTISSEMENT.

core, que quelques années, *l'Augustin Noris* : N'est-ce pas là aussi le stile le plus concis d'un Journaliste, qui veut faire honneur en peu de mots aux Congregations & aux ordres, d'où sont sortis ces scavans hommes ? Quand une profession est aussi honorable, que celle des Libraires, n'est-ce pas faire honneur à ceux qui l'exercent, que de leur en donner le nom, & la transposition du mot ne forme t-elle pas un préjugé légitime de la perfection, où un ouvrier porte son Art ? ainsi en disant le *Libraire un tel*, *l'Imprimeur un tel*, on ne veut dire autre chose, par cette maniere de parler, sinon que le *Libraire tel*, est un *Libraire par excellence*.

D'ailleurs je n'ay jamais pratiqué le cérémonial, je suis du fond d'une Province située à l'une des extrémités du Royaume, où l'on ne s'y est jamais assujetti, & où l'on est

AVERTISSEMENT.

dans une profonde ignorance des belles manieres des grandes villes; je n'ay pas crû, qu'il fallut les apprendre & les mettre en usage dans un ouvrage de pure Litterature : du reste, je suis trop vieux pour changer mon caractère & réformer mon stile gothique; Messieurs les Libraires agréeront donc, s'il leur plaist, que je suive mes anciennes manieres.

Les Auteurs sont ceux qui ont fait le plus de bruit; (& ce n'est pas icy un affaire de cérémonial :) ils se sont plaints de la sincerité, avec laquelle j'ay parlé de leurs ouvrages & de la liberté que j'ay prise d'en faire remarquer les defauts.

J'avouë, que c'est encore une maniere de Province de parler si franchement & d'envelopper si peu la verité, de la présenter si dépoüillée à un Lecteur & de ne faire marcher devant elle aucun adoucisse-

AVERTISSEMENT.

ment, ny aucun préscivatif. Je n'ay jamais douté, que dans une grande ville si voisine de la Cour, où l'on l'on parle le langage des beaux esprits, & où tous les ouvrages paroissent sous une forme si galante & si gracieuse; où tout est semé de fleurs, & où toutes les idées même les plus abstraites sont revêtues de tant d'agrémens, si sensibles par le tour délicat des expressions, & par les figures du discours; je n'ay jamais douté, dis-je, qu'un ouvrage, qui n'a d'autres charmes, que ceux de la vérité, puisse plaire dans une telle conjoncture à toutes sortes de personnes: aussi n'ay-je pas prétendu enlever les suffrages de la multitude; je sçay assez, que les ouvrages de l'espece de celui-cy n'ont jamais plû, qu'à ceux qui ne cherchent dans les Livres, qu'à s'instruire, ainsi je ne devois pas attendre une autre destinée pour le mien:

AVERTISSEMENT.

Le deſſein de dire la vérité partout & en toutes occaſions eſtoit dangereux, je l'avouë, mais enfin les hazards & le danger, que j'ay couru par ma ſincérité, ne me décourageant pas, je ne réformeray pas pour cela mon plan : je parleray à l'avenir avec la meſme liberté, dont j'ay uſé par le paſſé : toute l'exception que j'y mets, c'eſt que je n'auray jamais la mauvaiſe honte de me dédire, lors qu'on me fera voir que je me ſuis trompé; je paſſeray toujours condamnation contre moy-meſme, lorsqu'on me convaincra de mon erreur, ou qu'on me fera voir que j'ay eſté ſurpris. J'en donne deux exemples dans le cours de cette ſeconde partie. Le premier regarde *Madlle Barbier*, & comme l'erreur a eſté entiere de mon côté, je donneray un article particulier ſur ce ſujet. Le ſecond eſt ſur *M. R*** auteur d'une *Geographie* fort

AVERTISSEMENT.

estimée & d'un traité d'*Astrologie judiciaire*. J'avouë que je me suis trompé, lorsque j'ay dit que sa *Rapiniere* (& non pas *Rapiere* comme l'a mal corrigé le reviseur) n'a esté représentée, qu'une seule fois; j'ay appris depuis, que cette piece a esté poussée jusqu'à la quatrième représentation & avec cette circonstance, que la foule y fut si grande la dernière fois, qu'un homme, qui voulut ester son épée & la garder à la main, de peur qu'on ne la luy volat, fut si ferré dans ce mesme moment & si extraordinairement pressé par un mouvement du parterre, que sa main & son épée resterent en l'air, durant tout le reste de la piece, sans qu'il luy fut possible de les baisser: voilà un moyen justificatif, contre lequel il n'y a rien à dire; ainsi je passe condamnation contre moimême sur cet article & j'invite en mesme tems

AVERTISSEMENT.

M. R** de la passer sur les autres, contre lesquels, il n'a présenté aucun grief.

M. le Noble a voulu pareillement se justifier dans la Préface de sa *Pasquinade du mois de Juin* (1704.) de cette année, d'une bevüe, que je luy avois imputée au sujet du *Comte de Tekeli*; & je ne sçay, s'il y aura bien reussy: je doute fort que cette distinction de *mort civile* & de *mort naturelle*, puisse contenter tout autre qu'un Jurisconsulte ou un Dialecticien; une raison aussi foible ne fera jamais illusion à un esprit raisonnable; mais enfin je la veux bien recevoir, à condition qu'il m'en donnera une meilleure pour justifier l'anacronisme, qu'il a fait dans son entretien du mesme Mois de Juin. Voicy le fait, en faisant parler l'ombre de *D. Sebastien Roy de Portugal*, il luy fait dire ces paroles. *Je sortois à peine du berceau & n'avois que*
à iiij

AVERTISSEMENT.

trois ans, lorsque le deuez de Jean III. mon pere, me mit la couronne sur la teste: l'erreur est donc en ce que le Roy D. Sebastien ne succeda pas à Jean son pere, puisqu'il ne vint au monde qu'aprez la mort de ce Prince, mais à Jean III. son ayeul, lequel survécut trois années à son fils aîné Jean, Prince de Portugal & pere de nostre D. Sebastien, qui par consequent estoit posthume.

Aprez avoir corrigé les autres, il est juste que je me corrige moy-mesme ou plutôt l'Imprimeur qui a laissé passer deux fautes grossieres une à la dernière lig. de la 17^e. page, où il a mis 1305 au lieu de 1365: & la seconde à la page 23. ligne 4. où il y a 1385. au lieu de 1365: ces fautes avoient esté corrigées dans l'*errata*; mais comme il estoit trop long, il n'a pas pû tout entrer & une partie des fautes est restée. On me croira aussi mal informé de

AVERTISSEMENT.

La date des Livres, si l'on en juge
par la page 140, ou je dis que la
seconde instruction de M de Meaux
contre M. Simon vient de paroître,
& que la première parut l'année
passée: ce langage n'estoit pas defec-
tueux, lorsqu'on a commencé à
imprimer ce recueil, puisque l'on
travailloit dez la fin de l'année
dernière; mais n'ayant parû que
dans le mois de May de celle cy, il
alloit corriger cet endroit, ou dans
la page mesme, ou dans l'*errata*, &
dire que la *premiere instruction* &c
parût en l'année 1702. & la *seconde*
&c, en l'année dernière 1703.

On aura soin dans la suite de don-
ner, avec plus d'exâctitude & dans
un tems réglé, chacun de ces Jour-
naux, aussi bien que les *Nouvelles*
écouvertes dans les arts & les scien-
ces.

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû , par ordre de Monseigneur le Chancelier , un manuscrit intitulé : *Recueil de Pièces fugitives , &c.* je n'y ay rien remarqué , qui en doive empêcher l'impression. A Paris , ce dix-septième Juillet , mil sept cent quatre.

Signé , POUCHARD.

P R I V I L E G E D U R O Y.

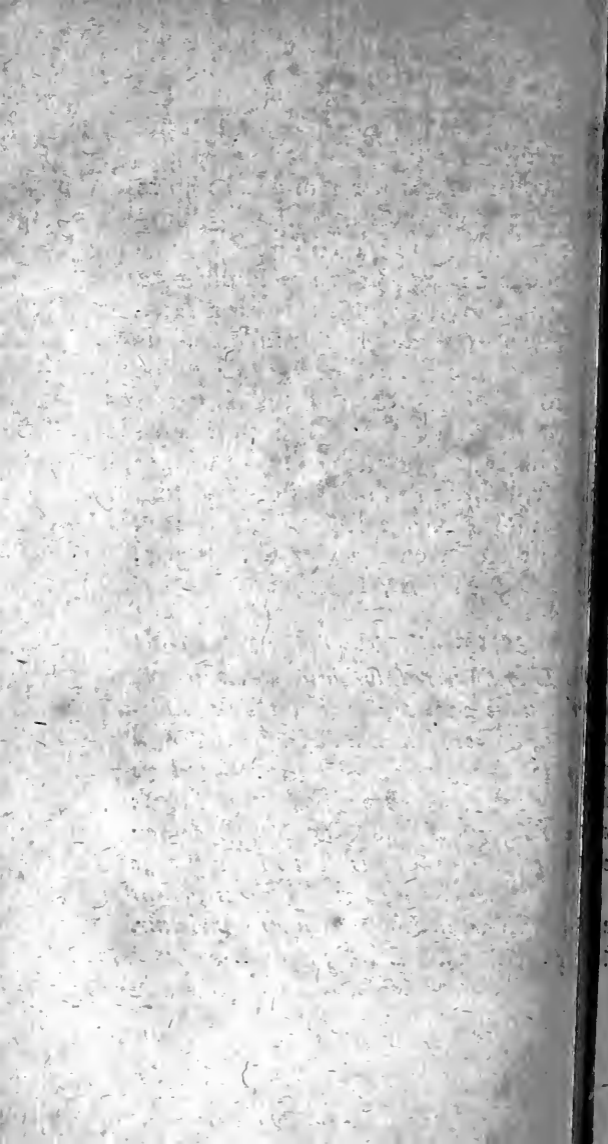
LOUIS par la Grace de Dieu , Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers , les gens tenans nos Cours de Parlement , Maîtres des Requêtes ordinaire de nôtre Hôtel grand Conseil , Prevost de Paris ; Baillifs , Sénéchaux , leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartient ; S A L U T. LE SR FLACHA de S. Sauveur , nous ayant fait exposé qu'il desireroit donner au Public un nouvel Ouvrage , sous le titre de *Recueil*

Pièces fugitives d'Histoire & de Littérature, tant anciennes que modernes, avec les Nouvelles Historiques de France & les Pays Etrangers, sur les Ouvrages du Temps, & les Nouvelles découvertes dans les Arts & les Sciences, pour servir à l'Histoire Anecdote des Gens de Lettres, si nous plaist luy accorder nos Lettres de Privilège, pour la Ville de Paris seulement. Nous luy avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractère, & autant de fois que bon luy semblera; & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, pendant le Temps de quatre années consécutives, à compter du jour de la datte desdites presentes; Faisons deffenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire, vendre ou distribuer, d'impression étrangère, dans aucun lieu de nôtre obéissance, & à tous Libraires-Imprimeurs & autres, dans la Ville de Paris seulement, de l'imprimer ou faire imprimer, sans le consentement par écrit dudit Exposéant, ou de ses ayans causes, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de mil livres;

d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommage & interêts; à la charge que ces Presentes seront Enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois, de la date d'icelles; que l'impression dudit Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papi r & en beaux caracteres, conformément aux Règlement de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il sera mis deux Exemplaires en nôtre Bibliothèque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre tres-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelippeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Vou'ons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commenc

ment ou à la fin dudit Livre, soit tenuë
pour dûëment signifiée, & qu'aux co-
pies collationnées par l'un de nos amez
& feaux Conseillers & Secretaires, foy
soit ajoutée comme à l'original. Com-
mandons au premier nôtre Huissier ou
Sergent, de faire pour l'exécution d'icel-
les, tous Actes requis & nécessaires, sans
autre permission, nonobstant clameur de
Haro, chartre Normande, & Lettres à
ce contraires: Car tel est nôtre plaisir.
Donné à Versailles, le vingt-neuvième
Mars, l'an de grace mil sept cent quatre,
& de nôtre Règne le soixante-unième.
Par le Roy, en son Conseil. Signé,
LE COMTE; Et scellé.

*Registré sur le Livre de la Communauté
des Libraires & Imprimeurs de Paris, No
70. page 222. conformément aux Règle-
mens, & notamment à l'Arrest du Conseil
du 13 Aoust 1703. A Paris ce deuxième
May 1704. Il est ordonné par Edit de
Sa Majesté de 1686. & Arrest de son
Conseil, que les Livres dont l'Impression se
permet par chacun des Privileges, soient
vendus par un Libraire ou un Imprimeur.
Signé, P. E M E R Y, Syndic.*





PIECES FUGITIVES

D'HISTOIRE

ET DE LITTERATURE.



VOUS aurez sans doute M. receu les *Pieces fugitives* que je vous ay envoyées : si elles n'ont pas parû assez recherchées, j'espère que vous serez content des autres, par le choix des matieres que l'on emploira à l'avenir: agré.z cependant que je vous communique la lettre suivante qui a été écrite à un de mes amis par le sçavant M. de Chasteuil : elle est suivie d'une piece qui interressera agréablement ceux qui aiment l'antiquité.

Vous avez souhaité, M. de sçavoir quel étoit l'usage des desis, des appels, & des duels en cette Province, lors

„ qu'elle étoit séparée de la France ,
„ & qu'elle formoit un Etat particu-
„ lier, & si dans le tems que les Loix
„ Canoniques & Civiles autorisoient
„ ces sortes de combats , desquels dé-
„ pendoit la décision & le succéz des
„ querelles & des differens qui y surve-
„ noient , nous avions des Champions &
„ des Chevaliers , qui comme les Che-
„ valiers errans reparoient le tort & les
„ griefs que les Puissans faisoient aux foi-
„ bles. Je vous répons à ce sujet , que
„ ce pays a de tout tems été infecté de
„ cette manie , comme l'étoit alors toute
„ la France , ce qui a duré jusques au
„ regne de **LOUIS LE GRAND** , auquel
„ la gloire de détruire ce monstre étoit
„ réservée. Je ne sçaurois cependant
„ Monsieur , vous donner un plus grand
„ éclaircissement des formalitez qu'on
„ observoit en cette rencontre, qu'en vou-
„ envoyant les actes qui furent faits en
„ une occasion de cette nature, entre Ar-
„ toine d'Adhemar bâtard de Grignar
„ & Lancelot de Poictiers bâtard de V.
„ lentinois , dans lesquels vous verrez
„ le sujet de leur different & de quel
„ maniere on s'y prenoit pour parven

„ au moyen de décider une querelle par
„ le sort des armes ; & je vous envoie
„ cette procedure d'autant plus volon-
„ tiers , qu'elle est originale , qu'elle est
„ tirée des mémoires mss. du celebre
„ M. de Peyresc, & qu'elle étoit même
„ ignorée de M. le Comte de Grignan,
„ auquel je la communiquay, il y a deux
„ années.

„ Ce n'est pas que nous ne trouvions
„ dans nostre histoire plusieurs exemples
„ des défis portez & acceptez dans les-
„ quels nous trouvons presque les mêmes
„ formalités observées, & nous en avons
„ deux des défis ou faits ou acceptez
„ par nos Princes ; le premier est celuy
„ que Pierre III Roy d'Aragon fit por-
„ ter à Charles premier Roy de Sicile,
„ Comte de Provence l'an 1282 apres
„ l'affaire des Vêpres Siciliennes, qui fut
„ accepté & assigné à Bourdeaux , où
„ l'Aragonois ne comparut qu'apres
„ l'heure & le tems de l'assignation ex-
„ piré. Le second est celuy qui fut por-
„ té à Louis d'Anjou , de la part de
„ Charles de Duras , qu'apres la mort
„ de Jeanne premiere Reine de Naples ,
„ & Comtesse de Provence , se rendit

„ maistre du Royaume de Naples au pr^s-
 „ judice de l'adoption que cette Princeſſe
 „ avoit faite de Louis, & qui s'étant rendu
 „ maistre de la Provence, passa en Italie,
 „ ou Charles de Duras luy offrit de ter-
 „ miner leur different par la voye des
 „ armes, à quoy Louis ayant consenty ;
 „ Charles usa de tant d'artifices & de
 „ chicaneries sur le lieu, le tems, la ma-
 „ niere du combat & le nombre des Che-
 „ valiers qui devoient être de la partie,
 „ que la maladie contagieuse s'étant ré-
 „ panduë en l'armée Françoisse dans la
 „ Calabre, Charles l'attaqua & la défit,
 „ ce qui coûta la vie à Louis ; c'est pen-
 „ dant la poursuite de ce duel que ces
 „ Princes s'écrivoient des lettres qu'on
 „ voit dans *l'Histoire de Nostradamus*,
 „ que des crocheteurs auroient peine à
 „ s'écrire aujourd'huy, & qui sont du
 „ style de celles que je vous envoie. Je
 „ profiteray des commoditez qui s'offri-
 „ ront, pour vous assurer, &c.

CHASTUEIL GALLAUP.

A Aix ce 16 Avril 1704.

*C'est la premiere lettre envoyée
par le bastard de Grignan au
bastard de Valentinois.*

Lancelot qui te dis & tes appelle
bastard de Valentinois , je An-
thoine Bastard de Grignan te faits sça-
voir que Monseigneur de Grignan n'est
point apresent en sondit lieu & terre de
Grignan , lequel ma donné la charge à
son départir & j'ay ouvert une lettre
pour toy à luy adressante en laquelle tu
luy dis plusieurs choses oultrageuses, des-
quelles s'il te plaisoit tu ten pourrois &
devrois desporter, toutesfois si tu las oul-
tragé de faict, & plus est si veux tu per-
severer en les luy dire en cette partie, ou
tu dis en ta lettre que tu ne fis oncques
chose si mauvaise que personne ne deust
faire & que de ce tu ten deffendras , de
quoy je suis merueilleux que tu luy par-
les si avant ; car tu sçais bien & Dieu &
le monde si faut, la tres grande amitié qui
estoit au temps jadis entre luy & toy,

& te fioit quant qu'il avoit en ce monde & comment cependant par le conduit de ribaux affaires & par faux & sectets juremens tu luy est venu prendre Mademoiselle sa sœur & les as emmenée comme seduite devant sa face outte son gré, sans son sçeu, en honte & en desplaisir de luy, laquelle chose qui paravant la luy eust dicté jamais ne l'eust peut croire ne moy aussi, & de plusieurs autres, confidere ce que dessus & dont ce faisant tu as faict envers mondit seigneur & son ostel duquel je suis & me tiens estre un tres faux tour mauvais & desloyal, comme faux mauvais & desloyal que tu est de l'avoir faict ainsi, & quand de ce tu te voudras deffendre pour ce que à moy touche pour mon interest, tu est bastard & gentilhomme, si suis-je comme tu est & t'en combattant pardevant le Roy de France ton Souverain & le mien, ou pardevant le Roy Louys ton Souverain & le mien, pardevant l'un desquels je te prouveray par mon corps contre le tient la faulcetté mauvaiſtie & desloyauté devant dictes & que alencontre de mondit sieur as commises. Item aussy le lendemain de Mars dernier passé je vis

une Lettre par toy envoyée à mond. sieur en laquelle tu luy mandois entre les autres choses, que pour aucun cas il ne se oseroit trouver devant gens de bien dont tu as menty faulxement & mauvaisement parmy ta gorge, car mondit Seigneur ne fist du temps de son aage rien, pourquoy il ne soit venu & vient tousiours & viendra si Dieu plaist en tout lieu de bien & d'honneur mieux que tu ne fairois, qui est faulx mauvais comme dessus je te dis, & de cecy je t'en combattray comme par dessus par devant l'un des Judges dessus nommez, & de tout cecy je te fairay si bon debvoir par mon corps contre le tient, qu'à laide de Dieu & de mon bon droict il apparoiſtra de ma verité & de ta mauvaiſtie, & sur ce si tu veux aler avant mande moy par tes lettres & ton seel lequel des deux Judges te plaist & en prends jour compétant, car mais que j'en sois par toy bien certain à l'aide de Dieu tu m'y trouveras pour faire mon debvoir, autrement en cas que de ces choses tu ne te oseras ou ne te voudras deffendre par tous lieux, Cours & places ou je me trouveray tant avant le transcript de ces presentes comme

en toutes aultres manieres que je devray, je fairay ſçavoir tes mauvaiſties devant dictes a des aultres choſes contenuës en tes dernieres lettres, mondit Seigneur te reſpondra raiſonnablement, venu qu'il ſoit & fera touſiours ſon debvoir, & afin que ces choſes icy te ſoient mieux certaines, j'ay fait eſcrire & ſeeller ces preſentes de mon propre ſeel au Chafteſt de Grignan, au penultieſme jour du mois de Novembre l'an de noſtre Seigneur mil quatre cents vingt-deux, & les t'ay transmises par Anthoine Noyer Trompette de mondit Sieur & le mien.

*La ſeconde Lettre envoyée par le
baſtard de Grignan audit baſtard
de Valentinois pource qu'il
ne faiſoit point de reſponſe.*

Lancelot qui te dis & tes appelle baſtard de Valentinois, je Anthoine baſtard de Grignan, te faiets ſçavoir qui n'a guieres je tay envoyé une lettre pa-

tante sur le faulx tour & desloyal que tu as faiët & commis envers Monsieur de Grignan sur le fait de ton mariage, comme plus à plain se contient aux dernières lettres, lesquelles je t'envoyay par Anthoine Noyer Trompette de mondit Seigneur & mien, lesquelles il bailla à ton Prestre, qui les receut de par toy & les te porta, & tu les gardas & les avifas tant comme il te pleust, en aprez tu les fis retourner à ladite Trompette par Gennin Dabre ton Chastellain de Chastel-neuf, lequel dit à ladite Trompette que celles lettres ne s'adreffoient point à toy, car tu ne t'appellas pas ainsi, & autre responce ne fis à mesdites lettres, & pour ce appert-il que tu es maculé & coupable des choses dont je t'appelle, car tu sçais bien que tu t'es appelé & t'appelles bastard de Valentinois, & si ledit tiltre veuls laisser & prendre aultre, il faudroit que tu le fisses publier, tellement qu'il fut notoire à moy & aultres, quel tiltre l'on te doit intituler toutes-fôis, puisque pour bastard de Valentinois ny aultrement tu ne tiens compte de ton honneur soustenir, ne de respondre à mes dernières lettres, lesquelles es jederech te renvoye

avant ces presentes attachées il est mon intention, & si sur mes presentes lettres tu ne me fais donner responce, de toy diffamer par toutes places ou je me trouveray avant les transcripts de ces presentes & par voix de Trompette en toy portant pendu à l'envers en ma lance & en ma targe comme droict d'armes le donne & le cas le requiert, si me veuilles respondre de ton intention, car afin que ces choses y soient mieux creables j'ay fait escrire cette lettre à Grignan ce huitiesme jour de Decembre 1422.

*La responce faite par le bastard
de Valentinois aux deux pre-
mieres Lettres precedentes.*

ANthoine qui te dis bastard de Grignan, je Lancelot de Poictier Seigneur de Chastel-neuf, de Mazan, t'faicts sçavoir que j'ay receu deux lettres par toy à moy transmises, inserés l'un dedans l'autre, donnée l'une au Chastel de Grignan le penultiesme jour du moi

Novembre, & l'autre le huitiesme jour
du mois de Decembre l'an 1422, & don-
née audit Chastel de Grignan, lesquelles
lettres font mention de beaucoup de
choses dont je ne tiens compte, fors que
de ce que s'ensuit, & premierement quant
à la premiere lettre à ce que tu dis donc
de faisant que je fis par tres faux tour
nauvais & desloyal, comme faulx, mau-
vais & desloyal, je te respons que tu as
menty & mens & mentiras toutes-fois
& quantes-fois tu las dict, le dis & le
diras, & ad ce que tu dis qu'il te touche
pour ton interest & que tu m'en combat-
tras je te respons que quand tu me voul-
dras de rien appeller pardevant mon Juge
compettant je te respondray tant que mon
honneur y sera sauvé & gardé en toutes
les aultres choses en ta premiere lettre
contenues, ou tu me desments, je te res-
pons une fois pour toutes, que tu as men-
ty & mentiras tant souvent que las dict,
le dis & le diras & ce que mesme te dis,
que en cas que je ne me oseray ne vaul-
dray deffendre, que tu diras en tous lieux
cours & places ou tu te trouveras, que tu
firas sçavoir mes mauvaisies, je te res-
pons que toutesfois & quantes-fois tu le

diras tu mentiras comme dessus , car j
ne fis oncques mauvaistie , car quand t
me fairas assigner pardevant mon Jug
compettant , je te respondray tant avan
que mon honneur y fera sauvé & gardé
& mentiras. comme dessus , & quant e
à la lettre envoyée en ta premiere lett
en laquelle tu me mandes que j'envoy
Gennin Dabre mon Chastellain , à t
Trompette , lequel luy dit que les let
tres ne s'adressoient point à moy , ca
je ne m'appellois point ainsi, & que aul
tre responce ne fis & que tu m'y appelle
car je ne me y suis appellé & m'appel
bastard de Valentinois ; à ce je te re
pons que je ne m'y appelle point , ma
il est vray que aucunes gens m'y appe
lent , & pource que tu veux que je m
appelle , je te respons comme dessus e
escrit , & de ces presentes je retiens
coppie , & afin que tu ne puisses ignora
que je ne t'aye respondu à tes lettre
j'ay seellées ces presentes de mon prop
seel & les t'envoye par radite Trompette
Donné en mon Chastel de Chastel-ne
de Mazan , le 21 jour de Decembre l'a
1422.

est la troisieme Lettre envoyée par le bastard de Grignan au bastard de Valentinois, tousiours tendant qu'il nomme lequel des deux Roys il vouloit par son Juge competent.

ancelot qui te dis bastard de Valentinois, je Anthoine bastard de Grignan te faiets sçavoir que j'ay receu une bonne lettre escripre ce 21 de ce mois de Decembre, laquelle respond à deux lettres que je t'avois mandées par ma Compette sur deux points, l'un si est de le faulx tour mauvais & desloyal que tu as faiet à Monseigneur de Grignan & luy prenant sa sœur, si comme l'as fait; l'autre si est sur ce que tu as demandé par ta lettre à mondit Seigneur que par aucun cas contenu en ta dernière lettre, il ne se oseroit trouver devant les Juges de bien, surquoy je t'ay mandé comme celuy qui le dois faire, quand je vois injurier sans cause mon droit Seigneur, ou si que tu est bastard, & si tu ne le es que de ce as menty, & sur ces

choses m'escripts par tes lettres , & de cela j'ay menty , & que quand je voudray de rien appeller pardevant ton Juge compettant tu me respondras. Il est vray que ledit contenu t'ai-je mandé par mes lettres esquelles par plusieurs paroles se dict plus largement , mais pour abreger il s'en faut taire & s'en rapporter aux originaux que tu as & aux copies que rieres moy font , mais tu n'as pas voulu entendre la breviacion que je mandois en ma premiere lettre ; c'est à sçavoir si tu t'en voulois deffendre pardevant le Roy de France , ou pardevant le Roy Louys , que tu me mandasses quel des deux tu voudrois eslire , ne ce tu ne me respons rien , & si ne peut tu desdire que l'un d'eux ne soit ton Juge compettant ; c'est à sçavoir le Roy de France , pource qu'il a Seigneurie en le Royaulme & en l'Empire , & aux Comtez de Valence , & de droicts aussi en France tu te clames son Officier , & tu es bien que plus noble toy & moy ne pouvons pas eslire, ou si celuy ne veux, le Roy Louys le doit estre à qui tu as fait hommage , & pourtant ne peux-tu desdire que je ne t'aye presenté ton Juge c

pettant, ne autre Juge ne te sçay-je, & pour ce me devois tu mander si talent as de toy deffendre lequel des deux tu veux eslire, & sur ce par mes dernieres lettres te peux-je avoir suffisamment appellé devant ton Juge compettant, pardevant lesquels ou l'un d'eux si tu veux venir toy deffendre, je suis prest de te maintenir comme mandé tay par mes aultres lettres, aultrement si venir ne veux devant l'un de ces deux; si te faiçts sçavoir que en la Court d'eux premier du Roy de France, je montreray les transcripts de ce procez, & en soustenant mon cas je parleray de toy comme l'on doit parler d'un homme diffamé, & neantmoins te diffameray comme je tay mandé & comme droit d'armes le donne & le cas le requerra, quant au poinct en quoy & duquel je t'ay desmenty & sur celuy tu me desments encores, ce n'est point honneur à toy de moy desmentir encores sans autre chose dire, car si tu voulois soubstenir la lettre sur laquelle tu es par moy desmenty, tu me deusses mander que mais est vray & que tu le me maintiendras, mais tu ne l'oses soubstenir, & par ainsi appert-il de ton failli courage quand tu

n'oses soubstenir la chose par toy mandée, mais te faut demeurer démenty, & pourtant veuilles moy mander lequel deïdicts deux Roys tu veulx tenir pour ton Juge compettant, veu que je ne sçay aultre, car comme dit est, en leur Court monstreray. je la coppie de tout ce procez, & y entends à usér ma vie en faisant bonne ma partie encontre toy, tellement qu'il appert de ma verité & de ta mauvaistie & par mon corps contre le tient te prouueray si venir y oses, que je n'ay pas menty. mais as tu & sur ce resçois moy ton intention pour abreger, afin que ne gaston plus papiers. Escript à Grignan ce 22 our du moys de Decembre l'an 1422.

C'est la responce faite par le bastard de Valentinois à la precedente Lettre du bastard de Grignan.

ANthoine qui te dis Bastard de Grignan, je Lancelot de Poictiers, Seigneur de Chastel-neuf de Mazan, te fui

à ſçavoir que j'ay receu une lettre par
toy à moy envoyée, eſcrite à Grignan
le vingt-deuxième jour du mois de De-
cembre l'an 1422. ou à pluſieurs folles
parolles auſquelles je ne reſpons point, car
à folle demande n'appartient reſponſe, ſ'y
ne te reſpons, fors que à celles que pour
mon honneur te dois reſpondre; le premier
point a ce que tu dis le faux tour mau-
vais & deſloyal, que j'ay fait au Seigneur
de Grignan en luy prenant ſa ſœur, ſi
comme l'ay fait, de ce te reſpons qu'en
la prenant je n'ay point commis de tra-
hiſon, & ſi tu le voulois dire tu aurois
menty, & quant tu me aultrement vou-
drois faire aſſigner pardevant juge à moy
compettant, je reſpondray & teray tant
que mon honneur y ſeroit ſauvé & gar-
dé, & tu demeureroys menteur. Laultre
point ſur ce que tu dis que j'ay mandé
au Sieur de Grignan, que pour aucun
cas il ne ſe oſeroit trouver devant gens
de bien, il eſt vray touteſois & reſpons
comme deſſus, que quand tu m'appelleras
pardevant Juge à moy compettant, je te
reſpondray tant quil devra ſuffire; au tiers
point que dit, & ſur ce par tes dictes lettres
tu peusses avoir ſuffiſamment appellé.

devant mon juge compettant, je te respons.
que oncques ne m'appellas devant mon
juge compettant, car quand je seray à ta
Requête par devant mon juge compet-
tant, assigné au jour nommé pardevant
ledit mon Juge compettant, je te respon-
dray tant que mon honneur y sera sauvé,
& gardé & si tu est fol chaut je te respoi-
diray vie ta folie & ta chaleur, & tout cecy
je te repons pour une fois sans plus escrire.
& ce que tu dis que tu me diffameras, je n'
me tiendrois point pour diffamé pour l'
mechant failli de cœur comme tu est, &
de toutes les choses ou tu me desment
en ta lettre, mais as tu menty & de toute
les choses que dis ne dirois contre mo
honneur, as menty & ments & mentira
tant souvent que las dit, le dis & le dira
& de ces presentes retiens la coppie afin
que tu ne puisses ignorer que à ta lett
n'ay respondu & icellée de mon prop
feci, l'an 1422 & 26 jour de Decembr

C'est la sixiesme Lettre envoyée au bastard de Valentinois par le bastard de Grignan, en luy mandant qu'il n'osoit nommer nul des deux Roys.

I Ancelot qui te dis bastard de Valentinois, je Anthoine bastard de Grignan, te fais scavoit que j'ay receu une tienne lettre, escripte à Chastel-neuf de Mazan ce 26 jour de Decembre l'an de grace 1422 faisant responce a une autre lettre que je t'auois escripte sur le faux tour par toy commis envers Monsieur de Grignan, dont par mes lettres je l'ay appellé & appelle & appelleray toujours jusques ad ce qui cognu sera du tort ou du droict de l'un de nous en laquelle tienne lettre tu me parles moult injurieusement comme accoustumé les de parler a chacun, en saillant termes comme si par celuy parler, tu me voulois faire oblir & laisser le terme principal; à la quelle pour sanier je t'ay mandé que je veux user ma vie, & si me mandes qu'à folle demande n'appartient responce, a ce je te respond que si tu veulx

bien attendre au contenu de toutes mes
 lettres, ne ne te faiçts folle demande en
 icelles, fors que tu deffendes ton honneur,
 si faire le peux ne oser, mais de toy vient
 la deffaillance de cœur & la folie que ne
 loses faire, crainct tu de qui en prenant
 la sœur de Monsieur de Grignan ainsi
 que tu l'as fait, tu n'a point commis de
 trahison aussi ne t'appellé pas de trahison
 par mes lettres, mais t'appelle de faulceté
 mauvaistie & desloyaulté, aussi d'elles
 tu ne te peux point desdire ne deffendre
 ne t'en oser, quant ad ce que tu dis que
 quand je t'appelleray devant Juge com-
 pettant sur ceque tu as dict de Monsieur
 de Grignan qui ne se oseroit trouver de-
 vant gens de bien, & qu'il est vray que
 tu l'as mandé; Je t'ay mandé que tu as
 menty faulcement parmy ta gorge, & si
 tu veulx faire ta partie bonne, tu qui est
 affermant, tu dois dire que pardevant
 mon Juge le me prouveras & de ce me
 dois-tu offrir mon Juge, mais tu entends
 au contraire du droict d'arnes, & veulx
 que de ce que tu affermes je voise devant
 ton Juge, & de ce m'en rapporte, je ad
 ce que par gentillesse qui gouverne droict
 d'arnes, seroit Juge & cognu quant ad

ce que tu dis, que je ne t'ay point appellé devant ton Juge compettant, je te dis que tu as menty plus fort que devant, car l'un des deux Roys que je t'ay en mes lettres nommé, cest à sçavoir le Roy de France. ou le Roy Louys est ton Juge compettant, par les raisons que je t'ay mandées en mes precedentes lettres, mais en nulle de tes lettres tu ne les ose nommer, en plus que si tu les avois en desdain, ou que si tu estois leur ennemy formel, ne moy donner nullé responce, si tu les veulx tenir par tes Juges compettans ou les refuser, quant ad ce que en tes lettres tu me mandes une telle clausule, & *sy tu est fol chant, je te refroidiray toute ta folie & ta chaleur*, & de ce je te responds que si tu sçavois bien comment les menassés d'un si failli homme comme tu est me font grand peur, tu en serois plus que esbahi, quant à la folie que tu me mets dessus, je ne ne tiens pas par si fol, que les grands sens & prudence qu'est en vous, tres Venerable Docteur, me refraignent de poursuivre mon entreprinse, ne aussi la chaleur ont tu m'accuse, ne me laissera jamais l'aide de Dieu & de mon bon droict que je t'auray mis à destruction de corps

à corps, en toy monstrant la desloyauté
 faulceté & mauuaise par toy commise,
 si trouver ty oses, & la Dieu mercy tu
 ne me dois pas trop esbahir de ce mot
 illec, quand tu n'oses nommer en tes
 lettres nul des deux Roys que je te
 nomme estre ton Juge compettant, quand
 aultre ne te sçay-je simonique tu fusses
 Clerc, & voulussent alleguer privilege
 Clerical, toutesfois à toy conclure je te
 fais à sçavoir que en brief de temps je
 t'auray publié, ainsi que je t'ay mandé
 par mes lettres & comme s'appartient à
 diffamer homme failli de cœur qui son
 honneur ne veut ne ose soubstenir telle-
 ment, que loing & près de ceste encon-
 trée il sera à ton deshonneur perpetuel
 memoire & adce que tu dis que tu ne t
 tiendrois pour diffamé, pour si meschan-
 ne si failli de cœur que je suis, je te fais
 sçavoir que je ne suis si meschant ne si fail-
 de cœur que l'antrée que je t'ay commenc
 que je ne la te mette à bout à l'aide de dieu
 si trouver te oses avant moy & si ne te ven
 tenir pour diffamé n'est point de mervei-
 les, car en cette besongne & en toutes au-
 tres as-tu abandonné l'honneur de ce mo-
 de, mais ceux qui sçavent qu'est honne

te tiendront pour diffamé, si tu ne t'en
veux tenir, & sur ce & ad ce faire j'ap-
pelle Dieu à mon bon droict à mon aide
encontre toy & ton damnable propos,
je veux que tu sçaches que de tout ce que
je te mande & manderay je ratiens les
transcripts pour mettre en procez mon-
strables en la Court des Roys dessus nom-
mez & aultres lieux ou places ou je te
pourray diffamer loing & prez de toy, si
me veuilles rescrire, principalement l'es-
sence desdits deux Juges pour abreger la
besongne. Escript à Grignan soubz mon
propre seel, ce vingt-huictiesme jour de
Decembre l'an 1422.

*C'est la responce faite au bastard de
Grignan à sa Lettre premiere &
precedente par le Bastard de Va-
lentinnois, en laquelle il parle des
Roys, mais il n'ose nommer aucun
d'eux pour Juge compettant, mais
sort hors de la matiere pour entrer
en aultre.*

ANthoine qui te dis bastard de Gri-
gnan, je Lancelot de Poiçtiers, &

faicts ſçavoir que j'ay veu une lettre à moy par toy transmiſe eſcrite à Grignan le vingt-huietième jour de Décembre l'an 1422 en laquelle lettre à pluſieurs folles parolles ſi ne te reſpons ſi non ad ce que te dois reſpondre car premierement ad ce que tu diſ ſur le faux tour par moy commis envers le Seigneur de Grignan je te reſpons que tu mens as menty & mentiras tant ſouvent quant le diras ; en ſecond pour ce que tu diſ que je te parle injurieusement ſçaches que ſelon que tu diſ eſcript je tay reſpondu, car *à chair d'aine ſaulce de loup* ; en tiers point que diſ que auſſi ne m'appelles point de trahiſon je te reſpons que tu fais que ſage & ce que tu dois car tu ſçais bien que je ſuis prud'homme & gaigne ne ſe doit faire pour autre cas & appert bien que tu eſt failli & couard quand tu eſcripts des cas ont n'a point de gaigne, & au quart poinct que diſ & de ce te dois je offrir ton juge je te reſpons qu'il appert bien que tu ne ſçais que droict d'arme eſt, car tu eſt appellant & dois appeller pardevant Juge compettant ; à moy en cinquiesme poinct que diſ je n'oſe nommer le Roy de France, ne le Roy Louy

en plus que si je les avois en desdain
& que si j'estois leur ennemy, je te res-
ponds que tu as menty, car je porte & vaul-
drois porter honneur & reverance & me-
tiens pour estre leur serviteur, & quand
par leur benignité leur plairoit à moy
rien commander je l'accomplirois à mon
pouvoir, & veulx que tu sçaches que de
moy les servirois de plus que tu ne pour-
rois sans ayde d'autruy; en sixième poinct
que dis que le grand sens & prudance
qui est en moy, tres venerable Docteur,
te te responds que tu dis voire, que en
moy à sens & prudance car qui est pru-
dent il est saige & tu le cognois par tes
lettres & faicts ce que tu dois; & à ce
que tu m'appelles venerable Docteur, tu
cognois bien que j'ay plus de sens que
tu n'en as, & veulx que je t'en appreigne
quelque chose de mon sens, je t'en ap-
prendray, il est vray qu'il appert bien par
tes lettres folles en plusieurs fols chap-
itres ou tu parles de droict d'armes, &
il appert bien que tu ne sçais que droict
d'armes est, la raison si est que tu qui est
appelant me dois faire assigner pardevant
un Juge à moy compettant à jour rom-
mé, & que j'aye assez espace pour y aller

& quand ainsi le fairas je te notifie que je y feray & fairay & diray tant au bon plaisir de Dieu, que mon honneur y sera sauvé & gardé & tu demeureras comme fol appellant & à ce que dis que en brief de terme me diffameras, je te responds que quand aultrement le fairas que dessus dict est je ne me tiendray point pour estre diffamé par un si failli requerant que tu es, & as menty de ce que dict en as & mentiras tant souvent quand le diras; en dernier poinct, que dis que j'ay abandonné l'honneur de ce monde je te responds que tu as menty car je garderay mieux mon honneur que tu ne fairas le tien, & scay mieux qui est honneur que tu ne faicts qui appert en ce qui t'enseigne selon honneur & droict d'armes, dont appert par tes propres lettres que tu en scais peu & les choses dessus escriptes; te escripts ceste foys pour toutes & en tel moing de verité ay scelez ces presentes de seel de mes propres Armes & en ay retenu coppie pour en faire foy quand temps & lieu sera. Escripte à Chastel-neuf de Maza le troisieme jour de Janvier l'an 1423.

C'est la replique que faiēt le bastard de Grignan au bastard de Valentinois, en luy respondant à ce qu'il diēt à chair d'asne faulce de loup, & tousiours tendant qu'il nomme l'un desdiēts deux Roys.

Lancelot qui te dis bastard de Valentinois, je Anthoine bastard de Grignan te faiēts sçavoir que j'ay receu une tienne lettre escripte ce troisieme Janvier l'an 1423 en laquelle tu m'escripts beaucoup de choses qui ne contiennent point verité, car tu dis que par mes lettres en celle partie ou tu as diēt encontre Monsieur de Grignan qu'il ne s'oseroit trouver devant gens de bien surquoy je tay mandé que tu as menty faulcement en ce ne suis je pas appellant, mais si tu ne fusses si failli de cœur comme tu es & sceusses d'honneur que c'est puisque tu las mandé par tes lettres tu es affermant encontre moy qui te desments & sceusses soubstenir ce qui mande as & moy combattre pardevant mon Juge, lequel quand tu le voudrois sçavoir je te ferois pas danger de le te dire com-

me tu fais à moy qui ne mas jamais
osé nommer lequel des deux Roys de
France ou de Cecille, tu veux tenir pour
ton Juge compettant pardevant lesquels
ou l'un d'eux quand trouver toseras avant
moy, je te soubstiendray de dict & de
faict que je tay mandé lettres raisonna-
bles plus & mieux que tu nas à moy,
mais tu es couard & failli de cœur que
trouver ne ty oses ne nommer l'un des
deux Juges dessusdits, car autre ne te sçay-
je, si n'est que tu fusses cleric comme man-
dé tay par mes aultres lettres, à ce qui tu
dis que je faicts que saige quand ne t'ap-
pelle de trahison, quand je sçay que tu
es prud'homme: à ce je te responds que tu
ments & qu'il n'appert pas que je te con-
fesse estre prud'homme, quand je te mande
que le tour que tu as fait à M^r de Grignan,
tu las faict comme faulx, mauvais & des-
loyal que tu es, comme je te offre de le
te prouver par mon corps contre le tient
si trouver t'oses, quand tu dis qu'il n'y
a gaige s'il n'y a trahison si tu ne veult
confesser la faucetté & mauvaistie devan
dictes il sera Juge que je le te prouve par
mon corps, & pourtant y aura il gaige
mais tu fuis toujours & n'oses nomme

l'un des deux Roys deffusdits pour ton Juge, mais par aultres parolles injurieufes me cuides mettre en aultre matiere & moy faire laisser & oblier ceste icy, mais tu n'est bien loing & quand tu me mandes qu'il appert bien que je suis failli & retirant quand je t'appelle de cas ou n'a point de gaige, à ce je te faiçts responce que c'est du tout au contraire, combien que d'estre hardy je ne me veulx poinçt vanter, mais si tu sens qu'il n'y ayt gaige, si comme tu dis, prens l'un deffdits deux Roys, & toy & moy devant celuy allons prestement faire cognoistre s'il y est ou non & si tu as faiçt tour de prud'homme ou non, mais la couardise quest en toy & la pœur te faiçt le cœur tourner foy de ce que ne m'oses nommer, lequel de ses deux Roys est ton Juge compettant, & pourtant la retirance est en toy, quand pleust à Dieu qu'un tel talent eusses tu de t'y trouver comme j'auoys, & si tu voulois dire que si as tu e puis bien monstrier c'est à sçavoir en nommer prestement, lequel de ses deux Roys tu tiens pour ton Juge compettant, mais tu n'oses, car le cœur te fault ne aultre soubstenance n'oses donner à ta

cause, fors que dire que j'ay menty & par
ainsi cuides eschapper sans y faire aultre
chose comme font les Juifs vaincus par
les bons Theologiens qui ne sçavent com-
ment eschapper si n'est par la negative,
mais il te faudra laisser celuy parler & ve-
nir au fait ou je te fairay mourir, & com-
me diffamé, & quand tu m'escripts en ta
lettre que tu es sage & prud'homme, je
te responds que tu n'est ny l'un ny l'aul-
tre, car si tu fusses si sage comme tu cui-
des bien estre, tu te fusses bien gardé d'a-
voir fait un tel tour, dont tu as donné
à parler à ton grand deshonneur loing
& par de toy, & quand tu me mandes en
ta lettre pour moy cuider esbahir une
telle parabole, à *chair d'asne saulce de
loup*, à ce je te responds un tel prover-
be, que *à chair de lievre bien fuyant
saulce de levrier bien courant*; quand tu
dis que tu servirois les Roys dessusdits
par toy plus que je ne ferois sans l'ai-
de d'autruy, adce je te responds que si tu
prends l'un d'eux pour ton Juge comme
faire le dois, quand nous serons devant
l'un d'eux, que je fust chevre, il se verra
qui de plus les a servis & serviroit de toy
& de moy, & à ce que tu m'escripts que

je ne sçay honneur garder que c'est & que tu ne m'en apprens, je te dis que mal l'apprendra à garder aultrement, que par toy mesmes ne le sçais garder & ne plaise à mon Createur que tu ne aultre m'en eussent gaigné de jouier à homme vivant d'un si faulx tour que tu as joié à Monsieur de Grignan, que l'amour & fiance, qu'il avoit en toy de son corps & de ses biens & de quant que Dieu luy avoit donné en ce monde, & pourtant de si desloyal maïste ne veulx-je pas estre à l'escole, mais aprez ceste replique que je te faiçts, mande moy & me rescripts lequel des deux Roys dessusdits tu prens pour ton Juge afin que devant luy entre nous deux alons prestement faire distinction de tout ce debat, car je ne t'en entens plus escrire, mais à y pourvoir de tel remede, qu'il appartient à homme qui devant un si noble Roy comme l'un d'eux est, n'ose aller dire sa raison ne son honneur soubstenir en leur Court. Escript à Grignan soubz mon propre secl ou j'en ay retenu coppie, ce quatriesme jour de Janvier 1423.

C'est ce que respond le bastard de Valentinois au bastard de Grignan, en refusant de nommer nul desdits Roys pour son Juge.

ANthoine qui te dis bastard de Grignan, je Lancelot de Poictiers, Seigneur de Chastel-neuf de Mazan, te fais à sçavoir que j'ay receu une lettre à moy envoyée, par toy escripte le quatriesme jour de Janvier l'an 1423. faisant mention de beaucoup de choses & entre les autres fais mention en ta lettre de Juifs & vainquement d'iceux par les Theologiens, dont je te responds que je ne suis point Theologien ny ne sçais point de la Loy des Juifs, car je suis bon Chrestien, sinon fais mention de toutes ces paroles predications, car je ne suis point Predicaire, toutefois je te responde une fois pour toutes, comme autrefois devant ces presentes je t'ay respondu que quand tu m'appeleras devant mon Juge compettant que je te respondray tant & si avant que mon honneur y sera sauve & gardé & tu demeureras chat mentel

que tu est & en tes lettres appert que tu es appellant pour ce te avient moy citer pardevant mon Juge compettant & ce je te responds une fois pour toutes comme dessus, car je ne desnierois plus tes folles paroles escouter ne recevoir, ne à icelles faire responce. Escript en mon Chastel-neuf de Mazan dessoubs mon propre seel ou j'ay retenu la coppie de ces presentes afin que en puisse faire foy en lieu & temps, le cinquiesme jour de Janvier l'an 1423.

C'est la responce que faiët le bastard de Grignan au bastard de Valentinois, en luy offrant qu'il vienne devant le Roy Louys pour abregger, ou se trouveroit sur les champs pour disputer de leur debat.

Lancelot qui te dis bastard de Valentinois, je Antkoine bastard de Grignan, je te faits sçavoir que j'ay receu une lettre aujourd'huy 6 jour du mois de Janvier, escripte ce 5 jour dudit mois à Chastel-neuf, à moy par toy envoyée, en laquelle tu me faiëts mention d'aucunes choses

que peut valent & que ne font nulles réponses aux aultres lettres que mandes en icelles, que tu me fairas demeurer chat menteur, à ce je te responds que oncques chatonnerie ne fis si comme tu as faict faulceté mauvaistie & desloyaulté, combien chat est une beste qui tient en regard rat & souris, & se rend maistre d'eux, ausquels tu te peux comparer qui n'oses faillir de ton nid, ne te trouver en Court de Roys pour ton honneur soubstenir, & pourtant fauldra il dire que à rat & souris bien mussé chat qui leur veille de bien prez, & ainsi t'en prendra si tu nes si hardy de toy comparoistre devant l'un des Roys dessusdits & pource que en tes lettres ne mas voulu si souvent nommer retirant & failli s'il te plaisoit, & tu series si hardy de te ofer trouver pardevant la Royne de Cecille, laquelle a le bail & gouvernement du Roy de Cecille son Fils au Pays par deça ou pardevant Monsieur Charles son Frere ce dixième jour prochain venant de Mars, la ou ils seront au Pays de Provence ou autre part, veu ce que tu as faict hommage au Roy Louys, & pourtant ne peux desdire qu'il ne soit ton Juge com-

estant, & pour toy prouver par mon
corps contre le tien le contenu de mes
lettres, mande le moy par ta lettre seal-
lée de ton propre seal, car accertaine que
en sois dedans huit jours aprez la datte
de ces presentes, je ne faudray point que
au dixiesme jour dudit mois de Mars,
je ne sois devant la Royne ou Monsei-
neur son Fils dessusdits, pour faire ma
partie bonne & en cas que tu refusas
de venir devant la Royne ou mondit
seigneur pour les choses faire disputer
entendu que si prez sommes d'iceux, &
tu as moyen mieux toy trouver avant
moy entre les lieux de la bastie Rolland
& Chastel-neuf de Mazan qui sont assez
pres de toy audit dixiesme jour de Mars
mande le moy dedans lesdits huit jours
aprez la datte des presentes, car jesus prest
de me my trouver avant toy, & que ma
compagnie & la tienne donnent & pren-
nent bonnes & fermes assuretes telles que
entre gens nobles de bien s'appartiennent
de donner & prendre de ne se mesler du
dict d'entre nous deux ne d'autre, mais
de nous seulement nous laisser faire & voir
nostre esbat, car je suis tout prest & con-
tent d'y estre, & que le mieux nourry

de nous deux enmaine son pair ou fasse du micux qu'il pourra, & sur ces deux poincts principaux, ou l'un d'eux tu me faiets responce dedans la tienne dessusdits afin que je sois advisé & pourveu de ce que je devray faire, si te faiets sçavoir que des presentes, lesquelles je t'envoye par Anthoine Noyer mon Trompette, seellées de mon propre seel j'ay retenu coppie comme des aultres. Escript à Grignan ce vingtième jour dudit mois de Janvier l'an 1423.

C'est le rapport & la relation faiete par Anthoine Noyer Trompette du bastard de Grignant de la presentation des Lettres touchant au faiet d'aler pardevant la • Royne de Cecille, pour disputer de leur debat.

L'An de ledit & le sepmedy vinge troiesime jour du moys de Janvier Anthoine Noyer Trompette du bastard de Grignan, a dict & rapporté à son ferment, & sur la foy & loyaulté qu'

Trompette a & doit avoir au service des armes que hier que fust Vendredy la Feste Sainct Vincent vingt-deuxiesme jour dudit mois de Janvier, il fust au lieu de Chastel-neuf de Mazan environ l'heure de tierce à la porte dudit lieu devers la partie du crest Arnaud, pour presenter les lettres que par son maistre le bastard de Grignan luy estoyent baillées adressantes au bastard de Valentinois & pour les luy presenter, & quand il fust à ladite porte, il trouva le mere de la moullier de Lenguin hostellier dudit lieu, & Jean son vallet & quatre hommes qui estoient en la begude de dehors la porte ou il en avoit un qui prenoit du poisson à vandre, & entre les aultres un qui estoit vallet du Capitaine de Chastel-neuf, si comme le disoit ladite hostesse, auquel je pris qu'il fit asçavoir à son maistre qu'il estoit à la porte & ledit vallet luy dict qu'il avoit aultre chose à faire & que ce ne touchoit point à son Maistre, mais le falloit faire asçavoir au Seigneur de Chastel-neuf, apres vient à luy le portier dudit lieu quest appellé Sevallier en ladite begude, auquel il dit qu'il portoit lettres de par le bastard de Grignan, au bastard de Valenti-

nois, & qu'il le fist asçavoir leans, leque portier s'en entra dedans la Ville & au bout d'une piece il revient devers ladicte Trompette, & luy diët aussi telles paroles ou semblables, Trompette, je vien devers Monsieur lequel ne veut point de lettres du bastard, car il y a beaucoup de fois escript & une fois pour toutes & sy ne sont tout que follies & ce veu qu'il ne les vouloit recevoir, ladicte Trompette s'approcha du revelin au plus pres de la prochaine barriere de la porte, ille mit lesdites lettres & les ferma d'une pierre que le vent ne les en peust porter en la plus grand veüe de toutes gens qui sceut ne sceut eslire le signification & le designa en les monstrant aux deux hostesses & à leur vallet, afin qu'il appert qu'il avoit fait le commandement de son Maistre, & ceste relation y a faict ladicte Trompette dudit bastard de Grignan à son Maistre parmy son jurement en la presence de Gentilshommes qui s'ensuivent; c'est asçavoir honorable homme Messir Pierre de Varest Chanoine & Vicair de Nostre-Dame de Mazazet de la Cit d'Aurange, Griaud de Villemus, de Audoy, de la Roche, de Resmond Flor.

aultrement de Provence, & de plusieurs
aultres Gentilshommes ad ce presents &
appelez au Chastel de Grignan & de
moy Jean Amaury Clerc Notaire &
Tabellion public & Clerc de Monsieur
de Grignan, ceste presente relation j'ay
escripte & si besoing en avoit luy en dois
faire instrument, & à la requeste dudie
bastard & de mon saing manuel, j'ay
signé en tesmoins des choses dessusdictes.
Ainsi signé AMAURY.

J'espere que la lecture de la piéce
suivante ne vous fera pas moins de plai-
ir, que celle de la précédente : C'est une
raduction de la *Pratique du Théâtre*,
le *Lopez de Vega*, adressée à l'Acade-
nie de Madrid ; cette *pratique* n'avoit
pas encore paru en notre Langue : c'est
M. l'Abbé de Charnes, connu par plu-
eurs ouvrages d'esprit, qui est Auteurs
de la traduction.

Nouvelle Pratique de Théâtre, accommodée à l'usage present d'Espagne, adressée à l'Academie de Madrid, & traduite de l'Espagnol de Lopez d Vega.

BEaux génies, fleurs de notre Espagne. Academie illustre, qui allez bien-tôt effacer celles d'Italie; quoiqu'elles tirent leur nom & leur origine de celle que Cicéron avoit établie prez du Lac Averne, à l'envi du Lycée de Platon, où Athenes vit autrefois une si célèbre assemblée de Philosophes.

Vous m'ordonnez d'écrire un nouveau Art de faire des Comédies, qui s'accorde au goût du peuple. La matière paroît aisée, & ceux d'entre vous qui ont le moins travaillé pour le Théâtre, & qui n'en sçavent pas moins toutes les règles, la traiteroient avec plus de facilité que moi; qui pour avoir fait les miennes contre les règles, suis beaucoup moins propre à ce travail qu'un autre.

Ce n'est pas que j'aye ignoré ces règles. Ecolier de Grammaire, j'avois
peir

peine vû dix fois le Soleil passer du signe du Belier à celui des Poissons , que je lus avec soin les livres où elles sont contenuës. Mais je reconnus enfin , qu'en Espagne la Comédie n'étoit pas sur le pied où l'avoient mise les anciens Maîtres , & qu'il ne falloit plus s'amuser à suivre leurs préceptes , mais s'en tenir à l'exemple qu'avoient montré au peuples des auteurs mal polis : Ce qui s'est depuis encore si fort établi , que ceux qui veulent aujourd'hui observer les règles , meurent sans réputation & sans récompense. ; l'usage étant plus fort que la raison , sur une multitude peu éclairée.

J'avouërai que j'ai travaillé quelquefois selon les règles de l'Art : Mais quand j'ai vû des monstres spécieux triompher sur notre Théâtre , & que ce triste travail remportoit les applaudissemens des Dames & du vulgaire ; je me suis remis à cette manière barbare de composer , renfermant les préceptes sous la clef , toutes les fois que j'ai entrepris d'écrire ; & bannissant de mon cabinet Terence & Plaute , pour n'estre pas importuné de leurs raisons ; car la

verité ne laisse pas de crier dans plusieurs bon livres. Je ne fais donc plus mes Comédies, que selon les régles inventées par ceux qui ont prétendu s'être attiré par là les applaudissemens du peuple ; Et n'est-il pas juste de s'accommoder à son goût, & d'écrire comme un ignorant, puis que cela plaît ainsi à ceux qui payent.

La fin que je propose la véritable Comédie, de même que les autres genres de poëme, c'est d'imiter les actions des hommes, & de peindre les mœurs du siècle. Cette imitation consiste en trois points ; Le discours ou les sentimens, la versification & le chant. Tout cela lui est commun avec la Tragédie : Elle n'en differe qu'en ce qu'elle represente les actions du vulgaire & du peuple, au lieu que la Tragédie represente celles de Rois & des Heros. Vous pouvez juger par cette difference, combien notre Théâtre est défectueux.

On a appellé nos pièces des actes parce qu'elles font une imitation de actions & des affaires des personnes ordinaires.

Lopez de Rueda donna l'exemple d

ces preceptes à l'Espagne : On voit encore aujourd'hui ses Comédies en prose imprimées , & tellement populaires , qu'il y introduit les artisans les plus vils : Il y en a une , par exemple , dont le sujet est les amours de la fille d'un Maréchal. De là vient que nous avons donné le nom d'Intermèdes aux anciennes Comédies , dans lesquelles paroît toute la force de l'Art , puis qu'on n'y représente qu'une seule action , qui se passe entre des personnes du commun : car on n'a jamais vû de personnage de Roi dans un Intermède. C'est ce qui a fait que l'Art a été méprisé , parce qu'il n'étoit employé que dans ces sujets bas ; & qu'au contraire , les Rois n'étoient mis au Théâtre que pour plaire aux ignorans.

Aristote , dans sa Poétique , rapporte que différent d'Athènes & de Mégare , sur le premier inventeur de la Comédie , dont les commencemens sont fort obscurs. Ceux de Mégare vouloient que ce fut Epicharme , contre le sentiment des Athéniens , qui tenoient pour Maimetes. Elias Donat en attribue l'origine aux anciens sacrifices , & assure , aprez

Horace, que Thespis fut auteur de la Tragédie, comme Aristophane l'est des Comédies. Homere composa son Odyssée par rapport à la Comédie; mais ce fut par rapport à la Tragédie qu'il donna sa fameuse Iliade. Je l'ai suivi en cela, lors que j'ai donné le nom d'Épopée tragique à mon Poème de Jerusalem. C'est ainsi qu'on a appelé Comédie le Poème du célèbre Dante Alighieri, & c'est le nom que le Mannetti lui a donné dans sa préface.

Personne n'ignore que la Comédie se reut quelque tems comme suspecte, & qu'elle fit place à la Satyre, laquelle étant encore plus insolente, cessa bientôt à son tour, & le céda à la nouvelle Comédie. Celle-ci commença par les Chœurs; on y introduisit aussi presque d'abord certain nombre de personnages. Il est vrai que Menandre, suivi par Terence, méprisa les Chœurs, comme ennuyeux. Terence s'attacha plus scrupuleusement aux règles, & n'éleva jamais le stile comique au sublime de la Tragédie; défaut que plusieurs ont reproché à Plaute, trouvant Terence plus regulier.

L'Histoire est le sujet de la Tragédie ; La Comédie n'en a pas d'autre que la pure fiction : c'est pour cela qu'on l'appelle *Planipedie*, à cause que le sujet en étoit bas, & qu'elle se representoit sans Brodequins & sans Théâtre sur la plate terre. Elle eût divers noms, selon les diverses espèces. Ceux de *Palliate*, de *Mions*, de *Toyate*, d'*Atelane*, de *Tabernaciane*, en marquoient les différences, telles que nous les voyons aujourd'hui.

Ceux d'Athènes representoient les vices & les mœurs dans leurs Comédies avec ce sel qu'on a nommé Attique, & recompensoient les Poètes & les Acteurs. Aussi Cicéron disoit, que la Comédie étoit le miroir des mœurs & la vive image de la vérité ; grande gloire, qui égale la Comédie à l'Histoire ; d'où l'on peut juger de son mérite & de l'estime qu'on en doit faire.

Pourquoi, me direz-vous, nous venir ennuyer par cet amas confus de raisonnemens tirez de quelques livres, que vous ne faites que traduire ? C'est, Messieurs, qu'il m'a paru nécessaire de vous faire souvenir que vous m'obligez à

écrire un art de composer des Comédies, dans l'Espagne, où en cette matière tout se fait sans art & contre les règles : En sorte que, quand vous voulez que je vous explique comment il faut faire des Comédies à la manière de ce tems-cy, & contre l'ancien usage qui étoit fondé sur la raison, c'est me demander que je vous fasse part de ce que l'expérience m'a appris, sans m'attacher aux règles, qui étoient établies sur la vérité, qui n'est pas du goût du vulgaire ignorant.

Si vous voulez donc être instruit du véritable Art de faire des Comédies, vous pouvez lire le sçavant Robortel; & au lieu de ce que je vous ai exposé confusément, vous y trouverez ce qu'il a écrit au long sur la Poétique d'Aristote, & sur la Comédie en particulier.

Mais si vous voulez avoir mon sentiment sur les Comédies d'apresent, & sur les nouvelles règles qu'on est obligé de suivre pour plaire au Peuple, c'est-à-dire, sur la rampante chimere de ce monstre comique; je vous dirai ce qu'il m'en semble, & vous me le pardonnerez, puis que je ne le suis que pour

vous obéir : Je tâcherai de plâtrer l'erreur du Vulgaire, & de prendre quelque milieu, puis qu'il ne faut plus s'attendre à pouvoir suivre les règles.

Il faut donc choisir un sujet, & les règles me pardonneront si je dis qu'il m'importe pas que ce soit l'action de quelque Roi : Quoi qu'il soit vrai, comme ou me l'a dit, que Philippe le Prudent, Roi de notre Espagne & notre Souverain, voyant paroître un Roi dans nos Comédies, ne pouvoit pas s'en accommoder ; soit que ce fût un effet de son bon goût pour le vrai, soit qu'il trouvat mauvais de voir la Majesté Royale avilie parmi le menu peuple. Ce qui est en effet en revenir à l'ancienne Comédie, dans laquelle Plaute mettoit les Divinitez ; Jupiter, par exemple, dans son Amphitruon. Dieu sçait aussi quelle peine que j'ai de l'approuver, après que Plutarque, parlant de Menandre, a dit contre cette Comédie ancienne : Mais puis que nous nous éloignons des règles, & que nous les méprisons si fort en Espagne, Messieurs les Doctes n'ont qu'à prendre patience & se taire. Il faut donc sans difficulté, mêler le Tragique

avec le Comique ; Terence avec Seneque formerent une espèce de Urinotaures ; une partie de la pièce sera serieuse & l'autre burlesque. Cette variété plaît infiniment ; Et en effet, n'est-elle pas fondée sur la nature, qui n'est belle que par cette diversité ?

Il suffit de s'attacher à l'unité d'action, & d'éviter l'épisode, en sorte qu'il n'y ait rien d'étranger, & qui vous tire du sujet principal ; c'est-à-dire, qu'on n'en puisse détacher aucune partie, sans que la pièce tombe en ruine. Il ne faut pas s'embarasser de la règle des 24 heures, ni déferer sur cela au sentiment d'Aristote. Nous lui avons déjà perdu le respect, en mêlant les grands sentimens du Tragique, aux bas sentimens de la Comédie. Il n'y a qu'à faire passer l'action dans le moins de tems qu'on pourra ; à moins que le Poëte n'eût voulu traiter une histoire qui durât quelque années : En ce cas il n'aura qu'à les faire couler dans l'intervalle des actes : on pourra aussi, s'il y est forcé, faire faire tel chemin qu'il lui plaira à ses personnages. Cela est assez choquant, je l'avoue ; mais ceux qui le trouvent mai

mais n'ont qu'à n'y pas aller voir.

O ! combien de gens tombent des nues, quand ils voyent employer des années à ce qui doit avoir pour bornes l'espace d'un jour artificiel ; car on ne veut pas même se relâcher sur cela à un jour, Mathématique : Et à considérer qu'un Espagnol, assis fort à son aise, se met à tempêter, dez que la Comédie dure plus de deux heures, quand il s'agiroit même de représenter ce qui s'est passé depuis la Genese jusqu'au Jugement final ; je trouve que si c'est un moyen de lui plaire, il est juste de s'y tenir.

Le sujet étant choisi, il faut l'étendre en prose, le diviser en trois actes, & tâcher, s'il se peut, de garder l'unité d'action dans sa chaleur. Ce fut le Capitaine Virüés, bel esprit, qui réduisit la Comédie en trois actes : Elle en avoit quatre auparavant. La Comédie étoit alors dans son enfance, & marchoit, pour ainsi dire, à quatre pattes : J'en faisois ainsi de quatre actes, à l'âge onze ou douze ans, je les mettois en tant de cayers, un cayer pour chaque acte. On faisoit alors trois petites

intermèdes pour les trois intervalles : aujourd'hui à peine en met-on un pour les trois, & ensuite un ballet. La danse ne gêne rien à la Comédie : Aristote l'approuve ; Athenée, Platon, & Xenophon en ont parlé. Le premier ne désapprouve que ce qu'on y pourroit mêler de deshonnête ; surquoy il condamne Calipidés. La danse tient lieu de l'ancien chœur.

Le Poète ayant divisé son sujet en deux parties, commencera d'abord par former son intrigue, qu'il développera peu à peu ; mais il ne le fera entièrement qu'à la dernière scène : parce qu'au moment que le peuple voit le dénouement, il fait volte-face du côté de la porte, & montre ses épaules à l'Acteur, qui avoit envisagé pendant trois heures n'ayant plus rien à apprendre de luy.

Ne laissez que rarement le Théâtre sans quelque Acteur qui parle : Ce vuide inquiète le spectateur, & fait languir la scène.

Que le Poète ne s'amuse pas à peupler des phrases, & à débiter de grands sentiments dans des sujets ordinaires, & qui ne demandent qu'un stile de conversation.

tion, tel qu'il se pratique entre deux ou trois personnes : Mais s'il introduit quelque personnage qui doit persuader, dissuader ou donner conseil, c'est alors qu'il doit lui mettre dans la bouche des sentimens & des paroles graves. Cela est alors dans le vrai : Un homme qui conseille ou qui persuade se sert d'un stile different de celui de la conversation ordinaire : Aristote nous enseigne sur cela ce que nous devons faire.

Il veut que le langage de la Comédie soit pur, clair & aisé ; & il ajoûte qu'il doit être accommodé à l'usage des personnes qu'on fait parler, & que le discours d'un Politique, par exemple, doit être orné, pompeux & coulant.

Il ne faut pas blesser la pureté du langage par des expressions guindées, ni donner dans des phrases chimeriques, mais imiter la nature & faire dire aux personnages qu'on met sur le Théâtre, ce que diroient les originaux. Si c'est un Roi qui parle, que ce soit avec dignité : Si c'est un vieillard, mettez-luy dans la bouche des maximes sages & modérées. Les Amans doivent être passionnez, & toucher par leurs discours ceux qui les

écoutent : Un Acteur dans un Monologue doit se transformer en la personne qu'il représente, & faire sentir aux spectateurs ce qu'il ressent lui-même. Mais s'il s'emporte à des plaintes, il doit bien prendre garde de ne rien laisser échapper qui puisse tant soit peu blesser la pudeur des Dames ; Que celles-ci se tiennent de même dans le caractère convenable à leur sexe ; & si elles se déguisent en hommes, ce qui plaît assez dans un spectacle, qu'elles le fassent en manière qu'on ne puisse pas y trouver à redire. Que la vrai-semblance soit exactement gardée, car on n'imité pas ce qui ne peut pas être. Qu'on ne fasse pas faire des raisonnemens importuns à un valet, & qu'on ne le fasse pas parler, comme nous avons remarqué qu'ils le font dans quelques Comédies étrangères : Mais surtout, que le personnage ne se contredise jamais lui-même ; c'est-à-dire, qu'il n'oublie pas ce qu'il a fait ou dit auparavant. On reprend Sophocle d'avoir fait oublier à Edipe qu'il eût tué Laius de sa main. Que les scènes finissent agréablement & par de beaux vers ; En sorte que l'Acteur, en se retirant, ne laisse

pas le spectateur dans le dégoût.

Le Poëte exposera son sujet dans le premier acte ; Il commencera à former son intrigue dans le deuxième , en telle sorte que , jusqu'au milieu du troisième , personne ne puisse juger de ce qui arrivera : Qu'il tienne toujours l'auditeur suspendu , & qu'il lui fasse seulement entrevoir , ce qu'il lui prépare : Qu'il accommode sagement sa versification aux sujets qu'il traite. Les Dixains sont bons pour les plaintes , les Sonnets pour ceux qui esperent , les recits doivent se faire en petits airs que nous appellons *Romances* , quoi qu'ils puissent fort bien briller aussi dans les Huitains : Les Tierces conviennent aux matieres graves & importantes , & l'amour doit se servir de Redondilles : Il ne faut pas négliger les figures de rhétorique , comme sont les Anaphores ou répétions , qui ont tant de grace au commencement d'un vers , les ironies , les apostrophes aussi , & les exclamations. La manière de tromper par le vrai a toujours plû. Miguel Sanctés mettoit tout cela si agréablement en usage , qu'il merite bien que le lui on fasse honneur , & que je rap-

pelle ici la beauté de ses inventions. L'Equivoque & l'Amphibologie a toujours été du goût du Peuple, parce que chacun se pique d'entendre finesse mieux que son compagnon. On doit cependant s'attacher davantage à tout ce qui est honorable, parce que tout le monde en est également touché, & aux actions vertueuses, parce que la vertu est aimée par tout. Nous voyons en effet que lorsqu'il arrive qu'un acteur a fait le personnage d'un traître, il devient si odieux que les marchands mêmes refusent de lui vendre ce qu'il va acheter, & que le peuple fuit sa rencontre. Au contraire, s'il a représenté un homme fidèle, on luy fait honnêteté, & il n'est pas jusqu'aux personnes de la première qualité, qui ne l'honnorent, ne l'aiment, ne le recherchent, ne l'invitent, & ne lui applaudissent. Les quatre actes doivent être compris à quatre cayers; c'est la mesure pour le tems que l'action doit durer, & l'auditeur s'attend à ce nombre.

Il ne faut pas s'émanciper à des Satyres trop marquées & trop à découvert. On sçait que cela fit défendre

les Comédies en Grece & en Italie. Piquez adroitement, & sans vous rendre odieux : car si vous venez à diffamer quelqu'un, il ne faut pas vous attendre à être estimé ni applaudi.

Vous pouvez vous en tenir à ces maximes, vous qui ne voulez pas suivre les anciennes règles. Le tems ne me permet pas d'en dire davantage. Pour ce qui est des trois genres de décorations dont Vitruve a parlé, cela regarde l'auteur ; qu'il consulte Valere Maxime, Petrus Crinitus, Horace dans ses Epîtres, & les autres qui décrivent ce qui doit entrer dans la décoration des scenes.

Pour les habits, je défie Julius Pollux, de pouvoir décrire ceux dont la nouvelle Comédie se sert en Espagne. C'est une des irregularitez de notre scene, où l'on voit un Turc, paré d'une fraize à l'Espagnolle, & un Romain avec une culotte. Mais qu'y a-t-il de plus irregulier que je le suis moi-même ? qui me mêle de donner des règles contraires à celles qui ont été établies, ce qui me fait passer pour ignorant en France & en Italie. Qu'y ferois-je ce-

pendant ? moi qui de compte fait , ay mis au jour quatre cents quatre-vingt & trois Comédies, y compris celle que j'ay achevée cette semaine , toutes presque entièrement contre les règles , à la réserve de cinq ou six . Je m'en tiens enfin , à ce que j'ay écrit : Je reconnois bien que j'aurois mieux fait de les suiyrè , mais je n'aurois pas eu l'approbation que j'ai eüe ; parce qu'il arrive souvent qu'une chose plaît par la raison qu'elle n'est pas dans l'ordre .

La Comédie est le miroir de la vie humaine : elle représente également ce qui est utile aux jeunes gens & aux vieillards . Que voulez-vous y chercher , si non de bons mots , des vers bien tournez , & des expressions pures ? Le serieux s'y trouve mêlé avec l'agréable , les badineries avec le solide . On y voit la friponnerie des valets , la malice & l'infidélité des femmes , la misere , la folie , & la sottise des amants , & la peine qu'on a de venir à bout de ses desseins . Soyez-y attentif , sans vous embarrasser des règles , & vous trouverez qu'il n'est rien qu'on ne puisse apprendre dans les représentations comiques .

La lettre suivante n'a jamais esté imprimée; on me doit sçavoir gré de l'avoir découverte, & d'en avoir assuré la destinée, en l'insérant dans ce recueil; vous en apprendrez le sujet par ce qui suit & qui accompagne la lettre de M. Godeau.

Je vous envoyay, il n'y a pas long temps; M. les lettres de deux Champions, l'un desquels choissoit ou le Roy de France ou celui de Sicile pour Juge de leur querelle & de leur combat, & vous recevrez maintenant une lettre de M. Godeau Evêque de Vence, qui fut choisi pour Juge en une querelle qui arriva entre deux Champions du Parnasse; c'estoient M. de Venel, Conseiller en nôtre Parlement, & M. de Mad. de Venel sous-Gouvernante des Enfans de France & M. l'Abbé de Chazelles Prevôt de l'Eglise de S. Sauveur de la Ville d'Aix, qui s'exerçoient heureusement l'un & l'autre à la Poësie Francoise & Provançale. Monsieur de Venel fit un Sonnet l'an 1659 dans lequel il mit *l'astre qui peint les jours*, M. de Chazelles trouva que cette metaphore estoit trop hardie & qu'on disoit bien que le Soleil dorroit les moissons, jaunissoit les monta-

gnes, mais qu'il ne peignoit point le jour;
& sur cette contestation ils s'en rappor-
terent au jugement de M. Godeau, qui
leur écrivit la lettre suivante.

„ **M**ESSIEURS vous me faites beaucoup
„ d'honneur de me prendre pour
„ Juge de la noble dispute qui s'est élevée
„ entre vous,

Non nostrum est tantas componere lites.
„ comme le Soleil est le sujet de vostre
„ différent il faudroit pour le bien juger
„ avoir l'esprit plus lumineux que je ne
„ l'ay

Dans mon âge penchant

Et qui se voit si près de son triste couchant
„ Je ne prononceray donc rien comme
„ Juge, & je me contenteray de parler
„ comme un ancien amant du Soleil &
„ comme un vieux admirateur de ce bel
„ astre. Je suis tout-à-fait partial pour
„ luy & je voudrois qu'il fit toutes choses
„ dans la Poësie aussi-bien que dans la
„ nature; mais s'il n'a point de borne
„ dans celle cy, il en a sans doute dans
„ celle-là. Dire *qu'il fait le jour*, c'est
„ parler proprement & selon l'usage de
„ toutes les Langues, lequel est le maître

souverain en cela. Mais c'est encore faire plus entendre qu'on ne dit, & il y a quelque sens plus beau que ne porte de soy le mot de *fait*, je ne sçay si je m'explique bien, dire que le *Soleil peint les jours*, c'est parler figurement & employer une métaphore, qui d'abord frappe l'imagination par sa nouveauté & semble exprimer un sens fort beau; mais quand l'entendement considere de plus près cette locution, il en est assurément blessé, & la lumiere qu'elle porte ressemble à celle d'un éclair qui est plus vive & plus resplendissante que celle du Soleil, mais qui ébloüit, & qui blesse les yeux & qui disparoit incontinent. La métaphore hardie est comme le caractère de la Poësie qui est differente de la prose, en ce qu'elle ne dit jamais les choses par leur nom, plus sa hardiesse va loin, plus elle semble belle & la surprise de l'imagination ou l'image nouvelle & extraordinaire qu'elle forme fait que d'abord elle plaist. Il y a deux Langues où elle régne plus imperieusement que dans d'autres, elle est plus hardie dans la langue Grecque que dans la Latine, & plus dans l'Espagnolle que

„ dans l'Iralienne; le Tasse a des hardies
 „ b lies & nouvelles, mais le Cheval
 „ Marin en a de surprenantes & de l
 „ zarres; toute-fois elles trouvent des le
 „ teurs à qui elles plaisent, & ce sont ce
 „ qui comme l'auteur ont plus de feu d
 „ magination que de pureté de jugemen
 „ Virgile entre les Latins est partic
 „ lierement admirable pour la chaste
 „ de son élocution. Stace, qui l'a vou
 „ surpasser en s'eslevant, est tombé da
 „ des précipices. Lucain a esté encor
 „ plus hardy ou plus téméraire que li
 „ & son exemple n'est pas toujours rec
 „ vable en nostre Langue, dont la pure
 „ ne peut souffrir des expressions extr
 „ ordinaires, si elles ne sont fondées s
 „ la nature des choses; or je douterai
 „ qu'il en fut ainsi de la *peinture des jou*
 „ qui ne peut avoir de fondement dans
 „ sujet. Ce n'est pas que je le voulus
 „ examiner aussi curieusement & philos
 „ phiquement que fait Monsieur de Ch
 „ zelles, car la Poësie doit s'affranchir d
 „ bornes étroites de la Philosophie
 „ de ses façons regulieres de parler; c'e
 „ pourquoy ces matieres ne sont pas pr
 „ pre à estre traitées en vers, & l'on n'e

peut jamais faire un Poëme. En cela Lucrece parmy les Latins est admirable & extraordinaire, qui a traité si excellemment la Philosophie dans ses vers. Le Poëme de saint Prosper intitulé *des ingrats*, est aussi une piece merveilleuse où l'auteur traite les questions de la Grâce solidement & si clairement, mais c'est une piece qui ne doit pas estre tirée en exemple, & pour revenir à nostre sujet, je ne puis dire autre chose sinon que je voudrois que l'on pût dire que le *Soleil* *voit les jours* & que l'avoir dit est une hardiesse belle, noble & magnifique, quoyque nouvelle & irreguliere. Il y a des figures qui vont au delà des bornes ordinaires, comme il y a des vertus heroïques; & comme la Poësie est la langue des Dieux, il ne faut pas s'estonner si elle ne parle pas toujours comme les hommes. Au reste je souhaiterois qu'il n'y eût dans l'Europe que de querelles semblables à la vôtre, elles feroient quelque bruit, mais ce seroit un bruit comme celui des cascades, que sçait-on si la fontaine d'Hippocrene n'en fait point sur le Mont Parnasse? Si vous devez toujours disputer aussi agreablement

„ que vous faites, je ne vous conseille
 „ de vous accorder jamais, & je
 „ mèleray volontiers de vostre querelle
 „ non pas comme Juge, mais comme
 „ entremetteur interessé, qui apprend
 „ toujourn quelque chose en vous
 „ tendant disputer. Je suis de tout
 „ cœur, Messieurs, vostre tres-hum
 „ serviteur,

„ ANTOINE. B. de Vence.

„ A Vence ce premier Septembre 16

Vous voyez M. que tout ce qui par
 de la main de cet Illustre Prelat est
 extrêmement travaillé, je crois que
 cette lettre n'est pas indigne d'avoir place
 dans vostre recueil, & si vous la trouvez
 je vous en envoieray encore quelques-unes
 de ce mesme Prelat.

CHASTUEIL GALLAUP.

Le Memoire suivant, dont M. le
 S. Quentin est Auteur, regarde une
 traduction du *Nouveau Testament en
 langue vulgaire Provençale*, écrite
 à la main sur le vélin, d'une écriture,
 on croit du XIII ou XIV siècle: C'est
 par le sçavant M. de Mafaugues, ancien

seiller au Parlement de Provence, que l'honneur de cette découverte est dû.

Vous serez sans doute bien-aïse, Monf. d'apprendre que M. de Thomassin, Seigneur de Mafaugues, Ancien Conseiller au Parlement de Provence, a fait une découverte, que les curieux ne trouveront pas indigne de leur attention. C'est une traduction du *Nouveau Testament en Langue vulgaire Provençale*. Elle est écrite à la main sur le vélin, d'une écriture que je crois du quatorzième, ou tout au plus du treizième siècle; l'ordre des matières n'est pas le même que dans la Vulgate; quoi qu'il paroisse que le traducteur s'en est servi, ayant mis à la tête le *Prologue de saint Jérôme sur l'Évangile de saint Matthieu*. Il commence d'abord par les quatre *Évangélistes*, & range le reste de cette manière. L'*Épître de saint Jacques*, la première de *S. Pierre*, la seconde de *S. Pierre*, la première de *S. Jean*, la seconde de *S. Jean*, la troisième de *S. Jean*, l'*Apocalypse*, l'*Épître de S. Paul aux Romains*, la première aux *Corinthiens*, la seconde aux *Corinthiens*, l'*Épître aux*

Galates, l'Épître aux Ephésiens, l'Épître aux Philippiens, l'Épître aux Colossiens, la première aux Thessaloniens, la seconde aux Thessaloniens, la première à Timothée, la seconde à Timothée, l'Épître à Sixte, l'Épître à Philemon, l'Épître aux Hébreux, les Actes des Apôtres; après quoi on trouve les Proverbes, l'Ecclesiaste, les Cantiques, la Sagesse, & l'Ecclesiastique.

M. Simon dans sa *Critique du Nouveau Testament*, fait mention d'une traduction des Psaumes en Langue vulgaire Provençale, qu'il dit avoir autrefois été au pouvoir de feu M. de Peiresec. Il cite quelques passages de cette traduction dont le langage me paroît entièrement conforme à celui de notre Nouveau Testament, & d'une pareille ancienneté; Ces deux ouvrages pourroient être partis de la même main, & avoir été composez pour l'usage de Vaudois, qui s'étant retirez dans les vallées voisines du Piedmont, après que le célèbre Simon de Montfort en eût purgé le Languedoc, furent depuis attirés en Provence par les Seigneurs de Cental, de la manière qu'on peut remarquer

marquer dans l'Histoire.

Les mots d'*Enchiostro*, de *Meretrice*, & plusieurs autres purement Italiens, dont le traducteur se sert, & qui n'ont jamais été usitez en Provence, justifient que cet ouvrage est sorty de cette frontiere du Piedmont, où à l'abry des hautes montagnes, qui en rendent l'approche inaccessible, l'herésie Vaudoise se perpétua sans aucun obstacle; on y trouve aussi plusieurs phrases Italiennes, comme celle-ci tirée du chapitre xi de l'Écclésiaste; *A quel que guarda lo vent non temena; & a quel que guarda las niouvas non meissonare unca.* Mais ce qui acheve de rendre cet ouvrage suspect, c'est que le mot de tradition n'y est jamais employé, & qu'à la place de ce terme, dont les Heretiques ont toujours tâché d'é luder la signification, on trouve par tout, *las coustumas*, *las hosanças*, les coûtumes, les usages, ce qui est bien different. Dans l'Épître aux Romains, le traducteur a aussi omis plusieurs mots qui se trouvent dans la Vulgate: Enfin la traduction des Pseaumes jointe à cette Bible, dans un tems où l'on ne toleroit guères ces sortes de

versions , ne permet presque point de douter que ce ne soit l'ouvrage de quelque Heretique. Au reste , on y peut remarquer qu'anciennement , sous le titre de Baron , on entendoit indifferemment un Gentilhomme , un Seigneur , ou une personne qui avoit sur nous quelque autorité , comme dans cet endroit , où le Traducteur dit , que la femme doit regarder son mary comme son Baron ; on trouve à la fin un catalogue des Livres qui n'étoient point dans le *Canon des Juifs* ; sçavoir le *Livre de Baruch* , le *livre de Tobie* , le *livre de Judith* , le *livre de la Sagesse* , l'*Ecclesiastique* , composé par *Jesus fils de Sirac* , le premier & le second des *Macchabées* : Cette affectation est encore bien suspecte.

Voilà , Monsieur , ce que j'ai crû de voir vous apprendre ; j'en userai de même sur tout ce qui me tombera entre les mains de cette nature : je suis , &c

REMENVILLE S. QUENTIN

A Apt, ce 12. Janvier 1704.

La piece suivante a esté faite pour servir d'éclaircissement à une difficulté qu'un Philosophe Cartesien avoit faite à un sçavant Religieux qui souûtenoit que les créatures avoient une *efficace propre*, & que les Cartesiens disent n'appartenir qu'à Dieu seul.

*Lettre à Monsieur de la Grave,
où l'on combat un principe de
Monsieur Descartes.*

JE répons, Monf. un peu au long au mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer pour lever une difficulté que j'ay proposée depuis peu contre le principe Cartesien, qui ôte *l'efficace propre* aux créatures, je la leur donne liberalement cette efficace, & je prétens que les créatures ayant une existence propre, réelle & véritable, c'est une raison assez forte pour en conclure, qu'elles ont aussi une véritable puissance, & ce qu'on appelle *efficace propre*; & je souûtiens qu'on ne sçauroit les leur ôter, qu'on ne leur oste en même temps l'existence pro-

pre, & réelle que personne jusqu'icy, si ce n'est Spinoza & quelques autres qui l'ont précédé, ne s'est avisé de leur ôter pour ne pas la séparer de l'existence de Dieu même. Voilà ma difficulté contre vôtre principe, * *que Dieu fait tout, substances, accidens, êtres, manieres d'être, & que toute véritable puissance est quelque chose de réel & d'infiny.* Vous repondez à cela, Monsieur; qu'il n'en est pas de même de la puissance comme de l'existence, ce que vous mettez en estat de prouver, en disant, *que la creature ne peut estre distinguée de son existence, mais qu'on peut fort-bien separer d'elle la puissance, ou ce qu'on appelle efficace propre.* Jusqu'icy, Monsieur, vous n'ôtez par la difficulté, & vous supposez ce qui est en question; car toute la force de l'objection consiste à sçavoir, si la créature ne pouvant pas estre distinguée de son existence, & en ayant une propre, & que l'on doit necessairement séparer de celle de Dieu, ce n'est pas une raison suffisante pour assurer qu'on ne sçauroit ny distinguer ny separer de la creature la puissance, ou ce qu'on appelle efficace propre.

* Principe de M. Descartes & du P. Malebr.

Vous ajoutez à la verité, par un argument en forme, que Dieu en nous creant ne partage point avec nous son existence; mais qu'il s'ôteroit à luy même ce qu'il nous donneroit de puissance, si nous avions une efficace propre & une veritable puissance. Dieu ne partage point avec nous sa puissance. La puissance de Dieu, c'est sa volonté. Cette volonté peut-elle passer de luy dans la créature? mais supposez qu'il la partage, combien en donnera-t-il à la créature? & combien en retiendra-t-il? si peu que la créature en reçoive, ne suffira-t-il pas pour produire tels & tels effets: sans que Dieu s'en mêle d'avantage? ou si il faut que Dieu s'en mêle toujours, pourquoi luy faire partager sa puissance? n'aura-t-il pas aussi-tost fait de faire tout? *

Prenons bien garde, Monsieur; car ce que vous nous dites peut nous surprendre. Vous nous proposez le grand argument des Cartesiens contre l'efficace des causes secondes, & vous luy donnez le plus beau tour qu'on scauroit lui donner, avec toute l'étendue & la force

* Il y a quelque chose de vray dans cette proposition par ny le faux qui s'y trouve, ce qui se verra dans la suite.

qu'il peut avoir. J'aurai l'honneur de vous dire, que vous ne venez pas encore précisément ni directement à l'objection dont il s'agit ; & que vous avez recours à ce dont il ne s'agit pas ; mais pour vous contenter même à cet égard, je vous nie que Dieu, en laissant la créature agir par une efficace propre, *partage avec elle sa puissance, la puissance de Dieu, ni qu'il s'ôte à lui-même ce qu'il nous donne de puissance, que sa volonté passeroit de lui dans la créature, qu'il lui donneroit une partie de sa puissance, & qu'il en retiendroit une autre partie pour lui*, je nie que ces conséquences odieuses qu'il plaît aux Cartesiens de tirer de la doctrine qui attribue l'efficace aux causes secondes, en soient des suites nécessaires : Et voici sur quel fondement je le nie. Non, *Dieu ne partage point sa puissance avec la créature, quand il agit & qu'il la laisse agir elle-même, & que ces deux causes concourent ensemble à produire le même effet. Dieu n'en fait pas une partie, & la créature une autre partie, non partim hoc, partim illa* c'est le phantôme qu'on combat dans l'efficace propre des causes secondes ; o

ont les monstres horribles qu'on pense
 appercevoir. Dieu fait tout, Mon-
 sieur, & la créature fait tout aussi. *To-
 tum hoc, totum illa, & totum singula
 pere individuo peragunt*, en sorte que
 la même action par laquelle Dieu agit
 dans les causes secondes, est entièrement
 la même que celle de ces causes; *mix-
 tum, non sigillatim, simul non vicissim
 er singulos profectus operantur*. Ces
 deux causes s'unissent & concourent in-
 séparablement à la production de cha-
 que effet, agissant toujours ensemble &
 au même tems & non séparément, ou
 l'un après l'autre. Voilà tout le dénouë-
 ment de ce qu'on appelle *efficace propre*
 dans la créature, & l'idée qu'un sçavant
 Pere de l'Eglise nous donne du con-
 cours & de l'action de Dieu avec les Etres
 intelligens & libres, & que je ne crains
 pas d'appliquer à toute autre cause se-
 conde généralement. Voilà des choses
 en *incompréhensibles*, il est vrai; mais
 s'il y en a d'autres que nous ne conce-
 vons pas mieux, & * *qui sont d'autant
 plus inintelligibles qu'on fait plus d'effort*.

† S. Bernard.

P. Malebranche, Rech. de la ver. tom. 3.

pour les comprendre ; & que nous recevons cependant comme de grandes vérités. Laissons donc là l'incompréhensibilité de l'efficace des créatures ; & contentons-nous d'en ôter les contradictions que nos adversaires nous donnent gratis & de les réduire eux-mêmes à ne pas répondre aux difficultés qu'on leur propose contre le principe contraire à cette efficace. La bonté d'un système est de pouvoir résoudre toutes les objections que l'on peut faire ; & je ne saurois goûter la pensée d'un célèbre Philosophe , qui , sous prétexte que des principes sont évidemment démontrés ; des vérités qu'on comprend bien , des vérités claires enseigne qu'on ne doit nullement s'arrêter aux objections mêmes qu'on ne peut résoudre. C'est la leçon qu'il donne souvent : * Voulez-vous, dit-il, déjà abandonner des principes évidemment démontrés, à cause d'une objection que vous ne pouvez résoudre. Ne retiendrez-vous jamais qu'il ne faut pas abandonner des vérités claires, à cause de la difficulté

* Le P. Malebranche, conyers. Chrestien
 Intet. III. IV.

qu'il y a à éclaircir des objections ^a (obscur-
res.) Quand tu ne pourrois pas compren-
dre, mon cher fils, la réponse à la diffi-
culté que tu propose, tu ne devrois pas
douter des veritez que tu comprends bien.
Cette methode, M. pourroit bien vous
faire tomber dans l'illusion, sous l'om-
bre de Veritez claires, & de Principes
evidemment demonrez. Retournons pour
un moment à l'efficace des créatures.

Vous n'ignorez pas sans doute, Mons.
qu'on a representé aux adversaires de
l'efficace propre des causes secondes, que
les Etres intelligens sont les causes réelles
& veritables de la détermination de leur
volonté. Vous sçavez aussi ce qu'ils ont
répondu; sçavoir, ^b que ce qu'il y a de
vous dans nos déterminations particuliè-
res, c'est que notre consentement; mais
que ce consentement n'est qu'un simple
epos. Que fais-je, dit un illustre au-
teur? je demeure, je me repose, je m'ar-
ête à tel bien; c'est tout ce que je fais.

Meditat. XI.

Le P. Malbr.

Rép. à la dissert.

Je ne change point les modifications de ma substance ; & je n'ai point besoin pour cela d'efficace qui me soit propre. Le R. P. Lamy m'a fait l'honneur de me communiquer une Lettre manuscrite, dans laquelle il prouve incontestablement, & suivant la methode des Géometres, que le repos n'a pas moins de force que le mouvement, & qu'il ne faut pas moins d'efficace pour situer en repos ce qui est en mouvement, que pour le mouvoir, lorsqu'il est en repos. Voici en deux mots comme il raisonne, après avoir prouvé, que la conservation des Etres est une création continuée ; ou ce qui est le même que l'action conservatrice est une continuation de l'action créatrice, principe que vous recevez, Monsieur ; il en conclut, que l'action conservatrice d'un Etre, s'étend déterminément à tout ce qu'il a de réel. Il prouve ensuite, que les corps ne peuvent être conservez que situez ; c'est-à-dire en tel ou tel état, en repos ou en mouvement. Donc en Dieu la volonté de conserver un corps est la volonté de le mettre en repos ou en mouvement. Donc le repos & le mouvement a Je n'examine pas maintenant, si ce principe est véritable.

vement ne sont qu'une suite naturelle & nécessaire de la conservation, ou de la volonté de conserver les corps. Donc il n'y a que la volonté de Dieu qui puisse situer les corps, & les mettre en repos ou en mouvement. Donc le repos ne demande pas moins que le mouvement, une volonté positive de la part de Dieu. Donc le repos a ni moins de réalité, ni moins de force que le mouvement,

Cette proposition, ajoute le R. Pere amy, regarde principalement un illustre auteur de nos jours, qui croit avoir prouvé la contradictoire. Ce qui prouve l'égalité du mouvement, c'est (selon cet auteur) qu'il demande pour sa production une volonté positive de la part de Dieu; & ce qui fait du mouvement, c'est (suivant le même auteur) l'invincibilité de la volonté de Dieu qui crée un corps successivement en divers lieux. Or (par troisième Corol.) le repos ne demande pas moins que le mouvement une volonté positive de la part de Dieu. Et (par le premier axiome & la seconde de fin,) la volonté de Dieu n'est pas moins invincible sur le repos d'un corps, que pour son mouvement. Donc, &c.

Cet illustre auteur dont parle le R. P. Lamy est le R. P. Maleb. qui a tres-bien compris, que pour renverser la preuve qu'on tire de la liberté des Etres intelligens, en faveur de leur efficace, il n'alloit pas seulement assurer que leur consentement n'étoit qu'un simple repos mais encore qu'il falloit nier généralement, que le repos ait la même réalité que le mouvement, sans quoi cette preuve étoit invincible. Cet illustre auteur raisonne toujours conséquemment; & vous avouë, Monsieur, que j'admire tous les jours l'enchaînement de sa doctrine. Je dis seulement l'enchaînement. Je vous demande maintenant, si nôtre consentement n'est qu'un *simple repos* comme le prétend le P. Maleb. Quand le seroit, Monsieur, j'attendrois que cet illustre auteur refutât solidement toutes les raisons du R. P. L. qui fait voir que *le repos n'a pas moins de réalité que le mouvement*. Car, Monsieur, vous m'avez permis, s'il vous plaît, d'appliquer au repos des esprits, ce que le R. P. prouve en particulier du repos des corps.

& je ne pense pas qu'il y ait à disputer pour trouver entre ces deux choses quelque différence.

Le P. L. fonde ses raisons sur le principe de la *création continuée*, que vous ecevez. Je le répète, M. si l'on ne le réfute solidement, le *simple repos* ne sert plus de rien pour répondre à l'objection pour l'efficace propre des causes secondes, & qu'on tire de la liberté des Etres intelligens. En attendant, je remarque que le P. Lamy qui se déclare, même dans la lettre qu'il m'a communiquée, contre l'efficace des créatures, & qui recite d'ailleurs le *simple repos* du P. Maleb. soutenant, que ce repos n'a pas moins de réalité que le mouvement, se ferme par là, si je ne me trompe, une porte pour répondre à l'objection tirée de la liberté des Etres intelligens; & je ne sçai plus quel moyen lui reste pour la résoudre. Je prendrai quelque jour la liberté de lui commander un éclaircissement. Si celui que je vous envoie, touchant l'efficace propre des causes secondes, va jusqu'à lui, je suis un homme perdu, & j'ay passer dans son esprit pour un rebelle: car je veux bien vous dire, Mon-

seigneur, que j'ai renoncé entre ses mains, il y a quelques mois, à toute efficacité propre des créatures, à toute véritable puissance qui n'est point quelque chose de réel & d'infini. J'ai fait ce que font tous les jours des orthodoxes qui changent de religion. Le bon accueil qu'on leur fait, & l'honnêteté qu'on a pour eux les engage à promettre; mais ils ne savent pas encore ce qu'ils promettent. Sont-ils tenus à leur serment; & doivent-ils demeurer dans l'erreur contre leurs lumières & contre leur conscience. Ils ne le doivent pas sans doute. Je vous laisse à juger, Monsieur, ce que je dois donc faire, & quel party je dois prendre.

Encore un mot pour l'efficacité. Plus j'y fais réflexion; & plus elle me paroît un principe évidemment démontré, une vérité claire. Il n'y a qu'un pas à faire quand on ôte à la créature la puissance & ce qu'on appelle efficacité propre, pour lui ôter ensuite l'existence propre & la pas séparer de celle de Dieu. Toutes les preuves qu'on étale ordinairement pour renverser cette efficacité, me paroissent presque toutes, en retournant.

eu la médaille, donner contre l'existence propre des Êtres créés; & un soupçon dont je ne sçaurois me défaire, est que le malheureux Spinoza a rencontré un chemin frayé dans le principe qui est l'efficace propre aux causes secondes, pour nier leur existence propre & la confondre comme il fait avec celle de Dieu. J'ai, ce me semble, de quoi appuyer mon soupçon, mais cela seroit maintenant un peu trop long à examiner; & il n'y a que trop long-temps que vous arrête sur des raisons qui ne méritent pas votre attention, & qui ne peuvent être recommandables que par l'importance de la matière qu'elles regardent; Je suis, &c.

Il est tems de passer aux nouvelles littéraires. J'ai lieu de croire que vous serez content; j'y ai mêlé certains traits qui sont tres-curieux & peu connus.

NOUVELLES LITTERAIRES.



E Pere Daniel, Jesuite, a publié un Livre nouveau pour la *défence de S. Augustin*, qui étoit fort maltraité, dans un ouvrage qui parût l'Été passé, que l'on debira dans le monde comme un enfant posthume de M. de Launoy, & dans lequel on peignoit saint Augustin avec les couleurs & les traits les plus odieux; ce non-seulement on le qualifioit de novateur sur le chapitre de la Predestination & de la Grace, comme le P. Daniel l'énoncé dans son titre; mais on l'y représentoit comme le Précurseur & le Patriarche des Predestiniers, des Wicléfistes des Lutheriens, des Calvinistes & même des Quiétistes. Des gens plus senez qui paroissent bien instruits des dispositions secretes de M. de Launoy pour S. Augustin, assûrent qu'il n'a aucune part dans cet ouvrage, & qu'il étoit très-éloigné d'avoir des sentimens si injurieux

pour un Pere de l'Eglise, respectable par sa qualité de Docteur & par la pureté de sa doctrine, qui a été adoptée dans tous les siècles par les Theologiens. D'autres qui connoissent l'esprit de feu M. de Launoy, qui sçavent l'amour qu'il avoit pour les opinions singulieres & le peu de rapport qu'il y avoit entre ses sentimens & ceux de ce S. Docteur sur le chapitre de la Grace & sur celui de la vocation des Justes & la reprobation des méchans, ont prétendu reconnoître M. de Launoy à toutes les pages de ce Livre : tout y peint, selon eux, son caractère, son goût pour les sentimens singuliers ; tout y exprime aussi son esprit contredisant, & son opposition particuliere pour saint Augustin, contre lequel il avoit souvent, dit-on, l'imprudencé de laisser échapper des traits qui en bonne & saine Theologie ne faisoient honneur ny à son discernement, ny à sa doctrine. Voilà le langage que l'on tient sur le Livre, qui parût l'Été passé contre S. Augustin, celui qui fait le sujet de cet article en fait tenir d'autres bien differens. La qualité de son auteur donne lieu à plusieurs raisonnemens ; mais la préoccupation &

les préjugez des differens partys de l'école ne m'en feront jamais prendre aucun. L'apologiste de S. Augustin est un habile homme, tres-entendu dans la maniere qu'il traite, & qui (c'est ce qui m'en plaît d'avantage) y procede de bonne foy. N'est-ce pas la conduite que doit tenir un Philosophe Chrestien, qui borne toute son ambition & tous ses soins à la découverte de la verité & à l'amour de l'ordre? non pas celle d'un sophiste & d'un declamateur, qui se plaît à embarrasser la question & qui ne craint rien, tant que de l'éclaircir & de la dégager.

Je n'entreprends point de découvrir l'auteur du traité qu'on attribue à M. de Lannoy, il suffit de remarquer qu'un pareil ouvrage mérite tous les anathemes de l'Eglise; quoy, apres avoir veu plus de trente Papes & une nuée de Docteurs irreprochables se déclarer pour la doctrine de saint Augustin, la voix de toutes les Eglises de l'Univers se joindre à celle de Rome, pour arrester la temerité des adversaires du Docteur de la Grace; il sera permis à un inconnu, à un auteur anonyme, qui se sert du nom d'un celebre Theologien, de venir traiter S. Augustin

de *novateur*? parce qu'avant ce saint Docteur, les matieres de la Grace n'étoient pas parfaitement éclaircies dans les écrits des autres Pères, & que c'est lui seul qui en a parlé *ex professo*, parce qu'il a vécu après la naissance de l'heresie de Pelage, il sera permis de dire qu'il a innové quelque chose dans la doctrine de JESUS-CHRIST? N'auroit-ce pas esté au contraire une singularité, si l'on avoit vû un système lié de la Grace & un détail de son œconomie admirable, avant l'heresie de Pelage? Le fonds de cette doctrine celeste n'estoit-il pas consigné dans le corps des Ecritures & jusqu'à ce qu'un Philosophe orgueil eux. (Pelage). eût franchi ces bornes sacrées par la téméraire curiosité de son esprit, ne suffisoit-il pas que les fidelles captivassent leur intelligence sous le joug d'une foy respectueuse?

Le P. Langlois nous a donné une *Histoire des Croisades des Albigenis*, in 12. Il y a longtems que cet ouvrage est composé, l'on ne sçavoit quelle raison donner au delai que ce Jéuite apportoit à le publier. On a de la peine à trouver des ouvriers dans ce tems; mais pour d'aussi bons ouvrages que celui que

nous donne ce Religieux, n'en trouve-t-on pas toujours assez ? Cette Histoire n'est pas mal écrite ; on juge bien que l'Auteur est un bon Rhetoricien, il orne son sujet, il l'embellit, & il répand à pleines mains des fleurs sur la matière ; & avec cela il ne scauroit lui donner cet air de nouveauté, sans lequel l'esprit languit auprez des meilleurs ouvrages. On trouve l'*Histoire des Albigeois* en entier ou par parties en tant d'auteurs anciens & modernes, que nous avons tous les jours sous la main, que rien ne pique le goût que l'on a pour la nouveauté, dans l'ouvrage du P. Langlois. Nous devons regarder les Albigeois en partie, comme les ancêtres des Protestans, surtout des Calvinistes. Ces hérétiques suivoient les erreurs de Manés, ils admettoient deux principes, l'un bon l'autre mauvais ; ils ne reconnoissoient point dans Jesus-Christ de nature humaine, & nioient par consequent la Transsubstantiation ; Ils interdisoient l'usage du Mariage & contestoient l'invocation des Saints, & la nécessité du Baptême des enfans. Enfin on peut dire que les Albigeois avoient fait un assemblage mon-

treux de toutes les illusions & de toutes les erreurs des herétiques, qui avoient voulu corrompre la doctrine de l'Eglise dans le onzième, & le douzième siècle. Dans le tems que M. feu l'Ev. de Meaux publia son Livre *des Variations des Eglises Protestantes*, on lui fit un incident de ce qu'il n'avoit pas parlé de la confession de Foi des Albigeois, & qu'il avoit jugé de leur créance, par ce qu'en avoient publié leurs adversaires. Ce sçavant Prélat distingue avec beaucoup de prudence les Vaudois, des Albigeois, que le commun des Historiens ne manque jamais de confondre. Les Vaudois étoient un peu plus estimez, que les Albigeois, ou pour parler plus juste, ils étoient un peu moins en horreur. Une grande simplicité & une pauvreté, souvent de commande, les caractérisoient & les distinguoient des autres sectes. Ils avoient un trop grand mépris pour le Sacerdoce, & une de leurs principales erreurs consistoit dans la liberté qu'ils donnoient aux laïques de faire les fonctions des Ministres de JESUS-CHRIST, parce qu'ils en jugeoient ceux-ci indignes : Et si nous nous en rapportons à

M. de Meaux, ils n'ont jamais disputé sur la présence réelle ; on confondoit en ce tems-là tous les heretiques, sous ce nom odieux. Les Albigeois occupèrent long-tems les troupes Françoises, & si cette heresie ne fit pas dans l'Eglise tout le ravage qu'on avoit sujet de craindre, c'est à la valeur de ces mêmes troupes qu'on en eût l'obligation, & à la piété du Prince, à qui gouvernoit alors la France. En effet, on vit dans ce Roi le même zèle pour abbatre cette hydre, que l'on a vû sur la fin du dernier siècle, dans nôtre glorieux & invincible Monarque LOUIS LE GRAND, pour l'extirpation de l'heresie Calvinienne.

Nous avons une ancienne *Histoire des Albigeois*, qui n'aura pas sans doute été inutile au P. Langlois : c'est celle de Pierre des Vaux de Cernay, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, qui vivoit vers l'an 1216, & que le Chanoine Camusat, de Troyes en Champagne, publia bien correcte en 1615, sur quelques anciens manuscrits, qu'il avoit trouvé. Le Jacobin

a Louis VIII. qui fit la guerre à Raymond le jeune, & que la Reine Blanche soumit enfin

Bénoist en donna une, il y a quelque^s années, que le P. Langlois n'estime pas. Le P. Langlois nous fait dans son Histoire un portrait de Fulrand, Evêque de Toulouse, qu'on prétend ne lui être pas fort ressemblant; & plusieurs critiques soutiennent qu'Innocent III. qui fut le plus grand adversaire des Albigeois, ne porta pas de ce Prélat un jugement conforme à l'idée que nous en donne le Jesuite. Il seroit à souhaiter que les portraits que les Historiens nous font de leurs Héros & de ceux qui paroissent sur la scene historique, fussent un peu plus d'aprez nature. Cet Auteur fait beaucoup valoir la *Chronique d'Alberic, Moine des trois Fontaines*, que M. de Leibnitz nous a recouvré; mais on prétend, qu'il auroit dû mieux digerer ce qu'il en a pris. Le P. Langlois promet une *Journée spirituelle à l'usage des Colléges*.

Il brille un nouvel Astre sur le Parasse, depuis quelque tems; les évènements de la présente guerre, & sur tout les admirables qualitez du Héros qui réne sur l'Ibere, ont animé ou plutôt éveillé la Muse endormie de M. Mosnier, Curé de Croignon. Ce digne Pas-

teur ne renferme pas tous les talens dans la vigilance Pastorale ; les vers qui viennent de faire sur le succès des armes du Roi, & sur les Princes de son illustre Sang, nous persuadent assez qu'il en est un considerable pour la Poësie. On sent à la vérité, en lisant les Stances de M. Mosnier, qu'il auroit pû aller plus loin dans le divin art de rimer ; mais quand il s'agit de traiter de grands sujets, l'activité du zèle doit souvent suppléer la vivacité de la pensée & la délicatesse de l'expression. Le langage des Dieux est d'un difficile usage, & il n'est pas donné à tout le monde de le parler aussi noblement que M. Despreaux ; chaque siècle en un mot, ne fournit pas plusieurs Horaces. Je conviens & je crois, que tout le monde est de mon sentiment, que la Poësie est une de ces choses, où la médiocrité est insupportable ; mais à ce défaut qui se fait tant sentir dans les ouvrages de nos Poëtes modernes, ajoûtez que la Poësie, que ceux qui la professent ont la vanité d'appeller *un art divin*, est le plus méprisable & le plus dangereux de tous les arts. Que fait en effet la Poësie, sinon de gâter l'esprit & de le ret

air d'idées profanes & mondaines ; d'a-
 nollir le cœur & d'y exciter des mouve-
 mens qui troublent & qui ébranlent la
 piété. D'ailleurs , & je ne suis pas le
 premier qui l'ay dit , la Poësie est un ob-
 stacle presque invincible à devenir sça-
 vant ; l'étude & les occupations du Poë-
 te , bien loin de conduire aux sciences
 utiles & solides , en donnent un dégoût
 insurmontable. La servile nécessité d'é-
 tudier une certaine quantité de syllabes ,
 & la cadence des vers , fait une telle
 diversion à l'esprit , qu'elle le met hors
 l'état de s'élever aux choses plus impor-
 tantes. L'assujettissement , où se met un
 Poëte , de renfermer une pensée dans la
 ridicule mesure d'un vers , le contrainc
 & le resserre dans des bornes trop étroi-
 tes : elle rallentit son feu , dit un célé-
 bre auteur de ce tems , & refroidit son
 ardeur pour la connoissance des veritez
 abstraites. Toute verité sèche & stérile
 ne plaît à un Poëte ; il lui préfere d'ordi-
 naire les apparences , lors qu'elles sont
 revêtues de quelque agrément. La Poë-
 sie enfin , & qui en peut douter , entre-
 tient l'irreligion. Parcourons les ouvra-
 ges des anciens Poëtes , que l'antiquité

nous vante tant; ne remarque-t-on pas par tout, qu'ils ne parlent pas de leurs divinitez avec beaucoup de respect? Homere n'introduit-il pas dans ses vers Juron, sous la forme d'une femme jalouse, & Jupiter sous celle d'un mary infidèle, qui menace sa belle épouse d'en venir aux plus dures extrêmités, si elle continue à le fatiguer de ses plaintes? Cette jalousie n'est-elle point trop sensible pour une Déesse, & cette colère trop brutale pour le Maître des Dieux? Cela ne prouve-t-il pas que les Poëtes osent tout, & qu'ils pensent que les libertés les plus audacieuses sont permises à la faveur d'un trait ingénieux. Cet autre Poëte, qui nous a conservé la Philosophie d'Épicure, ne se moque-t-il pas encore ouvertement des Dieux, lors qu'ils le representant dans une paisible indolence, il nous apprend qu'ils se rient de la simplicité des hommes, qui appréhendent de les offenser & de les irriter? Ne peut-on pas conclure de ces exemples que les Poëtes du Christianisme n'imitent que trop, que la Poësie respire une licence excessive, & qu'elle apprend à fouler aux pieds les Loix les plus sacrées.

& à se joier des préceptes les plus essentiels de la Religion. Je sçai bien qu'attaquer ainsi à force ouverte la nation formidable des Poëtes, nation qui s'irrite aisément, & qui ne digère pas paisiblement les veritez fâcheuses, c'est beaucoup s'exposer; mais il n'est rien qui puisse arrêter mon zèle, lorsqu'il s'agit de faire revenir le public de ses injustes préjugés, & de l'aveugle admiration qu'il a eüe si long-tems pour la Poësie. Du reste, je prie ceux à qui ma censure pourroit déplaire, de lire le traité que le sçavant M. le Févre fit en 1699, de *Utilitate Poëtices*; ils jugeront que je ne suis pas encore allé si loin dans ma déclamation, que cet hab. le homme.

On sera surpris, & on n'aura pas tort, qu'après avoir fait une si desagréable peinture de la Poësie, j'en parle immédiatement dans l'article suivant; Mais comme j'écris plus pour le public, que pour moi, & qu'il s'agit plus de satisfaire son goût que le mien, je dois, selon les règles que je me suis prescrites, l'entretenir sur une matière pour laquelle j'ai fait paroître tant d'éloignement. Présentons-lui donc de la Poësie, puis qu'il en veut, &

satisfaisons son goût , puis qu'il l'a si déclaré pour cet art, qu'il appelle *divin*.

Un Bourgeois de Chartres , qui se nomme , si je m'en souviens bien, M. Savald, a composé un Poëme , intitulé *Collegii Regii Carnotensis Sympeanismus sive Murfivus redivivus in adventu selectissimi Archididascali Vincentii Chavannes* ; lequel , dit-on , doit être réputé un second Virgile par imitation , & que l'on trouve fort admirable , dans le pays Chartrain ; cet Eloge , pour le dire en passant , nous doit donner une haute idée des esprits de ce canton là. Il y a quelques bons endroits dans ce Poëme , ce sont ceux que l'Auteur a tirez des anciens Poëtes , comme ceux-ci,

———— *are dato (Horat.) quis pingitur . . .*

———— *munera vobis (Æneïd. 5.)*

ad pugnam (Juvén.) qui Rhetoricâ descendis ab umbrâ.

———— *Dux nostra reliquit (Æneïd. 11.)*

Hospitia , atque alius se credidit armis.

Quenam vos tanto fortuna inasigna, sabaudi , que

l'Auteur a ingénieusement substitué

à la place du mot de *Tœneri*.

Implicat bello ? qui nos fugatis amicos

Ce Poëme fut prononcé le 16 Novem-

brè de l'année dernière , & il me donne
occasion de parler de la contestation que
l'Encide causa , il y a quelques années ,
entre le sçavant M. Ryck , M. Bochart ,
& M. de Segrais , qui a fait tant qu'il a
vécu , les délices de la Ville de Caën.
M. Rick défend la verité du voyage
d'Enée en Italie , dont Virgile nous parle ,
& il la défend vivement contre M. de
Segrais , qui traitoit ce voyage de fabu-
leux ; il s'appuye sur le témoignage de
tant d'auteurs , & il fait voir par les
monumens les plus respectables de l'an-
tiquité , que la venuë d'Enée en Italie
est si universellement cruë dans Rome ,
& qu'on l'y croyoit avec tant de plaisir ,
que le Poëte Latin pouvoit & même de-
voit la supposer , comme le fondement
de son Eneïde , quelque fabuleux qu'il
pût être d'ailleurs . Il fait un dénom-
brement exact de tous les Auteurs , qui
en ont parlé , & sur tout de quatre an-
ciens Grecs , d'Arctinus , de Callistrate ,
de Satyrus , & de Lycophron , & il s'é-
tonne avec sujet , que ces quatre anciens
n'eussent été inconnus à M. Bochart. Il re-
prouve tres-solidement le sentiment de Sca-
liger , de Saumaïse , de Cluvier , & de

Bochart, dans le traité qu'il publia sur ce sujet à Leyde en 1684, & qu'il renferme dans le grand ouvrage de Lucas Holstenius, de la publication duquel le Cardinal François Barbarin, héritier de cet habile Bibliothécaire, & la Reine de Suède l'avoient chargé. La Lettre que M. Bochart écrivoit à M. de Segrais sur ce sujet, & qui fut inserée dans son *Phalég*, imprimé en 1681, donna lieu à cette dispute, qui s'étant renouvelée depuis peu entre deux sçavans Antiquaires de cette Ville, a aussi donné lieu à la digression que je viens de faire.

On a publié sur la fin de l'année dernière une traduction des *Lettres de S. Jérôme*; c'est le Père Roussel, sçavant *Benedictin*, qui est auteur de cette version, qui est fort estimée. Les *Lettres choisies du même saint*, que le Libraire Guerin debite depuis quelque tems ne sont pas du même mérite: c'est selon moy une espece de temerité de vouloir faire le triage des productions de l'esprit d'un Pere de l'Eglise, dont la memoire est dans une si grande vénération parmy les Fidèles. Cette distinction est un reproche tacite à ce celebre Docteur, que sa plume n'a pas toujours esté de la

nême force, & qu'elle n'a pas toujours la même fécondité. Qui présume d'ailleurs assez de ses forces pour oser procéder à une telle distinction? c'est encore selon moy le plus grand effort de l'esprit que de démêler les endroits élèvez, & ceux qui ne le sont pas dans les ouvrages d'un Pere, qui a à la vérité écrit par rapport aux conjonctures, où il s'est trouvé, aux questions qui ont esté agitées de son tems, & aux personnes avec qui il a eue affaire; mais qui a toujours écrit avec une élè vrayment apostolique: or quel discernement, qu'elle sagacité ne faut-il pas avoir pour prétendre mieux connoistre que ce saint, le caractère des personnes, avec lesq'elles il estoit en liaison, la nature des affaires qu'il traitoit; & la situation, où il se trouvoit? car n'est-ce pas se piquer d'un plus grand discernement, que d'oser remarquer des inégalitez dans son style, en écrivant aux celebres personages de son siècle, & dans sa maniere de traiter les affaires qui se presentoient. On trouve dans les Lettres de S. Jérôme des plaintes meres contre la corruption & l'avarice des Prestres du iv siècle, qui donnoient toute leur application & tous leurs soins

à gagner l'esprit des femmes & des orphelins, gens ordinairement susceptibles de toutes impressions. Saint Jérôme n'est pas le seul qui nous atteste de l'avarice des Prestres de ce siecle là, tous les autres Peres ont fait sur ce sujet de vives declamations. La Loy même, que l'on trouve dans le code Théodosien contre les Ecclesiastiques qui obsedoient les veuvés & les orphelins, est une preuve tres positive de l'abus qui s'estoit déjà introduit dez ce tems-là parmy les ministres de l'Autel. Saint Jérôme ne parle pas avec moins de vivacité sur l'ardeur des moines du iv. siecle, il en fait des portraits bien défagrêables. Il estoit l'ennemy déclaré du relachement & des abus; il avoit d'ailleurs un génie chaud & vehement, & il terrassoit souvent ses adversaires par des piquantes railleries: il donna même quelque fois sur ce sujet des prises sur sa conduite; la maniere dont il usa avec saint Augustin ne fut pas généralement approuvée, & c'est sans doute cette raison, qui obligea Ruffin de le traiter de médifant, & de luy reprocher qu'il n'condannoit les ouvrages des autres, qu'par envie. En effet la chaleur de saint Jérôm

Jerôme contre S. Augustin alla un peu trop loin, il le traita en écolier, & luy écrivoit qu'il ne l'estimoit pas assez pour pour le jager digne de sa colere, & qu'il apprit à mesurer ses forces & à ne pas chercher de la gloire, en attaquant des grands hommes : mais il paroist par une Lettre de ce saint, qu'il avoit bien changé de sentiment dans la suite, lors qu'écrivant à saint Augustin, il luy marque que son nom est celebre par toute la terre; que tous les Catholiques ont les yeux sur luy, & qu'ils le reverent comme le restaurateur de la foy de leurs Peres, & que, ce qui est encore plus glorieux pour luy, tous les heretiques le detestent : qu'ils n'ont pas moins de haine pour luy, (S. Jerôme) & que ne pouvant leur donner la mort par leurs épées, ils la leur donnent tous les jours par leurs souhaits & leurs imprecations. Je ne sçay si cette lettre est du nombre des hoisies; mais si elle ne l'est pas, elle meriteroit bien d'estre dans ce recueil.

Nous avons depuis peu une nouvelle Grammaire Espagnolle. M. Perger Secretaire Interprete du Roy pour les Langues étrangères, Espagnolle, Italienne & Allemande, a est l'auteur. Si l'experience donne de

l'habileté, M. Perger en doit beaucoup avoir, car il y a longtems qu'il enseigne les Langues étrangères à ceux qui ont du goust pour ces sorte de choses: d'ailleurs il a beaucoup voyagé, à ce qu'il prend son de nous apprendre dans sa préface; il a enfin fixé son séjour en France: heureux que ce Ciel luy ayt parû le plus favorable car un homme du merite de M. Perger est toujourns un ornement pour le pays qu'il habite. Il y a quelques années qu'il cet auteur publia une *Grammaire Allemande*, qui fût tres estimée & qui l'est encor à present; je souhaite pour ma petite part, que la *Grammaire Espagnolle* ay autant de succes: apres l'alphabet de mots François & Espagnols, l'on trouve un *cent de petits contes* de la façon de l'auteur, il y deploye le beau naturel qu'il a pour conter, & s'il ne porte ce talent au mesme degré d'excellence que M. de la Fontaine, ou pour remonter plus haut que Boccace, ou que l'auteur du *Pastor de la Buena noche*, il est toujours sûr que sa maniere de conter peut amuser agréablement deux sortes de personnes les bonnes femmes & les petits enfans. M. Perger dédie son livre à M. le Marquis

quis de Champlay, son amy, l'Epître est courte, c'est ce qui m'en a plû.

Il paroît depuis quelque tems un *Traité du mérite*; cette matiere, qui est si fort à l'usage du grand monde, n'avoit pas jusqu'à present esté traitée en particulier: *M. l'Abbé de Vafet* & *Curé de S. Lambert* vient de la tirer de la masse des qualitez qui rendent un homme considérable dans la société, & qui le distingue du commun des autres hommes. Il m'a parû que *M. le Curé de S. Lambert* tire de son sujet tout ce qu'il en peut tirer. Il parle par tout en personne tres civilisée & tres entendüe dans la science des égards; il descend avec exactitude dans tous les détails de la vie, où le mérite est de quelque usage; il en distingue de deux sortes, un mérite solide & un mérite enjoué; sous ces deux faces il range toutes les vertus qui ornent l'ame, & toutes les qualitez qui embellissent l'esprit; c'est une question de sçavoir, si le mérite naît des dispositions du cœur ou de celles de l'esprit; s'il se forme dans l'un plustôt que dans l'autre; je ne suis pas assez habile, je l'avouë, pour la décider: mais je vois tant de rapport entre les mouve-

mens du cœur & ceux de l'esprit, tant de conformité entre leurs dispositions même les plus secrètes, que je crois que les unes & les autres ont le même principe : je dis bien plus, que les unes suivent presque toujours des autres; rapportons-nous en à l'expérience, un esprit faux n'est jamais accompagné que d'un mauvais cœur; si l'un est dominé par une imagination folle & impetueuse l'autre est bien-tôt en proye aux passions même les plus honteuses, & ils sont toujours dans un tel rapport & une telle communication d'impressions, que la raison n'est jamais si foible, & les passions plus imperieuses, que lorsque l'imagination a le dessus, & qu'au contraire lorsque l'imagination est réglée & dans une dépendance parfaite de l'esprit, les passions sont toujours captives; de cette communication intime, qu'il faut nécessairement convenir qu'il y a entre le cœur & l'esprit, n'en doit-on pas conclure que le mérite naît également des dispositions de l'un & de l'autre? Mais j'ay tort de mêler mes conjectures avec celles de *M. de Vafetz*. Curé de *saint Lambert*, il doit être seul écouté sur une matiere qu'il manie si habilement.

Monſieur l'abbé Pellegrin, dont la veine eſt ſi féconde, a publié au commencement de cette année des *Etrennes pour tous les Princes de l'Europe*; il a aſſez bien trouvé le caractère de tous ceux, à qui il en a envoyé, & il faut convenir qu'il a de la facilité pour la verſification. Dans le ſiècle, où nous vivons, comme dans ceux qui l'ont précédé, on a toujours accordé la qualité de bel eſprit à ceux qui ont reuſſy dans le genre de poéſie, qu'ils ont entrepris, & il eſt peu de perſonnes, qui ne conviennent que le talent de faire des vers met cette qualité dans ſon plus beau jour. Quelques Stances, un Sonnet, une Elegie, un Madrigal faits à propos & envoyez dans certaines conjonctures, & dans certaines circonſtances, n'ont jamais manqué de diſtinguer un bel eſprit du commun, & de luy aſſurer une place dans ces celebres corps, qui diſtribuent à leur gré l'immortalité, & qui ſont les Juges legitimes du merite & de la ſcience. Je conviens que ſi l'on ne s'arreſte qu'au ſens & à l'imagination; que ſi l'on n'enviſage que les plaiſirs & les charmes qu'elle procure; & que ſi l'on n'écoute que les paſſions & les mouvemens qu'elle inſpire, un bon

poète fera quelque chose d'ineffable: mais si on consulte les lumieres de l'esprit, si l'on juge par la raison, & qu'on en suiue les jugemens, que deviendra la qualité de poète? ne s'avillira-t-elle pas tout d'un coup, & cette beauté d'esprit qui surprend la multitude, qui flatte l'ignorance du vulgaire, ne deviendra-t-elle pas une de ces beautez fades qu'on ne regarde qu'avec indifferance & souvent avec dedain? dans toutes les choses de la vie, j'ay toujourns crû, qu'il falloit prendre party entre la raison & l'imagination, entre l'esprit & les sens; & qu'il falloit abandonner l'imagination aux poètes, ils l'ont belle, vive, étendue, & de ce côté-là ce sont certainement de beaux esprits; mais pour le bon esprit, ils ne doivent pas s'en piquer, ils ne l'ont ny droit ny juste, & c'est pour l'avoir faux qu'ils surprennent ordinairement l'admiration du public. Cette vérité incontestable une fois supposée, sont ils de bonne foy dignes de l'admiration des personnes raisonnables, & de l'estime de ces hommes sensés, dont l'esprit est si solide & si éclairé. Abandonnons donc pour un moment les lumieres de l'esprit & de la raison, &

servons-nous de l'imagination, employons en le trouble qu'y jette ordinairement le beau feu de la poésie, pour loier dignement *M. l'abbé Pellegrin*; c'est de ce Poëte, qu'on peut dire qu'il s'abandonne tout entier à son imagination & à ses faillies; qu'il represente bien, & qu'il fait des images vives de ce qu'il conçoit; qu'il est plus occupé des mots & de leur mesure, que de la nature des choses; En effet il est d'un bon Poëte de s'attacher à imaginer fortement, plutôt qu'à raisonner juste; à faire des peintures vives & agréables, plutôt que des jugemens droits; à toucher & à émouvoir, plutôt qu'à instruire & à éclairer.

Pour revenir à nos *Etrennes*, quelques auteurs ont écrit sur ce sujet & ont donné d'assez bonnes dissertations sur l'antiquité de cet usage. *Lapienus* en a fait un bon traité; *M. Spon* en a aussi écrit un, qui est très-estimé & tout récemment le *P. Tournemine*, Jesuite, a écrit une Lettre à *M. le Prince*, où il explique assez bien, à mon gré, tout ce qui regarde cet ancien usage, que j'ai toujours regardé comme un reste du Paganisme.

M. l'abbé Pellegrin s'est tellement laissé remplir du beau feu de la Poësie, qu'il vient de mettre en vers tout *l'Antien & le Nouveau Testament*, qu'il a accommodé sur les jolis Airs du Pont-neuf. Il en devroit être des paroles de l'Écriture-Sainte, comme des rayons du Soleil, qu'on ne peut regarder fixement sans en être éblouï ; c'est en quelque manière les avillir un peu trop, que de les mettre à la bouche d'un peuple simple & ignorant, qui ne les prononcera pas sans doute, avec la vénération qui leur est dûë. La Poësie a de grands charmes, & un homme qui a eu une fois la demangeaison de faire des vers, s'en défend difficilement ; mais il est encore plus vrai de dire, que l'esprit s'égare dans les vers, & que la droiture s'accorde mal avec la Poësie.

Il faut qu'un Poëte éblouïsse, ou qu'il plaise ; deux dangereux écueils, où la plupart de nos Poëtes font naufrage ; puis qu'il y a certains sujets, qui ne sont susceptibles d'aucun des agrémens de la Poësie, & que d'ailleurs, ils sont trop solides d'eux-mêmes, pour jeter dans l'éblouïssement.

Le P. Menestrier nous a donné depuis peu, une *Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue* : elle est adressée à un Chanoine de l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, Docteur de Sorbonne, qui avoit demandé à ce Jesuite quelques éclaircissemens sur cet usage ; il est tres-nouveau, si nous en croyons le P. Menestrier, & il a été inconnu à l'antiquité. Ce n'est pas qu'il ne convienne, que celui des longues queues ne soit tres-ancien, mais on ne les faisoit pas porter, & cela pouvoit être sujet à de grands inconveniens, quoi-que d'un autre côté il valloit beaucoup mieux en souffrir quelque incommodité, que de voir des Dames & des personnes de nôtre sexe, se faire porter la queue dans les Eglises jusqu'aux pieds des Autels ; ce que l'on n'oseroit faire, dit le P. Menestrier, dans les Maisons Royales, ny dans les appartemens des Princes & Princesses.

Il dérive le nom de ces habits traînants de *Cimarres* & non de *Cameralis*, come M. Ferrari le dit dans son Dictionnaire Italien. Le mot Grec *syrma* signifie en effet un habit traînant. *Julius Pollux*, ancien critique, dit que les manteaux

traînans sont des habits tragiques ; il les oppose aux habits courts & retrouffez de la Comédie. Le P. Menestrier accuse Gualter & Wolfgang-Seber, traducteurs de *Pollux*, d'avoir mal traduit le passage Grec. Il croit que c'est aux funeraillès que l'usage de ces habits traînans s'est introduit, & que delà il a passé aux Tragédies, qui sont ordinairement des représentations funébres de morts violentes, que nous nommons *tragiques*. Il faut rendre justice au P. Menestrier, c'est un auteur original pour ces sortes d'antiquitez. C'est lui, qui a composé les vers adressez à M. le Duc du Mayne, à la tête du *nouveau Dictionnaire François & Latin de Trevoux*, en trois volumes in-folio, dont je vous dirai le succès.

Nous avons eu depuis peu une petite brochure, de la façon de M. l'abbé Pic, qui aura sans doute le même sort, que tant d'autres qui paroissent tous les jours. Cet auteur, connu par l'*Opera des Saisons*, qu'il fit autrefois, publie aujourd'hui ses *caprices* : sa mauvaise humeur se répand d'abord sur le *Public* ; c'est contre ce *Public*, si terrible pour les auteurs, qu'il laisse échapper les premiers traits

de son indignation ; il le presente sous toutes les faces les plus defagréables , il en fait des peintures tres-odieuses : enfin , comme s'il ne faisoit lui-même une portion de ce *Public* , il s'en déclare ouvertement l'ennemi. Ce petit ouvrage est pourtant écrit avec agrément & avec le sel dont M. Pic assaisonne tout ce qu'il fait ; mais on est à present si rebattu de *Morale* , que c'est presque assurer la chute d'un ouvrage , que d'en traiter de dessein formé. M. Pic veut se faux-filer avec le *Pasquin* de M. le Noble , en promettant tous les mois une pareille brochure ; c'est-à-dire quelque nouveau *Caprice* ; mais le Public le dégage de sa parole , & il ne doit pas craindre qu'on l'oblige à la tenir. M. l'abbé Pic parût , il y a prez de deux ans , sur la scene des petits auteurs ; l'on vit de lui une traduction françoise du *Timandre* , & quelques Lettres écrites avec beaucoup de feu & de politesse : il est certain , qu'il a l'expression assez délicate ; il n'est question que de l'employer à des sujets un peu interessans. C'est à M. l'abbé Pic , que nous avons l'obligation du dernier *Recueil des Oeuvres de M. de S. Evremont* ; il y a mêlé à

la verité, des morceaux que cet excellent auteur a defavoiié, & sous ce nom si respectable parmi les gens de Lettres, il a entrepris de faire recevoir ses propres productions.

On a imprimé en cette Ville l'*Homélie que le S. Pere * prononça, le jour de Pasques* de cette année ; la traduction françoise est à côté du Latin, c'est le Libraire Mazieres, qui la débite. On y trouve cette même oration, qui se fait sentir dans tous les discours de ce saint Pontife, si digne des tems Apostoliques. Il est beau de voir le Chef de l'Eglise exercer le saint Ministère de l'Evangile, avec ce même zèle & cette même force, que les premiers Papes ont eu en cimentant l'établissement de l'Eglise par l'effusion de leur sang. La chose est d'autant plus belle, qu'elle est rare.

On a publié à Dresden, Capitale de la Misnie, un petit Livre intitulé, *Remarques sur le Conciliabule de Warsovie*. Le style en est fort dur ; les injures n'y sont pas épargnées, elles y sont dites avec cet agrément, que les Allemands répandent

* Clément XI. en 1704.

ordinaire dans leurs ouvrages. L'auteur de cette petite pièce paroît fort rassuré ; cependant à juger des dispositions du Roi de Pologne , par l'état présent des choses , on peut naturellement conclure , qu'elles ne sont pas douces , & que les rieurs ne sont pas de son côté : d'ailleurs ce ne sont pas toujours les auteurs , que les événemens de la guerre allarment le plus , ils sont tranquilles parce qu'ils ne sentent pas les coups.

On écrit de Hollande , qu'on y va faire une troisième édition des *Lettres choisies de M. Simon*. Vous sçavez que la seconde parût en 1702 , fort augmentée , soit par des notes fournies par le neveu de M. Simon , soit par six Lettres qu'on trouve de plus dans cette édition , que dans la première. La seconde Lettre de la nouvelle édition est la première de celles , qui ont été ajoutées ; elle regarde les ouvrages du P. Du Laurens , dont il est parlé dans la première , & qui fut autrefois de la Religion prétendue réformée , & quelques particularitez touchant le Card. de Richelieu. La 37 Lettre , qui est la seconde de celles qui ont été ajoutées , est écrite à un Maître des Requêtes,

& M. Simon s'y découvre l'auteur de la Réponse que les prétendus Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam écrivirent à M. Jurieu, ayant prié les Juifs de ces deux Synagogues de vouloir lire avec attention la seconde partie de son *accomplissement des Propheties*. M. Simon lui répond pour eux & sous leurs noms; il y raille fort agréablement M. Jurieu, de ce que tout son Livre favorise l'erreur des Juifs & autorise leur incrédulité sur la venue de JESUS-CHRIST, en qualité de Messie, sur tout dans le xiv chap. du 2 Livre: il le loüe fort d'avoir prouvé par les six premiers versets du chap. LXII. d'Isaïe, que le Messie promis à Israël, doit être un Conquerant. La 38 Lettre, qui est de l'année 1690, contient un jugement un peu dur à la verité, sur la nouvelle *Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques de M. du Pin*; M. Simon reprend cet auteur sur la *Lettre de S. Jérôme à Lucinius*, qu'il prétend qu'il a mal traduite, & sur d'autres endroits défectueux du troisième tome de cette nouvelle *Bibliothèque*. La 39 Lettre contient de nouveaux éclaircissmens sur le Procès entre les Chanoines de Lyon & la Faculté

de Paris, avec l'Arrest du Conseil d'Etat, qui confirme l'ordonnance de Messieurs les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, donné en faveur du Chapitre de Lyon, contre la Faculté & M. de Champron, Doyen de ladite Eglise & Docteur de Sorbonne, qui de concert avec la Faculté, censura la coûtume & l'usage, où étoient ces Chanoines de ne point fléchir le genou à l'élévation de la sainte Hostie: cette Lettre, comme je l'ai dit, n'est qu'un éclaircissement de la 28. de la premiere édition, sur le même sujet; elle fait la 29. de la seconde édition, & on a ajouté une note, qui porte que nonobstant l'Arrest du Conseil, le Roi témoigna aux Chanoines de Lyon, qu'ils devoient suivre l'usage reçu dans les autres Eglises. Cette nouvelle Lettre est de l'année 1701. La 40. Lettre, enfin, renferme une des trois pièces, qu'on a ôtée du livre de M. Simon, intitulé, nouvelles observations sur le nouveau Testament, & qui fût imprimé à Paris en 1695, chez Boudot. Celle de ces pièces, qui furent retranchées & qu'on y donne, est une Lettre écrite sur la liberté des sentimens, qui est dans la Société des Jesuites; elle est de l'année 1690.

Voilà ce que l'on trouve de plus dans la seconde édition, que dans la première. La troisième fera encore sans doute augmentée, ainsi que le Libraire le promettoit dans l'*avertissement*, qui est au devant de la seconde édition.

M. l'abbé de Cordemoy vient de publier une quatrième édition des *œuvres* de son pere, dont le portrait en taille douce paroît à la teste. *Messire Gerould de Cordemoy, Conseiller du Roy, Lecteur ordinaire de Monseigneur le Dauphin, & de l'Academie Françoisé*, estoit d'Auvergne, mais comme la généalogie n'est pas de mon ressort, je passe legerement sur ce chef, pour venir à l'ouvrage même, qui donne lieu à cet article: on peut dire que c'est un habit de différentes pieces, puisqu'il est composé & diversifié de morceaux peu proportionnez les uns avec les autres. On y trouve donc de la *Metaphysique*, & de la plus sublimé, de la *Physique*, de l'*Histoire* & de la *Politique*; il falloit un esprit aussi universel que celui de M. de Cordemoy pour allier des matieres aussi différentes. La première partie qui est dédiée au Roy & qui est précédée d'une *Préface*, où l'o

fait valoir la nécessité de la connoissance du corps & de l'ame, est composée de six discours sur la distinction de l'ame & du corps : Le premier est *du corps & de la matiere* : le deuxième est *du mouvement & du repos des corps*, où l'on fait voir qu'il n'arrive aucun changement en la matiere, que l'on ne puisse expliquer par le mouvement local : l'on prouve ou l'on veut prouver dans le troisième, que les machines naturelles & artificielles n'ont toutes qu'une même *cause de leur mouvement*, & que cette cause à ne considerer que le corps n'est autre chose que *la matiere subtile*, &c. Il montre dans le quatrième discours suivant la méthode des Geometres, que la premiere cause *du mouvement* n'estant point dans la matiere subtile, parce qu'elle ne l'a pas d'elle même, ny dans les corps qui ne peuvent estre mûs par d'autres corps, ny dans des mes foibles comme les nôtres, ny enfin sans aucun esprit créé, quelque excellent qu'il soit ; il faut necessairement conclure qu'elle est dans ce premier esprit qui a commencé le mouvement & qui le continue. Le cinquième discours est sur *l'union de l'ame & du corps*, & sur la ma-

niere dont ils agissent l'un sur l'autre, &c. La distinction du corps & de l'ame fait le sujet du sixième discours, &c.

La seconde partie de ce volume est encore dédiée au Roy, suivie d'une Préface où l'auteur dit, qu'ayant donné dans les precedens discours le moyen de se connoistre soy-mesme, il propose maintenant le moyen de connoistre les autres, &c. Enfin, & voicy le Cartesianisme tout pur, il fait voir, pas tout-à-fait à la verité, si clair que le jour, que les bestes n'ont pas besoin d'ames pour crier & former des paroles, &c. La deuxième piece de cette seconde partie est une lettre de l'auteur écrite au P. Cossart, Jésuite, pour montrer que tout ce que M. Descartes a écrit du systême du monde & de l'ame des bestes, semble être tiré du premier chap. de la Genese; on y trouve un parallele de Moysé & de Descartes; la seule difference, dit-on, qu'il y a entr'eux, est que Descartes a écrit les choses en Philosophe, & Moysé en Historien. Deux petits traitez de Methaphysique terminent cette seconde partie, on examine dans le premier le bon-heur ou le mal-heur des esprits, & dans le second on prou-

que Dieu fait tout ce qu'il y a de réel dans nos actions, sans nous ôter la liberté, &c.

Nous voici enfin arrivés à la troisième partie, dans la lecture de laquelle il y aura moins de frais à faire : on y trouve d'abord des observations sur l'Historien Herodote, dont M. de Cordemoy fait son Heros, & qu'il a sans doute pris pour son modèle. Heureux, s'il l'a suivi en certaines choses ! car il n'est pas imitable en tout. Notre auteur donne ensuite vingt petites règles pour écrire l'Histoire ; il prouve la nécessité de cette science & pour ne rien oublier, parmi les Histoires de France, il auroit dû montrer la nécessité, qu'il y a de lire la sienne. On trouve encore, qui le croiroit, dans cet ouvrage, des règles pour travailler à la reformation d'un Etat ; elles sont adressées à M. Fleury, sous-Precepteur de Messieurs nos Princes : après la reformation générale d'un Etat, on entre dans le détail de la Justice, des Finances, de l'Eglise, de la disposition de chaque Ville, des Académies publiques, de l'exercice des enfans depuis cinq ans, jusqu'à dix ; depuis dix jusqu'à quinze ; depuis quinze jusqu'à vingt. L'auteur don-

ne ensuite les moyens de rendre un Etat heureux, lesquels consistent dans une prudente administration de la Justice, des Finances & de la Guerre. Enfin LXXIX Maximes tirées de l'Histoire, & un Discours au Roy (non prononcé) sur la mort de la Reine, termine tout cet ouvrage, dans lequel comme l'on voit M. l'abbé de Cordemoy a recueilly avec un soin merveilleux, tout ce qu'a jamais dit, pensé, & écrit feu M. son Pere.

Cet abbé connu par plusieurs ouvrages, par des conférences de Controverse, dans lesquelles il a travaillé utilement à la réunion des Protestans, & par des assemblées qu'il tient chez lui deux fois la semaine sur la Physique, s'attache avec succès, à la nouvelle Philosophie: on n'a aucune entrée chez lui, qu'on n'ait abjuré le Peripatétisme, & on y procède avec la même chaleur contre les Platoniciens & les Aristoteliciens, que l'on feroit contre les personnes d'une foy douteuse & incertaine. L'esprit de Descartes & celui du P. Malebranche, sont répandus dans cette Société, dont un des membres * vient d'écrire contre l'abbé

* M. Miron.

Faydit , qui a osé attaquer dans son *Apologie du Système de la Trinité* , & le P. Malebranche , & M. l'abbé de Cordemoy ; ainsi , voilà une petite guerre qui commence , & qui ne sera pas sans doute des plus douces , si on en juge par le caractère de combattans.

On a imprimé depuis peu à *Trevoux* , un Recueil de *Lettres Philosophiques* , de l'auteur desquelles le Journaliste de Paris a eu raison de dire qu'il étoit aguerri à la Metaphysique , & que ce n'étoit pas-là probablement son coup d'essay ; & son jugement dans cette occasion , a été l'autant plus judicieux , que c'est le P. Lamy Benedictin , déjà fort connu dans la République des Lettres , par plusieurs beaux ouvrages sortis de sa plume , qui est auteur de celui-ci. Ce sçavant Religieux a fait de grands progres dans la nouvelle Philosophie ; c'est à present un des plus habiles Cartésiens que nous ayons ; il paroît en quelques endroits , attaché aux sentimens du P. Malebranche ; mais en d'autres , il s'en éloigne tout-à-fait , comme on le peut voir dans la troisième Lettre de ce Recueil , où il prétend soutenir que le repos est aussi

réel & aussi solide que le mouvement : & dans la quatrième , adressée à l'auteur même de *la Recherche de la Verité* , où il examine la cause de la dureté des corps & la nature du mouvement & du repos. Tout le Recueil ne contient que six Lettres , adressées pour la plûpart à un abbé , duquel le Libraire nous avertit qu'il les a tirées ; il suffisoit de scavoir qu'elles venoient du P. Lamy , & il nous étoit assez inutile de nous informer de la route , qu'elles ont faites. La première est sur la différence des opinions des hommes ; on y trouve la résolution qu'un auteur donna de son premier Problème , proposé dans les Journaux de Trevoux , de l'année 1701 , & qui regarde les causes de la diversité des sentimens des hommes sur le même sujet. Le P. Lamy dispute dans cette première Lettre à l'auteur de ce Problème , que M. Descartes ait douté , comme il le prétend , si les sens representent à chaque homme les objets précisément de la même maniere. Voilà une question de fait & l'on n'a besoin que de lire la Philosophie de M. Descartes , pour verifier si ce doute y est : comme je n'ai pas assez d

ems pour cela, Messieurs les Philosophes trouveront bon, que je passe à la seconde Lettre, qui est sur la cause de la continuation du mouvement des corps. L'auteur avec le nombreux cortège des Cartésiens prétend, que la continuation du mouvement de ces corps, n'est qu'une suite naturelle des Loix que Dieu a établies pour la conservation du monde matériel, au lieu que le gros des Philosophes avoit crû pendant plus de 1000 ans, que la cause de ce mouvement consistoit dans quelque qualité *impulsive*, imprimée dans ces corps par la première cause sensible de leur mouvement; ou dans l'impulsion de l'air, qui les pousse par derrière pour les faire avancer. La troisième Lettre n'est proprement qu'une introduction à la quatrième. On nous y promet une preuve incontestable sur la solidité du repos, contre les attaques que le P. Malebranche a livré à ce principe; & une autre, suivant la méthode des Geomètres, que Dieu est l'unique vraie cause de tout ce qui est réel; & que les créatures ne sont que causes purement occasionnelles. Cette quatrième Lettre donc, sur la dureté

des corps & sur la nature, & les causes du mouvement & du repos, est pleine des principes du P. Malebranche & des réponses ou difficultez, que lui propose le P. Lamy, le tout mis en forme de Dialogue, pour aider sans doute aux foibles intelligences, & pour rendre ces questions familières à ceux qui ne sont pas appelez aux veritez sublimes de la Metaphysique : sur une difficulté, par exemple, que propose le P. Malebranche, pour sçavoir avec certitude & avec évidence, que chaque corps a la force de demeurer en l'état où il est, & que cette force est égale pour le mouvement & pour le repos ; le P. Lamy lui répond, que M. Descartes a suffisamment éclairci ces deux points : C'est la resolution qu'il donne à la plûpart de ses difficultez, cela s'appelle jurer *in verba magistri* : Mais si le P. Malebranche, dirait-on, ne vouloit pas s'en tenir à l'autorité de Descartes ?

Passons à la cinquième Lettre, où l'on démontre par la méthode des Geomètres qui est aussi la méthode favorite du P. Lamy, la réalité & la solidité du repos & que Dieu est l'unique & vraie cause
de

de tout ce qui est réel. La sixième Lettre contient les éclaircissemens envoyez à l'auteur sur les difficultez contre le système des causes occasionnelles. Le premier éclaircissement roule sur un petit traité, où l'on démontre, ou du moins on veut démontrer, qu'il n'y a que Dieu la véritable cause efficiente. Le second éclaircissement regarde quelques difficultez de l'*illustre M. Regis*, qui a prétendu que les causes occasionnelles paroissent repugnantes à l'idée de Dieu, puis-qu'elles supposent en Dieu une indétermination, qui est incompatible avec son immutabilité; sur quoi l'auteur répond, qu'on ne prétend pas que Dieu demeure indéterminé, jusqu'à ce que les causes occasionnelles se déterminent, & que quoi-que l'exécution de ses volontez ne se fasse qu'en suite de quelques occasions, sa volonté cependant est déterminée de toute éternité à cette exécution.

Voilà en gros l'idée & non l'extrait des six Lettres, qui composent ce Recueil: n'a-t-on pas eu raison de dire que l'auteur est aguerrri aux combats philosophiques? Ce même Religieux a encore combattu le système de Spinoza selon la

méthode des Géomètres, &c. Ce livre est
nani de magnifiques approbations.

Nous allons avoir au premier jour un
nouveau voyage du Nord, il sera intitule,
*Mémoires du Pays & des affaires du
Nord.* J'en ai lû le manuscrit avec plaisir,
il n'est pas mal écrit, & l'on y trouve
quelques circonstances assez agréables;
mais il me semble que l'auteur, dans le
portrait qu'il fait des Dames de Danemarck,
a fort consulté les *Mémoires du
Chevalier de Beaujeu*, imprimez à Amsterdam
en 1700. Qu'on lise, par exemple, ce que ce
Chevalier dit des Danoises lors qu'il se sert
de ces termes, *la vertu des Danoises
semble être faite pour leur beauté, &c.* & que
ceux qui n'auront pas ces *Mémoires* consultent
Mons. Bernard, qui en parle dans sa *Republique
de Lettres*, en Decembre 1699, pages 635 &
636, & on jugera aisément que nôtre
auteur a copié fort fidèlement au commencement
du premier chapitre du second livre de la
premiere partie de son Histoire, ce qu'il dit
de ces Dames: ce Voyageur est bien
conseillé, il met en lettres italiques le
portrait, qu'il fait mot pour mot, ou du
moins il cite

Le Chevalier de Beaujeu : il est aisé de faire de pareils voyages dans le cabinet, & il est nécessaire dans ces sortes d'occasions d'avouer cette espèce de larcin, & de déclarer la source, où l'on puise, pour ne pas encourir la note de Plagiaire. D'ailleurs ce voyage est bon, & il sera fort bien reçu du public; le style en est vif, il régné dans tout l'ouvrage un certain enjouement, qui le fait lire avec plaisir. Ce qu'il dit sur l'abdication de la Reine Christine, & sur le couronnement du Prince Palatin son cousin, est fort curieux, & paroîtra nouveau à bien des gens. Il représente ce Prince, qui avoit déjà un pied sur le trône, & sur le point d'être couronné, dans une agitation mortelle; *Et il sçavoit*, dit l'auteur, *que la Reine ne lui cédoit le trône qu'avec peine; il craignoit d'ailleurs qu'on ne voulut le perdre, au lieu de le couronner, & sa crainte étoit fondée sur les bruits, qui avoient courus d'un mariage, qu'on disoit avoir été secrètement conclu entre cette Princesse & le grand Chancelier du Royaume, qu'elle songéoit à épouser, pour donner un Roy aux Suédois, rebuzé d'obéir à une femme. Les soupçons du Prince*

Palatin furent encore fortifiez en apprenant, que la Reine avoit fait faire pour la cérémonie un habit blanc de brocard, ou de moire d'argent, qui est l'habit de ces Princesses, lors qu'elles se marient. Dans l'agitation mortelle, où étoit ce Prince, il prit une résolution dictée par le plus grand desespoir : il cacha sous son manteau un poignard, dans le dessein de le plonger dans le sein de la Reine & du Chancelier, si les soupçons, qu'on lui avoit donnés, étoient confirmés ; mais il fut agréablement surpris, lors qu'il se vit paisiblement couronné.

Tout, ce que cet auteur dit des villes Anseatiques, est fort recherché ; & de tous les voyageurs que j'ai lû, c'est celui qui m'a le moins ennuyé.

Mais enfin, proposons ici notre conjecture, que je crois bien fondée. Les *Mémoires du pays & des affaires du Nord*, ne sont-ils point les mêmes, que les *Mémoires du Chevalier de Beaujeu*, qu'on sçait n'être autre que *M. d'Alrac*, caché sous ce faux nom, lequel avoit déjà donné les *Anecdotes de Pologne*, qu'il faut regarder comme le second volume de ces *Mémoires*, sans qu'on

il me semble, que ni l'un, ni l'autre de ces ouvrages ne sont pas parfaits ? & cet auteur, que nous pouvons nommer hardiment *M. d'Alerac*, ne veut-il point donner une seconde édition de ses *Mémoires*, qui ont été imprimez autrefois chez le Libraire Barbin, & depuis peu (1700) à Amsterdam, sous la figure d'un livre nouveau. Voilà comme l'on endort les pauvres Libraires, qui pour ne pas assez connoître les Livres, donnent souvent une nouvelle édition, croyant de donner un livre nouveau, ou participent au plagiat des auteurs, qui pour la plupart ne font que se copier les uns & les autres.

Le Baron de la Hontan est un autre voyageur, dont l'on publia, l'année passée, à la Haye *diverses Lettres*, contenant des relations tres-curieuses de l'*Amerique Septentrionale*. Ce Recueil qui est en deux tomes est dédié au Roi de Danemarck, auquel l'auteur temoigne dans les termes les plus expressifs sa gratitude pour les bien-faits qu'il en a reçûs ; & il n'est pas difficile de juger par l'Épître dedicatoire, qu'il étoit arrivé à Mons. de la Hontan quelque fâcheuse affaire en France, qui l'en a proscrit, et

qui lui fait répandre dans son ouvrage cette amertume, qu'on y remarque contre sa patrie. Il paroît dans le cours de sa narration, que c'est un Officier de Marine; car outre qu'il en employe souvent les termes, c'est qu'il parle en maître de l'art de la Mer. M. le Baron de la Hontan égaye fort son style, il n'échappe pas le mot pour rire, quand il en trouve l'occasion, & on peut dire qu'il la trouve souvent. On prévient fort le Lecteur dans la Préface sur la dureté du style; la précaution étoit tres-inutile, puis qu'on n'y voit que de la hardiesse & non pas aucune barbarie; il ne seroit pas à un Cavalier ou à un Marin, tel que M. le Baron de la Hontan, de s'assujettir férvilement au choix de certains termes; cette contrainte ne convient qu'à des Académiciens, & un style qui en est dégagé, comme le sien, en plaît d'avantage.

Le premier tome, qui est sous le titre de *Voyage*, contient vingt-cinq Lettres. Le second, auquel il a donné le nom de *Mémoires*, renferme une description d'une grande étendue de l'*Amerique Septentrionale*, des *coûtumes* & des *mœurs* de

Sauvages. Tout l'ouvrage est terminé par un petit Dictionnaire de la Langue des Sauvages. M. de la Hontan fait le détail dans sa vingt-quatrième Lettre d'une conversation qu'il eut à Nantes, avec un Médecin Portugais, qui soutenoit que les peuples des continents de l'Amérique, de l'Asie, & de l'Affrique, étoient issus de trois peres differens, & qu'Adam avoit la figure & l'air d'un Turc ou d'un Persan : c'est dans cette Lettre, où la Hontan touche en passant la question du decret gratuit de la Prédestination des Elûs, mais c'est d'une maniere fort cavaliere ; le Médecin finit la conversation par ces paroles : *Fidem ego hîc, quæ adhibetur in nîsteriis sacris, interpello, sed fidem illam quæ bonæ mentis soror est, quæque rectam rationem amat.* C'est en parlant de la reprobation des idolâtres de ces continents, contre laquelle il s'élevoit.

M. de la Hontan nous apprend dans sa vingt-cinquième Lettre, écrite de Lisbonne, le sujet de sa fuite hors des terres de l'obéissance du Roi, dans le tems qu'il pouvoit esperer de faire une grosse fortune. M. de Bröüillon, Gouverneur de

Plaisance, le poussa par les avanies qu'il lui fit à cette fâcheuse extrémité. La maniere, dont il raconte leur démêlé, n'est pas avantageuse à ce Gouverneur; mais la question est de sçavoir, si la chose se passa, comme il la dit.

La description que la Hontan fait des mœurs & des usages des Sauvages du Canada; de leur galanterie & de la maniere de la conclure promptement; de leurs sentimens sur la Religion; des dispositions avec lesquelles ils écoutent les discours des Missionnaires, & des termes monosyllabiques, dont ils répondent aux questions de ces Apôtres, est singuliere & écrite d'un style cavalier, mais qui devient trop enjoué, lorsque l'auteur parle des mysteres de la Religion. Le détail que cet auteur fait de la chasse des Castors est curieux; mais tout ce qu'il dit de l'adresse de ces animaux, embarrasseroit un Cartesien, si on l'interrogeoit juridiquement sur ces faits. La Médecine chez les Sauvages y est traitée singulierement: les morts y sont bien-tôt pleurez; la liberté de se quitter, quand on est dégoûté l'un de l'autre, empêche tous les tristes effets des mariages mal assortis.

Je dois avouer enfin , que de tous les Voyageurs , je n'en ai pas vû, où il paroisse plus de bonne foi , que dans la Hontan & que son style est tres-fleury & tres-agréable : on juge d'ailleurs par cet ouvrage , qu'il entend parfaitement les belles Lettres , & sur tout les Poëtes ; on en trouve d'excellens traits répandus dans le cours de sa narration.

La Republique des Lettres ne sera-elle jamais purgée de ce deluge de brochures , dont elle est inondée depuis tant de tems ? Le Libraire Coignard, le jeune , vient de publier la *Rapsodie de nouvelles serieuses & galantes*, par M. Desficourt. On promet un pareil livre tous les mois ; s'ils sont tous de la grosseur de celui-ci , l'auteur ne gémira pas sous le poids de la difficulté ; mais je crois que le goût du Public , pour ces sortes d'ouvrages , le dispensera de cette peine , sans que d'autres personnes , qui se prétendent intéressées dans l'exécution de ce dessein, s'en mêlent. M. Desficourt compare sa *Rapsodie* à celle d'Homere ; *l'Iliade*, dit-il dans sa Préface, est une véritable *Rapsodie*. Charmante comparaison ! excellente allusion ! M. Desficourt invite le Public

de lui envoyer des pièces, qu'il inferrera *gratis*, dans son nouveau Recueil : on juge aisément que M. Desficourt, par ce mot, attaque un auteur du tems, mais qu'il craigne d'en être écrasé, comme l'ort été tous ceux, qui ont voulu tenter cette carrière. La nouvelle *Rapsodie* contient une histoire assez mal plaisante & quelques vers, qui font un reste de l'héritié du feu cocher de M. de Vertamont.

On m'a assuré que cet auteur de *rapsodie* est le même, qui publia, l'été passé, ces agréables *Entretiens du Solitaire de la rue S. Jacques, &c.* Je n'aurois pas beaucoup de peine à le croire.

Il est quelque fois d'heureuses fautes : c'est ainsi que je dois nommer celle, où je suis tombé à l'égard de Madlle. Barbier, dans le premier Journal, puis qu'elle me met dans l'occasion, en luy rendant la justice que je luy avois refusée, de vous entretenir de son mérite & du rare talent qu'elle a pour la poésie : mais avant que d'entrer dans le détail de ses ouvrages, je luy dois faire une satisfaction publique de la gloire que je luy ay voulu ravir ; je reconnois donc que j'ay esté mal informé ;

quand j'ay dit que M. Pellegrin estoit l'auteur des tragedies d'*Arrie & Petus*, & de *Cornelie*. Cet avis m'estoit venu d'un lieu suspect, & je ne sçauois mieux n'y prendre pour en détruire la fausseté que de joindre à ce defaveu la lettre de M. Pellegrin. D'ailleurs ceux qui connoissent un peu Madlle. Barbier sçavent assez qu'elle a un talent naturel pour les piéces de Théâtre ; il se découvrit d'abord en elle par de petits morceaux, comme des Elegies, des Odes, des Margaux, des Epigrammes & autres piéces de ce genre. Ses amis, qui remarquoient ses progresz qu'elle faisoit tous les jours dans la poésie, l'engagerent à faire un ouvrage de suite. *Arrie & Petus* fut la premiere piece, elle est d'une grande beauté.

Arrie estoit une Dame Romaine, femme de *Petus Cecinna* Sénateur Romain, qui ayant trempé dans la conjuration de Scribonien contre l'Empereur Claude, fût condamné à la mort. *Arrie* l'exhorta à souffrir avec fermeté, & pour luy en donner elle même l'exemple, elle se donna un coup de poignard dans le sein, & se presentant ensuite tout sanglant à son mary, prenez ce poignard, luy dit-elle,

mon cher *Petus*, le coup, que je me suis donné, ne m'a point fait de mal, il n'y a que celui que vous vous donnerez, qui me doit causer une douleur mortelle. C'est ce que *Martial* a exprimé dans une epigramme qui commence par ce vers,

Casto suo gladium cum traderet Arria Pæto

Arrie femme de *Petus Thrasea* & fille de celle-cy, en voulut faire autant dans une pareille occasion.

Le succès d'*Arrie* & *Petus* encouragea *Madlle. Barbier* à donner au Théâtre François une autre piece. *Cornelie* fut reçue avec de grands applaudissemens, comme le sujet ne fournissoit pas assez, l'auteur l'a accommodée au Théâtre à la faveur d'un Oracle, dont l'obscurité fait une partie du nœud de la piece, comme l'explication en fait le dénouement. Dans les deux premiers actes *Gracchus* fils de *Cornelie* laisse voir quelque foiblesse, mais il triomphe à la fin, & c'est en se donnant la mort qu'il se dérobe à l'amour de *Licinie* fille du Consul *Opimius* & qu'il se devoue à celui qu'il devoit à sa genereuse mere. Le personnage de *Licinie* est de l'invention de l'auteur, qui pour faire un plus beau jeu de Théâtre, imagine un

combat entre l'amour & le devoir; represente Gracchus ayant un frere à venger, un peuple à soutenir & une mere à respecter, & plein d'amour pour *Licinie*, fille d'*Opimius* son ennemy. *Cornelie* estoit femme de *Sempronius Gracchus* Consul de Rome en 577, & mere des Gracques, qui perirent mal-heureusement: *Tiberius Gracchus* l'aîné voulant obtenir pour la seconde fois la charge de Tribun fut assassiné dans le Capitole l'an 633 de Rome: *Caius Gracchus* le cadet fut aussi tué l'an 633 de Rome, pour avoir pris le party du peuple & apres avoir eu divers emplois.

Madlle. Barbier a aussi fait une Tragedie qui n'a pas encore esté representée: c'est *Panthée*, femme d'*Abdrate* Roy de la *Susiane*, dont je parle; laquelle engagea son mary à prendre le party de *Nyrus* & il fut tué dans la premiere bataille. *Panthée* en eut tant de déplaisir, qu'elle se tua elle-mesme sur le corps mort de son mary, mais on a voulu dire que cette histoire est une fiction de *Xenophon*. Si l'on a esté content d'*Arrie* & *Petus* & de *Cornelie*, on ne le sera pas moins de celles, aux quelles *Madlle. Barbier*

à dessein de travailler : mon témoignage ne doit pas estre suspect, apres la maniere dont je me suis déclaré en plusieurs occasions contre la Poësie; mais cette déclaration ne doit pas regarder un Poëte du merite de Madlle. Barbier ; c'est en effet dans les pieces de cette spirituelle personne, qu'on peut dire que la grandeur se connoit par elle mesme; que les figures qu'on y employe, sont proportionnées; qu'on y fait entrer l'auditeur excellemment bien dans les choses; que la pleine image qu'on en donne fait toujours la veritable impression, qu'ayment recevoir les personnes de bon sens; & qu'on donne enfin au sentiment toute l'étendue qu'il exige, conduisant la nature sans la gêner ny l'abandonner trop à elle mesme.

La consideration, que j'ay pour Madlle. Barbier & pour toutes les personnes de son aymable sexe, m'oblige à employer la lettre de Mons. l'abbé de Pellegrin quoy qu'elle renferme des termes polis & peu obligeans pour moy; mais j'ay passé sur cette petite delicatessé, en faveur d'une personne que j'estime infiniment.

Extrait de la reponse de M. l'abbé de Pellegrin à une lettre de Madlle. Barbier, sur ce que l'auteur des Pieces Fugitives luy attribue les tragedies d'Arrie & de Cornелиe.

MADEMOISELLE,

Je ne fai par quel endroit, j'ai pû m'attirer une lettre aussi desagréable, que celle qu'on vient de me rendre de vostre part: on diroit que vous voulez que je sois complice de la fausseté qu'avance l'auteur du livre intitulé, *Pieces Fugitives*. Je ne crois pas que jusqu'icy vous m'avez connu assez peu de probité pour me croire capable de vous dérober vostre gloire; cependant vous voulez bien que je vous avertisse que plus vous serez sensible au larcin qu'on veut vous faire, plus vos ennemis s'obstineront à vous chagriner: au reste vous ne voyez presque point d'ouvrage, qui ait quelque

„ succez, dont les auteurs n'éprouvent la
„ même injustice, que celle dont vous
„ vous plaignez. Vous n'ignorez pas
„ qu'on ayt voulu donner l'*Andrienne*
„ à un homme dont le caractere & la
„ solidité sont tout à fait incompatibles
„ avec ces sortes d'occupations, quoique
„ celui qui a donné cette piece en son
„ nom soit tres capable de l'avoir faite:
„ c'est pourquoi, Mademoiselle, soiez
„ un peu moins vive sur un accident,
„ qui vous est commun avec presque
„ tous les auteurs qui se distinguent; &
„ contentez-vous de la justice que vous
„ rendent, ceux qui ont l'honneur de
„ vous connoistre. Vous me dites dans
„ vôtre lettre que par un sentiment d'a-
„ mour propre, je ne suis pas tout-à-fait
„ fâché qu'on m'attribuë vos ouvrages.
„ Je répons à cela, Mademoiselle, que je
„ n'ay jamais donné lieu à ce reproche,
„ & que d'ailleurs un homme de mon
„ caractere ne doit regarder cette sorte de
„ gloire que comme une honte. Ainsi c'
„ qu'on a avancé m'est pour le moins aussi
„ injurieux qu'à vous. Je vous prie d'être
„ persuadée, que malgré l'injustice qu'
„ vous

vous me faites, je suis avec beaucoup
d'estime,
Mademoiselle,

Vôtre tres-humble & tres-obeissant
Serviteur,

L'ABBE' DE PELLEGRIN.

Ce 24 de May 1704.

L'auteur des *Lettres choisies de S. Jérôme* n'est pas le seul qui ait voulu employer ses perçantes lumieres à distinguer les ouvrages plus ou moins solides ; plus ou moins remplis de ce zele qui animoit les premiers Peres de l'Eglise ; l'on publia encore sur la fin de l'année derniere les *Confessions de saint Augustin abrégées*, où l'on a mis ce qui est de plus important, &c. Le dessein est nouveau, & personne jusqu'à present n'avoit entrepris de faire cette importante discussion ; c'est ce qui nous montre que rien n'échappe à la sagacité des critiques, & qu'ils répandent la vivacité de leurs lumieres sur les matieres même les plus consacrées. Les *Confessions de S. Augustin* ont été dans tous les tems un grand sujet d'édification pour les fidelles ; c'est à proprement parler

le triomphe de l'humilité Chrestienne: en-
tendre un des plus grands génies du monde,
un des plus celebres Théologiens de l'E-
glise, qui reconnoist publiquement & qui
déclare à la face de tout l'univers, depuis
les plus petites taches de sa vie jusqu'aux
plus grands égaremens & aux plus hon-
teuses foiblesses, où il est tombé; ne faut-
il pas convenir que c'est-là le plus grand
effort de vertu d'un Philosophe Chrestien
& que c'est dérober une partie de la gloire
qui est deuë à une si genereuse déclara-
tion, que de la réduire à certaines bornes
Nous reconnoissons dans ces Confessior
le progresz merueilleux de cette grace, dor-
ce Saint a esté un si genereux défenseur
& ne sommes-nous pas contraincts d'
voüer en les lisant; que * quand Dieu don-
ne la vie éternelle, il ne couronne que
propres dons? doctrine, qui se trouve co-
firmée dans le xvi. chap. de la 6. sessio
du Concile de Trente, & par le confes-
tement unanime de l'Eglise.

Un auteur, dont je suis obligé de tai-
le nom, travaillé à un grand ouvrage de
l'écriture; il l'intitule; *Biblia Patrum*, &

* Dans l'Ep. de S. Augustin à S. Sixte.

il en publia un Programme, il y a quelques années, mais ayant interrompu son travail, il l'a repris depuis peu. Son dessein est de réduire toute l'Écriture à certains lieux communs, qui puissent être à l'usage de ceux qui s'appliquent à l'étude de ce divin livre; c'est à dire, qui leur en rendent l'étude plus aisée & plus familière. *Balinghem* nous a déjà donné un excellent commentaire *sur les lieux communs de l'Écriture Sainte*, plusieurs compilateurs suivent tous les jours ce dessein, & multiplient une infinité de livres dans le même goût; ouvrages, qui pour être trop communs, entretiennent l'ignorance des moines, & font d'habiles Prédicateurs sans étude.

Projet de diverses machines Lithotripiques, tel que l'auteur l'a donné.

Monsieur Brunet connu dans la République des Lettres par plusieurs systèmes de Physiques, qu'il a proposés en divers journaux des sçavans, en quelques traités de Médecine; & principalement en *les progrès de la Médecine*, qu'il

nous fait esperer de reprendre au premier jour sous de meilleurs auspices, a voulu montrer depuis peu, que ses profondes meditations sur les causes générales de choses, & sur les loix les plus constantes de la nature, ne l'éloignoient point de la pratique & de l'usage, qu'un Medecin doit faire de son intelligence sur les propriétés de la matiere, & sur l'œconomie animale.

Ayant dessein de publier beaucoup de moyens sûrs & faciles, qu'il prétend d'avoir trouvez, de guerir des maladies qui passent pour incurables; & de perfectionner considerablement la Chirurgie, il s'est déterminé à commencer par une méthode la plus douce, que les lumières de la mécanique & de l'anatomie peuvent indiquer: elle consiste premièrement à dilater le passage par des sondes cartilagineuses qui se déploient peu à peu dans l'urètre, ou par d'autres faites d'une matiere spongieuse, qui se grossisse insensiblement par les humiditez, dont elle s'imbibera: en second lieu à fourrer par la canule la plus grosse qu'on aura pû introduire dans ce canal, ainsi préparé sans rupture & sans contusion, des instrumens

qui formeront au dedans de la vessie une cavité, où la pierre doit être reçûe & arrêtée, pendant qu'on y portera un brisé-pierre, ou qu'on y injectera des dissolvans contre l'action desquels on aura muny & l'organe & les pièces qui pourroient en être touchées.

Par exemple, la premiere machine qu'il explique est composée de trois ou quatre petites lames d'acier articulées, ou chacune d'une pièce, & fléchies en arc, de maniere que ces lamelles élastiques environnées d'une toile ferme & mince, ou traversées d'une autre lamelle tres flexible, d'une soye ou d'une chaînette qui rampera autour d'elles, depuis le haut jusqu'au bas, pourront s'arranger à côté ou au devant les unes des autres sans faire un trop gros volume, pour passer avec une partie de la toile ou de la chaînette par la sonde creuse jusques dans la vessie, ou soit par leur propre ressort, soit par l'attraction de quelques fils disposéz à cet effet, elles circonscriront un espace avec la chaînette ou la toile, qu'elles entraineront autour d'elles-mêmes, en s'écartant les unes des autres, autour d'un cordon circulaire qui retiendra leur partie

anterieure, & d'un anneau qui arrêtera leur partie posterieure, & qui sera conduit par des brochettes de fer, jusqu'à l'extrémité interieure de la canule, où il restera enchâssé; & cette cavité artificielle construite au milieu de ce receptacle de l'urine, s'étant ouverte pour donner entrée au corps étranger, se refermera ensuite soit par une soupape, soit par le rebrouffement des extremités anterieures des lamelles, lesquelles étant facilement enfoncées de dehors en dedans pour admettre la pierre, se relevent par leur mouvement spontanée, & se réunissent lors qu'elles viennent à être poussées de dedans en dehors, la cavité demeurant assez close pour ne permettre de communication libre, que par la canule par où l'on pourra glisser au bout d'une longue aiguille l'éponge imbibée d'esprit de nitre capable de corroder la pierre, ayant auparavant cité ou doré le dedans du sac & de la canule, & répandu de l'huile dans la vessie; ou plustôt on portera dans cet organe une lime recourbée ou un perce-pierre avec quoy on attenuera la substance la plus dure; ou bien on y employra un ciseau aigu ou

denté intérieurement, & rabattu par le bout antérieur, à trois ou quatre doigts duquel l'on tiendra la pointe d'un burin, qu'on fera couler le long du ciseau même, & avancer jusqu'au bout ou reculer au moyen d'un ressort tendu & débandé, en tirant ou relâchant un fil, afin de percer ou de briser par des percussions réitérées, la pierre qui se trouvera dans le recourbement de ce fer tranchant; elle pourroit encore estre écrasée & cassée par la force d'une visse, dont le bout appliqué contre la pierre seroit taillé en tarière, & l'on aura soin d'évacuer de tems en tems les fragmens par des injections d'eaux qui les entraineront en sortant, ou par des matieres tenaces, dont on frottera le bout d'un brin de baléine: le sac estant vuide, on rendra à ses parties la figure qu'elles avoient pour entrer, afin d'en débarrasser l'organe. L'auteur décrit & trace quantité d'autres machines plus ou moins simples, qu'on verra dans le discours plus au long, qu'il fera imprimer.

Aussi-tôt que M. Brunet eut mis ce projet en état d'être compris par les gens du métier, il se résolut de le communi-

quer, sans attendre qu'il fut dans le pouvoir de montrer les machines toutes faites & essayées, esperant de trouver de personnes genereuses qui contribueroient à une entreprise si importante au genre humain, ou de leur industrie pour la fabrique des instrumens, ou de leurs facultez pour payer les ouvriers, ou de leur crédit, pour en faire les épreuves; c'est pourquoi il l'alla proposer d'abord M. Fagon, sous la protection de M. Marechal, persuadé que de si digne Chefs des Médecins & des Chirurgien du Royaume, sacrifieroient avec plaisir leurs préjugés, & même leur propre intérêt, s'il s'y pouvoit opposer, pour favoriser un dessein si glorieux à l'art, et cas qu'ils y découvrirent la moindre apparence de succès: mais après avoir en vain attendu plusieurs mois une réponse qu'on lui promettoit, il a été obligé de travailler à un autre manuscrit, sur la même matiere, qu'il fit presenter à l'Académie des Sciences, où la lecture qui en fut faite, & qui occupa toute une séance de cette illustre Assemblée; excita tant de passions, qu'il y fut conclu que l'idée n'en étoit pas praticable.

Mais

Mais il a appelé de tous ces jugemens à un tribunal supérieur, je veux dire à l'expérience, où il prétend confondre ses envieux; & certainement les difficultés de l'exécution étant comparées à tous ses avantages, puis qu'il ne s'agit pas moins que de sauver la vie à plus de six mille personnes, tous les ans dans la seule France, & d'épargner des douleurs terribles & des infirmités les plus affligeantes, à un bien plus grand nombre: ces difficultés, dis-je, ne sont pas si grandes, qu'on ne puisse aisément risquer, dans l'intention de les vaincre, les frais de ces sortes de machines, qui ne coûteront pas plus de dix pistoles, pour être portées à leur dernière perfection.

D'ailleurs, si dans la pratique, on rencontre souvent des obstacles qu'on n'avoit pas prévus par la théorie, il n'est pas moins ordinaire des modifications & des voyes par lesquelles mille impossibilités imaginaires & de simple spéculation, sont facilement surmontées: Ainsi, on ne dépendra peut-être, que de quelques additions, retranchemens, ou changemens peu considérables, en conservant la même idée, pour réussir entièrement

dans ce projet. Enfin toutes les objections lui paroissent frivoles dans le cas le plus facile qu'il marque, & qui n'est pas à mépriser ; j'entens à l'égard des femmes, en qui l'uretre, qui n'a pas plus de quatre doigts de longueur sur un pouce de diamètre, peut recevoir une tres-grosse canule droite, & même à l'égard des hommes, auxquels on fera la ponction du perinée ; c'est-à-dire, au lieu d'une playe terrible, pour tirer selon la coûtume, une pierre de médiocre grosseur, une ouverture sans consequence, par où l'on introduira une sonde, qui donnera une entrée & une issue libre dans la vessie à tous les instrumens nécessaires. Ce qui le confirme entierement dans cette pensée, c'est qu'en lisant Celse, fameux Médecin du tems d'Auguste, il a trouvé à peu près sa même idée en pratique, dans ce siècle si éloigné du nôtre, quoi-que si conforme au règne de **LOUIS LE GRAND**, pour les heureuses découvertes, & pour la perfection des arts.

Voici un abrégé des pièces que M Brunet fait entrer dans la vessie par l'uretre, qui est le canal de l'urine,

Une sonde creuse , plusieurs lames élastiques d'acier , articulées & fléchies en arc ; une toile ferme qui entourera ces lames pour former une grosse bourse , qui passera par l'uretre , & s'ouvrira dans la vessie pour donner entrée à la pierre , ou bien une chaîne de fer qui ratissera autour des lames de fer depuis le haut jusqu'au bas , pour former une grosse bourse qu'il faut faire entrer dans la vessie par l'uretre ; plusieurs fils qui attireront toute cette machine tout au long de la sonde creuse , jusques dans la vessie , ou bien elle y entrera tout d'un coup par son ressort ; un cordon circulaire , qui retiendra les parties antérieures des lames de fer ; un anneau de fer qui arrêtera les parties postérieures des lames de fer ; plusieurs brochettes de fer qui conduiront l'anneau , une soupape pour fermer la bourse , une longue aiguille de fer , au bout de laquelle il y aura une éponge imbibée de nitre , qu'on poussera dans la vessie tout au long de la canule , ou bien un ciseau denté & courbé par le bout ; un burin , qu'on fera couler le long du ciseau ; un ressort tendu & débandé avec un fil , pour faire avancer le burin , qui par des fréquentes per-

cussions , brisera la pierre.

M. Brunet ne prétend pas s'en tenir-là , il travaille presentement à augmenter quelques nouveaux ressorts à sa machine, afin de la faire passer de la vessie tout au long des ureteres , & de là dans le bassin des reins , pour y broyer & pulvériser les pierres qui s'y engendrent.

M. Brunet qui a parlé jusqu'icy, nous a fait dans les termes de son art, un brillant étalage de tous les instrumens de sa nouvelle boutique. Il nous propose en même tems une nouvelle espece de Philosophie; il a porté, si on l'en veut croire, la métaphysique à un degré de sublimité, où elle n'étoit pas allée : son projet d'une nouvelle métaphysique avoit d'abord esté proposé dans les conférences de M. l'abbé de Cordemoy, & imprimé ensuite chez la veuve Horthemels; mais M. Brunet n'estant pas content de quelqu'un des membres de cette assemblée , ny du peu de debit de son ouvrage, tente aujourd'huy de faire faire fortune à son système , dans nostre Journal.

M. Brunet pose donc pour principe fondamental, *que luy seul existe dans le monde ; que sa pensée est la cause de l'existence de toutes les créatures ; que quand*

par mal-heur pour le genre humain, il cesse d'y penser, elles sont anéanties. Ainsi ce nouveau créateur; de rien fait toutes choses, & quand elles sont faites il les conserve ou les réduit au neant, selon qu'il luy plaît; cette destruction totale luy est aisée, puisqu'il n'a qu'à ne plus penser aux choses, pour qu'elles cessent d'exister. Nous avons donc tous tant que nous sommes un grand intérêt, que le tout puissant M. Brunet pense toujours & quand il commence à dormir, j'entre dans une apprehension mortelle, que toute l'espèce des hommes & moy qui en suis un des moindres individus, ne rentrions dans le neant; & il seroit de l'intérêt général de toute la nature de tenir toujours M. Brunet éveillé, & de ne le laisser jamais succomber aux douceurs du sommeil; poursuivons, M. Brunet, qui le croiroit, n'est pas mesme persuadé de l'existence de son corps, sa pensée est la seule chose qui existe véritablement: on luy a quelque fois demandé, que si on luy donnoit des coups de baston, s'il seroit persuadé par cette sensible expérience, qu'il y auroit & des bastons & des

hommes qui existassent : il répond à cette accablante objection, que cette épreuve luy feroit beaucoup de mal ; mais que les hommes & les bastons n'existeroient pas pour cela, parce que toutes ces choses n'existeroient, qu'autant qu'il y penseroit. En ce cas là il pourroit raisonnablement se dispenser des operations de l'esprit & faire un petit sommeil.

Nostre auteur promet une nouvelle maniere d'expliquer les miracles, différente de celle, dont se sont servy jusqu'à present les Philosophes.

Monf. Brunet, comme on voit est un homme à découvertes, & ce n'est pas un de ces Philosophes ordinaires, qui s'entienent aux principes communs & aux routes battues ; il a également abjuré le Peripatetisme, le Cartesianisme & la Philosophie des Atomistes ; toutes les sectes l'ont voulu avoir, mais presumant assez de la fecondité de son génie, il en a voulu faire une à part : il ne faut pas douter qu'il n'y réüssisse, puisque je ne sçache pas qu'avant luy, personne ayt avancé de telles opinions. Spinoza, à la verité, ne reconnoissoit qu'une substance dans la

nature, mais dont il ne se croyoit qu'une modification, au lieu que le Philosophe Brunet se croit lui seul toute la nature : il a encore une opinion singulière *sur la maniere de faire parler les bestes raisonnablement*, c'est aux Cartesiens à y répondre.

Monf. Brunet fit autrefois un grand discours dans une des conférences publiques de feu M. l'abbé de la Roque, en présence de plusieurs habiles Physiciens, entr'autres Mef. Regis, Auzout, Ozanam, Lemery, Duverney, Professeur d'Anatomie au Jardin Royal, &c. Nostre auteur leur expliqua *la maniere*, qu'il avoit trouvée *de faire parler les bestes avec raison* : comme observateur exact de la nature, il a remarqué tout ce que les nourrices faisoient en élevant les petits enfans; il emmaillotte un animal, par exemple, un asnon, ne luy laissant paroître que la teste & les oreilles, luy allongeant bien les jambes de derriere & luy couchant celles de devant tout au long du corps; quand l'asnon bray, il veut qu'on luy presente le téton; s'il vomit, il faut luy donner des coups sur le dos avec la main, le faire danser & sauter plus haut qu'on

pourra, luy faire manger la bouïllie avec le doigt, chanter pour le divertir, luy couper ensuite le filet, luy dire souvent aux oreilles, *papa, mama, mon petit bon homme, l'enfant à sa mere, &c.* & luy attacher un hochet sur l'épaule, afin de luy faire perdre l'habitude de braire; quand il sera un peu plus grand on luy fera un petit chariot pour le promener dedans, afin de l'accoutumer à marcher tout droit & luy faire perdre l'habitude d'aller à quatre pieds, comme feroit l'homme, s'il n'estoit instruit, & comme on voit que font les singes, qui sans éducation marchent tantost à deux pieds, tantost à quatre &c. enfin il rapporta tout ce que l'on fait ordinairement pour bien élever les enfans. Il appuya son discours par plusieurs excellentes raisons, qu'il promet donner incessamment au public dans un traité de *l'art de faire parler les bestes avec raison*, & dans lequel il pretend aussi faire voir que sans toutes ces precautions les hommes n'auroient jamais l'usage de la parole.

La Lettre qui suit a été écrite à un de mes amis, qui m'a obligé de l'insérer dans ce recueil; je le fais d'autant plus volontiers, que je me suis engagé d'in-

former les sçavans de tout ce qui se passeroit de nouveau, qui auroit rapport à mon dessein. On jugera d'ailleurs en lisant cette Lettre, que celui qui l'écrit est un nouvel adversaire, qui s'éleve contre M. l'abbé Faydit; comme je ne prens nul intérêt dans ces sortes de disputes, & que je me contente de fournir le terrain aux combattans, j'offre à M. Faydit d'employer dans le premier recueil la réponse, qu'il fera sans doute, au Père Cracoville.

» J' Ai lû avec application, Monsieur,
 » le *nouveau Supplément des Essais de*
 » *Litterature*, je m'attendois d'y trouver
 » beaucoup d'érudition, j'avoué que mon
 » esperance n'a pas été tout-à-fait vaine;
 » mais j'ai été en même tems tres surpris
 » d'y trouver si peu d'ordre & si peu de
 » suite, & de remarquer dans toutes les
 » pages les transports de la plus violente
 » colere contre Monf. le Clerc.
 » Il paroît que M. Faydit a eû plus
 » en vûe de publier une sanglante satyre,
 » que de faire un ouvrage qui pût sup-
 » pléer aux fautes & aux omissions, que

„ l'on a toujours remarquées dans les
 „ *Essais de Litterature, &c.* En effet,
 „ quel pitoyable reproche M. Faydit fait-
 „ il à M. le Clerc, au sujet de ce que ce-
 „ lui-ci a dit, sur les *Memorie reconditæ*
 „ de l'abbé Ciri, où il est parlé de la date
 „ de la naissance du Roi? Je crois que
 „ c'est dans son *Parrhasiana*, que M. le
 „ Clerc a parlé de ce fait; qu'on compare
 „ cet endroit avec ce que dit nôtre bi-
 „ lieux auteur M. Faydit; & on jugera
 „ s'il y a, le moindre fondement dans sa
 „ déclamation. Peut-on rien voir aussi
 „ de plus ennuyeux, que toutes les re-
 „ marques qu'il fait sur les auteurs Clas-
 „ siques, dont M. le Clerc parle dans sa
 „ nouvelle *Bibliothèque choisie*; M. Fay-
 „ dit traite par tout cet auteur d'igno-
 „ rant; d'homme, qui n'a nul goût &
 „ & nulle connoissance des Langues: De
 „ bonne foi, M. Faydit y pense-t-il,
 „ quand il parle sur ce ton-là, d'un des
 „ plus habiles hommes qu'il y ait en
 „ Hollande? A-t-il lui-même quelque
 „ goût d'en marquer si peu pour les ou-
 „ vrages d'une personne qui a une répu-
 „ tation si bien établie, & dont on lit
 „ les ouvrages depuis tant d'années, avec

un si grand plaisir ? Nôtre * *Gentilhomme d'Auvergne* veut se faire sans doute un nom dans le monde, & se faire connoître, en attaquant M. le Clerc ; un combat comme celui-là, quelque mauvais succez qu'il y eût, lui seroit toujours tres-honorable ; mais qu'il ne se flatte pas, qu'il le puisse jamais engager. M. le Clerc qui a déjà déclaré hautement dans sa *Bibliothèque choisie*, qu'il ne le connoissoit pas, & qu'il n'en avoit oüi parler que par les disgraces qu'il avoit essuyées ; ne mesurera jamais ses forces contre les siennes ; une telle rivalité ne lui convient pas & ne lui feroit nul honneur ; il rira avec toutes les personnes de bon sens de toutes les injures, que M. Faydit lui dit en toutes occasions, je dis en toutes occasions :

Qualité; qu'il se donnoit dans une Lettre, qu'il vivoit sous un nom emprunté à un Journaliste Hollande, en lui envoyant sa *Presbyteromanie* : M. l'abbé de Faydit, ce sont ses termes, *gentilhomme d'Auvergne*, qui fut mis en prison, & à quelque temps, pour avoir écrit le plus beau & le plus sçavant Livre, qui fut jamais contre les Jésuites, est auteur de cet ouvrage. Repub. des lettres ; Novemb. 1699. pag. 589.

„ car à propos de quoi , en faisant le *Sup-*
 „ plément des *Essais de Litterature* , cet
 „ auteur toujours fougueux , quand il a
 „ la plume à la main , va-t-il attaquer
 „ M. le Clerc , & engager avec lui une
 „ querelle personnelle ? Quel rapport
 „ M. le Clerc & son Socinianisme préten-
 „ du , ont-ils avec les *Essais de Littera-*
 „ *turs* , dont M. Faydit entreprend de re-
 „ lever les fautes ? Pourquoi dès la Préface
 „ sortir de son dessein ; abandonner l'au-
 „ teur qu'il veut critiquer , pour se jeter
 „ comme une furie sur un autre qui ne
 „ lui a rien fait & qui a seulement dé-
 „ claré dans un de ses derniers ouvrages,
 „ qu'il ne le connoissoit pas ? Une pa-
 „ reille déclaration meritoit - elle un
 „ courroux si violent ? Mais que lui ont
 „ fait , me répondra-t-on , Messieurs les
 „ abbez de Choisy , de Cordemoy &
 „ Baillet , qu'il traite tous de *Répétiteurs* ;
 „ Venons enfin aux injures les plus im-
 „ primentes , que M. Faydit dit à M. le
 „ Clerc ; il le prétend convaincre de So-
 „ cinianisme. Les moindres conjectures
 „ deviennent entre ses mains les démon-
 „ strations les plus évidentes. M. le Clerc
 „ dit-il , est un Socinien , un Sabellien

un athée ; pourquoi cela ? parce qu'il ne connoît pas M. Faydit. Mais cet auteur lui-même a-t-il des sentimens bien purs ? sa doctrine est-elle bien saine ? & est-on bien orthodoxe ? quand on dit comme lui , que les *trois personnes de la Trinité ne sont pas trois individus d'une nature générale ou spécifique , & trois caractères ou cachets d'une même nature numérique ; mais qu'elles sont autant distinguées entre elles , que trois Anges le sont entr'eux.* Cette manière de s'expliquer sur la Trinité est-elle bien saine , & ce nouveau * Roscelin a-t-il bonne grace de débiter avec confiance, que jamais bon Catholique n'a avancé (*ce qu'il seroit facile, dit-il, de montrer clair comme le jour*) que *les trois personnes de la Trinité sont trois individus d'une nature spécifique.* M. Faydit est-il en droit d'attaquer la Religion d'un auteur , après avoir répandu dans son Livre de l'*Alteration du Dogme , &c.* Livre qu'on devoit l'avoir obligé d'effacer avec la langue , qu'il y a *trois natures numériques dans les*

* Herétique, de Compiègne du xi. siècle , qui enseignoit le Trithéisme.

„ trois personnes de l'adorable Trinité
 „ Nôtre Docteur* dans ce même Livre
 „ ne parle-t-il pas comme Tertullien, lors
 „ qu'il soutient que non-seulement S.
 „ Thomas & les Scholastiques, n'ont pu
 „ raison de dire, que ce soit une herésie
 „ de croire, que le Pere & le Fils sont au
 „ véritablement deux substances singulier
 „ res, que Pierre & Jean sont deux hon
 „ mes; mais qu'ils sont eux-mêmes de
 „ heretiques aussi-bien que Praxeas & les
 „ Monarchiques, de ne pas parler ce lan
 „ gage. M. Faydit n'est-il pas enco
 „ plus Socinien que M. le Clerc, si l'on
 „ en juge par les éloges que ces heretiqu
 „ lui ont donné, sur les soins qu'il
 „ toujours pris de soutenir l'accusation
 „ qu'ils ont souvent faite aux sain
 „ Peres, d'avoir introduit trois Dieu
 „ consubstantiels & collatéraux? A ex
 „ miner sous cette face la doctrine
 „ nôtre Théologien, à la regarder, dis
 „ je, comme flattant l'acharnement
 „ des Sociniens contre les SS. Peres,
 „ paroîtra-t-il pas mille fois plus So
 „ cien que M. le Clerc? Je finis malg

* de Bourges,

moi cette Lettre ; mais je reserve mes
raisons pour un ouvrage, que je médite
contre M. Faydit, où je ferai voir avec
une évidence presque mathématique,
qu'il a renouvelé de nos jours le Tri-
théisme des Cononites, qui furent con-
damnez sur la fin du xj. siècle dans le
Concile de Soissons. Je suis, &c.

CRACOVILLE.

D'Abbeville, ce 21 Juillet 1704.

Il semble que le P. Cracoville &
M. l'abbé de la Batty ayent attaqué de
concert Mons. Faydit, puisque dans le
mesme tems que ce sçavant Religieux
avoit la plume à la main contre nôtre au-
teur ; cet abbé déclama fortement con-
tre luy dans un Panegyrique de saint
Thomas, qu'il prononça le 7. du mois
de Mars dernier, dans l'Eglise des Do-
niquains de Nancy. Dans le cours de
l'éloge qu'il fit du S. Docteur & de sa
doctrine, aprez plusieurs termes extre-
mement forts contre M. Faydit, il ajouta
que dans un estat aussi Catholique & aussi
pur que la Lorraine, dont on pouvoit
dire, *Sola Lotharingia monstra non novit*,
n'eut permis qu'un livre proscriit de

la France & condamné† par tous les Docteurs, y eut trouvé un azile, un imprimeur & un approbateur. Ce discours toucha fort l'assemblée, & fit naître la curiosité à plusieurs personnes de le lire. On placarda le lendemain des affiches par toute la ville; M. l'Evêque de Toul, aujourd'hui Evêque de Meaux, en porta ses plaintes à son A. R. & on s'attendoit à en voir une censure Episcopale; mais l'affaire fut assoupie.

Tous nos Journaux ont parlé de cette *Apologie*, &c. il luy faloit cela pour la faire connoître, puisqu'à peine en est-il passé quelques exemplaires hors de la Lorraine, où même elle n'a pas eu une trop bonne fortune. M. l'Evêque de Toul (M. de Bissy) ayant beaucoup désapprouvé le livre.

A propos du Pere Hugo, il vient de publier *la vie de S. Norbert** in 4. à Luxembourg, chez André Chevalier. Cet ouvrage renferme non-seulement l'Histoire du Saint, mais encore plusieurs no-

† *L'alteration du Dogme &c. deffenduë dans l'Apologie du Systeme, &c.* imprimée à Nancy

* L'Evêque de Belley, qui a fait *une vie de S. Norbert*, estoit de la maison de Camus & non pas Camus, comme le dit le P. Hugo & après luy le journal des sçavans.

tes tres-recherchées , pour l'éclaircissement de l'Histoire du XII Siecle. Le style en est fleury , la critique judicieuse & l'impression belle: c'est le jugement qu'en ont porté des personnes plus habiles que que moy , entr'autres le P. Picard Caucoucin, dans son *Histoire de l'origine de la maison de Lorraine* , qu'il vient d'imprimer à Toul, chez Alexis Laurent in 8°. & qui est dediée à son A. R. Monf. le Duc de Lorraine. Je ne sçay de quelle maniere l'ouvrage aura esté reçu par ce Prince ; mais je conjecture par la défense que le célèbre M. Boursier, Procureur general du Parlement de Lorraine (auteur de cette belle lettre, qui paroît sous le nom de M. le Duc de Lorraine au Pape) a faite au correspondant de l'Imprimeur de l'afficher à Nancy , qu'il n'y aura pas esté trop bien receu. On aura sans doute trouvé mauvais dans cette Cour, qu'on ait donné atteinte à la possession où est cette maison, de se croire descenduë de Guillaume, frere de Godefroy de Boüillon, & de voir que l'auteur lui donne pour chef, Gerard d'Alsace , aîné de la maison d'Hapsbourg: je n'ay pas assez examiné les preuves du P. Picard , pour rien dire de decisif.

sur leurs forces; ce qu'il y a de leur, est qu'à travers sa diction dure & impolie, on aperçoit une vaste connoissance des antiquitez locales & des Chartes des Abbayies de Lorraine, qu'on luy a confiez avec d'autant moins de scrupule, que les Capucins n'ont ny terres à pretendre, ny heritages à quereller avec personne.

On n'a point ouy parler en ce payis-cy du démelé, qui éclata dans les Evêchez de Mets & de Toul, pendant les trois premiers mois de cette presente année, au sujet de l'*Histoire de S. Sigisbert*, dont l'histoire a paru dans les Journaux de sçavans; cependant les questions, qui furent agitées par les deux critiques anonymes, meritoient bien d'avoir un coin dans la République des Lettres. S'il y avoit quelque chose qui dût les en exclure, ce ne pourroit estre que l'animosité & le personnel qui se trouverent dans le progres de la dispute, confondus avec les interets de la verité. On m'a asseuré que le P. Vincent, auteur de la *Vie de S. Sigisbert*, l'est aussi de l'Apologie qui servit de reponse à la critique du P. Picard Capucin de Toul, dont je viens de parler. Ce dernier se figura mal à propos d'ar-

le cours de la dispute, que le P. Hugo estoit un de ses adversaires secrets; je sçay qu'il n'a pris aucune part dans cette dispute.

On verra bien-tost paroistre *l'Histoire de l'ancien Testament, avec des réflexions Théologiques, Morales, & critiques*; composée par le R. P. Maclot, abbé de l'Estange, Docteur de Sorbonne, il est religieux de l'ordre de Prémontré, il passe pour un tres habile homme, l'impression de cet ouvrage se fait à Nancy, chez Paul Barbier, Imprimeur ordinaire de M. l'abbé Faydit.

Il y a long-tems que l'on nous fait esperer *la vie de Charles V. dernier Duc de Lorraine*. On m'écrit de ce payis-là qu'on va commencer à l'imprimer. Le sujet en est grand; les planches gravées par M. le Clerc sont d'une beauté parfaite; l'historien, qui est le P. du Ponce, Jesuite, est un grand Predicateur, on dit qu'il a réüssi dans l'execution de cet ouvrage; il a esté examiné par ordre de M. le Duc de Lorraine; ceux, qui ont esté préposez à cette revision, sont des genies du premier ordre, ainsi on ne peut augurer que de bonnes choses, de tant de précautions ges & prudentes.

M. Morison, Chanoine de Bar-le-Duc a publié un voyage de la terre Sainte; ce livre qui est un gros in 4^o imprimé à Toul, aux frais de l'auteur & dédié au Roy, est un ouvrage peu intéressant & que je n'ay pû encore me résoudre à lire.

M. Mathieu, celebre avocat de Nancy, a fait une relation de la cérémonie du Baptême du Prince Royal de Lorraine, qui est assez bien écrite.

Il y a prez de 40 ans, qu'il parût un *Factum au sujet des intersts, que l'on perçoit en Lorraine, sur de simples obligations*. M. Guinet, célèbre avocat, qui en étoit l'auteur, agitoit la question, comme Canoniste, comme Theologien & comme homme d'Etat, mais sans rien décider, quoiqu'il paroisse par les raisons qu'il met à la bouche de ces trois sortes de personnes, pancher en faveur des usages de Lorraine, qui sont communement receus dans la Bresse, dans l'Alsace & dans le Lyonnais. M. de Bissy encore évêque de Toul, censura ce *Factum*, il y a trois mois, & j'apprens aujourd'huy qu'on la mit à Rome dans l'*Index*. On ajoûte dans les Lettres que j'ay receuës d'Italie, qu'on a usé de la même rigueur à l'égard de l'A-

pologie des lettres Provinciales, que D. Mathieu Petit-Didier, sçavant Benedictin de Lorraine, mit au jour il y a huit ans.

Je vous feray part bien-tost d'une piece de Poësie, que M. la Vignon, Garde de corps de M. le Duc de Lorraine, a faite.

Je ne veux pas sortir des nouvelles de ce Payis-là, sans avoier que je me suis trompé en parlant dans le dernier recüeil de la *vie de Saint Leopold*, composé par M. l'abbé de Fourneaux & imprimé à Nancy, dont je parlois comme d'un ouvrage considerable & qui n'est qu'une feuille volante, où il y a plus d'onction que de litterature & d'antiquité. On m'écrit de Lorraine, que les vers de cet abbé y ont eu plus de succez; il en a fait sur differens sujets & dans tous, il s'est acquis en cette Cour la reputation d'un excellent Poëte. Laval son cher amy regrette tous les jours ce cher Achates. Ces deux hommes faisoient un beau couple, l'un estoit un grand Poëte & l'autre un grand fol.

Je pourrai, à l'avenir, vous parler des *Essais de Litterature*; j'ai plusieurs remarques faites sur cette ouvrage, duquel

certainement il y a bien des choses à dire. Pour le present, je laisse ce soin à M. l'abbé Faydit, & je me contente de vous dire deux mots sur l'*Antoniana Margarita*, dont il a paru un extrait dans l'Essai du mois d'Aoust de l'année dernière: Quoi-que ce Journaliste eut fait de grandes recherches sur ce Livre, qui est tres rare, j'ai remarqué, qu'il a oublié ou ignoré sur ce sujet, une circonstance principale, dont M. l'abbé Sicard, Chanoine d'Avignon, m'a informé: Voici le fait.

Une personne de consideration de la même ville (Avignon) ayant écrit à l'Imprimeur de l'*Antoniana Margarita*, qui demouroit à Medina del Campo, ville d'Espagne, pour en avoir un exemplaire, il reçût une réponse, qui fortifie assez l'opinion, où est l'auteur des *Essais*, que M. Descartes n'est que le copiste de Gomezius Pereira, Médecin Espagnol, sur le systéme des Automates. L'Imprimeur, dont je viens de parler, étant mort, ses heritiers écrivirent à ce curieux d'Avignon, qu'il seroit impossible de trouver aucun des exemplaires de ce livre, si ce n'est dans quelque coin de Bibliotheque,

puis qu'il y avoit long-tems, qu'un François qui étoit venu à Medina del Campo, avoit acheté tous les exemplaires, qui y trouverent au nombre de cinq cents, & qu'après les avoir payé raisonnablement, il les brûla la nuit dans sa chambre, sans doute pour ôter à la postérité la connoissance de ce livre & de ce système. M. de Maupeou, à qui cette Lettre fût écrite, pendant qu'il étoit caché dans le Couvent des PP. Célestins d'Avignon, l'a fait lire plusieurs fois au feu P. Martin, Religieux de ce même Couvent, qui l'avoit prié d'écrire en Espagne, où il avoit beaucoup de relations, pour lui procurer un exemplaire de ce livre. Je dis donc, que si l'auteur des *Essais* avoit sçu cette particularité, il n'auroit pas manqué d'en faire part au public, qui en auroit tiré les conséquences, qu'il auroit voulu. Pour moi, sans vouloir décider cette question, j'ai toujours crû, que M. Descartes n'étoit l'auteur original, ni du système des Automates, ni de celui des Tourbillons, & que ni lui ou ses Disciples ont voulu dérober la gloire du premier à Gomezius Pereira, & celle du second à Kepler, qui même

n'avoit fait que développer les principes de quelques anciens Philosophes.

L'Académie des Lanternistes de Toulouse vient de perdre son Doyen en la personne de M. de Lucas, qui étoit Consec. Clerc au Parlement de Toulouse; il étoit connu par l'amour qu'il a toujours eu pour les belles Lettres; il les a cultivées tant qu'il a vécu, & a protégé ceux qui s'y attachoient. C'est lui qui a établi l'Académie des Lanternistes, & c'est à ses soins que cette Compagnie doit son lustre. M. de Lucas est l'inventeur d'une machine Hydraulique, par le moyen de laquelle on peut répandre la fertilité dans les campagnes les plus steriles, & suppléer les autres faveurs du Ciel. Il a laissé à Mess. ses confreres plusieurs manuscrits, dont il faut esperer qu'ils feront un bon usage. Le Secretaire des Lanternistes prononça l'éloge funébre de M. de Lucas dans cette Académie, le jour qu'on y distribua le prix, qu'on accorde toutes les années à celui, qui remplit mieux les Bouts-rimez, qu'on propose. Je vous envoie le Sonnet.

SONNET

SONNET

AU ROY.

LEs Explois éclatans , que ta valeur *étale,*
 Vont rendre pour jamais nos ennemis *fameux*
 Ils tombent sous tes coups, tu 'con- *viens,*
 fonds tous leurs *fatal.*
 Mais leur chute est encor plus belle
 que
 Ils n'ont pas le destin, qu'eût le Fils de *Dédale,*
 Si de leurs noirs complots tu sçais *rends,*
 rompre les *heureux*
 Si dans le champ de Mars tous tes pas *signale.*
 sont
 Ta clemence triomphe, où ton bras se
 Faut-il, que ta bonté soutienne ces *jaloux?*
 N'écoute plus, GRAND ROY, que *courroux,*
 ton juste *Turce.*
 Va, détrui des Guerriers, plus fiets
 que ceux de
 Quoi ! n'est-ce pas assez, que tes rivaux *errans*
 oient immortalisez, pour avoir eü *l'audace,*
 l'attaquer le Heros de tous les *Conquerans.*

 PRIERE POUR LE ROY.

TOy , qui règle les destinées
 Des Peuples & des Souverains ,
 Seigneur , prolonge les années
 D'un Roy , le plus grand des humains.

Appropinquet deprecatio mea in conspectu tuo , Domine. Psal. 2.

M. Barrere , l'ainé , de Toulouse , & Docteur en Médecine de la même Ville , est l'auteur de ce Sonnet , qui a remporté le Prix de cette année. Le tour , qu'il a pris pour loier le Roy , a été trouvé singulier , & d'autant plus singulier , qu'on l'a rarement employé.

La *Lettre de M. le Duc de Lorraine au Pape* , écrite de Luneville le 4 Novembre 1703 , est belle & éloquente. La condamnation , que le Pape a faite par une Bulle du 27 Septembre de la même année , de l'ordonnance de ce Prince , du mois d'Aoust 1701 , pour l'administration & le régleme de ses Officiers , en est le sujet. On y fait une applicatiou

naturelle de ces paroles de Jesus-Christ, *descendam & videbo.*

Un auteur, qui ne s'est fait connoître que par ces trois Lettres A. S. P. qui sont sans doute les initiales de son nom & de son surnom, a publié une *Ode Latine sur le Prophete David.* Il dit dans une espèce de préface, qu'ayant été invité de célébrer ce grand sujet dans des vers lyriques, il n'ose pourtant prendre la qualité de Poëte : Je le loüe de sa modestie & de sa sincerité ; de sa modestie, en ce qu'il a senti le poids de la poésie & à quel titre on merite le beau nom de Poëte ; & de sa sincerité, en ce qu'il avoüe naturellement par là, que son Ode ne doit pas lui procurer une si flateuse distinction. A en juger en effet par cette pièce, Mons. A. S. P. n'est pas encore un Poëte parfait ; sa poésie, outre qu'elle est trop contrainte, respire entierement le langage du Collège, ce langage dur & barbare qui fait fuir les Muses. P

être que dans la suite Mons. A. S. P. adoucira le sien par le commerce de gens plus civilisez ; alors nous aurons autant de joye à lui rendre justice, que nous sommes obligez aujourd'huy de marquer

d'exactitude sur le jugement de son Ode. Nous ne nous sommes pas appliqués à déchiffrer l'auteur, persuadés que le public s'intéresseroit peu à cette découverte.

Le Mardi premier d'Avril, on fit l'ouverture publique de l'Académie Royale des Médailles & Inscriptions.

M. l'abbé Tallement ouvrit la séance par un éloge de feu M. le Duc Daumont honoraire, & un des plus grands ornemens de cette Académie; par son rang à la Cour, son mérite à la Guerre, & son goût pour l'Etude de l'antiquité: M. Tallement s'acquitta de cette éloge avec son éloquence ordinaire.

M. Vaillant prit la parole, aprez M. l'abbé Tallement; il lut une dissertation qu'il avoit faite sur le règne des Mithrydates, Rois de Pont, dont l'on en compte ordinairement onze. Cette dissertation étoit pleine de faits très relevés, & l'auteur apprit des choses singulieres sur ces Princes. Mithrydate, l'un de ces Rois fut célèbre par les guerres qu'il soutint contre les Romains, il avoit une valeur extraordinaire; on dit de ce Prince, qu'il étoit dans le dessein & le conseil, c'étoit u

hab le Capitaine, & que dans les combats, c'étoit un vaillant soldat ; & dans la haine constante qu'il eut contre les Romains, il a eu le nom d'un second Annibal ; il soumit la Cappadoce & la Bethynie, dont les Rois Ariabirzane & Nicomède étoient Souverains, & ayant conquis toute l'Asie, il fit égorger en même tems & à la même heure, tous les citoyens Romains, par les ordres qu'il envoya dans toutes les Villes, qui lui obéissoient ; De plus, il se rendit maître de la Thrace & de la Grece, & il soumit enfin Athenes en l'année 667, de la fondation de Rome, & faisoit déjà trembler toute l'Italie, lors que Sylla, qui avoit été commandé pour lui faire la guerre, le battit & l'obligea à faire la paix en l'année 670 de Rome ; il en viola les conditions ; mais Lucullus lui fit lever le siège de Cyzique, & le battit en l'année 682 ; Pompée le battit encore en l'année 689, apres quoi n'ayant plus de troupes, il se retira en Armenie auprez de son gendre Tigrane, que Pompée battit, ce qui obligea l'infortuné Mithrydate de s'enfuir vers le Bosphore, où il se poignarda, apprenant que son fils.

Pharnaces s'étoit revolté contre luy & avoit pris la qualité de Roi. Il mourut en l'année 691 de Rome, apres 57 années de regne.

Artabaxes fut le premier Roi de Pont, & il eut sept successeurs du nom de Mithrydate, suivis de trois, du nom de Pharnaces ; son fils eut pour successeur Darius, suivi des deux Polemons & d'un autre Mithrydate, neveu de Darius. M. Vaillant établit clairement la succession des Rois de Pont par les médailles ; il n'avoit le commencement, le progrès & la durée de cet Etat ; il remarqua que Mithrydate II. régna 68 années, & qu'il en vécut plus de 80 ; ce qu'il dit sur Darius Hystaspes, étoit plein d'érudition & fort recherché.

M. Moreau de Mautour lût une savante & curieuse dissertation, au sujet d'une inscription antique sur bronze, qui fait mention de la ville de Bibracte, dont il est parlé dans les Commentaires de César ; en rapportant & refutant les diverses opinions de ceux qui ont cru que c'étoit Autun, ou Beaune en Bourgogne, ou Pebrac en Gervaudan ; il démontra qu'elle ne pouvoit être que le lieu de Beyreç

à quatre milles d'Autun ; il prit occasion d'expliquer d'autres particularitez historiques, qui avoient rapport à cette inscription, & il fit connoître par son érudition, comme il a déjà fait en d'autres occasions, les talens qu'il a pour les belles lettres, outre celui de la Poësie françoise, dont il a donné des preuves tant de fois.

Ensuite M. Henrion lut un discours sur le droit de la *Provocation*, en usage chez les Romains, à l'occasion d'une médaille consulaire de la famille *Porcia*, où se lit ce mot *Provocho* ; apres avoir expliqué la médaille & les figures qu'elle représente, il passa à l'exposition du droit de la *Provocation*, en remontant jusqu'à son origine, dez le tems de Romulus, & il examina les diverses questions qui concernoient ce droit & ses differents changements arrivez dans la République, sous Auguste & sous les Empereurs suivans, jusqu'à sa réduction à la premiere forme de son ancien établissement dez Romulus, comme aussi la maniere, dont la *Provocation* avoit passée du droit Romain dans nôtre usage.

M. l'abbé Bignon, Président, qui à la

fin de chaque discours en refuma ce qui étoit de plus remarquable , avec cette facilité & cette éloquence , qui lui font si naturelles , loüa les Académiciens , qui avoient lû , chacun suivant le caractère & le merite de son ouvrage.

Le Mercredi 2 Avril , l'Académie Royale des Sciences tint à l'ordinaire son Assemblée publique d'aprez Pâques. D'abord M. de Fontenelle , Secretaire de la Compagnie , qui est obligé en cette qualité à faire un Eloge historique de tous les Académiciens morts , & à le lire dans la premiere Assemblée publique d'aprez leur mort , s'acquitta de ce devoir , à l'égard de M. Viviani Florentin , Académicien associé , & de l'illustre M. le Marquis de l'Hôpital , deux grands Géomettres , que cette Compagnie a perdus , principalement le dernier , dont le rare merite & les grands talents font honneur à la France dans les pays étrangers.

Ensuite le P. Sebastien , tres habile dans les Méchaniques , fit voir un bras & une main de fer , qu'il avoit faits pour un Gentilhomme Suédois , à qui un coup de canon a emporté les deux bras.

& qui s'étoit adressé à lui pour avoir quelque machine, qui lui en pût en quelque façon tenir lieu : le P. Sébastien montra, & par la description de sa machine, & ce qui est encore plus surprenant, par ses mouvemens, que ce Gentilhomme estropié si cruellement, pourroit avec le seul mouvement, qui lui restoit dans ses deux moignons, en donner un tel au bras & à la main de fer, qu'il prendroit son chapeau, le mettroit sur sa tête, & l'en ôteroit ; porteroit à sa bouche ce qu'il voudroit ; écriroit même, & feroit enfin toutes les autres actions semblables sans peine, sans embarras, & d'une manière fort simple : Il faudroit avoir vû la machine, pour croire cette espèce de miracle de Méchanique.

Enfin, M. Tournefort fit une description anatomique de l'huître à l'écaille, dont il tâcha de débrouïller les parties. Il en expliqua la manière de respirer, car tout poisson respire, & s'étendit fort sur la génération des huîtres, qui est ce qu'elles ont de plus extraordinaire : Il y a beaucoup d'apparence, qu'elle se fait comme celle des plantes, & non pas par un accouplement, à la manière de tous les autres animaux.

M. l'abbé Bignon, qui présidoit, mêla à tout cela ces reflexions fines & délicates, qu'il a coûtume de faire sur chaque discours, & s'expliqua, quoi-que sans préparation, en termes aussi bien choisis, que ceux qui se sont longtems préparez.

On a enfin recouvré l'excellent *manuscrit des insectes* de M. Swammerdam, un des plus sçavans anatomistes de son tems. En mourant il le mit entre les mains de M. Thevenot, comme un gage de son amitié, à condition qu'il le rendroit public. Mais M. Thevenot ne s'estant point acquitté de ce devoir durant sa vie, le manuscrit estoit resté jusqu'à present entre les mains de ses heritiers. Il s'étoit contenté de faire graver les planches; dont on a tiré quelques exemplaires; il y en a un dans la bibliotheque de M. l'abbé Bignon; un chez M. Dodard; un autre chez M. Homberg, &c. Le public ne perdra rien dans ce retardement; car ce original est tombé entre les mains de M. Duverney, Professeur d'Anatomie au Jardin Royal, qui ne manquera pas d'en tirer de tems en tems les meilleures pieces pour les donner au public. On y verr.

jusqu'à quel degré M. Swammerdam a poussé la délicatesse & l'exactitude de la dissection.

Le sieur Mellon, auteur de quelques petites pieces, qui ont fait du bruit en leur tems, vient d'en publier une nouvelle en Angleterre, elle est intitulée, *Memoires du feu Roy Jacques*. On juge par là, que le Roy d'Angleterre a beaucoup de partisans dans cette Cour, & que la mémoire du feu Roy son pere y est en benediction.

Je finis ce Journal, Monf. en vous promettant pour l'avenir un plus grand nombre de nouvelles Litteraires; mes relations commencent à se former dans les Provinces éloignées & dans les payis strangers: elles me fourniront un fonds suffisant pour répandre, dans mon Recueil, cette variété, qui doit toujours caractériser les ouvrages periodiques. Je suis, &c.

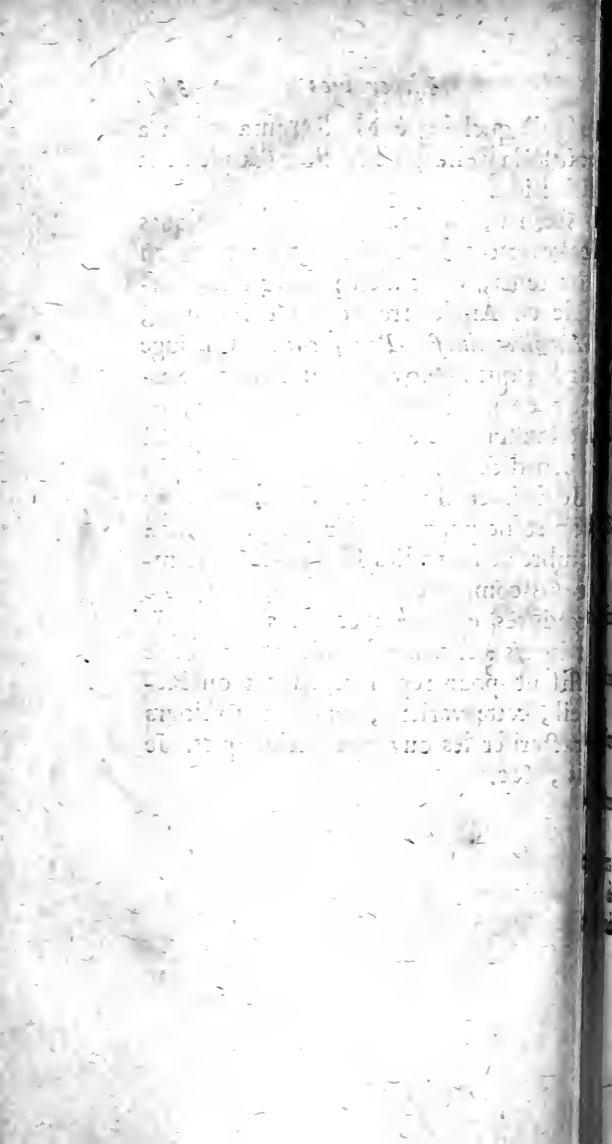


TABLE DES ARTICLES
du premier Journal des Pièces fugitives.

Preface	page 1.
Lettre de M. de S. Quentin contre les critiques de Marseille, qui avoient écrit contre la description, que M. de Chasteuil fit des Arcs de Triomphe, au passage des Princes à Aix en Provence	P. 3.
Lettre contenant les Canons d'un Concile d'Apt en 1365. dont on n'avoit aucun document.	p. 16.
Réflexions sur le système du P. Tourne mine, touchant l'union de l'ame & du corps,	p. 30.
Extrait d'une Edition des <i>œuvres de Valere Maxime,</i>	P. 44.
Extrait des <i>Lettres de Laura Cereza,</i> femme sçavante.	p. 70.
Vers sur la premiere Compagne de M. le Duc de Bourgogne.	p. 81.
Vers sur la statuë Equestre du Roy érigée dans le Château de Bouffers.	p. 82.
Vers latins sur le nombre des 64 années de l'âge du Roy, &c.	p. 83.
Traduction des mêmes vers.	p. 84.

Nouvelle édition du <i>Thesaurus ling. lat.</i> de Robert Etienne.	p. 86.
Remarques sur la Tragedie d'Electre.	p. 87.
<i>Démonstration Evangelique.</i>	p. 89.
<i>Diarium Hist. Litterarium.</i>	p. 90.
<i>Nouvelles des Eaux de Bourbon,</i>	p. 91.
Ode sur la naissance de M. le Duc de Chartres, par le P. Menestrier.	p. 92.
Mort du Docteur Hydde.	p. 93.
<i>Journal de Physique, de M. Parent, &c.</i>	p. 98.
Description de la Machine de Marly,	p. 101.
<i>Vie du P. Joseph, nouvelle édition.</i>	p. 104.
<i>Poëmes Heroïques sur le départ de M. le Duc de Bourgogne, & sur la prise de Brisac, &c.</i>	p. 108.
<i>Entretiens de l'agréable Société.</i>	p. 109.
<i>Coûtume d'Artois.</i>	p. 111.
Mort de M. de S. Evremont.	ibid.
<i>Apologie de la Matrone d'Ephese, &c.</i>	p. 118.
<i>Histoire de Narcisse,</i>	p. 120.
<i>Memoires de Bussy Rabutin,</i>	p. 121.
<i>Nouveau Dictionnaire, &c.</i>	p. 124.
<i>L'ancienneté de la nation & de la Langue des Celtes.</i>	ibid.

<i>Nouvelle édition des Stances Chrestiennes</i> <i>de M. l'abbé Testu</i>	p. 126.
<i>Exercices Spirituels, & Meditations de</i> <i>S. Thomas, &c.</i>	p. 127.
<i>La Jerusalem delivrée, du Tasse.</i>	p. 128.
<i>Nouvelle traduction de l'Imitation de J.C.</i>	p. 130.
————— <i>Du Combat Spirituel,</i>	p. 132.
<i>Remarques sur les éditions & traductions</i> <i>du nouveau Testament.</i>	p. 133.
<i>L'Antiprobabilisme, &c.</i>	p. 136.
<i>Nouveaux Noels,</i>	p. 138.
<i>Gazette Littéraire,</i>	p. 139.
<i>Instruction de M. de Meaux contre M.</i> <i>Simon.</i>	p. 140.
<i>Nouvelle traduction d'Anacreon.</i>	p. 142.
<i>La chute de Corefus, Tragedie.</i>	p. 148.
<i>Ode Lat. sur Mendon, avec la traduction.</i>	p. 150.
<i>Epître en vers à M. le Chevalier Baber.</i>	p. 152.
<i>Bibliothèque choisie de le Clerc.</i>	p. 153.
<i>Vie de Cesar de Bus, &c.</i>	p. 154.
<i>Systeme du Cœur, &c.</i>	ibid.
<i>Remarque sur la Pasquinade de Nov.</i> <i>1703.</i>	p. 156.
<i>Maniere de prier, &c. de M. de Belle-</i> <i>garde.</i>	p. 157.

<i>Traité de la Vie Spirituelle, &c.</i>	p. 158.
<i>Dictionnaire de Furetiere, de Trevoux,</i>	p. 159.
<i>Le Galant Nouvelliste,</i>	159.
<i>Nouvelle édition de Pedro Albinovarius,</i>	p. 160.
<i>Le véritable système de M. Cudworth,</i>	p. 162.
<i>Histoire de Guillaume III. &c.</i>	p. 163.
<i>Défi de M. l'abbé Faydit.</i>	p. 165.
<i>Nouvelle édition des œuvres de S. Au-</i>	
<i>gustin.</i>	p. 166.
<i>— des Oeuvres d'Erasmé.</i>	p. 167.
<i>— Du Poëte Cornelius Severus.</i>	p. 169.
<i>La distinction de la nature du bien & du</i>	
<i>mal, &c.</i>	p. 170.
<i>Mort de M. Mascaron, Evêque d'Agen</i>	
	p. 172.
<i>L'origine de la Comédie, &c.</i>	p. 174.
<i>Homélie du Pape, &c.</i>	p. 175.
<i>Remarques sur les ouvrages de M. Robbe</i>	
	<i>ibid.</i>
<i>Ouverture de l'Académie des Médailles</i>	
<i>Novembre 1703.</i>	p. 180.
<i>— De l'Académie des Sciences, &c.</i>	
	p. 183.
<i>Vie de S. Leopold, &c.</i>	p. 188.
<i>Zasids.</i>	p. 189.

More de Linieres,	p. 190.
<i>Cent questions avec ses réponses, &c.</i>	p. 197.
Discours de M. Pouchard, Professeur en Langue Grecque au College Royal,	p. 192.
Mort de M. le Marquis de l'Hospital,	p. 194.
<i>Le Jardinier Solitaire, &c.</i>	p. 200.
<i>La Critique & l'Apologie des auteurs,</i> <i>&c.</i>	p. 203.

Fin de la Table de la premiere partie.

TABLE DES ARTICLES du second Journal.

Avertissement.

Lettre de M. de Chastueil, *sur les duels,*
page 209.

Lettres de défi des Bastards de Grignan
& Valentinois, p. 213.

Nouvelle Pratique du Theatre, de Lopez
de Vega, p. 248.

Lettre de M. Godeau, qui n'avoit pas en-
core esté imprimée, &c. p. 265.

— De M. de S. Quentin *sur le nouveau*

Testament en langue vulgaire Provençale,	p. 271.
— Sur l'efficace propre des Créatures,	p. 275.
Défense de S. Augustin.	p. 288.
Histoire des Croisades des Albigeois.	p. 291.
Remarques sur la Poësie de M. le Curé de Croignon,	p. 295.
— Sur la Poësie de M. Savald.	p. 300.
Nouvelle Traduction des Lettres de S. Jérôme,	p. 302.
— Lettres choisies du mesme Saint. <i>ibid.</i>	
Nouvelle Grammaire Espagnolle, &c.	p. 305.
Traité du merite.	p. 307.
Etrennes de M. Pellegrin	p. 309.
L'ancien & le nouveau Testament en vers par le mesme.	p. 312.
Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue.	p. 313.
Caprices de M. Pic., &c.	p. 314.
Homelie du Pape, &c.	p. 316.
Remarques sur le Conciliabule de Warsovie	<i>ibid.</i>
Lettres choisies de M. Simon, &c.	p. 317.
Oeuvres de M. de Cordemoy, 4 ^e édition.	p. 320.
Lettres Philosophiques, &c.	p. 325.

- Mémoires du pays & des affaires du Nord* p. 330.
- Diverses Lettres, &c. du Baron de la Hontan* p. 332.
- Rapsodie, &c.* p. 337.
- Désaveu en faveur de Madlle. Barbier.* p. 338.
- Confessions abrégées de saint Augustin,* p. 345.
- Biblia Patrum, &c.* p. 346.
- Machines Lithotriptiques de M. Brunet,* p. 347.
- Nouveau système de Méthaphysique, du mesme* p. 350.
- Maniere de faire parler les bestes avec raison., du mesme.* p. 359.
- Lettre du P. Craeville contre M. Faydit.* p. 361.
- Apologie de S. Thomas & de sa Doctrine, contre M. Faydit, dans un Panegyrique prononcé le jour de la Fête de ce Saint.* p. 367.
- Apologie du système de M. Faydit.* p. 368.
- Vie de saint Norbert.* *ibid.*
- Histoire de l'origine de la maison de Lorraine, &c.* p. 369.
- Démêlé du P. Vincent & du P. Picard, &c.* p. 370.

<i>Histoire de l'ancien Testament avec des Réflexions, &c.</i>	P 371.
<i>Vie de Charles V. dernier Duc de Lorraine.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Voyage à la Terre Sainte,</i>	p. 372.
<i>Relation du Baptême du P. Royal de Lorraine,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Censure du Factum fait au sujet des interets, &c.</i>	p. 372.
<i>Censure de l'Apologie des Lettres Prov. &c.</i>	P. 373.
<i>Eclaircissement sur M. de Fourneaux,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Eclaircissement sur l'Antoniana margarita.</i>	P. 374.
<i>Mort de M. de Lucas, &c.</i>	p. 376.
<i>Sonnet, qui a remporté le prix, &c.</i>	p. 377.
<i>Lettre de M. le Duc de Lorraine au Pape</i>	p. 378.
<i>Ode latine sur le Prophete David.</i>	p. 379.
<i>Ouverture de l'Academie des médailles, &c.</i>	p. 380.
<i>Ouverture de l'Academie des sciences,</i>	p. 384.
<i>Manuscrit de M. Swammerdam</i>	p. 386.
<i>Memoires du feu Roy Jacques.</i>	p. 387.

Fin de la Table de la seconde partie,

PIECES FUGITIVES
D'HISTOIRE
ET
DE LITTERATURE
ANCIENNES
ET MODERNES:

A V E C

Les Nouvelles Historiques de France &
des Payis Etrangers sur les Ouvrages
du tems, & les nouvelles découvertes
dans les Arts & les Sciences:

P O U R S E R V I R

A L'HISTOIRE ANECDOTE
DES GENS DE LETTRES.

Troisième Partie.



A P A R I S,

Chez JEAN COT, rue S. Jacques, à l'entrée
de la rue du Foin, à la Minerve.

M. DCC. IV.

A V E C P R I V I L E G E D U R O Y.





PIECES FUGITIVES

D'HISTOIRE

ET DE LITTERATURE.



E commence , M. ce troi-
sième Journal par une Let-
tre écrite au Pere Chamil-
lart , sur une ancienne mé-
daille , que l'on voit dans
son Cabinet : L'auteur de la Lettre est un
jeune Médailliste , qui n'a pas voulu
être nommé. Comme c'est peut-être ici
son coup d'essay dans ce genre de litte-
rature , on le louëra sans doute de re-
douter les jugemens du public. C'est au
Lecteur à examiner si la retenüë de nôtre
nouvel antiquaire est juste. Pour moy je
decide sans craindre de me tromper ,
que cette Lettre , si on en juge par le stile

III. Partie,

C c

dont elle est écrite, n'est pas la première production de son auteur ; elle est d'ailleurs remplie de choses curieuses.

*L E T T R E E C R I T E
au R. P. Chamillart, sur sa médaille
de l'Empereur Gallien, dont il a
été parlé dans trois articles diffé-
rens des Journaux de Trevoux, des
mois de Juin & de Juillet derniers.*

MON REVEREND PERE,

Je rends volontiers justice à votre Cabinet. Je sçai qu'il est très-considérable par le nombre & le choix des médailles qu'il renferme. Egalement assidu à rechercher & habile à connoître ce qui pouvoit l'enrichir, vous avez été des plus heureux en acquisitions & en découvertes. Vous avez eu dans une extrême conservation la plûpart de ces médailles, qui par une fatalité inséparable de leur rareté, sont presque toujours fru-

tes, & vous en avez trouvé beaucoup de singulieres & d'uniques. Je voudrois pouvoir donner ce nom à celle de l'Empereur Gallien, qui a fait sur ce pied-là le sujet de trois Lettres inserées dans vos derniers mémoires de Trevoux. On ne scauroit vous disputer l'avantage de l'avoir publiée le premier; aucun auteur n'en avoit parlé; elle n'est pas rapportée dans l'inventaire de Mezabarbe: Et c'est un préjugé assez vulgaire que de croire unique, ce qui n'est pas dans cet *Index*. Mais vous, MON REVEREND PERE, qui jugez plus sainement des choses, vous n'ignorez pas qu'il y en a beaucoup d'omisées; vous conviendrez même qu'il est peu de curieux, qui ne puissent contribuer à en former le supplément, qui seroit tres-necessaire & tres-aisé, si chacun d'eux vouloit se donner la peine d'envoyer une liste particuliere des médailles qu'ils possèdent; dont cet auteur n'a pas fait mention: Vous y verriez pour lors celle de PIETAS SAECVLI de Gallien, citée en plusieurs endroits; du moins j'ay appris depuis qu'on l'a mise sur la scene avec tant d'éclat; qu'elle estoit aussi dans un Cabinet, que je n'oserois com-

parer avec le vostre.

A cela prés vous voulez bien que j'examine la médaille par elle-même, & que parcourant les différentes explications qu'on m'a données, je vous en dise mon sentiment avec la franchise que vous me connoissés, & selon le peu de lumieres que j'ay acquises dans ce genre d'étude.

Voicy, ce me semble, la médaille qu'il est bon de se remettre devant les yeux. IMP. GALLIENVS Pius AVG. la Tête de Gallien. Revers, PIETAS SAECVLI. Un enfant qui tette une Chèvre. L'enfant est Jupiter, & la Chèvre est Amalthée.

Le Pere Tournemine s'est trop abandonné à son heureux genie, lorsqu'il a traduit sans hesiter les mots PIVS, & PIETAS qu'on lit sur la médaille par ceux-cy *Devot, Devotion*, & qu'il insinuë que selon ce langage, il faudroit prendre Gallien non-seulement pour un *Devot*, mais pour un *modele de devotion capable de la faire refleurir dans son siecle*. L'Anonyme, qui lui a répondu, n'a pas oublié de relever honnêtement cet endroit; mais il ne l'a fait qu'à moitié, &

ce qui reste est sans doute essentiel. *PIETAS*, luy a-t-il dit, est un de ces termes generques qui ont rapport à plusieurs choses differentes. Loin de se borner à cette pieté, à ce zele que l'on a pour le culte du souverain Seigneur, tout soin que l'on prend de s'acquiter de certains devoirs que la nature ou la Religion nous imposent, soit à l'égard de nos peres & de nos meres, soit à l'égard de nos enfans & de nos amis, s'appelle *PIETAS*, & n'est déterminé que par le terme ou le Symbale que l'on joint avec ce mot.

Il devoit ajoûter qu'il signifie encore tres-souvent dans les historiens & sur les médailles, la soumission, la reconnaissance & le respect qui sont dûs au Prince. Ce n'est qu'en ce sens qu'on peut expliquer l'inscription que Suetone dit que le Senat fit mettre au-dessous de la Statuë du Pere de Vitellius *PIETATIS IMMOBILIS ERGA PRINCIPEM*. Tacite a même désigné sous le nom *IMPINETAS* ce que nous appellons crime de léze Majesté; c'est ainsi, comme l'a remarqué M. Spanheim, qu'il qualifie l'accusation d'Albuiella sous Tibere, *refertur IMPINETATIS in Principem*. Et

pour revenir aux médailles, celles d'Antonin, de L. Verus, & de Commode qui ont cette legende PIETATI SENATVS, n'ont esté frappées que pour marquer la reconnoissance du Senat & son attachement à la personne de ces Empereurs; le type, qui est le même dans les unes & dans les autres, empêche d'en douter. On a poussé la chose plus loin dans celles de Balbin & de Pupien, où pour exprimer les obligations reciproques de ces deux associez à l'Empire, la déference les égards que chacun d'eux avoit pour son collegue, enfin une parfaite union & un retour de devoirs, on a mis PIETAS MUTUA AVGG. autour de deux mains jointes. Cela n'estoit peut-estre pas indifferent à l'explication de la médaille de Gallien.

Je ne vous dis rien du mot de PIVS qui accompagne celui de GALLIENVS dans l'inscription, qui est du côté de la tête de ce Prince. Vous sçavez que depuis Commode, ou du moins depuis Septime Severe, les Empereurs & les moindres Tyrans se l'attribuerent indifferemment, & qu'on ne le regarda plus comme un surnom, qui étoit

quelque rapport aux mœurs de celui qui le portoit ; mais qui estoit attaché à la dignité suprême ; ce qui obligea sans doute les Grecs de changer quelquefois leur ΕΥΣΕΒΗΣ en ΠΕΙΘΟΣ, comme l. avoient déjà changé leur ΣΕΒΑΣΤΟΣ en ΑΥΤΟΥΣΤΟΣ.

Je laisse encore à part la comparaison de ces deux legendes P I E T A S S A E C V L I , & S A E C V L I F E L I C I T A S . Il n'a falu qu'un moment de calme , & de tranquillité en quelque endroit de l'Empire de Gallien ; ce qu'on ne lui refusera pas , pour donner lieu à la medaille , qui porte cette derniere inscription ; outre que selon moy ces legendes magnifiques , mais triviales , qu'on trouve presque dans tous les Regnes , & qui suivant les principes d'une exacte philologie , pour trop prouver ne prouvant rien , se mettoient sans beaucoup d'attention dans les tems heureux , ou malheureux , au gré des monetaires , & le plus souvent lors qu'ils ne sçavoient que mettre. Tirés au hazard une de vos tablettes , & vous y trouverés de quoy convaincre les moins credules. J'en rendray cependant si on veut une raison plus précise. Les larges-

ses, que Gallien fit en differens tems, & les jeux magnifiques de toutes les especes, qu'il donna suffisoient pour faire écrier, S A E C V L I F E L I C I T A S, un Peuple qui ne souhaitoit rien de plus, & dont Juvenal avoit dit

*Duas tantum res anxius optat
Panem & Circenses. Sat. 10.*

Témoignage, qu'on ne doit pas regarder comme l'effet de la liberté de mentir assés commune aux Poëtes, ou de la demangeaison de medire assés naturelle à celuy-cy, puisque Cicéron,* à couvert de ces deux reproches, l'avoit dit ingénûment avant luy : *Ludis oblectamur, & ducimur.*

J'ay été plus curieux d'examiner s'il étoit vray que Jupiter fût le Dieu favori de Gallien, & j'ay cherché dans les medailles de ce Prince, les preuves qu'un m'en indiquoit. Si elles m'avoient pû faire juger de sa *devotion* pour quelqu'un de ses Dieux, j'avoüé que je me serois déterminé avec M. Tristan à donner la preference à Apollon : luy seul y est representé sous une infinité de figures.

* Pro Murena.

res, de symboles, & d'attributs differens, toujours avec le titre de *Conservateur*; mais à combien de Divinités Gallien ne s'étoit-il pas voüé? ainsi Neptune, Mercure, Mars, Bacchus, Serapis, Hercule, Venus & Diane sont les premieres, dont les medailles me tombent sous la main, avec les mêmes titres qu'il avoit donnés à Jupiter & à Apollon. Tant de mouvemens où l'affectation a eu visiblement plus de part que la Religion, donnent-ils un démenty aux historiens, qui veulent que Gallien en eut tres-peu, ou point du tout?

Qu'on suppose néanmoins, que le culte de Jupiter ait été plus sincere & plus distingué dans le cœur de Gallien, que tout autre; présumera-t-on, que ce fut parce qu'il étoit un Dieu, dont les exemples s'accordoient avec son inclination, & que cet Empereur qui laissoit languir Valerien son Pere, dans une honteuse captivité, adorât particulièrement Jupiter, parce qu'il avoit détrôné & emprisonné son Pere Saturne? Gallien n'avoit pas contribué aux malheurs du sien; soumis au contraire à ses volontés, & actif à le soulager dans les affaires pé-

nibles du gouvernement, lorsqu'il étoit auprès de lui ; Il y a apparence qu'il fut d'abord sensiblement touché de sa perte, mais qu'un nouveau genre de liberté luy fournit le sujet d'une trop prompte consolation. Les historiens les plus passionnés en parlent ainsi ; quel rapport de ce procédé avec celuy de Jupiter ? L'image de Venus est le Type le plus ordinaire des medailles des Imperatrices & des autres Princesses à qui les Romains défererent le titre d'Augustes; ne l'auroient-elles honorée que par un esprit de libertinage ?

Je viens à la nouvelle explication de l'auteur Anonyme. Elle est ingenieuse & brillante, il ne luy manquoit que d'être juste & naturelle pour la faire adopter par ceux même qui sont le plus ennemis de la nouveauté. *Cette medaille, dit-il, pourroit bien ne signifier autre chose que le soin que l'on prit par l'ordre, & peut-être par la liberalité de Gallien, d'élever ces enfans, que des meres pauvres ou dénaturées exposoient au milieu des rues de Rome. Faustine, ajoute-t-il, s'est renduë par là recommandable à la posterité, & sa medaille qui a pour revers,*

PVELLAE FAVSTINIANAE,
en est une preuve convaincante. Le croyés-
vous, MON REVEREND PERE, que les
Romains ayent voulu annoncer un fait
de cette nature, je dis plus, de cette
consequence, d'une maniere aussi inin-
telligible? Ce n'étoit pas leur coutume;
il n'est point d'écolier qui n'explique ces
legendes & ces medailles de Trajan,
d'Hadrien, d'Antonin & de L. Verus
comme beaucoup d'autres, REX PAR-
THIS, REX ARMENIIS, REX
QVADIS DATVS, ADVENTVI
AVG. AFRICÆ, &c. Les types que ces
legendes environnent, loin d'embaras-
ser qui que ce soit par des mysteres ca-
chés, sont au contraire des images si
naïves & si conformes à l'expression, que
bien souvent on restituë la legende par
le type, & le type par la legende. Sans
cela le P. Tournemine auroit raison de
dire qu'il *regarde les medail'es comme*
des enigmes, dont le vray sens est diffici-
le à déterminer. M. Charpentier * l'avoit
pensé de même sur le témoignage appa-
rent du Poëte Prudence, qui appelle les
monnoyes des enigmes d'or & d'argent,
* Défense de la Langue Françoisé.

mais vous sçavés qu'un de nos amis * le refuta solidement sans le nommer, & qu'il le conduisit par des routes si aisées, à la source du mot *Enigma*, qu'il n'eut plus lieu de douter de sa véritable signification.

De la conjecture de nôtre Anonyme je passe à la preuve sur laquelle il veut l'établir. Selon lui la medaille de Faustine, PVELLAE FAVSTINIANAE, en est une convaincante ; je doute qu'elle vous paroisse même legere, & que vous n'en sentiés le foible au premier abord. Ces filles, qu'on élevoit sous le nom de Faustine, n'avoient pas été tirées du nombre des enfans exposés au milieu des ruës de Rome. La Princesse n'étoit pas assés cruelle pour abandonner les uns sans pitié, tandis qu'elle accordoit libéralement aux autres le secours qu'une nature ingrate leur refusoit. D'ailleurs Faustine n'eut aucune part à l'établissement de cette communauté, s'il est permis de parler ainsi. Voyés sa medaille PVELLAE FAVSTINIANAE, & lisés l'inscription DIVA AVG. FAVSTINA, qui est du côté de la tête de Faustine ;

* Baudelot, auteur de l'Utilité des Voyages. p. 561

vous ferez persuadé, que cela s'est fait après sa mort. Ajoûtez - y pour n'avoir aucun scrupule à ce sujet le passage de Jules Capitolin, dans la vie d'Antonin Pie son mary : *Puellas alimentarias in honorem Faustine Faustinianas constituit.* Vous trouverez encore dans cet Auteur que M. Aurele fit un semblable établissement en l'honneur de Faustine la jeune : *Novas puellas Faustinianas instituit in honorem uxoris mortue.* Y a-t-il là quelque chose, qui donne la moindre idée de ces enfans exposés, dont on cherche les vestiges dans la medaille de Gallien ?

Si celle de Faustine n'y a aucun rapport, la liberalité de Trajan, qui dans ses Congiaires admit les enfans du plus bas âge, conclut encore moins. Cet Empereur, qui porta aussi dignement qu'aucun autre le titre de Pere de la Patrie, regardoit tous les Citoyens Romains comme ses propres enfans, & voulut avec raison admettre les grands & les petits aux distributions publiques, qu'il leur faisoit.

Ne pouvoit-on rien dire de plus apparent en faveur de ce nouveau systême ? Le Temple de la Pieté bâti à Rome sur les débris d'une prison, où une fille ge-

nerieuse avoit long-tems nourri de son lait sa mere prisonniere, & condamnée à mourrir de faim, étoit une circonstance allés avantageuse pour ne la pas oublier ; & parmy les medailles on en pouvoit trouver de plus favorables à ce sentiment que celle de Faustine. Theodore, femme de Constance, Pere du grand Constantin, est representée sur les siennes, tenant un de ses enfans dans son sein, & lui donnant à tetter. Quand l'ingenieux Anonyme auroit composé exprés la legende qui est autour pour l'ajuster à son theatre, il ne l'auroit pû mieux faire ; c'est PIETAS ROMANA. Malheureusement tout cela ne sent point son enfant trouvé, & n'a aucune relation avec Gallien ; de sorte que l'objection du P. Tournemine subsistera toujourns dans toute sa force. *C'est un fait inconnu aux historiens*, & on ne l'établit que par des conjectures.

L'objection a été preveuë, me direz-vous, & on y avoit répondu par avance. La medaille de Gallien nous apprend ce fait, que les historiens ont omis, *soit qu'il ne fût pas assés considerable pour entrer dans leur histoire, ou par quel-*

qu'autre raison que nous ignorons. Rabaissez-vous ainsi le mérite des Medailles pour les charger des faits qui ne sont pas assez considerables pour entrer dans l'histoire ; ou si vous croyez qu'il soit plus facile d'en fabriquer avec toutes ces précautions qui en rendroient le sens difficile à penetrer , que d'écrire une ligne en termes simples & naturels ?

Je m'apperçois , MON REVEREND PERE , que je reduis insensiblement votre rare medaille au sort des medailles ordinaires & communes ; j'appelle ainsi celles qui nous apprennent peu de choses. Ce n'est pas que je ne l'aye , pour ainsi dire , tournée de tous côtez pour y trouver une explication conforme à sa rareté : vous en jugerez par celle-ci, que j'avois d'abord imaginée.

Rome qui étoit le siege & le centre de l'Empire , se sentit moins qu'aucune autre ville des desordre de la guerre que causerent sur les frontieres la revolte des Lieutenans de Gallien , & les irruptions des Barbares. Accoutumée à voir ses Empereurs , elle s'attachoit toujours à leur gloire & à leur fortune. Gallien qui y faisoit son séjour ordinaire , & qui n'é-

toit pas moins politique qu'agreable & bien fait, en ménageoit habilement les esprits, sur tous ceux du peuple qu'il interessoit par le nombre, la pompe, & la nouveauté des spectacles. C'étoit le seul moyen d'en tirer les subsides extraordinaires, dont il avoit besoin, pour reduire les Tyrans en leur opposant des armées, & pour entretenir au moins trente Legions, dont ses medailles font mention, sans les troupes auxiliaires. Ce sont ces subsides que les auteurs, qui ont écrit depuis Gallien, ont qualifié d'exactions; & c'est ce qu'on appelloit de son tems PIETAS SAECVLI, par deux raisons. L'une est, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, & de vous en citer des exemples, que le mot PIETAS signifie dans les historiens & sur les medailles, la soumission, le respect, & generalement tous les autres devoirs des sujets à l'égard du Prince. L'autre, que ce terme renferme aussi une espeece de gratitude de la part du Prince, des secours qu'il reçoit de ses sujets; ce qui est la chose du monde la plus propre à gagner les cœurs, & ce qui en dépend. Il ne s'agit plus que de trouver un rapport entre le type & la

& la legende ; ce qui ne me paroît pas difficile. Il étoit ordinaire aux Empereurs d'emprunter sur les monumens publics, la figure des Divinités les plus celebres, soit pour se rendre plus venerables, soit qu'ils ne trouvaissent personne sur la terre avec qui se comparer, sans s'avilir. Gallien fait donc sur nôtre medaille le personnage du petit Jupiter sous la chevre Amalthée, état qui marque à la verité sa foiblesse, mais d'une maniere toute noble, & qui lui convient ; car Jupiter est toujours Jupiter ; Amalthée, sa chere nourrice, & dont une seule corne étoit l'abondance même, & la source inépuisable des richesses, represente ici le Peuple Romain, qui entierement dévoué à son Empereur l'assiste de toutes ses forces, & qui sous ce symbole semble l'assurer d'une victoire sur les rebelles, d'autant plus certaine, que dans le combat de Jupiter contre les Titans, ce Dieu ne se servit que d'un bouclier couvert de la peau de la chevre Amalthée, pour les effrayer & les vaincre.

Si cette explication vous semble trop recherchée, il faut vous en donner une plus simple. Gallien, par les principes

d'une reconnoissance & d'une *pieté* assés en usage chez les Romains, pouvoit non seulement avoir fait des obseques magnifiques, mais même decerner des honneurs divins à sa nourrice. Le Heros de Virgile, le pieux *Ænée*, dont les Césars se vantoient de descendre, en avoit laissé un exemple memorable à sa posterité.

*Tu quoque littoribus nostris Æneia
Nutrix*

Æternam moriens famam Caieta dedisti,

Et nunc servat honos sedem tuus, &c.

*Tum pius exequiis Æneas ritè solutis,
Aggere composito tumuli, &c.*

La Legende PIETAS SAECVLI, ne scauroit donc être plus justement employée que dans cette occasion; & Jupiter sous la chevre Amalthée, sa nourrice, qu'il plaça parmy les astres, est un type qui n'a pas moins de rapport au sujet qu'à la legende. Ils forment ensemble un beau monument à l'honneur de Gallien, qui par une seule action heureusement consignée sur le métal, semble atteindre à la gloire du Souverain des Dieux, & égaler en *pieté* le Prince.

dont Rome & ses Empereurs croyoient tirer leur origine. Il ne tient qu'à moy de pousser la conjecture plus loin. La medaille du jeune Salonin, fils de Gallien, sur laquelle on lit DII NVTRITORES, viendroit fort à propos si je voulois traiter plus serieusement cette matiere.

Decidez donc, MON REVEREND PERE, comme il vous plaira, de l'une & de l'autre de ces explications ; je vous l'abandonne comme une premiere imagination, dont je ne suis pas assés amoureux pour la défendre contre vous, de qui j'ai l'honneur d'être

Le tres-humble & tres-obeissant Serviteur,
G. D. B.

La Science des medailles antiques, quoyque tres-abstraite, & à la portée de tres-peu de gens, ne laisse pas que d'être fort à la mode. La lettre precedente est la premiere piece de ce genre dont je vous aye fait part : elle ne peut

manquer d'interessier, puis qu'elle sert de réponse à trois lettres qui ont paru sur la même matiere dans les Journaux de Trevoux des mois de Juin & de Juillet derniers. La premiere, & la troisiéme de ces lettres sont du P. Tournemine, comme le marque l'Etiquete. On avoit d'abord attribué la seconde au P. Har-
doüin; & les lettres initiales J. H. qu'on a mises au bas avoient, je crois, plus aidé à la méprise que le goût & le stile; aussi le P. Har-
doüin s'en défend, & la desavouë. On la donne d'une commune voix au P. Chamillart, à qui vous voyés que nôtre Auteur s'adresse de bonne foy, comme à un ami qui sembloit devoir être l'arbitre de cette contestation, avec d'autant plus de justice, que le monument dont il s'agit lui appartient.

Vous serez bien aisé, M. de voir une critique, qui n'avoit pas encore été imprimée, du *Parallele des Anciens & des Modernes*; de Monsieur Perrault. La main, d'où vient cette piece, vous la rendra chere; vous y remarquerez un goût exquis & un jugement solide. L'habile homme, qui en est l'auteur, & qui est celebre dans le monde par tant de grands

ouvrages sortis de sa plume, ne perdit pas le goût de l'antiquité par la lecture de l'ouvrage de M. Perrault, qui trouva, lors qu'il parut, des partisans & des critiques.

L'auteur de la lettre suivante ne marqua pas seulement alors la veneration qu'il conservoit pour les Anciens, il se déclara dans une autre occasion, pour la Philosophie d'Aristote, par la Critique qu'il fit de celle de M. Descartes.

A. . . . le 10. Octobre 1692.

SI-tôt que je fus hors de Paris, M. & des affaires qui me retenoient, je me mis à lire vôtre ouvrage, & le tracas du voyage ne m'empêcha pas d'y apporter toute l'attention necessaire. J'esperois vous envoyer de Caen les remarques que j'y ai faites; mais j'y ai trouvé si peu de repos & de loisir, qu'il a fallu remettre tout à ce tems & à ce lieu-ci, où je me possède un peu davantage, quoyque la proximité d'A**, & les affaires qui m'y mement, m'attirent beaucoup de monde, & par consequent beaucoup de distraction.

Pour venir au fait , vôtre livre m'a donné un extrême plaisir. Le bon sens , l'élégance , l'érudition polie & digne d'un honnête homme , l'observation exacte des caracteres de vos personnages , tout cela m'a charmé ; mais plus que cela encore , un air de probité qui y éclate dans le soin que vous avez pris de défendre courageusement , contre la malignité de la calomnie , des gens dont nous avons connu le mérite. J'ai été ravi des loüanges que vous avez données à la Pucelle de M. Chapelain contre la prévention du vulgaire. Vous avez dé-mêlé avec beaucoup de penetration le Burlesque de Scarron , & celui de M. Despreaux. Enfin j'ai trouvé mille & mille endroits , qui m'ont infiniment plû.

Pour le fond de la question , soyez persuadé , M. que personne ne sçauroit apporter pour en juger , un esprit moins prévenu qu'est le mien. J'estime les anciens , mais je ne les adore point , je ne les tiens pas impeccables. Je vois leurs défauts , & je conviens de plusieurs de vos accusations. J'admire d'ailleurs plusieurs ouvrages modernes , & je les préfere à plusieurs autres anciens de même genre.

J'ai dit dans un ouvrage , qui a paru en public il y a plusieurs années , que nous surpassons infiniment les anciens dans les ouvrages de galanterie , & dans la maniere de traiter l'amour. J'ai pensé la même chose sur plusieurs Arts & plusieurs Sciences. Tel a toujours été mon sentiment , & j'ai crû que quiconque en auroit un autre , soit pour , soit contre les anciens , tomberoit dans quelque extrémité vicieuse. J'ai déjà osé vous dire plus d'une fois , que si vous aviez pris ce parti un peu plus exactement , que vous ne paroissez avoir fait , vous auriez gagné tous les suffrages ; & que j'apprehendois que vous ne vous laissassiez flatter à la nouveauté de vôtre opinion , & aux applaudissemens d'une infinité de gens , qui ne connoissant point l'antiquité & desespérant de la connoître , pour la longueur & la difficulté du travail , & la rareté des talens qu'il y faut apporter , trouvent que c'est plutôt fait de la mépriser que de l'étudier ; par un effet de l'amour propre qui ne permet gueres à l'homme d'estimer que ce qu'il possède. Vous avez trop de raison , pour faire cas de ces approbateurs , & pour recevoir d'autres ju-

ges que des gens , qui ayant joint à beaucoup de lumieres naturelles un grand usage des lettres anciennes & modernes , & pour approcher plus prez de vôtre sujet , une grande connoissance des Poëtes de tous les tems. Je ne me donne pas pour tel ; aussi ne pretens - je pas que vous vous en teniez à mon avis. Je vous supplie seulement de prendre en bonne part , ce que mes connoissances bornées m'ont fourni , & que j'aurois bien scû me reserver à moy seul , si vous n'aviez desiré que je vous en fisse part.

Je commencerai par vôtre remarque qui regarde le dessein de vôtre ouvrage. Vous ne l'expliquez pas assez nettement, ce me semble , ni dans cette partie , ni dans les precedentes. Vous ne dites point, si vous comparez les ouvrages ou les ouvriers. Tantôt vous donnez l'avantage à nôtre siecle dans les uns & dans les autres ; tantôt vous abandonnez à l'antiquité la superiorité de l'esprit , vous retranchant seulement dans la perfection des Arts & des Sciences : ce qui ne seroit pas un grand avantage pour nôtre siecle , puis qu'il n'auroit la gloire que de quelque augmentation : & il semble
que

que vous avez affecté cette incertitude pour vous faire des retraites quand vous seriez pressé. Cependant quand vous abandonnez ainsi aux anciens l'avantage de l'esprit, comme vous avez fait en quelques endroits de ce dernier livre, ne leur disputant plus que celui des ouvrages, vous allez directement contre votre titre, qui promet un parallèle des personnes seulement; & vous rendez inutiles tous les reproches que vous faites aux anciens, des fautes qu'ils ont commises contre le bon sens, & qui ne sont que des fautes personnelles. Et lorsque M. de Fontenelle a pris l'affirmative pour vous, la preuve dont il s'est servi, tirée de la disposition des fibres du cerveau, regarde les personnes, & non les ouvrages. En effet, si vous eussiez disputé l'avantage de l'esprit aux anciens, & que vous leur eussiez égalé les modernes, c'eût été un grand préjugé pour la préférence des ouvrages modernes, qui par dessus cette égalité ont toujours l'avantage des lumières que le tems a apportées. Aulieu qu'abandonnant aux anciens la supériorité de l'esprit, on ne peut douter que l'inégalité des produc-

tions ne suive celle des genies, d'où elles partent.

Comme on ne voit pas assez clairement vôtre pensée sur cette question, permettez-moy de vous dire que vous n'exposez pas aussi, assez fidelement le sentiment de vos adversaires, qui parlent sous la personne de vôtre president. Quand vous lui ferez dire des sottises que personne n'a jamais dites, pour avoir lieu de les combattre, & de vous égayer, la gloire n'en sera pas grande, & vous n'avancerez pas beaucoup vôtre victoire. Qui sont ces critiques, qui ont dit ce que vous faites dire au president, qu'on ne pourra jamais rien faire qui approche des ouvrages des anciens que vous nommez? Qu'il est impossible qu'on atteigne au degré de beauté qu'on y voit: Qu'*Homere est le plus melodieux versificateur, qui ait jamais été & qui sera jamais*? Qu'il faut se mettre à genoux devant les inscriptions des medailles antiques, & que leur simplicité est adorable? On ne manquera pas de vous répondre ce que vous répondez pour la défense de saint Amant, qu'il faut condamner les partisans de l'Antiquité su

ce qu'ils disent, & non pas sur ce que vous leur faites dire.

Ma seconde remarque s'étend sur tout votre ouvrage dans le jugement que vous entreprenez de faire des Poëtes & des Poëmes. Vous ne le faites que par le détail, & par l'examen de quelques pensées ou expressions particulieres ; au lieu qu'il semble qu'il falloit examiner les ouvrages en gros, le dessin, l'ordonnance, la conduite, la distribution, l'artifice, les ornemens, les images, les arrangemens & leurs effets. Et c'est ce que vous n'avez point fait ; ou si vous l'avez fait, ç'a été tres-superficiellement. C'étoit là pourtant le capital ; & quand vos adversaires vous passeroient comme veritables tous les petits défauts d'expression, de bienséance, & si vous voulez de jugement, que vous avez remarqué, ils feront toujourns en droit de vous dire, qu'on ne juge point des ouvrages par des minuties, que les plus grands hommes negligent, mais par le total. Vous vous servez vous-même de cette raison & de cette regle pour justifier la Pucelle qui a été traitée comme vous traitez l'Iliade, & dont on a jugé par des expres-

sions particulieres , qui ont paru dures & forcées ; par quelques comparaisons peu heureuses , & nullement par l'essentiel de la piece : comme qui jugeroit d'un palais par deux ou trois pieces écornées. Vous reconnoissez encore la certitude de cette regle , lorsque vous dites ailleurs que la versification n'est point essentielle au Poëme. Vous pouviez y joindre les mœurs & les coûtumes qui le sont encore moins ; & sur ce principe toutes vos remarques deviennent à rien. On peut dire de plus que nôtre Nation & nôtre siecle corrompus par le goût des femmes , sont ennemis des ouvrages longs & soutenus. Il ne nous faut plus que des Madrigaux , des Triolets , & des Rondeaux. A peine peut-on lire une Ode entiere. Peut-on élever aujourd'hui son esprit à la grandeur du Poëme Epique ? A-t-on la patience de le lire ou de l'examiner ? Sçait-on les regles par lesquelles il en faut juger ? On en juge par les mêmes regles par où on juge des Madrigaux ; par des pensées delicates , des tours agreables , & des expressions fines & polies. On veut cela dans tout le Poëme Epique ; on veut qu'il soit par tout

Madrigal , c'est-à-dire ridicule ; comme qui voudroit que toute la peinture de la Galerie de Versailles fût de mignature. Pour bien établir vôtre parallele , il falloit opposer Poeme à Poeme , Epopée à Epopée : mais vous n'aviez garde de le faire. Les Modernes n'y auroient pas trouvé leur compte. Vous n'aviez garde non plus de rechercher en détail les pauvretes des Poëtes Modernes , comme vous avez recherché celles des Anciens. Les Astragales de l'*Alaric* n'auroient pas accommodé vos affaires. Et quand vôtre bonne foy & vôtre candeur vous forcent à reconnoître la superiorité de l'*Eneïde* sur les Epopées modernes , cet aveu ne fait-il pas la décision de la question , non seulement en faveur de l'*Eneïde* , mais encore de l'*Iliade* & de l'*Odyssée* , dont l'*Eneïde* n'est que le raccourci.

Vous ne traitez de l'action , de la fable , & de la constitution de l'*Iliade* qu'en un seul endroit. C'est lorsque vous dites que quelques-uns ont crû que l'*Iliade* n'étoit faite que de pieces rapportées , & que cette opinion est une preuve incontestable du peu de bonté de la fa-

ble de l'Iliade. A ce raisonnement on en opposera un autre, que le peu de solidité de cette opinion paroît par la régularité de la fable de l'Iliade ; parce qu'il est contre toute raison de penser qu'une si merveilleuse product on soit l'ouvrage du hazard. Il faut donc en revenir à ce que vous faites dire à votre président ; qu'il faut examiner la fable de l'Iliade en elle-même : & alors on trouvera l'unité de l'action, la proportion du tems, qu'on a, ce me semble, réduit à cinquante & un, ou cinquante-quatre jours, l'artifice de commencer sa narration par le milieu de la fable, la situation des Episodes, la variété & l'arrangement des images, & le tissu de toute la piece. Ce qu'il est aussi impossible d'imaginer qu'un amas fortuit de divers morceaux ait pû faire, que d'imaginer que des pierres jettées au hazard du haut d'une montagne ayent formé un palais au pied. Ajoutez à cela cette uniformité de stile, de genie, & de couleurs qui regne par tout le Poëme, & fait voir que toutes ces parties viennent d'une même main. Ajoutez encore la convenance non seulement de caractere, mais encore de la

disposition des parties de l'Iliade , avec l'Odyssée , qu'on ne peut pas dire être un tissu de pieces rapportées. Ajoûtez enfin que lors qu'Aristote a medité sur la nature de l'Épopée , sa raison ne lui a pû rien fournir de meilleur que ce qu'Homere avoit mis en pratique. E il ne faut pas croire qu'Aristote , pour être méprisé par quelques Philosophes de ce siecle , qui ne l'ont jamais connu , soit coulé à fond. Il a des défauts , & de tres-grands : mais à tout prendre , je ne connois point de Philosophe qui lui soit comparable en penetration , en subtilité , en étendue d'esprit , & en profondeur d'érudition. Mais ce qui decide la question , c'est que l'Éneïde , qui a de vôtre aveu la preference sur tous les Poemes Épiques anciens & modernes , & l'Odyssée même , ont été formées sur ces regles & sur ce modele.

Je viens maintenant aux remarques particulieres que vous avez faites sur divers endroits d'Homere , de Virgilé & d'Horace : & avant que de venir au détail , je puis vous dire en general que presque tout le ridicule , & tous les défauts que vous y reprenez , ne viennent

que de la diversité des mœurs & des langues. Si nôtre siecle & nôtre Nation étoient les regles du bien & du bon , le differend seroit bien-tôt vuïdé : mais nôtre siecle étant partie en cette cause , il ne doit pas en être juge. Vous le faites juge neanmoins , en pretendant tacitement que les Anciens ont dû faire tous leurs Rois semblables au nôtre , & tous leurs palais semblables à celui de Versailles. Sur ce fondement le siecle de Loüis le Grand se moquera de celui de François Premier , qui portoit les cheveux courts & la barbe longue ; & par le même droit celui de François Premier plaisantera sur ces chariots tirez par des bœufs, dont se servoient les Rois Merovingiens. Estes-vous bien assuré qu'il ne viendra pas un siecle où toute la magnificence du nôtre passera pour pauvreté ; & un autre plus sage que le nôtre ennemi du luxe , amateur de la modestie , de la temperance & de la frugalité , qui aura honte de nôtre vanité & de nos profusions ? Vous trouvez mauvais qu'Homere ait mis du fumier à la porte du palais de Laërte ; pourquoy ? parce qu'il n'y a pas de fumier à la porte

du Louvre , ni du Palais de Versailles ? Et ne nous reste - t - il pas une infinité d'actes faits par nos Rois , & dattez , *In Corte Domini nostri Regis* , où le mot cors , d'où est venu celui de *cour* , signifie un *pailler* , une court de village où l'on nourrit de la volaille. Le siecle de Loüis le Grand se moquera même de la grossiereté & de la mal-propreté du siecle de Loüis le Grand , lorsque tout le monde mangeoit, il n'y a pas long tems du potage dans le même plat , chacun avec sa cuëillere , qu'on portoit du plat à la bouche , & de la bouche au plat ; ce qui seroit mal au cœur aujourd'hui. Votre prévention contre Homere vous fait dire sur cela une chose qui marque une grande démangeaison de reprendre, mais que personne n'approuvera. Vous dites qu'Homere n'a pas pû nous donner des mœurs plus polies que celles de son siecle , mais que ces sortes de mœurs avilissent pourtant son ouvrage. Le merite d'un ouvrage peut - il dépendre des mœurs du siecle où il est écrit. L'élevation de genie , la beauté des pensées , la sublimité du stile , la constitution ou la disposition reguliere du Poëme , ne

font-elles pas de tous les tems ; & pour m'expliquer comme vous , ne semble-t-il pas qu'elles ayent été faites de toute éternité ? Méprifez donc non seulement l'Iliade , mais même l'Eneïde , la Jerusalem délivrée , la Pucelle , & tous les Poèmes Epiques , parce qu'on n'y voit pas d'artillerie , ni de fortifications à la mode d'aujourd'hui. Méprifez tous les tableaux anciens des plus grands maîtres , parce qu'on n'y voit pas de brandebourgs , ni de barbe à la royale , ni d'audaces aux chapeaux , ni de falbala aux jupes des Dames.

La diversité des langues donne encore beau champ à vos censures , sur la supposition , que lorsque des termes de différentes langues ont une même signification , ils ont aussi un même usage. Il seroit pourtant aisé de vous faire voir le contraire par cent exemples. Tel mot est bas dans une langue , qui ne l'est pas dans une autre ; il plaît dans l'une , & choque dans l'autre , la signification demeurant toujours la même. Dans ces paroles de Virgile , *Phyllis amat Corylos* , le dernier mot est tres-agreable : dites en François , *Phyllis aime les Cordonniers* ,

on s'en moquera. Les Cordonniers sont pourtant en François & en Latin la même chose. Si l'on se sert de ce passage pour rendre Virgile ridicule dans les ruelles, Virgile y perdra-t-il beaucoup? Et si un homme intelligent & connoisseur s'y rencontre, que pensera-t-il du goguenard & de ceux qui lui applaudiront? Croyez-vous qu'il soit plus mal aisé de ridiculiser Malherbe & tous nos meilleurs Poëtes par cette voye, qu'il vous l'a été de ridiculiser Homere, Virgile & Horace? Traduisez en Latin ce Vers de Malherbe, *De pleurs se nage le visage*; & vous verrez dans quel ridicule vous allez faire tomber l'Horace de notre Langue. Traduisez encore ceux-ci, *Ta loüange dans mes Vers d'Amarante couronnée*. & vous verrez si une loüange couronnée d'amarante plaira autant en Latin qu'elle plaît en François. Dites en Latin ce que M. Chapelain a dit si noblement en François, que les beaux esprits ont pris le Cardinal de Richelieu pour but de leurs veilles; & vous verrez s'il sera bien difficile de se réjouir aux dépens de M. Chapelain, quand on verra les beaux esprits tirer au blanc, &

décocher leurs veilles sur le Cardinal de Richelieu. Tournez en Latin nos façons de parler à la mode, *un gros revenu, une grosse terre, il est à la Cour, sur un bon pied, il faut voir, il faut sçavoir, il se donne des airs, il a l'esprit mal tourné,* & mille semblables ; & vous donnerez beau jeu au Parterre Latin. Apres avoir remarqué, comme vous avez fait avec justice, que nous ne sçavons pas assez bien le Latin & le Grec pour juger de leur beauté, croyez - vous le sçavoir assez bien pour les reprendre ? Vous vous moquez d'Horace d'avoir mis le mot de *poutre* pour un *vaisseau*. Si la Langue le lui a permis, vous devez vous moquer de la Langue Latine, & non pas d'Horace. Si la Langue Françoisse me permet de dire que je trouvai un homme avec une cravate, une brandebourg, & un codbec, quelque choquans que paroissent ces termes à un Danois ou à un Anglois, auront-ils droit de se moquer de moy, parce que je me ferai servi de termes, que m'a appris ma Langue maternelle ?

Passons au détail de vos remarques. Vous reprenez Homere & Virgile d'avoir

laissé leurs Fables imparfaites ; l'un en ne rapportant point la prise de Troye , & l'autre en ne parlant point du mariage d'Enée avec Lavinie , ni de la prise de possession du Royaume des Latins. Cela revient assez avec la remarque que vous avez faite , que l'Eloquence laisse beaucoup de choses à suppléer à l'auditeur ; ce que ne fait pas la Poësie. Je vous avouë que j'ai été étonné de voir un grand Maître comme vous dans ce sentiment ; car tous ceux qui ont écrit de l'Art Poëtique , & du rit & de l'art de parler , conviennent que soit en Vers , soit en Prose , rien n'est plus fastidieux qu'un recit trop circonstancié , entrant trop dans les minuties & dans le détail : comme au contraire rien ne flate plus agreablement l'auditeur , que la confiance qu'on prend en la bonté de son esprit , pour penser tout ce qu'il faut penser , sans qu'on prenne soin de le lui exprimer. De sorte que le souverain artifice est de faire penser des choses sans les dire. Appliquez cette maxime à l'Iliade & à l'Éneïde ; & vous trouverez qu'Homere en rapportant la mort de celui qui seul empêcha la prise de Troye ,

a fait assez entendre la prise de Troye sans la rapporter ; comme Virgile a fait entendre le mariage d'Enée avec Lavinie, d'où dépendoit son droit sur la succession de l'Empire Latin , en rapportant la mort d'un rival qui seul lui faisoit obstacle. Mais de plus, de quel droit reprendrez-vous Homere , de n'avoir pas rapporté la prise de Troye ? si cela est hors de l'action & de la fable de son Poëme. A-t-il dit dans sa proposition, qu'il va chanter la prise de Troye, nullement ? Il a dit qu'il va chanter la colere d'Achille ; car il ne faut pas que vous esperiez que l'on ait plus de foy aux conjectures que vous proposez , sur le dessein de l'Iliade & sur la maniere dont elle a été composée , qu'aux paroles même d'Homere , au témoignage de toute l'antiquité , à la réserve de deux ou trois Sophistes aventuriers , peu entendus dans l'art Poëtique , & principalement comme je l'ay déjà dit, à la constitution de ce Poëme qui a servi de regles aux plus grands hommes qui sont venus depuis , anciens & modernes. Ainsi l'on jugera qu'icy, comme en d'autres endroits, vous vous faites jeu à vous mê-

me , & vous imposez à Homere tout ce que vous croyez pouvoir le rendre ridicule.

Lors que vous blamez ces Odes libres qui font des écarts & sortent de leur sujet sans y rentrer, vous blamez non seulement Horace & Pindare, mais encore les Pseaumes & les Cantiques sacrez, & l'usage de tous les siecles & de toutes les nations ; j'ay connu un homme qui promettoit bien serieusement de prouver qu'il n'y avoit point de Pseaume de David, dont il ne pût montrer la cause efficiente, la cause finale, la cause materielle, & la cause formelle. Ce sentiment a été renouvelé depuis peu par un Commentateur du Psautier. Suivant cette regle il n'y aura gueres de difference entre un argument en forme & une Ode : & la Poésie ne dépendra plus du genie & de l'inspiration, mais des regles de la Logique. Il n'y aura plus de fureur Poëtique, & les meilleurs Dialecticiens seront les meilleurs Poëtes. Pour moy je suis d'un autre goût, j'aime un esprit libre, affranchi des entraves de l'art, qui s'égayé sans contrainte, qui conduise le mien

par des routes diverses , & qui me surprenne en me mettant devant le yeux des images nouvelles. Je n'aimerois pas une promenade forcée , où je serois assujetti à marcher toujours en droite ligne & à pas comptez ; je veux pouvoir sortir de chez moy par une porte & rentrer par une autre , m'écarter à droite & à gauche , doubler le pas , courir , me coucher sur le gazon , sauter un fossé , grimper sur la montagne , & descendre dans la vallée.

Au reste je ne vois pas comment vous accommodez l'opinion que vous avez là-dessus , avec ce que vous dites ailleurs en parlant des comedies , qu'il n'est pas vray que toutes choses demandent une grandeur déterminée. Vous voulez des regles à l'Ode & vous n'en voulez pas aux Comedies : sur ce principe vous approuvez des Comedies , où ny l'unité de lieu , ny la regle des 24. heures ne seront point observées. Vous ferez des Poëmes Epiques de 24. heures & des Comedies d'un an. Vous ferez les uns & les autres de cent ans , quand la fantaisie vous prendra. Vous ferez un grand portail à une petite maison , sans craindre

craindre qu'on vous dise ce qui fut dit autrefois en pareil cas , fermez vostre porte de peur que vostre maison ne s'en aille , vous ferez un grand habit à un petit homme , vous donnerez les mains d'un Nain à un Geant. On ne s'assujettira plus aux proportions , & ces galeries que vous faites longues sans bornes pourront estre si basses & si étroites que l'on voudra. Je vous laisse à juger toutes les autres consequences de vostre Paradoxe.

Du moins en tirera-t-on une toute contraire aux bornes que vous donnez à ces comparaisons, que vous appelez à longues queueës. Car si les choses ne doivent pas avoir une grandeur déterminée , pourquoy empêcherez-vous Homere d'étendre ses comparaisons tant qu'il luy plaira ? Quoyque ce ne soit pas tant à Homere qu'il le faille imputer , qu'au genie des peuples d'Asie , chez qui on croit qu'il étoit né. Ces Peuples sont grands parleurs , au contraire des Lacedemoniens. Nous tenons le milieu entre eux : mais nous ne devons pas pretendre que nostre usage soit la regle du leur , du moins ne l'ob-

tiendrez-vous pas par un parallele des anciens & des modernes , mais plutôt par un parallele de l'Asie & de l'Europe.

Lors qu'en condamnant les comparaisons d'Homere vous avez avancé fort affirmativement , que les Livres saints ny aucun Poëte sacré ou profane, n'en fournissent aucun exemple, vous ne pouviez rien alleguer de plus contraire à vostre opinion. Les Livres saints, les livres des Perfes & des Indiens, l'Alcoran & les Livres Arabes sont pleins de ces comparaisons étenduës. Salomon ne compare-t-il pas les cheveux de l'Epouse à des troupeaux de chevres qui descendent du mont Galaad : ses dents à des brebis tonduës qui sortent du bain ayant toutes deux agneaux , sans qu'aucunes d'entre-elles soit sterile, son cou à la Tour de David , qui a été bâtie avec des remparts & des défenses , de laquelle sont suspendus mille boucliers , qui servent à armer de braves soldats; ses mammelles à deux chevreaux, qui paissent parmy les lys , les jointures de ses jambes & de ses cuisses à des colliers precieux travaillez par la main de

l'ouvrier, & son nés à la Tour du Liban qui est tournée du côté de Damas. Quoy que les queuës que ces comparaisons traissent ne leur soient pas essentielles, elles ne laissent pas d'en estre un ornement ; & ces Peuples ne se contentent pas de voir l'image de ce qu'on leur presente, ils en veulent encore voir la bordure. Qui y regarderoit bien, trouveroit même plusieurs comparaisons semblables dans les Poëtes modernes. Quand M. Chapelain a comparé un homme résolu à un chesne battu des vents, étoit-il essentiel à sa comparaison de représenter ce chesne sur l'Apennin ? & quand Malherbe a comparé un conquérant à un fleuve débordé, aprez avoir, dit-il, ravagé tout ce qu'il rencontre, étoit-il necessaire d'ajouter qu'il ôte aux campagnes voisines l'esperance des moissons ? Il n'y a difference de ces queuës à celles des Asiaticques, que du plus au moins. Si vous aviez pensé aux Falbala qui sont aujourd'huy si à la mode, vous n'aurez pas dit qu'il faut que les queuës soient de la même étoffe & de la même couleur que les robes dont elles font partie.

Le reproche que vous faites à Pindare & à Horace de finir leurs vers par les premieres syllabes des vers suivans, tombe encore sur la nature de leur Poësie & non sur leurs personnes. Ils ont fait des vers suivant les regles receuës chez eux & de leur tems. Ces regles ne vous plaisent pas, elles ne plaisent pas à nostre siecle, elles plaisoient au leur. Voilà un procez entre nous & eux : nous appartient-il de le decider & de nous consulter juges en nostre propre cause ? La rime fait une des beautez de nostre Poësie. Si Pindare & Horace revenoient au monde, auroient-ils raison de s'en moquer, & de dire que cette rencontre de sons qui nous flatte si agreablement est puerile, & que c'est une badinerie de chercher pour nos oreilles un agrément si bas & si vain, lors qu'il faut s'appliquer à plaire uniquement à l'esprit ? & si à deux mille ans d'icy il revenoit un homme autant adorateur de son siecle, & ennemy de l'antiquité que vous l'estes, auroit-il raison de se moquer de vos Poësies parce qu'elles sont rimées ?

Le precepte d'Horace sur la modestie des propositions des Poëmes que vous re-

prenez, est fondé sur la nature. L'esprit de l'homme est enen ; de la jactance & de l'ostentation : Il aime au contraire la simplicité & la modestie. Les propositions fastueuses sont des dettes que l'on contracte avec les lecteurs : si l'on s'en acquite on leur fait justice, & ils n'en sçavent point de gré au debiteur ; si on ne le fait pas ils s'en plaignent, & ont action contre luy. Il est de l'adresse de ceux qui veulent plaire de promettre peu pour surprendre agreablement l'esprit en donnant beaucoup. Dire qu'on va chanter le Vainqueur des Vainqueurs de la terre, c'est dire qu'on va chanter les plus grands exploits qui ayent jamais été faits ; & quand aprez avoir élevé son esprit à de si vastes esperances, on ne trouve plus que des victoires remportées sur un Peuple affoibly, divisé & trahy, on accuse le Poëte d'imposture, & on a honte de sa propre credulité ; mais comment avez-vous pû dire sur cela qu'on ne blâme point le frontispice d'un palais pour estre magnifique, mais seulement le palais qui ny répond point ? Vous supposez donc que le palais est fait pour le frontispice, & non le frontispice

pour le palais ; car autrement l'on a dû proportionner le frontispice au palais pour lequel il étoit fait , & si on y a manqué, on est blâmé avec justice , * témoin le magnifique portail d'une maison de Paris des plus médiocres , que vous connoissez , dont on s'est tant moqué , & à quoy l'on applique avec raison ce proverbe , *belle montre & peu de rapport*. Je ne sçay si c'est pour vous divertir , ou si vous parlez sérieusement , quand vous comptez les *A* de *cantabo* & de *cano* , & que vous faites dépendre le precepte d'Horace du son que les lettres font entendre à l'oreille : si c'est une plaisanterie, permettez-moy de vous dire qu'elle me paroît froide ; si c'est tout de bon , on vous répondra qu'il s'agit du sens, & non du son des paroles , & que la promesse d'écrire la fortune de Priam qui avoit été agitée dez son enfance , & suivie de tant d'évenemens , & l'épithete ajoutée à *Bellum* jettent dans l'esprit du lecteur , une si grande attente que le Poëte ne la sçauroit remplir.

Je ne vous suivray pas pied à pied

* C'étoit le frere de M. Perrault , fameux architecte , qui avoit donné le dessein de cette maison.

dans toutes vos autres remarques ; cela nous meneroit trop loin. J'en toucheray seulement quelques-unes. Dans la comparaison agréable & ingénieuse que vous faites de la Poësie & de la Peinture , vous mettez les descriptions ornées & les metaphores hardies hors du nombre des figures de la Rhetorique. C'est ce que les Maîtres de l'Art ne vous passeront pas.

Vous dites ensuite que le capital de la Poësie est de plaire , comme celui de l'Eloquence est de persuader : il est vray que la fin que se proposent d'ordinaire les Poëtes , c'est de plaire. Ce n'est pourtant pas celle, que se doivent proposer les Poëtes Epiques , Tragiques & Comiques , mais d'instruire en plaisant. Ainsi le plaisir est une fin subordonnée à l'instruction , ou pour mieux dire il est plutôt un moyen qu'une fin. Et comme le Poëte cherche à instruire par le plaisir , l'Orateur cherche aussi souvent à persuader par le plaisir. De sorte que le capital de la Poësie n'est point de plaire , mais d'instruire en plaisant , & l'Orateur ne cherche pas moins à plaire pour persuader , que le Poëte à plaire pour instruire.

Vous daubez le pauvre Homere, parce qu'il a placé, dites-vous, l'Isle Syrie sous le Tropicque; s'il a fait cette faute, elle est assurément grossiere: & ceux qui l'ont loüé de son sçavoir exact dans la Geographie, ont donc été de grands ignorans; mais s'il a parlé en cela tres-correctement & tres-veritablement, quelle prise donnez-vous vous même sur vostre ouvrage aux partisans de l'antiquité. Il est certain, premierement que de reprocher à Homere qu'il ait ignoré la situation d'une des Cyclades telle qu'étoit l'Isle dont il s'agit, si connües alors, si frequentées & si voisines de son pais, c'est comme qui reprocheroit à M. Chapelain d'avoir ignoré la situation de Bourges ou de Bordeaux. De plus si vous vous étiez donné la peine de consulter ce passage dans sa source, vous auriez vû qu'Homere a parfaitement designé la situation de cette Isle, en faisant dire à Cumée dans Ithaque que l'Isle de Syrie est au-delà de Delos, car elle en est voisine du côté du Levant, & Ithaque est au couchant. Poufferez-vous vostre accusation jusqu'à dire qu'Homere a mis aussi Delos sous le Tropicque, com-

ne il l'a dû necessairement faire, si Syrie
qui lui étoit voisine étoit placée sous le
Cercle. L'isle de Delos étoit alors con-
nue dans toute la mer Egée, dans toute la
Grece & dans toutes les côtes de l'Asie
mineure, comme le Pont-neuf est connu
à Paris. D'ailleurs les termes d'Homere
δι τρηπαι ἢ ἐλίσι où sont les conversions
du Soleil, ne signifient nullement ce que
vous pretendez, sçavoir qu'elle est sci-
tuée sous le Tropicque. Si Homere avoit
eu cette pensée, il auroit dit, *où est la con-
version du Soleil*, & non pas, *où fait les
conversions*. A moins que vous ne disiez
qu'Homere a entendu qu'elle est sous les
deux Tropicques: Ce que je crois que
vous ne direz pas. Je puis vous assurer,
M. que je connois & entends ce passage
de mon enfance. Il est vray que Laer-
ce dit qu'on voyoit dans cette Isle un
Heliotrope fait par Pherecyde, plus re-
cent qu'Homere, c'estoit une machine
qui monroit les Solstices par l'ombre
d'un stile. Or il pourroit bien y en avoir
un plus ancien que celui de Pherecyde.
On peut-estre Pherecyde ne fit-il que
établir ou perfectionner l'ancien, &
merita par-là d'en estre crû l'auteur. Ces

Heliotropes estoient en usage dans la Palestine & chez les Juifs : témoin celui du Roy Achaz pere d'Ezechias. J'ay montré dans mon petit livre du paradis terrestre que dez le tems des Juges d'Israël, on voyoit dans ces contrées des Parapetmes & des Colonnes astronomiques dressées par les Chananéens. Or les Pheniciens trafiquoient fort frequemment dans les isles de la mer Egée ; d'où l'on peut conjecturer avec vray-semblance que pour l'usage de leur navigation ils auroient dressé un Heliotrope dans l'isle de Syrie : Et il ne faut pas s'étonner que Pherecyde, qu'on sçait avoir été fort curieux des livres & de la doctrine des Pheniciens, ait étudié cette machine auprès de laquelle il étoit né, l'ait reformée, rétablie & augmentée de telle sorte qu'elle ait porté son nom, comme il est arrivé que des Princes ont donné leurs noms à des Villes bien plus anciennes qu'eux, lorsqu'ils les ont rétablies ou embellies. Jugez de cecy, M. de quelle sorte vostre critique sera traitée par les Critiques. Les erreurs, où l'on tombe par la demangeaison de reprendre sont bien moins pardonnables que cel-

les qui viennent d'inadvertance.

Je n'approuve pas l'exageration outrée de ceux qui ont dit qu'Homere est le pere de tous les Arts, si toutefois quelques-uns l'ont dit : Mais aussi ne le faut-il pas prendre au pied de la lettre, comme si ceux qui ont parlé ainsi avoient voulu dire qu'il a trouvé l'Imprimerie, la Chimie, l'Artillerie, la Navigation par la Bouffole, l'Horlogerie & les Pendules. Ils ont sans doute voulu dire qu'il n'étoit pas ignorant dans les Arts qui étoient connus de son tems, & ils l'ont pû dire avec verité.

Vous pretendez que la Poësie est appelée le langage des Dieux, parce qu'il semble que des Vers bien faits ayent été faits de toute éternité & qu'on n'en scuroit rien oster sans les détruire ; il y a pourtant bien des ouvrages dont on ne peut rien oster sans les détruire, & qui pour cela ne paroissent pas faits de toute éternité ; & je n'ay jamais ouy dire qu'on appelle la Poësie le langage des Dieux, parce que des Vers bien faits semblent avoir esté faits de toute éternité, mais seulement pour leur élévation, qui les distingue du langage commun des hommes.

Vous appelez dénouement la connoissance qu'eut Enée d'approcher de la fin de ses travaux, par la reflexion que fit Ascanius en mangeant le pain qui leur servoit de table pour mettre leur viande. Mais ni la réflexion d'Ascanius, ni la connoissance d'Enée ne meritent point ce nom. C'estoit seulement une marque qu'ils estoient à la fin de leurs voyages, & un présage que leurs travaux finiroient bien-tost. Cependant l'intrigue n'étoit pas dénuée comme la suite de l'Eneide le montre.

Vous prêchez ensuite le parfait amour & vous traitez Enée de perfide, pour avoir quitté Didon, ce qui ne s'accorde pas selon vous avec le titre de pieux que lui donne Virgile. Vous ne vous souvenez donc pas qu'il n'a été perfide, que parce qu'il étoit pieux & qu'il ne quitta Didon que parce que les Dieux le lui commandoient. Mais d'ailleurs en quoi consiste cette infidelité ? En ce qu'il n'épousa pas cette Princesse ? Le lui avoit-il promis ? Dites qu'il n'étoit pas aussi continement ni aussi réglé dans ses mœurs qu'une Vestale, & j'en conviendray. Il étoit pieux, dites-vous. Il est vray qu'il étoit

tendre aux larmes, comme le font, selon Homere, les gens de bien & les Heros. Vous ajoûtez qu'il estoit timide. Il connoissoit les perils & estoit homme, mais cette connoissance ne l'a pas empêché de s'y exposer : La veritable valeur ne consiste point à n'être pas ému a la veüe du peril, mais à le mépriser malgré cette émotion.

Je vous ay dit autrefois mon avis sur la réponse dont vous vous servez pour éluder le temoignage que rend Horace au merite de Pindare, Il s'est peut-estre moqué, dites-vous ; mais ne vous moquez-vous point vous-même, de vouloir nous persuader qu'une Ode tres-serieuse, & d'un stile tres-sublime, est une moquerie : sur ce pied-là le Panegyrique de Trajan sera, si je veux, une moquerie, & vous vous ferez moqué de saint Paulin, quand vous avez fait un si beau Panegyrique à sa loüange. Vous vous moquez vous-même presentement en loüant les modernes & blamant les anciens ; tout ce que vous dites des uns & des autres, sont des contre-veritez, & vôtre Poëme sur le siecle de Louis le Grand, sont des Vers à la loüange d'Homere.

Vous méprisez une Ode admirable d'Horace, je veux dire celle qui commence *Pasior cum traheret*, parce qu'on ne voit point, dites-vous, quel en est le but; rien pourtant n'est plus visible, & la premiere Strophe le dit clairement. La Poësie selon vous n'ayant point d'autre but que de plaire, si celle-là plaist, comme elle plaist assurément, demandez-vous autre chose? Et la Poësie devant estre non seulement agreable, mais encore utile & instructive, celle-cy ne l'est elle pas, en rapportant tous les maux que causa la méchante action de Paris, lors qu'il corrompit & enleva Helene? D'ailleurs y a-t-il des agrémens de Poësie & d'Eloquence plus ordinaires que les Profopopées? C'en est une de Nerée à qui on fait predire les malheurs de Troye. Quand vous avez repris Horace d'avoir dit à Tindaris qu'elle peut jeter ses Vers dans la mer Adriatique, est-il possible que vous n'avez pas veu qu'il met la mer pour toute sorte d'eaux, & la mer Adriatique pour toute sorte de mer? comme l'on met l'Aquilon pour toutes sortes de vents, & l'espece pour le genre. L'Ode *Integer vita*, que

vous taillez en pieces , est charmante selon moy. Elle est ridicule en l'entendant comme il vous plaist de l'entendre ; mais elle est belle d'une beauté achevée , quand on l'entend comme il la faut entendre. Il dit que les gens de bien sont partout en sureté ; qu'il l'a éprouvé , lors qu'étant seul , & chantant ses amours dans une forest , sans verge ny bâton , un loup d'une grandeur horrible n'osa l'attaquer , & s'enfuit devant luy. Et il conclut sur la confiance de sa probité , qu'en quelque lieu du monde qu'on le place , il y demeurera sans crainte , chantant tranquillement la beauté de Lalagé. Peut-on rien dire de meilleur sens ? A quoy bon donc ces commentaires à vostre mode , lorsque vous dites que vous ne sçavez pas si les loups de ce temps-là discernoient les gens de bien d'avec les scelerats ? N'avez-vous jamais ouï dire que ce que Dieu garde est bien gardé ? Et pourquoy ne voulez-vous pas appliquer icy un autre passage du même Horace , où il dit qu'il auroit été écrasé de la chute d'un arbre , si le Dieu Faune n'avoit paré le coup ? Direz-vous que vous ne sçavez pas si les

a.bres de ce temps-là discernoient les gens de bien ? Vous continuez vostre acharnement en disant qu'Horace ajoûte pour toute preuve de sa vertu , que quelque part qu'on le mette il aimera toujours Lalagé. Apres l'exposition de ce passage que je viens de donner , on peut juger avec quelle justice & quelle justice vous le tournez ainsi ; vous vous éloignez encore davantage du sens de ces paroles de la 27. Ode du premier livre , *Vix illigatum , te triformi Pegasus expedit chimera.* Bellerophon fut envoyé pour combattre la chimere , dans l'esperance qu'on avoit qu'il y periroit ; il monte sur le cheval Pegase & tuë ce monstre. Horace plaignant un jeune homme engagé dans l'amour d'une femme dangereuse , dit que Pegase ne pourroit pas le delivrer de cette chimere , comme il delivra Bellerophon : il me semble que cette comparaison est juste & ne cloche point, mais elle cloche sans doute de la maniere que vous la déguisez. *Pegase, dites-vous, ne pourroit pas le delivrer de cette chimere, pour dire que Bellerophon qui est monté sur Pegase & qui avoit vaincu la chimere ne pourroit pas*

venir à tout de le guerir. Où prenez-vous que *P. gase* signifie *Bellerophon monté sur Pegase*; & où prenez-vous que ces paroles d'Horace, *Pegase ne vous delivrera pas de cette chimere*, signifient, *Bellerophon monté sur Pegase ne vous scauroit guerir*? C'est Pegase qui sauve Bellerophon, & Horace dit que Pegase ne sauvera pas ce jeune homme, comme il a sauvé Bellerophon: vous, M. vous confondez Bellerophon avec Pegase, & vous pretendez que c'est Bellerophon qui sauve le jeune homme. Dieu vous fasse la grace d'éviter les coups de patte des patrons de l'antiquité. Dieu veuille encore qu'il ne leur prenne point envie de repasser Malherbe, comme vous avez repassé Horace, & de faire revivre toutes les impertinences que M. Chevreau y a remarquées. Si cela arrive, on vous fera faire bien des pas en arriere.

Je ne puis passer sans reflexion ce que vous dites que la plus importante occupation de la Philosophie, est de corriger la pure nature, qui est toujours brutale; tout au contraire, l'occupation de la Philosophie est de corriger la nature impure & corrompue. Les Stoïciens qui ont

porté la perfection de la morale plus loin qu'aucuns autres Philosophes, la faisoient consister à vivre convenablement à la nature, *convenienter natura vivere*, c'est-à-dire, à purger la nature corrompue & à la ramener à sa pureté.

Vous appelez galimatias ce qu'a dit Aristote, que la Tragedie doit purger les passions, quoyque cela s'explique de soy-même, & que rien ne soit plus intelligible. Cela revient à ce que je vous disois que la fin du Poëme Epique, & du Dramatique est l'instruction de l'auditeur.

Il me semble que vous outrez un peu la matiere, quand vous ne recevez que le merueilleux dans les Opera, & que vous en excluez le vray-semblable; & qu'au contraire vous ne recevez que le vray-semblable dans la Comedie, & que vous en excluez le merueilleux: de quelque nature que soit un ouvrage de ce genre qui n'a aucune vray-semblance, il ne sçauroit plaire, parce qu'il ny aura plus d'imitation, en quoy consiste son essence. Et il n'y a point d'esprit quelque simple & credule qu'il soit, qui ne se revolte contre. Il eût ce me semble suffi de dire que comme le vray-semblable domine

dans les Comedies , & qu'elles reçoivent peu de merveilleux , le merveilleux domine au contraire dans les Opera sur le vrai-semblable ; & que la Tragedie est également mêlée de l'un & de l'autre ; l'Amphitruon de Plaute fait la preuve de ce que je dis du merveilleux des Comedies.

Je ne suis pas de vostre avis sur ce que vous attribuez à l'auteur du Lutrin , l'invention du genre burlesque , qui exprime des choses basses en termes pompeux : Quoyque vous en puissiez dire, la Batrachomyomachie & la Secchia rapita , ne sont que cela. Et je ne comprends pas comment vous pouvez dire que les rats & les grenouilles ne sont point des choses basses , la comparaison que vous en faites avec les mouches à miel , n'est nullement juste ; les Abeilles , considérées par rapport au miel qu'elles font , sont tres-utiles à la vie des hommes , & font une partie importante de l'agriculture ; mais les rats & les grenouilles ne sont propres à rien qu'à faire du mal , Scaron est tout plein de ce même burlesque , dont vous attribuez l'invention à Despreaux , & j'ay dans la tête plusieurs endroits de nos Poëtes François de ce même genre.

Le caractere de nostre ami M. de la Fontaine, quoi qu'infiniment agreable, n'est point nouveau. Il consiste dans une imitation de nos vieux Poëtes François, qui avoit déjà été affectée & attrapée par Voiture, par Sarasin & par Charleval.

Je finiray cette Lettre par un ramas de plusieurs endroits de vostre livre, qui me semblent meriter d'estre retouchez. Vous dites dans la premiere page de la Preface, que vous aviez dessein d'abord de traiter de tous les arts où les modernes surpassent les anciens, pour venir ensuite à l'Eloquence & à la Poësie; mais que vostre dernier dialogue a esté sur l'Eloquence, & que celui-ci est sur la Poësie. Cela est defectueux; il falloit ajouter, que vous avez traité de l'Eloquence & de la Poësie, sans avoir traité des autres arts, comme vous vous l'étiez proposé.

A la page 122. & dans les deux suivantes, c'est-à-dire dans un fort petit espace, l'on trouve ces trois expressions qui peuvent passer pour la même, *la pensée est fort bonne, cela est fort bien pensé, rien n'est mieux pensé.* A la page 137. vous vous étonnez comment Auguste *si retif*

contre la flatterie ne regimboit point contre celle dont vous parlez ; cette métaphore est basse. A la p. 173. on est en doute, dites-vous, si la mort frappe du pied contre ces habitations pour y heurter ou pour les abbatre : C'est comme si vous disiez qu'on doute si elle y frappe pour y frapper : Il falloit dire, à mon avis, qu'on doute si elle y frappe pour les faire ouvrir ou pour les abbatre.

Voilà, M. tout ce que ma critique m'a pû fournir contre vostre parallele ; je la soumets à la vostre d'autant plus volontiers, que la lecture de vostre ouvrage & la composition de cette Lettre s'estant faite dans l'agitation du voyage, & parmi l'accablement des affaires qui m'environnent de toutes parts, dans le lieu, dans le tems, dans l'estat où je suis & avec beaucoup de precipitation, je ne doute pas que tout ceci n'ait besoin de vostre indulgence : Vous ne la refuserez pas, M. à vostre tres-humble & tres-obéissant serviteur,

PIERRE DANIEL, Evêque d'Avranches.

On voit assez que la Lettre precedente a été écrite à feu M. Perrault lui-

même, qui ne crut pas sans doute alors, qu'il fût de son intérêt de la rendre publique. Mais comme nous ne sommes pas animez du même esprit, la même raison, qui engagea M. Perrault à la supprimer, nous a obligé aujourd'hui à la publier. Un sçavant de cette ville, qui l'a euë dans les débris de la vente de la Bibliothèque de M. Perrault, nous en a fait part.

Les Journalistes de Trevoux ayant fait un extrait peu satisfaisant dans leur Journal du mois de Juillet dernier de la *Physique Mechanique de M. Peyssonnel, Doyen des Medecins de Marseille*, cet auteur a pris la liberté de leur répondre, & nous a prié d'insérer sa réponse dans nôtre Journal. Nous laissons au Lecteur le soin de juger de la force des objections & de la solidité des réponses.

LETTRE DE L'AUTEUR
de la Physique Mechanique, aux
auteurs des Memoires de Trevoux.

M.. R.. P..

J'ai lû depuis deux jours chez un de

mes amis, l'avis que vous me donnez dans l'article 96. de vos Memoires de Juillet, de *m'appliquer à reformer dans mon ouvrage ce qui pourroit m'attirer la mauvaise humeur des Philosophes, & la censure des Theologiens.* Je profite de cet avis ; & parce que je ne vois rien qui puisse m'attirer plus fortement cette mauvaise humeur & cette censure, que l'exposé peu juste que vous faites de mon systême de Physique, & les reflexions peu favorables dont vous avez accompagné cet exposé ; je prens la liberté de vous faire remarquer les principaux endroits de cet article 96. où vous n'avez pas exprimé fidelement ma pensée, & où vous me maltraitez peut-être sans le vouloir.

Voici premierement les plus considerables alterations de mon systême, que j'ai remarquées dans l'analyse que vous en faites.

1. J'ai établi pour premier principe de la Physique Mechanique cette proposition, (*Le Monde est comme l'Horloge. une Machine automate, Dieu en est l'ouvrier*) Vous y ajoutez, (*mais elle se meut elle-même.*) Pourquoi faites-vous cette addition ? *Machine automate, &*

*Machine qui se meut elle-même , ne font-
ce pas la même chose ?*

2. J'ai dit que *la matiere en general est l'étendue , ou quelque chose d'étendu*, voulant en donner par là une idée qui fût commune à la matiere premiere de tous les corps, & à la matiere particuliere d'une machine artificielle, telle qu'est une Horloge, à laquelle je comparois la machine du monde. Et vous me faites dire (*la matiere du monde est l'étendue , ou plutôt quelque chose d'étendu.*) Pourquoi ce plutôt qu'on ne lit point dans mon Imprimé, & qui ne fait que brôuiller l'idée de la matiere ?

3. Vous me faites dire que *le feu est comme l'ame ou le ressort des autres corps*. Cependant je ne me suis jamais servi du nom d'*ame* en parlant du feu : je n'ai jamais dit non plus qu'il est (comme vous le dites) *le premier ressort* ; j'ai toujours dit que le feu est effectivement la piece mouvante, ou le ressort, & le seul ressort de la machine du monde.

4. Pourquoi me faites - vous dire aussi, que *le feu , l'air , l'eau , & la terre sont comme les elemens , & comme la substance des trois parties mixtes, c'est-à-dire,*
des

des astres, des plantes, & des animaux.
N'ai-je pas dit positivement dans mon Imprimé que ces quatre corps simples sont les *elemens & la substance* tant du monde entier, que de chaque corps mixte ? Pourquoi ajoutez-vous donc ce (*comme*) qui laisse l'esprit du Lecteur en suspens ?

5. Vous me faites dire aussi, que *l'activité du feu, la fluidité de l'air, la liquidité de l'eau, & la fermeté de la terre, sont les formes essentielles des corps mixtes.* C'est ce que je n'ai jamais dit ; mais j'ai dit que chacun de ces quatre modes, est la forme essentielle de l'element auquel il appartient ; & que la forme essentielle de chaque mixte est l'arrangement de ses parties, tant grossieres & visibles, que delicates & imperceptibles. En sorte qu'un arbre, par exemple, peut être détruit, non seulement par le dérangement des particules des quatre elemens, comme il arrive lorsqu'on le brûle, mais encore par le dérangement de ses parties grossieres, comme il arrive lorsqu'on le coupe par grosses pieces.

6. On devoit dire, dites-vous, que

la piece mouvant^e de la machine est remuée par une impression étrangere. Vous glosez tres-mal mon texte, M. vous n'entrez pas dans mon sens. Il suffit pour donner raison du mouvement d'une machine à ressort, de faire remarquer que son ressort se meut lui-même indépendamment des rouës qu'il fait mouvoir ; car si, comme vous le dites, le ressort est débandé par une impression étrangere à la machine, dites-nous donc aussi quelle est cette impression étrangere qui remuë le ressort de la machine du monde ?

7. Pourquoi vous mêlez-vous aussi de confondre le feu avec le mouvement actif, en me faisant dire, *le mouvement actif ; c'est-à-dire, le feu ?* N'avez-vous pas lû dans mon Imprimé que le mouvement actif, c'est-à-dire, la force de se mouvoir, & de faire changer de place aux autres corps, est la forme essentielle du feu ?

8. Je n'ai pas dit, comme vous me le faites dire, que le ressort ne peut mouvoir les autres pieces, que par la liaison mutuelle des autres corps entr'eux, & du feu qui les met en mouvement. Je m'ex

plique , graces à Dieu , un peu plus nettement. J'ai établi pour neuvième principe de la Physique Mechanique , que le ressort ne fait mouvoir la machine qu'aprez que ses pieces simples sont assésées , & que le rouïage est lié avec le ressort ; & j'ai appliqué cette pensée au mouvement de la machine du monde.

9. Vous me faites dire que *Dieu forma les astres , les plantes & les animaux, & qu'il les remplit de vesicules pleines de feu.* Au lieu que je dis que ce fut de ces vesicules ou esprits elementaires que Dieu composa & forma ces trois genres de corps mixtes.

10. Vous dites (*Il s'élance ce feu en trois manieres ; 1. en particules de feu nuës & sans mélange.*) Ces dernieres paroles ne sont pas de moy , aussi ne sont-elles pas à propos ; car dans la flâmes les particules de feu nuës s'élancent mêlées avec des esprits & avec d'autres particules qui sortent du corps qui brûlé.

11. Tout ce que vous dites dans le même article , de *l'élancement du feu en esprits ou simples vesicules* , est un pur galimatias , qui n'exprime aucunement

ma pensée sur l'effet des esprits, qui est de faire changer de place à un corps sans le diviser. Pourquoi n'avez-vous pas écrit comme vous avez lû dans mon Imprimé : *Que les esprits ne penetrant pas si facilement que les particules de feu nuës se pressent contre le corps solide qu'ils abordent, & que faisant ensuite ressort ils le poussent en avant, pendant que ceux qui le traversent, fendent ce qui se trouve devant lui. Que ce changement de place est chûte lors qu'il est causé par l'influence generale reflectie des eaux superieures vers le milieu du monde ; & qu'il est impulsion ou projection lors qu'il est causé par quelque influence particuliere, par celle des esprits animaux qui sortent du bras d'un homme, par exemple ?* C'est ainsi que vous auriez pû abreger ce second article du douzième principe de la Physique Mechanique, & l'on auroit entendu ce que vous vouliez dire.

12. Vous supprimez tout le quatorzième principe, qui est que *tout de même qu'on regle l'horloge, en augmentant ou en diminuant la force du ressort, ou bien la resistance des roues : ainsi l'homme ramasse ou disperse diversement les parti-*

eules de feu nuës , les esprits & les grains spiritueux , pour faire produire au feu ainsi réglé certains effets particuliers qu'on appelle les ouvrages de l'art. N'auriez-vous point fait cette suppression à dessein , M. parce que l'explication que je donne ici des ouvrages de l'art , détruit tout le raisonnement par lequel vous prétendez prouver , vers la fin de cet article 96. que mon systême donne atteinte à la Religion ?

13. Enfin vous me faites dire que *les astres se meuvent d'Orient en Occident.* Au lieu que j'ai dit positivement qu'ils se meuvent *d'Occident en Orient* ; mais qu'ils paroissent faire chaque jour un cercle d'Orient en Occident , parce que le globe de la terre tourne plus vite qu'eux d'Occident en Orient.

De bonne foy , M. est-ce bien là exposer à la vûe des sçavans un systême de Physique Mechanique , pour les en faire les juges ? N'est-ce pas plutôt défigurer , corrompre , & falsifier ce systême , pour attirer sur son auteur la mauvaise humeur des Philosophes & la censure des Theologiens ? Je ne veux pas croire que vous ayez eu ce dessein , M.

je crois plutôt que vous n'avez pas sçu faire mieux cet extrait de mon Imprimé.

Je sçai qu'un donneur de memoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts n'entre pas toujourns également bien dans le sens d'un auteur dont il expose l'ouvrage. Permettez-moy cependant de vous dire, M. que vous n'aviez rien de si facile que de vous épargner la peine de composer cet extrait infidele, & à moy celle de le corriger; vous n'aviez qu'à inserer dans vos memoires de Juillet mon petit Imprimé, lequel en y retranchant le commencement & la fin comme inutiles à vôtre rapport, n'auroit gueres été plus long que l'abregé que vous en avez fait. Mais peut-être ne trouviez-vous pas vôtre compte à le faire paroître tel qu'il est.

Je voudrois bien excuser de même les *reflexions* que vous faites sur mon système apres l'avoir ainsi cruellement défiguré; mais je n'en trouve pas le biais. Tout ce que je puis faire est de ne les pas condamner, & de vous en faire le juge vous-même. Vous les fondez toutes sur ces dernieres paroles de mon projet, lesquelles vous copiez en lettres italiques:

Ainsi l'homme dirigeant diversément par le moyen de ses sensations & de ses motions, le feu découvert, ou le feu enfermé dans les vesies ou dans les grains spiritueux, lui fait produire tous ces effets particuliers qu'on appelle ouvrages de l'art, dont le plus considerable est la guerison des maladies par les remedes. Sur quoy voici vos reflexions. On voit assez de là, dites-vous, que l'auteur du systeme est un Medecin; mais on pourroit craindre aussi qu'il ne donnât peut-être sans le vouloir, quelque atteinte à la religion; car enfin, poursuivez-vous, si les ouvrages les plus parfaits de l'art sont uniquement l'effet du feu dégagé de ses vesicules, & du feu qui y est enfermé, l'ame spirituelle, & immortelle par consequent, n'est plus necessaire pour les plus parfaites operations de l'homme, dans quels démêlez s'engageroit l'auteur avec la Theologie? Voici par où vous finissez apres avoir si bien commencé. Mais le public, dites-vous, qui se gouverne beaucoup par les préjugés, voudroit-il hazarder sa santé & sa vie à la discretion d'un Medecin, dont toute la raison consisteroit dans quelques vesicules pleines de feu?

Examinons s'il vous plaît, M. mais paisiblement vous & moy tout ce beau discours, & prenez s'il vous plaît la peine de qualifier chacun de ses membres comme il le merite. Je ne veux pas vous faire connoître qu'ayant exposé mon système pour en donner avis aux sçavans, vôtre office d'historien & de donneur de memoires ne vous obligeoit aucunement d'y faire des reflexions. Vous les avez voulu faire, vous avez eu vos raisons, & peut-être même vos ordres pour cela; je n'ai plus rien à dire là-dessus; examinons-les seulement l'une aprez l'autre.

Je vous demande premierement, M. pourquoy faites-vous remarquer que je suis Medecin? N'avois-je pas mis au frontispice de mon ouvrage, *Par le Sieur C. P. Docteur en Medecine*? Ne me connoissiez-vous pas tres-bien par d'autres endroits que par celui d'un système de Physique? D'ailleurs est-ce qu'un auteur qui ne seroit pas Medecin ne pourroit pas avancer, que *les ouvrages de l'art sont les effets du feu, & que la guëison des maladies par les remedes est le plus considerable de tous les ouvrages de l'art*? Qu'est-ce donc qui peut vous avoir porté
à faire

à faire cette reflexion ? N'auriez - vous point eu le dessein de prévenir les lecteurs en faveur de ce que vous alliez dire , que *je pourrois donner quelque atteinte à la Religion* , par cette raison , que *je suis un Medecin* ? Non , je vous crois trop sages & trop honnêtes gens , pour vous attribuer une telle pensée. Passons à l'autre reflexion.

A quoy bon tous ces adoucissmens que vous donnez par avance à l'amertume de vostre proposition , M ? *L'auteur est un Medecin*, dites-vous ; *mais on pourroit craindre aussi qu'il ne donnât peut-être, sans le vouloir , quelque atteinte à la Religion*. Parlez hardiment , M. si vous croyez que je donne , ou que je puisse donner quelque atteinte à la Religion , montrez quelle est cette atteinte ; que ce soit en le voulant ou sans le vouloir que je la donne , cela doit estre indifférent à toute personne qui a du zèle pour la Religion : mais si ce n'est qu'une crainte que vous en ayez , sans aucun fondement , pourquoy vous hazardez-vous sur un *peut estre* , de rendre ma Religion suspecte ?

Comment appellerons nous donc tous

ces menagemens que vous employez, M. à l'égard d'un auteur que vous n'avez aucun interest de menager ? Pour moy je me contente de leur donner le nom de défaut, ou au moins de foiblesse de preuve de ce que vous allez avancer. Car ne voulez-vous pas prouver, qu'on peut, ou qu'on doit craindre, que cet auteur du Systême ne donne quelque atteinte à la Religion : mais quelle raison en donnez-vous ? La voici : *Car, dites-vous, si les ouvrages les plus parfaits de l'Art sont l'effet du feu, &c.* O l'admirable raison ! souffrez, M. que pour la faire mieux goûter à ceux qui la liront, je l'applique à quelque ouvrage de l'Art en particulier, à la cuite du pain, par exemple, & que je dise aprez vous : *S'il est vray, comme l'auteur du Systême l'avance, que la cuite du pain dans le four est uniquement l'effet du feu que le Boulanger y a allumé à ce dessein, l'ame spirituelle & mortelle par consequent, n'est plus necessaire pour les plus parfaites operations de l'homme.* Permettez-moy s'il vous plaît aprez cela, M. de mettre votre argument en forme. *Or est-il que dire que l'ame spirituelle & immortelle n'est pas*

nécessaire pour les plus parfaites operations de l'homme, c'est donner atteinte à la Religion : donc l'auteur du Système donne atteinte à la Religion, lorsqu'il dit que c'est le feu qui cuit le pain dans le four du Boulanger ; ou ce qui est la même chose, lors qu'il dit que les ouvrages de l'art sont des effets du feu dirigé & réglé par l'esprit & l'adresse de l'homme. N'est-ce pas là un raisonnement qui doit faire honneur aux Journalistes de Trevoux ? qu'en pensez vous, M... ?

En attendant que vous me répondiez, je passe à la dernière reflexion, que je puis encore moins excuser que les précédentes ; car qu'est-ce qui vous obligeoit, après avoir fait votre rapport d'un nouveau système de Physique proposé par un Medecin, d'exhorter le public à ne point hazarder sa santé & sa vie à la discretion d'un tel Medecin ? Je n'oserois croire, M. que des personnes de votre caractère aient eu par là le dessein de me perdre d'honneur & de reputation, apres avoir voulu me rendre suspect dans la religion. Mais si cela n'est pas, je cherche le bon sens dans votre reflexion, & je vous prie de l'y chercher vous-même.

On vous a adressé un systême nouveau de Physique, où l'auteur, qui est un Medecin, pretend donner raison des maladies, de leurs causes, de leurs accidens & de leur guerison, comme de tout autre phenomene de la nature, par les quatre elements mêlez en de tres-petites vescies ou esprits dont les corps mixtes sont composés. Il dit que le feu contenu dans ces vescies sortant de chaque corps mixte en particules nûes, ou en esprits & simples vescicules, ou en grains spiritueux, & mouvant diversément tous les corps qu'il penetre & qu'il rencontre, cause tous ces differens changemens qu'on appelle les effets, les ouvrages, & les phenomenes, c'est-à-dire, les apparences de la nature. Cet auteur fait part au public du fruit de son travail & de ses veilles, croyant qu'il sera de quelque utilité pour l'avancement de la science Physique & de la Medecine. Vous donnez avis à ce public du present qu'on lui fait, & en même tems vous l'exhortez de mépriser & d'éloigner ce Medecin, en disant : *Mais le public qui se gouverne beaucoup par les préjugés, voudroit-il hazarder sa santé & sa vie à la discretion d'un Medecin,*

dont toute la raison consisteroit dans quelques vesicules plenes de feu.

De bonne foy, M. que trouvez-vous dans ce systême de Physique & de Medecine, qui doit éloigner de moy la confiance du public dans ses maladies ? Est-ce parce que je renouvelle, ou que je soutiens l'ancienne doctrine des quatre elemens ? Mais le public a bien confié sa santé & sa vie pendant environ deux mille ans, & la confie bien encore aujourd'hui entre les mains des Medecins Galenistes, qui n'ont pas d'autre systême que celui des quatre elemens. Est-ce parce que je suppose que les quatre elemens ont été mêlez en de tres-petites vesicles ou esprits dont les corps mixtes sont composez ; & qu'expliquant ainsi le mélange des elemens, je fais concevoir tres-clairement comment tous les phenomenes tant de la nature que de l'art, sont des effets du feu contenu dans ces vesicules ? Mais qu'est-ce que le mélange des elemens ainsi expliqué, a de si dangereux dans la pratique de la Medecine, qu'il vous oblige d'exhorter le public de ne point hazarder sa santé & sa vie à ma discretion ? Si vous le sçavez,

M. dites-le ; si non , avouëz franchement que vous n'y avez pas bien pensé , lorsque vous avez écrit cette belle reflexion. Mais cependant le public qui se gouverne fort par préjugez , voudroit-il hazarder sa creance à la discretion de faiseurs de memoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts , dont toute la raison consisteroit dans quelques médifances pleines de feu ?

Ne pourriez-vous pas aussi , M. vous être trop gouvernez par des préjugez & vous estre trompez sur mon chapitre , lorsque pour m'intimider & me détourner de poursuivre mon ouvrage , vous avez ajoûté ces paroles. *En vain l'auteur espere que son nouveau Systeme ne trouvera gueres de contradiction parmi les sçavans ; les uns desireront de plus grands éclaircissemens ; les autres combattront quelques-uns de ses principes ; les autres enfin s'armeront de zèle en faveur de la Religion.* Sçachez , M. que je suis prest à tous ces événemens. Je donneray des éclaircissemens à qui en desirera , il n'y a rien de si juste ; je deffendray les principes qu'on attaquera , il n'y a rien de si permis : mais si quelqu'un

s'arme d'un faux zèle de Religion contre mon Systême de Physique, je le tourneray en ridicule par les principes même de la bonne Theologie.

C'est donc aussi fort en vain que pour m'embarasser, vous me conseillez *de reformer dans mon ouvrage ce qui pourroit m'attirer la mauvaise humeur des Philosophes, & la censure des Theologiens.* Je ne crains, graces à Dieu, ni cette mauvaise humeur, ny cette censure: je sçay tres-bien que les bons Philosophes n'entrent jamais en mauvaise humeur contre les auteurs; s'ils les contredisent, c'est seulement pour éclaircir la verité; les bons Theologiens de même ne censurent les auteurs, que lors qu'ils en ont l'autorité legitime, & qu'aprez qu'ils les ont vaincus d'erreur.

Que les auteurs Anonymes des Memoires de Trevoux craignent plutôt ces contradictions, & qu'ils prennent pour eux le conseil qu'ils me donnent. Car comme cet article 96. de leurs Memoires du mois de Juillet, n'est qu'un essay & une marque de ce qu'ils sçavent faire contre les auteurs qu'ils n'aiment pas, & que cet essay peut leur faire un grand tort & à leurs Memoi-

ress'il devient plus étendu, ils doivent ce
semble, s'appliquer à y reformer ce qui
pourroit leur attirer, ou pour mieux dire,
ce qui leur attire déjà la mauvaise hu-
meur des écrivains, & la censure des
lecteurs de probité & de bon sens. C'est
l'avis que leur donne dans l'esprit de
paix & de charité,

Leur tres-humble & tres-
obeissant Serviteur,
PEYSSONEL,
*Doyen des Medecins de
Marseille.*

A Marseille le
25. Aoust 1704.

Il est tems de passer aux *Nouvelles
Litteraires*, que l'on trouvera remplies
de choses curieuses; & elles deviendront
de jour en jour plus interessantes par le
choix des nouvelles, & par les faits sin-
guliers & anecdotes, dont on les accom-
pagnera.

NOUVELLES LITTERAIRES.

IL paroît, depuis peu, un livre nouveau, intitulé, *La Souveraineté des Rois défendue, contre l'Histoire Latine de M. Ichior Leydecker Calviniste, par lui appelée, l'Histoire du Jansenisme.* L'auteur de ce petit traité est anonyme; il abandonne d'abord les épines de la Theologie, pour passer à la question qu'il veut traiter, qui est le droit des Rois, qu'il a crû attaqué dans le livre de Leydecker, à qui il fait le même reproche que le Roy d'Angleterre Jacques Premier faisoit aux Puritains, qui l'avoient toujous haï, disoit-il, parce qu'il étoit Roy. Il se sert encore dans cette occasion du témoignage de Grotius en faveur de la souveraineté des Rois. Il rejette l'autorité de David Paré, dont le même Roy Jacques I. fit brûler l'ouvrage dans l'Université d'Oxford le 25. Juin 1621. Il cite l'Apologetique de Tertullien, & l'ouvrage du même Pere adressé à Scapula, President

de Carthage. Nôtre auteur fait voir par les propres termes de la pacification de Gand de l'an 1576. & de l'union d'Utrecht en 1579. dont Leydecker s'étoit prévalu, que ce sont les Catholiques qui ont sujet de se plaindre, puis qu'on a violé à leur égard dans cette occasion toutes les regles de la bonne foy & de la justice : de sorte que pour avoir en Hollande la liberté de l'exercice public de la Religion, il vaut mieux être Juif que Chrétien Catholique Romain, quoyque jamais il n'y ait eu de traitez & des conventions avec les diverses Sectes qui y sont permises, comme il y en a eu avec la Religion Catholique, & qu'aucune n'ait jamais été l'ancienne & l'unique Religion, comme la Romaine l'avoit été durant prez de mille ans ; & ce qui est étonnant, c'est que le Roy Henry IV. ayant consenti pour obliger les Hollandois, qu'il n'y eût rien de stipulé en faveur de la Religion dans le traité de Treve fait en 1608. esperant qu'ils le feroient dans la suite de bonne grace à sa priere, ils se soient voulu prévaloir de ce silence. Il finit par les paroles de Cuneus Petri, Docteur de Louvain, & pre-

mier Evêque de Levwarden en Frise, dans son livre *du devoir d'un pere Chrétien*, en faveur de l'autorité des Rois : paroles, qui sont une preuve évidente que les Estats Generaux, s'ils y vouloient faire attention, n'ont pas de sujets plus inviolablement attachez à la souveraineté que les Catholiques, & qu'au contraire ils n'en ont pas de plus mal intentionnez que ces *faiseurs de Souverains conventionnels*, qu'ils regardent comme l'ouvrage de leurs mains, & sur qui ils s'imaginent s'être reservez une puissance superieure.

L'*Andrienne* vient d'avoir un grand succez sur le Theatre François. La traduction de cette Comedie de Terence, a paru dans les affiches sous le nom de *M. le Baron*, & dans l'impression qu'il a fait faire de cette Comedie, le même *M. le Baron* se plaint de l'injustice, qu'on lui a faite d'attribuer cette traduction à d'autres qu'à lui, qui se sent dans cette occasion *trop heureux d'éprouver en quelque façon le sort de Terence*, qu'on accusa autrefois de prêter son nom aux ouvrages des autres. Quoy qu'il en soit du veritable auteur de cette traduction, elle est tou-

jours tres-estimable , & elle ne perdrait rien de son prix , si on étoit assuré que l'habile homme , à qui on l'attribuë sourdement , y eût effectivement travaillé. L'*Andrienne* est la premiere piece de Terence , qui ait paru sur le Theatre François ; car l'*Ennuque* que traduisit Baif , Poëte du tems de Charles IX. ne fut point représenté publiquement , parce qu'il n'y avoit pas alors de Comediens établis à Paris. Nous avons eu des traductions en prose des Comedies de Terence. La même *Andrienne* , les *Adelphes* , & le *Phormion* ont été traduits en prose Française , comme l'on sçait , avec un grand succez. Tout le dénouëment de l'*Andrienne* sont deux rivales qui sont sœurs sans le sçavoir. Chremés , qui insultoit à Glicerie , qui passoit pour une malheureuse étrangere , la reconnoît tout d'un coup pour sa fille , cette même fille que Phanie son frere prit avec lui pour la lui mener en Asie , où il perit par un coup de mer. Ainsi Pamphile , que son pere vouloit obliger à épouser Philumene autre fille de Chremés , ne trouva plus d'obstacle à son mariage , lorsque cette fausse Andrienne fut reconnuë pour la

filie de Chremés & la sœur de Philumene sa rivale. Le meilleur personnage & le mieux soutenu de cette Comedie est celui du valet *Dave*, qui est assez comique.

Terence la composé six Comedies, qu'on regarde comme de grands modeles dans le genre comique ; & parmy ces six pieces, plusieurs auteurs ont donné le premier rang à l'*Andrienne*, qui d'ailleurs est une piece fort purgée de libertez du theatre : la passion, qui s'y fait sentir, n'est point de ces passions tumultueuses & qui sont suivies d'un grand éclat ; les saillies de l'esclave de Pamphile sont fort plaisantes, & l'acteur qui a joié ce personnage y a tres-bien reüssi. L'on sçait que le comique est un rôle quelquefois plus difficile à faire, que le serieux même le plus tragique.

Terence étoit un Africain, que sa mauvaise destinée fit gemir quelque tems dans les fers du Romain Terentius Lucanus ; mais il se procura la liberté de bonne heure. C'est proprement cet auteur qui a trouvé la belle maniere de la Comedie ; personne ne l'a surpassé pour la pureté du style, la grace & la netteté.

du discours; & rien ne lui fait tant d'honneur que les loüanges que lui donne Cicéron, qui assure que toute la politesse Romaine est renfermée dans ses ouvrages, & que ses Comedies furent trouvées si belles, qu'elles furent écrites par Scipion & Lælius, qui étoient alors les plus grands personnages du peuple Romain. Ce Poëte mourut dans un voyage qu'il fit en Grece : Suetone a écrit son histoire. Nous avons une excellente traduction de ses Comedies par Madame Dacier; elle a fait des notes sur les plus beaux endroits; tout en est plein dans cet ancien auteur, on en peut juger par le vieillard, dont il parle : *Homo sum, humani à me nil alienum puto.*

La République des Lettres aussi bien que l'Eglise, viennent de perdre un de leurs principaux ornemens en la personne du Cardinal Henry Noris, qui mourut à Rome le 13. du mois de Février dernier, aprez une longue maladie, qui lui a donné de frequentes occasions d'exercer sa patience, & la resignation qu'il a toujours marquée pour les ordres de la Providence. Attaqué, depuis quelque tems, par une hydropisie déjà formée, on le

crut presque hors de danger, par une grande évacuation, que la nature, qui pouffoit ses derniers efforts, fit dans le periode de sa maladie; mais foible & abattu par le poids des années, & la longueur de la maladie, il succomba enfin sous la violence du mal. Le Cardinal Noris étoit Veronnois de naissance, & engagé dans l'Ordre des Augustins dez sa plus grande jeunesse. Le Grand Duc de Toscane l'avoit fait venir à Florence pour y professer l'Ecriture sainte & l'Histoire Ecclesiastique dans la celebre Academie de Pise: il l'avoit fait outre cela son Theologien. Dans un voyage que ce sçavant homme fit à Rome, le feu Pape Innocent XII. le choisit pour le mettre dans le Sacré College, sur l'experience qu'il eut de sa capacité & de l'étenduë de ses lumieres. Il a été revêtu durant neuf ans de la pourpre Romaine, & il est mort âgé de 73. ans. On l'a universellement regretté pour son grand sçavoir, & pour les ouvrages pleins d'une profonde erudition, dont il a enrichi la République des Lettres. Le feu Pape avoit pour lui

une tendre estime, & il lui avoit donné une forte pension, pour soutenir avec éclat l'éminente dignité, dont il l'avoit honoré. Il avoit le titre de *S. Augustin*, & il a vaqué par sa mort un treizième lieu dans le Sacré College. Il n'a fait aucune attention à ses parens en mourant; & pour ne point démentir la pratique rigoureuse, qu'il a toujours suivie de sa profession Religieuse, il a laissé ses livres qui sont en grand nombre, & ses écrits aux Augustins de Rome, pour augmenter leur Bibliothèque publique, & donner par là plus de facilité aux sçavans de cultiver les sciences. Il a seulement laissé quelques effets mobiliers à son neveu le Comte de Noris, comme un gage de la tendresse qu'il a toujours eüe pour lui. Les obseques de ce Cardinal se firent le 23. Février, avec les ceremonies ordinaires, dans l'Eglise de *S. Augustin* du Monastere des Religieux de son Ordre, en presence du Sacré College. La Charge de Bibliothecaire du Vatican, qu'avoit eüe ce Cardinal, depuis la mort du Cardinal *Casanata*, a été donnée par le Pape au Cardinal *Pamphile*; & la Prefecture des

Etudes

Etudes du College de *Propaganda Fide* a été donnée au Cardinal Gabrielli. Feu M. le Cardinal Noris étoit un des plus sçavans hommes du dernier siecle ; & on peut dire qu'il a été dans ces derniers tems une des plus brillantes lumieres de l'Eglise ; le grand nombre d'ouvrages dont il l'a enrichi, sera dans l'avenir le plus reculé, un glorieux monument de son zele & de son érudition. Entre ceux qui lui ont fait le plus d'honneur, je m'arrêterai particulièrement à sa belle histoire Pelagienne, qui fut reimprimée à Louvain, il n'y a que deux années. Outre ce qui regarde l'heresie, & l'histoire des Pelagiens, on y trouve encore une belle dissertation sur le cinquième Concile general œcumenique, dans laquelle l'on expose la juste condamnation d'Origene, & de Theodore de Mopsueste, auteurs de l'erreur Pelagienne, suivant la plus commune & la plus ancienne tradition. L'on y trouve ensuite l'histoire du schisme d'Aquilée, avec une défense des livres de S. Augustin, composez contre les Pelagiens & les Semi-pelagiens. Pour donner une juste idée de l'histoire Pelagienne, que l'on doit

regarder comme le chef-d'œuvre de cet habile Cardinal, il la faut diviser en deux livres, dont le premier contient l'histoire du Pelagianisme depuis l'an 412. qu'il commença à paroître, jusqu'à l'an 427. que S. Augustin acheva son livre des Retractions. Le second livre contient l'histoire de ce qui se passa depuis l'an 427. tant à l'égard du Pelagianisme que du Semipelagianisme, jusques vers l'an 550. que les Demipelagiens furent condamnés en Orient & en Occident. L'un & l'autre de ces livres sont presque tout historiques.

L'Histoire Pelagienne fut imprimée pour la première fois à Padouë en 1673. avec la défense de saint Augustin, on en fit depuis deux éditions, & cet ouvrage ayant été reçu avec des empressemens extraordinaires fut décrié, & ensuite déferé à l'Inquisition de Rome par des personnes, dit l'auteur, *quorum nomina appellare exemplo nihil silere humanitatis plurimum refert.* Il fut examiné par plusieurs Consultants en l'année 1676. qui n'y trouverent rien qui méritât leur censure. Depuis ce temps-là le Pere Noris continua tranquillement

sa profession d'histoire Ecclesiastique dans l'Université de Pise, jusqu'à l'année 1692. que le feu Pape Innocent XII. le nomma Garde de la Bibliothèque du Vatican. Ce rayon de faveur reveilla la jalousie de ses ennemis, ils renouvelerent leurs accusations contre son livre, & répandirent dans le monde des libelles, dans lesquels on l'accusoit de soutenir les sentimens de Jansenius. Cependant ces bruits redoublez obligerent le souverain Pontife de faire encore examiner son histoire par des Theologiens qu'il nomma, & qui deciderent enfin qu'il n'y avoit rien dans cet ouvrage qui meritât d'estre censuré. Peu aprez l'auteur fut mis au nombre des Consulteurs de l'Inquisition, & enfin honoré de la Pourpre Romaine.

L'opinion du Cardinal Noris sur Origene n'a pas été generalement adoptée par tous les sçavans de l'Europe; il luy impute un peu legerement, à ce que quelques-uns pretendent, d'avoir soutenu les trois principales erreurs de cette secte, sur tout celle qui regarde la Grace. En parlant de la condamnation de cet auteur, & de celle de Theodore de Mopsueste dans

le cinquième Concile , le Cardinal Norris attaque un peu vivement le Jesuite Halloix. Cette édition est distinguée des precedentes par six dissertations , qui jusqu'à present n'avoient point été imprimées dans le corps de l'histoire Pelagienne , & l'avoient seulement été en particulier , & en Italie ; ce qui les rendoit fort rares. La premiere des six dissertations, est l'histoire de la Controverse qui s'éleva à la fin du cinquième , & au commencement du sixième siecle , touchant cette proposition : *un de la Trinité a souffert* , que les Nestoriens , & les Orthodoxes rejeterent ; on parle à ce sujet de l'*Henoticon* de l'Empereur Zenon , pour faire cesser les disputes : la deuxième dissertation est une suite de la precedente , puisqu'elle en est l'Apologie contre Bruno Neusser qui l'avoit attaqué dans un ouvrage intitulé *prodromus vel tarris* , qui fit un grand éclat , & contre un auteur Anonyme que saint Prosper crut être un Evêque Pelagien. La troisième dissertation regarde quelques anciens D. mipelagiens , dont un Jesuite Italien caché sous le nom d'un Docteur de Sorbonne , accusoit l'auteur d'avoir

mal parlé. Du reste le Cardinal Noris n'hésite pas à traiter de Semipelagiens Vincent de Lerins, & les Evêques de France du cinquième siècle; la quatrième dissertation sert naturellement de suite à la troisième, puisque l'on y parle du *Commonitoire* de Vincent de Lerins, où le Cardinal Noris demontre avec évidence le Semipelagianisme de cet ancien auteur. Le Religieux caché sous le nom d'un Docteur de Sorbonne, ne donne pas une excellente idée de la pureté de ses sentimens en deffendant le *Commonitoire* de la tache de Semipelagianisme. Les curieux pourront voir ce que dit la-dessus M. le Clerc dans sa nouvelle Bibliothèque choisie: la cinquième dissertation regarde le Cardinal Noris luy-même, qui se pretend confondu dans l'accusation de Calvinisme, qu'il dit que les Jesuites font contre tous ceux qui suivent, & qui deffendent les sentimens de saint Augustin: la sixième dissertation est du P. Fulgence Fosleo Augustin, qui critique, & qui détruit absolument 50. propositions que le Pere Macedo avoit soutenues sur un voyage, qu'il pretendoit que saint Augustin avoit fait à Rome

aprez son baptesme. L'auteur appelle les propositions dans le titre *somnia L. Francisci Macedo* : en effet la proposition du Pere Macedo est insoutenable. Cette histoire contient encore un petit *appendix* concernant les Demipelagiens, & quelques-uns de leurs auteurs que plusieurs de nos modernes ont voulu justifier. Les *vindicia Augustiniana* font la troisieme partie de cet ouvrage : c'est l'Apologie de differentes pensées de saint Augustin, contre divers Jesuites qui les ont voulu censurer. M. Leti au troisieme tome de son *Italia regnante* nous apprend la raison qui fit supprimer, il y a prez de 30. années, l'histoire Pelagienne ; nous avons encore eu de cet habile homme l'histoire des Donatistes qui est plus grosse que celle des Pelagiens, il faut lire sur ce sujet la preface de M. Cinelli de l'Academie des Apatistes, sur les Poësies de Chiabrera. Plusieurs personnes estiment plus l'histoire Pelagienne du Cardinal Noris, que celle de Gerard Vossius, qui parut pour la premiere fois l'an 1618. & que son fils fit reimprimer en 1655. & qu'il dedia à M. Bochart. M. le Cardinal Noris étoit un grand mé-

dailliste ; il a même fait un traité sur ce sujet, qui a été critiqué par le Pere Hardouin, mais qui pour cela n'en est pas moins estimé.

Nous avons de ce celebre auteur une *Apologie*, qu'il publia sur la fin du dernier siecle, où il fait une forte declaration en faveur de *l'infalibilité*. A la page 78. il prend pour l'établir des passages, qu'on pretend estre manifestément favorables aux Conciles Generaux ; & il refuse, dit-on, à ceux-cy ce qu'il donne à d'autres. On peut voir sur ce sujet une lettre d'un auteur fameux de ce tems à un Pere Benedictin *, écrite du 25. Fevrier 1696. on a receüilli jusqu'aux paroles de cet habile Cardinal, puisqu'on a imprimé, ou dû imprimer depuis peu à Amsterdam les *Norifana* : il travailloit aussi il n'y a que quelques années, & sous le dernier Pontificat, à la reformation du Calendrier. Le feu Pape Innocent XII. l'avoit chargé de cette direction. Cette Eminence avoit ordre de consulter les plus habiles maîtres sur cette profonde, & inépuisable matiere ; & comme l'on y a fait de riches découvertes depuis le

* P. Gerberon.

pontificat de Gregoire XIII. qui se flatta pourtant de l'avoir mise dans sa perfection, le public à lieu de se promettre beaucoup d'utilité des travaux du Cardinal Noris, & du changement qu'ils produiront. Qu'importe au reste, pour parler le langage d'un politique * de ce temps, que les hommes se trompent sur la supputation des jours, des heures, & des minutes, tant qu'ils seront aveugles sur le bon usage du tems. Que me sert de compter juste ma durée suivant le mouvement du Soleil & de la Terre, si je ne dure que pour mon malheur, & pour rendre miserables ceux, dont la destinée dépend de la mienne; qu'on raccourcisse, ou qu'on allonge les mois, en serai-je moins esclave de mes prejuges, & de mes passions, en aurai-je moins à souffrir du caprice des autres? Il faut convenir qu'il seroit à souhaiter que l'on trouvât une regle fixe & une mesure invariable pour la supputation des tems; cela remedieroit aux inégalitez, qui défigurent le commerce de la vie, & qui nuisent à ce rapport uniforme, qui fait l'ame de la société. Qu'on nous

* Guedreville.

donne

donne un Calendrier Clementin, qu'il soit le meilleur, & que toute la Chrétienté le suive, ne seroit-ce pas un bien commun? Personne ne pouvoit travailler avec plus de succes à un si grand dessein que M. le Cardinal Noris: il étoit excellent Astronome; sçavoit de la Theologie; tout ce qu'on en peut sçavoir; & enfin n'ignoroit rien de tout ce que les Sciences sèches & abstraites ont de plus rebutant & de plus impenetrable.

On a joiïé cette année *Alceste* sur le Theatre François; c'est une Tragedie de M. de la Grange, qui est fort estimée. Sans être Poëte, & me piquant même de ne l'être pas, j'ai trouvé dans cette piece quelques mots ou trop singuliers, ou trop durs & d'un usage trop ancien: par exemple, le mot *inclemence* n'est pas assez autorisé par l'usage, cette premiere loy que les auteurs doivent consulter:

Ou si rien ne fléchit l'inclemence celeste.

Le mot de *gêne*, dans un autre endroit, me paroît dur,

C'est là son déplaisir, c'est là ce qui le gêne.

Le mot de *tuer*, n'est-il pas aussi mal placé dans ce vers ?

*Le crime qui me tuë en est-il moins
commis ?*

On lit dans l'Oracle,

*Peuple apprens que le Ciel touché de
ton ennuy.*

Cet *ennuy* en cet endroit, exprime peu la pensée de l'auteur ; je conviens qu'il a des autoritez, aussi bien que ces termes que je viens de citer. Corneille & Racine s'en sont servis quelquefois ; mais outre que l'usage en pourroit être prescrit, il est certain qu'il font trop affectez, & qu'ils font trop gemir la pensée sous la contrainte de la rime.

Venons au sujet de la piece. Hercule touché d'une grande passion pour *Alceste*, l'avoit laissée entre les mains de Pherés Roy de Thessalie, lequel, sans faire attention aux interêts & à la passion de ce heros, qui lui avoit confié ce qu'il avoit de plus cher au monde, fait épouser cette Princesse à Admete son fils, auquel il remet ses Etats. Un abîme sans fonds, d'où il s'élevoit une vapeur terrible & mortelle, fut la vengeance dont Jupiter voulut punir l'infidélité qui

avoit été faite à son fils. Apollon consulté sur l'infortune & sur la mort, qui se répandoit de toutes parts dans la Thessalie, répondit que le Ciel, pour appaiser son courroux, demandoit une victime humaine chaque année, jusqu'à ce qu'enfin l'amour eût triomphé de la mort.

À la sixième année, le sort tomba sur Admete lui-même, qui ne pouvant éviter sa tragique destinée, que par le sacrifice volontaire que feroit de sa vie quelqu'un de ses amis, *Alceste* son épouse se dévoua à la mort. Hercule de retour fut d'abord transporté de fureur, lors qu'il apprit l'infidélité qui lui avoit été faite; mais à la vûe de ces traits de générosité, il se laissa desarmer, & il arrêta *Alceste*, prête de s'élançer dans l'abîme, qui fut comblé par la défaite d'un monstre que l'enfer venoit de vomir, & dont Hercule triompha. Cette victoire, qui tint lieu de sacrifice expiatoire pour le peuple de Thessalie, appaisa Jupiter.

M. Tutchin, auteur Anglois, & qui s'est toujours fort attaché à traiter les sujets de Politique, a publié depuis peu à Londres un petit écrit intitulé, *L'Observateur*, qui lui a attiré de fâcheuses af-

faïres , pour s'être donné la liberté d'y dévoiler les secrets du Gouvernement , & peindre trop au naturel l'état présent du Royaume d'Angleterre.

La Congregation de S. Lazare a ses Poëtes , comme les autres Societez. M. de la Fosse , Prêtre Lazariste , a fait *six Odes Latines*, à l'honneur de S. François de Sales , Evêque de Genève M. l'Abbé Pellegrin les a traduites en nôtre Langue , & le Libraire Le Clerc a eu pour son partage le soin de les vendre.

La premiere Ode est sur la canonisation de S. François de Sales ; elle commence par ce vers :

Par quels vers , auguste François ,

La seconde est sur la chasteté du Saint. La troisiéme , sur sa charité , qui le porta à leguer son corps à l'Academie de Padouë , pour en faire une anatomie. La quatriéme , sur sa douceur. La cinquiéme , sur l'amour que les Filles de la Visitation ont pour leur saint Fondateur. La sixiéme enfin , sur la *Philothée de S. François de Sales* , livre plein d'unction , & qui exprime si bien le caractere de son auteur.

On imprime la *nouvelle Traduction en*

vers François, que le P. Tarteron, de la Compagnie de Jesus, a faite des *Odes d'Horace*. On jugera en la lisant, si ce Jesuite aura réüssi à rendre en nôtre Langue ces agreables transports, ces enthousiasmes, où le vin & l'amour avoient une égale part, & dont ce Poëte Latin étoit ordinairement rempli dans la chaleur des festins. Pour moy, sans attendre le jugement du public, je crois que la nouvelle traduction ne sera pas indigne de l'original, & qu'elle ne cederá pas à celle de Messieurs Dacier & de Martignac. Le P. Tarteron nous avoit déjà donné la traduction des *Epîtres & des Satyres d'Horace*. Un léger scrupule, qu'il a enfin surmonté, l'avoit empêché de travailler sur les *Odes*. Nous avons du même Jesuite une traduction de *Perse & de Juvenal*, qui est estimée.

Les PP. Jesuites de la rue S. Jacques firent représenter, il y a quelque tems, sur le Theatre du College, une petite piece, qui a eu le sort de deux représentations. On fut si content de la premiere, qu'on en voulut avoir une seconde, à laquelle le Roy d'Angleterre & M. le Duc de Mantouë voulurent bien assister, par complaisance

fans doute, pour le fils d'un Seigneur Anglois, qui fait ses exercices dans ce College. M. le Nonce s'y trouva. La piece étoit remplie d'une excellente moralité : elle fut représentée pour la seconde fois le Mercredi 4. de Juin*. *Les incommoditez de la Grandeur* y furent bien touchées. Voici en deux mots le dessein.

Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, ayant un jour apperceu, en entrant dans son Palais, un homme yvre, endormi sur le pavé, le fit transporter en cet état dans un de ses appartemens, où aprez lui avoir persuadé à son réveil, qu'il étoit Duc de Bourgogne, & lui avoir fait goûter, durant un jour entier, tout ce que la grandeur a de plus agreable & de plus fâcheux, il le fit reporter tout endormi, dans le lieu même, où on l'avoit pris. On a représenté cette avanture, comme un divertissement instructif que Philippe voulut donner à son fils, pour lui faire connoître les incommoditez & le peu de durée des grandeurs du siecle.

Le petit Prince de Lorraine, & le fils de M. le Duc de Brissac representoient, le premier, le Comte de Charolois, & le second,

* 1704.

le Duc de Bourgogne, pere du Comte.

Nous avons receu les derniers soupirs de M. l'Evêque de Meaux, dans l'explication qu'il a donnée, avant sa mort, de la prophetie d'Isaïe sur l'enfantement de la Vierge. 15. c. 7. v. 14. & du Pseaume 21. sur la Passion de Nostre-Seigneur: dans l'avertissement qui est à la teste de ce petit ouvrage, il nous apprend qu'il sentoit son esprit émeu en découvrant les erreurs des critiques judaïsans; en voyant des Chrétiens sçavans, & même zéléz pour la Religion, qui au lieu de travailler, comme ils doivent, à l'édification de la foy, employent toute leur subtilité à éluder les propheties sur lesquelles elle est appuyée, & qui plus dangereux que les Rabbins, leur fournissent des armes pour combattre les Apôtres, & J. C. même. Les Sociniens, dit-il, avoient ouvert cette dispute, & la licence s'aug-
 mentoit tous les jours, & il me pa-
 roissoit qu'une courte interpretation de
 quelques anciennes propheties pouvoit
 estre un remede aussi abregé qu'effi-
 cace contre un si grand mal; & alors
 il arriva qu'un de mes amis m'ayant pro-
 posé ses difficultez sur la prediction d'I-

„saïe, où l'enfantement d'une Vierge étoit
 „expliqué, j'avois taché d'y répondre avec
 „toute la netteté, & toute la précision
 „possibles, & neanmoins en faisant sentir
 „la force des preuves de la mission de J.C.
 „& un caractere certain de sa Divinité.

„En même tems, continue-t-il, je me
 „souvenois d'avoir prêché, il y a deux
 „ans, une explication du Pseaume 21. où
 „j'avois démontré d'une maniere claire,
 „& sensible à toute ame fidelle, la Passion,
 „le Crucifiement, la Resurrection de Nô-
 „tre Sauveur, & la gloire qui devoit pa-
 „roître dans la conversion des Gentils. On
 trouve dans cette *explication* des difficul-
 tez, & les réponses qu'on y fait; la pre-
 miere objection fut proposée dans une
 lettre du 17. de Septembre 1703. à l'occa-
 sion de la dissertation sur Grotius, elle
 est sur ces paroles, *ecce virgo concipit,*
&c. M. de Meaux y répond dans trois
 lettres differentes; la troisieme contient
 l'explication, & le fonds de la prediction
 d'Isaïe au chap. 7. v. 14. & au chap. 9. v.
 6. elle est dattée du 8. de Novembre 1703.
 on trouve ensuite une explication litte-
 rale du Pseaume 21. sur la Passion, &
 le délailement de Nostre-Seigneur; elle

est précédée de quelques demandes préliminaires où l'on presuppôse quelques veritez constantes, où l'on met aux fideles la clef de la prophetie à la main, & où l'on va au devant de quelques objections. La traduction du Pseaume est selon l'Hebreu, & les Septante, c'est-à-dire que d'un côté l'on trouve la traduction selon S. Jérôme sur l'Hebreu, & de l'autre selon les Septante, & la vulgate : l'auteur fait aprez cela une observation sur les preceptes, & il divise l'explication de saint Jérôme en deux parties ; dans la premiere le délaissement de J. C. y est exprimé ; dans la seconde J. C. invoque Dieu de nouveau ; & à ce coup il est écouté ; il resuscite, & convertit les Gentils. M. de Meaux fait enfin une reflexion sur le délaissement de J. C. qu'il fait voir estre l'auteur & le consommateur de nostre foy.

L'Eglise Gallicane a perdu une de ses plus brillantes lumieres, en la personne de Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, & auparavant de Condom, & premier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne, cy-devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin. Ce

grand Prelat qu'on peut justement comparer à saint Augustin par son zèle infatigable à combattre les heretiques, & les novateurs; par son travail constant, & assidu à l'étude, & à enrichir l'Eglise d'un grand nombre d'ouvrages; & enfin par sa foy vive, ardente, & toujours invariable, est mort dans cette ville, le 12. d'Avril 1704. chargé d'années, de mérites, & ce qui est de plus précieux pour l'éternité, de bonnes Oeuvres. Nous nous reduisons à le louer du côté de l'esprit, & à donner seulement ici un détail de quelques-uns de ses ouvrages; laissant à d'autres le soin de célébrer ses vertus morales; soin d'ailleurs, qui ne nous regarde pas, & qui n'entre pas dans l'ordre de nôtre ouvrage.

Feu M. de Meaux étant chargé de l'éducation de l'heritier presomptif de la Couronne, procura des traductions, & des commentaires *ad usum Delphini*, de tous les auteurs Classiques, & de la belle latinité, pour travailler plus utilement à l'instruction de ce jeune Prince; il y'employa les plus habiles gens du Royaume, & c'est uniquement à ses soins que nous devons l'intelligence de tant d'auteurs

qui avant luy étoient d'un difficile usage pour la jeunesse. Ce Prelat travailla ensuite à l'abregé de *l'histoire universelle*, qu'il a conduit jusqu'à Charlemagne; ouvrage qui lui a fait un honneur infini, par la précision avec laquelle il a traité cette immense étendue de matieres qui se rencontrent dans l'espace de 48. siècles, d'une maniere cependant à ne laisser rien ignorer au lecteur de tout ce qui regarde l'histoire Ecclesiastique & profane, & même les tems fabuleux, & cette succession Chronologique si embrouillée des quatre premières Monarchies. Personne n'ignore qu'il y a beaucoup plus d'art & de difficulté à abreger les matieres qu'à les traiter dans leur juste étendue. On nous faisoit esperer la suite de cet excellent abregé; & il ne faut pas douter que ce sçavant Prelat, qui l'avoit promis tant de fois, n'ait laissé des memoires, qu'il ne tiendra qu'à ses heritiers, de mettre en œuvre; c'est ce que le public attend avec impatience.

Le chef-d'œuvre de M. l'Evêque de Meaux, & celui qui, à proprement parler, doit l'immortaliser, est son *Histoire des Variations des Eglises Protestantes*.

qu'il publia en deux volumes *in quarto* à Paris en 1688. Tout le monde attendoit ce grand ouvrage, annoncé depuis plusieurs années, comme une preuve invincible, sous le poids de laquelle, la reformation devoit demeurer accablée. On peut assurer que cette esperance n'a pas été vaine; l'auteur a tiré des conclusions ruineuses au parti Protestant, des variations, & de l'inconstance, qui ont paru dans la conduite des premiers Reformateurs. **A**prez une Preface fiere, & humiliante pour ce parti, M. de Meaux remonte jusqu'au commencement de la reformation, dont il découvre les motifs & les progres: il parcourt avec beaucoup d'exactitude l'histoire du Schisme de Luther, que ses admirateurs appelloient *le tonnerre & la trompette qui tira le monde d'une profonde léthargie*; de Carlostad, de Bucer, qui dressa la confession de foy pour les Sacrementaires; de Zuingle, qui excluoit nettement la presence réelle; & de Melancthon. Il traite ensuite dans le premier livre de la reformation d'Angleterre, qu'il attaque même par l'histoire qu'en a faite M. l'Evêque de Salisbery; aprez quoi il se jette sur la Ligue de

Smalcade , qu'il represente comme une rebellion , & comme une fuite des discours seditieux de Luther. Dans tout le cours de cet ouvrage , la Primauté du Pape , & sa qualité de Chef de l'Eglise y sont vivement défenduës contre les attaques des Protestans. A l'entrée du second volume, Calvin paroît sur les rangs. M. de Meaux pretend que cet Heresiarque , s'élevant au dessus de Luther en bien des choses , donna un nouveau tour à la reforme. On lui reproche d'abord *la certitude du salut , & l'inamissibilité de la justice* , comme des dogmes horribles. Dans le dixième livre , M. l'Evêque de Meaux repasse la reformation d'Angleterre sous la Reine Elizabeth : il crie fortement contre la qualité de *Chef de l'Eglise Anglicane* , attachée à une femme , qui en étoit si honteuse elle-même , que l'on fut obligé de déclarer que c'étoit un droit de la Couronne , pour calmer ses scrupules. Il parle , en passant , de la Conjuracion d'Amboise , dont le zele de la nouvelle Religion étoit l'unique motif. Dans l'onzième livre, l'auteur remonte jusqu'aux Vaudois , Viclefites , Albigeois , & Hussites , pour mon-

trer aux Protestans quels indignes ayeuls ils ont. Il parle dans le douzième livre du Synode de la Rochelle en 1571. où l'on se déclara contre la transsubstantiation, & la presence réelle. Il pretend dans le treizième livre, que les Protestans ont fait un article de foy de soutenir, *que le Papisme est l'antichristianisme.* Il reprend dans le quatorzième livre les questions de la grace, & de la perseverance finale. Il y parle du Synode de Dordrecht, qui decida en 1618. ces épineuses questions. Le dernier livre qui traite de la nature de l'Eglise, est le plus ample de tous. On doit se souvenir sur cela, que dans le défi que l'auteur fit au Ministre Claude en 1682. il choisit l'autorité de l'Eglise & des Conciles, pour en faire le sujet de la Conference. Il pretend que c'est un embarras inexplicable aux Ministres de répondre à cette demande, si chacun est obligé de former sa foy sur l'Ecriture. Voilà des idées generales sur cet incomparable ouvrage.

Avant la publication de cette histoire, M. de Meaux avoit déjà publié son *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*, à laquelle les Protestans ont tant fait de

réponses. Il donna ensuite son traité de la *Communion sous les deux especes*. Plusieurs Protestans y répondirent aussi ; entr'autres feu M. de la Roque, M. Jurieu, un auteur anonyme, dont l'ouvrage fut imprimé à Amsterdam ; & le quatrième enfin, Jean Melchior, Professeur en Theologie à Herborn, dans le Comté de Nassau. La réponse de ce dernier enferme trois dissertations ; la première est sur la nécessité de communier sous l'espece du vin ; la seconde examine les argumens de M. de Meaux, empruntez pour la plûpart de l'Écriture ; la troisième examine les principes sur lesquels ce Prelat appuyoit le fonds même de la cause.

M. l'Evêque de Meaux signala encore son zèle dans les dernières années du siècle passé, lorsqu'il sembloit que quelques étincelles de l'herésie de Molinos vouloient troubler la paix de l'Église ; pour ne rien dire de tant d'écrits & de lettres qu'il publia sur ce sujet, & qui sont encore entre les mains de tout le monde : je ne parlerai que de sa *Relation sur le Quietisme*, où il découvre diverses particularitez touchant les illusions des faux Mystiques. Ce qui donna lieu à M. de Meaux de

travailler cette matiere, fut qu'on lui remit entre les mains les écrits d'une personne, qui étoit regardée comme le chef de la Secte des Quietistes en France. De ces livres il y en avoit deux imprimés ; l'un intitulé : *Moyen court & tres-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer tres-aisément, & arriver par là à une haute perfection, imprimé à Grenoble & à Lyon en 1686.* Et l'autre intitulé : *Cantiques des Cantiques de Salomon, interpretez selon le sens mystique, imprimé à Lyon.* Et deux manuscrits ; l'un qui portoit pour titre, *Les Torrens* ; & l'autre, qui contenoit *la vie* de cette personne. M. de Meaux, pour arrêter le progres de la doctrine contenuë dans ces écrits, qui se répandoient dans son Diocèse & dans plusieurs autres, & distinguer les vrais Mystiques d'avec les faux, dressa avec M. de Châlons, à present Cardinal, & Archevêque de Paris, trente-quatre articles, qui furent arrêtez à Issy chez M. Tronçon, & signez par M. l'Abbé de Fenelon, depuis Archevêque de Cambray. Il fit ensuite une *Instruction sur les états d'oraison*, qui parut en 1697, quelque tems aprez le livre des *Maximes*

ximes des Saints, de M. de Cambray, quoique ce premier eût été composé auparavant. Ce Livre fut suivi de quantité de *Memoires, d'Ecrits & de Lettres* touchant le livre des *Maximes des Saints*, dont nous ne parlerons point, pour ne pas renouveler une contestation heureusement terminée par la Bulle du Pape Innocent XII. du 12. de Mars 1699. contre le livre des *Maximes des Saints*, receuë dans les assemblées des Evêque de toutes les Province de France, & même par celle de la Province de Cambray, à laquelle presidoit l'Archevêque de cette ville, qui a fait paroître en cette occasion que la docilité & la soumission ne sont pas incompatibles avec l'élevation d'un genie sublime & la profonde érudition. L'exécution de cette Bulle a été ordonnée par une Declaration du Roy du 4. d'Aoust de la même année, qui a été enregistrée dans tous les Parlemens.

Le public ne sera pas fâché qu'à l'occasion de ces ouvrages de M. de Meaux, nous donnions ici une histoire succincte, mais exacte du Quietisme.

Michel Molinos, que l'on considère comme le chef & l'auteur de cette Secte,

étoit d'une famille considerable en Espagne par ses biens & par son rang ; il nâquit dans le Diocèse de Saragosse , l'an 1627. Il s'appliqua dez sa jeunesse à la lecture des Livres qui traitent de la Theologie mystique ; & ayant été ordonné Prêtre, il se donna tout entier à la Direction. S'étant acquis quelque reputation en Espagne, il vint faire sa demeure à Rome, où il fut en grand credit. Il y publia sa *Guide spirituelle* en 1675. avec l'approbation de cinq Docteurs *, dont quatre étoient Qualificateurs du Saint Office, & un Jesuite. Il donna la même année un petit Livre de *la Communion quotidienne*, aussi munie

* Ces Docteurs sont Martin Ybañes de Vileneuve, de l'Ordre des Trinitaires Déchaussez, Qualificateur de l'Inquisition d'Espagne, Examineur du Diocèse de Toledo, Docteur d'Alcala, autrefois Evêque de Cayette & presentement Archevêque de Regio. François Marie de Bologne, aussi Qualificateur du S. Office, & Consulteur General de l'Ordre de S. François. Dominique de la sainte Trinité, Qualificateur de l'Inquisition, autrefois General de l'Ordre des Carmes Déchaussez, & lors Definiteur General de cet Ordre. Martin Esparza, Jesuite, aussi Qualificateur & Consulteur de l'Inquisition ; & François Gerez, Capucin, Definiteur de son Ordre.

de plusieurs approbations. Ces livres augmentèrent sa réputation & son crédit, & il se fit en peu de tems un grand nombre de partisans & de disciples. L'année suivante, le Cardinal Odeschalchi ayant été créé Pape, & pris le nom d'Innocent XI. il honnora Molinos de sa bienveillance, & lui donna logement dans le Vatican. Petrucci, Prêtre de l'Oratoire, composa plusieurs écrits pour la défense des sentimens de Molinos; & ses partisans voulant aussi montrer que la doctrine qu'il tenoit ne lui étoit pas particulière, firent traduire en Italien le livre de François Malaval, intitulé : *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation, en forme de dialogues*, imprimé plusieurs fois en France avec approbation. Malaval étoit un laïque de Marseille, qui de sa jeunesse s'étoit adonné à la contemplation. Ses sentimens n'étoient pas éloignés de ceux de Molinos, & la traduction de son livre ne contribua pas peu à mettre à couvert celui de cet auteur. Cependant il ne laissa pas de trouver plusieurs adversaires, & on vit paroître quelques écrits contre lui, dans lesquels il étoit accusé d'hérésie. Le

P. Segneri, Jésuite, fut un de ceux qui se signalèrent le plus contre les Quietistes, en publiant un traité de l'oraison de contemplation, dans lequel, après avoir donné des grands éloges à la contemplation & aux contemplatifs, il combat ceux qui proposent à toutes sortes de gens la vie intérieure & contemplative, & soutient que la contemplation n'est pas un état fixe, dans lequel on puisse demeurer tout le cours de la vie, ni même fort long tems. Plusieurs auteurs s'étant joints au P. Segneri, les deux partis s'échauffèrent, & cette contestation commença à faire tant de bruit, qu'elle fut portée au Tribunal de l'Inquisition : mais Molinos & Petrucci firent tant par leur crédit & leur adresse, que l'Inquisition mit à l'index des livres défendus, les écrits qui avoient été faits contr'eux.

Les Quietistes tirèrent avantage de la condamnation de leurs adversaires, & furent plus en crédit que jamais. Petrucci fut fait par le Pape Evêque de Jesi, & ensuite Cardinal. On dit que Sa Sainteté offrit aussi l'Evêché à Molinos, & qu'il le refusa. Voilà ce qui se passa à Rome au sujet du Quietisme depuis :

1675. jusques en 1685. que Molinos fut mis dans les prisons de l'Inquisition ; il fut arrêté au mois de Juillet de cette année-là , par un ordre du Tribunal de l'Inquisition. Dez qu'on sçut en Espagne son emprisonnement , l'Inquisition de ce Royaume condamna sa *Guide Spirituelle* , & prévint ainsi le jugement de celle de Rome , qui cependant instruisit le procez de l'accusé. On emprisonna à Rome & en Italie quantité de personnes accusées ou soupçonnées d'être dans ses sentimens , ou d'avoir eu commerce avec lui.

Le 15. de Février 1687. le Cardinal Cibo , premier Ministre du Pape , écrivit une lettre circulaire adressée aux Evêques d'Italie , par laquelle il les avertit , que sous pretexte d'enseigner des methodes d'oraison , on avançoit des erreurs execrables , & leur enjoignit de tenir la main , & de purger leurs Dioceses de ces Directeurs , & d'empêcher sur tout , qu'il y en eût dans les Communautez Religieuses. En consequence de cet ordre , on nomma des Visiteurs des Convents pour examiner les Religieuses & leurs Confesseurs , & on leur ôta les li-

vres de Molinos & de Petrucci. Il y avoit dans la lettre du Cardinal Cibo dix-neuf propositions erronées, tirées des livres des Quietistes, à chacune desquelles on avoit joint une courte refutation.

Le 28. d'Aoust, l'Inquisition, aprez avoir oüi plusieurs témoins, rendit une Sentence contre Molinos, par laquelle il fut condamné à abjurer solemnellement ses erreurs, à être renfermé dans les prisons de l'Inquisition pour le reste de ses jours, & à quelque penitence. Il fut conduit le 3. de Septembre dans l'Eglise de la Minerve, & monta sur un amphiteatre, qu'on avoit fait dresser pour cela: on y lut son procez, & il fit abjuration de ses erreurs, ayant les mains liées, & un cierge en sa main; de là il fut conduit dans les prisons de l'Inquisition, où il est mort le 28. de Novembre 1692.

L'Inquisition condamna en même tems 68. propositions de Molinos par un Decret, qui fut confirmé par une Bulle du Pape donnée le 21. de Novembre 1687.

Les autres personnes qui avoient été comprises dans l'affaire de Molinos, furent élargies aprez les abjurations secretes, ou renvoyées absoutes, ou condam-

nées à de legeres penitences : quelques-unes n'ont plus paru depuis.

Le 5. de Février 1688. l'Inquisition condamna par un nouveau Decret plusieurs ouvrages du Cardinal Petrucci, & de quelques auteurs de ce parti. Voilà ce qui s'est passé à Rome touchant cette affaire.

Les Evêques de France ne firent rien alors contre les écrits de Molinos, qui n'étoient presque pas connus dans le Royaume : mais comme on commença à y distribuer quelques livres composez sur les mêmes principes, qui contenoient la même doctrine & la même methode d'oraison, & que plusieurs personnes se laissoient surprendre à ces nouveutez, ils s'éleverent fortement contre cette fausse doctrine, & défendirent les livres où elle étoit enseignée. Feu M. l'Archevêque de Paris, Achille de Harlay, par son Ordonnance du 6. d'Octobre 1694. condamna l'*Analyse de l'Oraison mentale du P. la Combe Barnabite*; le *Moyen court*, & les *Cantiques des Cantiques*, comme contenant une doctrine mauvaise & pernicieuse, & des propositions respectivement fausses, erronées, tendantes

à l'heresie, contraires à la parole de Dieu, capables de scandaliser les fidelles, d'offenser les oreilles pieuses, & d'entretenir les ames dans une vanité toute visionnaire, & qui empêche qu'on ne travaille pour avancer à la perfection.

M. l'Evêque de Meaux condamna les mêmes livres, avec la *Regle des Associez*, & la *Pratique de Malaval*, par son Ordonnance & Instruction Pastorale sur les états d'oraison, du 16. d'Avril 1695. dans laquelle il publia les 34. articles arrêtez à Issy. M. l'Evêque de Chartres proscrivit aussi les mêmes écrits, avec le manuscrit des *Torcens*, par son Ordonnance & Instruction Pastorale du 21. de Novembre 1695. qui contient plusieurs propositions extraites de ces livres, qu'il condamne respectivement comme fausses, temeraires, erronnées, impies, blasphematoires, heretiques, & tendantes à renouveler les erreurs des *Beguards*, des *Beguines*, de *Luther*, de *Calvin*, & de *Molinos*, capables de scandaliser les fidelles, d'offenser les oreilles pieuses, d'entretenir les ames dans une présomption toute visionnaire, & enfin d'étouffer en elles tous les sentimens de pieté & de religion.

ligion. M. l'Evêque de Châlors, à présent Cardinal, & Archevêque de Paris, fit une Ordonnance & Instruction Pastorale sur le même sujet ; & ces trois Prelats s'unirent en 1697. pour faire une Declaration Latine, dans laquelle ils exposent leurs sentimens touchant les erreurs des livres des nouveaux Mystiques.

Les derniers ouvrages que M. de Meaux a donnez, sont deux Instructions sur la version Françoisse du Nouveau Testament, de Monsieur Simon ; dans la seconde desquelles il a donné une docte dissertation sur Grotius. Comme je vous en ai parlé dans la premiere partie de cet ouvrage, je passe à celui qui a terminé sa noble carriere ; c'est l'explication de la Prophetie d'Isaïe, sur l'enfantement de la sainte Vierge, & du Pseaume 21 sur la Passion & le délaissement de Nôtre-Seigneur, dont j'ai fait un article particulier dans ce troisieme Journal. C'est par cet ouvrage qu'il semble que ce grand Prelat s'est particulierement preparé à la mort : en effet il est sorti de ce monde immediatement apres qu'il a été achevé ; & qui pouvoit mieux le preparer à le quitter, que la meditation d'un Pseaume, où

la Passion de J.C. est si vivement décrite?

Le Corps de M. l'Evêque de Meaux a été transporté dans son Eglise Cathédrale, où les pleurs & les gemissemens de toutes ses ouïailles, l'ont bien plus dignement loué, que ne feront tous les Panegyristes du monde.

M. l'Abbé Boutard ne manque jamais d'exercer sa plume sur tous les grands événemens qui arrivent. La mort de M. l'Evêque de Meaux en étoit un trop considérable, pour que ce Poëte l'oubliât. Il a fait sur ce sujet une Ode Latine : *Ad Musas*, c'est le titre, *ut doctissimo Meldensium Episcopo Benigno Bossuet perenne statuam monumentum.*

Voici les trois premiers vers, qui feront juger du mérite des autres,

Comites doloris ocius, Musa, pedem

Huc ferte mecum, & munera

Castis BENIGNI solvite aqua Manibus.

En parlant des heretiques, que cet illustre Prelat a combattu,

Adhuc severis spirat in scriptis tonans :

Eademque mittet fulmina,

Quis saepe fregit centiceps monstrum hæresim.

M. Boutard a un grand talent pour

la Poësie Latine : il marche sur les pas de M. de Santeuil & du Pere Commire.

On attribué à M. l'Abbé Faydit quelques petits livres, qui certainement ne sçauroient faire beaucoup d'honneur à leur auteur, quel qu'il soit : tels sont *les aventures des Auvergnats* ; celles *des Gascons* ; *les promenades de la Guinguette* : & enfin *la Jalouse trompée, ou l'Incarnadin* : le bruit que M. Faydit en étoit l'auteur, a été si universellement répandu, qu'il a crû estre obligé d'en faire un desaveu public dans nostre journal : il proteste qu'il n'a point aucune part à ces ouvrages, ce sont les termes de son memorial, & que ceux qui sont bien informez de ses mœurs & du caractère de son esprit, & de ses occupations ordinaires, ne donneroient point dans ces panneaux, & qu'il lui étoit indifférent que ceux qui ne le connoissent point, y donnassent. Il dit de plus, qu'il ne s'amuse pas à répondre à mille petits auteurs, qui l'ont harcelé & mordu par leurs écrits ; qu'il ne s'en émeut non plus, que les statues de marbre & les figures d'ivoire des Sculpteurs, s'émeuvent de l'aboyement des petits chiens qui japent autour d'elles. L'engagement

que nous avons pris avec le public de l'informer de tout ce qui se passera de nouveau dans l'Empire des Lettres, nous oblige de lui faire part de la declaration de M. l'Abbé Faydit.

M. le Chevalier de Mailly vient de publier chez le Libraire Ribou, des *Meditations en vers sur le Memento homo, rapportées aux caracteres des vices*. Il s'adresse aux Potentats, aux Magistrats, aux Prelats, aux Guerriers, aux Courtisans, aux Philosophes, aux Astrologues, aux Poëtes, aux sensuels, aux paresseux, à l'injuste, à l'amant, au superbe, au prodigue, à l'avare, à l'usurier, au menteur, à l'hypocrite, au vindicatif, à l'envieux, au calomniateur, au blasphémateur, à l'ingrat, au partisan, au parasite, à l'ambitieux, aux beautez mondaines, enfin à tous les hommes, à tout l'univers. On trouve ensuite dans ce petit livre des stances sur le même sujet; des *Meditations* sur ces paroles, *ô mors, quàm amara est memoria tua!* & une *paraphrase* sur le *De profundis*, & des *Meditations* sur le *soy-même*. Le tout est précédé d'une préface, où l'auteur entreprend de faire sentir à son lecteur le charme de la mort; on juge par

les expressions qu'il employe, qu'il n'est pas satisfait des plaisirs de cette vie. *La grande danse des morts*, imprimée à Troye, chez Oudot, & *le Faut mourir dans tous les états de la vie, en vers burlesques*, par le Chanoine Jacques Jacques, d'Ambrun, sont des ouvrages dans le même goût.

Le Chevalier de Mailly nous a donné en divers tems, *la traduction de la vie d'Adam, de l'Italien de Loredano; l'histoire de la Bazoche; les promenades & les aventures des Tuilleries; les entretiens des Caffez*, & quelques autres pieces galantes. Le succez, qu'ont eu les ouvrages de ce Chevalier, forme un préjugé raisonnable, que cette Paraphrase en aura un grand, puisque entre tous les auteurs de brochure, il est certain que celui-ci doit tenir un des premiers rangs; nôtre Chevalier est aujourd'huy dans le goût de la dévotion, il pousse les sentimens de religion avec autant de délicatesse, que ceux de galanterie, il a donné aux Sœurs du tiers Ordre de saint François, *la vie de sainte Elisabeth, leur patronne*, où il a répandu beaucoup d'onction.

Un auteur à peu prez de la même

force (M. de Sainville.) veut paroître *in quarto*, las , dit-il, de se montrer au public en brochure *in douze* ; il est enfin dans le goût des grands livres ; j'avouë , qu'il manque de la grosseur à celuy, dont je parle , mais enfin ce n'est encore qu'un essay. *Les caffez de Cour* sont agreablement diversifiez ; je soupçonne que l'auteur se peint luy-même, sous le nom d'*Ariste* , qu'il traite d'*homme universel*. On y trouve une description de l'esprit humain , un traité des jeunes Princes , un autre de la gloire , &c. le tout, à ce qu'il faut croire, fidellement recüeilly des autres auteurs. On nous annonce à la fin des *Sainvilliana* , qui contiennent , dit-on , des idées assez bien choisies sur la Comedie. M. de Sainville n'est-il pas en effet un homme universel ?

On a joué à une Tragedie dans le College d'Harcourt , pour la distribution des prix, le 13. d'Aoust de cette * année, qui a été assez estimée : c'est *Joseph reconnu par ses freres*. L'idée nouvelle de l'auteur est de faire rencontrer dans la prison du Palais de Joseph , Phaniel & Simeon ; Phaniel est le marchand , à qui

Simeon, plusieurs années auparavant, avoit vendu Joseph. Tout le reste est tiré de l'histoire ; les intermedes ont été mis en musique par M. l'Alouette.

On attribué à M. l'Abbé de Fourneaux un petit écrit de l'excellence du genie des François, dédié à M. le Duc de Mantouë. L'ouvrage n'a pas coûté un grand travail à l'auteur, quel qu'il soit. Le même M. de Fourneaux est encore l'auteur de l'*Histoire de la Musique*, dédiée à M. le Duc de Bretagne, ouvrage tres-propre pour endormir un jeune Prince.

Confabulatio Regum Francia, Hispania, Portugallia, & Archiducis Austria, latinè, gallicè, & hispanicè distributa, cum epithetis Regum & Regnorum, secundum eorum nomina compositis. Entretien des Rois de France, d'Espagne, de Portugal, & de l'Archiduc d'Autriche, en Latin, François & Espagnol, avec leurs epithetes, accommodez selon les noms des Rois & des Royaumes.

Preguntas y respuestas de los Reys de Francia, Hespanha, Portugal, y Archeduque de Austria, em Latin, Frances, y Hespanhol, con los epithetos de los mis-

mos Reys y Reynos, según sus nombres, est une brochure in octavo, à peu prez dans le même goût que celle-ci, qui est in quarto. *Acrostichis Regum Francia, Hispania, Portugallia, & Archiducis Austria*, Latinè, Gallicè, & Hispanicè distributa, in qua interrogationes per triplicata verba ejusdem litteræ inveniuntur compositæ, necnon & prima duo responsa separatim sensum faciunt. Pro Ludovico Magno, fama dat vocem suam; pro Philippo Quinto, Minerva Dea; pro Petro Secundo, Thesiphone furia; pro Archiduce, Clotho responsa præbent. Le même titre est en François & en Espagnol. L'auteur, qui est Portugais, a fait plusieurs fautes dans l'Espagnol: en voici deux dans le Latin, page 4. *erubiscentia equidem evanescit. . . fiduciam*; à la page 5. *vagat* est un autre solecisme inexcusable, & qu'on ne sçauroit attribuer à l'Imprimeur. Du reste, ces deux ouvrages sont tres-insipides, comme le sont tous ceux qui sont faits dans le même goût; on y trouve, comme dans les bouts rimez, beaucoup de contrainte, & peu d'agrément.

Le Protonotaire Pontier ne manque jamais dans les grandes occasions, de

marquer son zèle, & de donner des preuves de son éloquence. Il a écrit à M. le Duc & à Madame la Duchesse de Bourgogne, sur la naissance de M. le Duc de Bretagne : la lettre est commune pour les deux ; elle est pleine de ces traits brillans & de ce stile coupé, mais agreable, que l'on remarque dans tous les ouvrages & les autres lettres de l'auteur, duquel on trouve un portrait si ressemblant dans *les caracteres de M. de la Bruyere*. La lettre qui donne lieu à cet article, est suivie d'une autre écrite à M. de Montpezat & à peu prez dans le même stile. M. Pontier est dans l'usage d'écrire aux Souverains & aux personnes les plus illustres, dans les événemens considerables qui leur arrivent : il a soin de faire voir les réponses qu'il suppose, ou qu'il veut bien croire qu'on lui a faites ; telle fut, l'année passée, celle qu'il crut avoir reçu du Czar de Moscovie.

Il paroît une lettre anonyme à M. de Gravonin, touchant quelques difficultez de mechanique. L'auteur l'accuse de plusieurs paralogismes ; en voicy par exemple un : *les raisons égales à une troisième sont égales entre-elles* : or par la pro-

position de M. de Gravonin, contenue dans ses dernières *theses de Mechanique*, page 31. nombre 5. le poids, la puissance & la charge du plan sont en même raison, que la longueur, la hauteur, & la base de ce plan; & par la proposition du nombre 4. p. 32. ces trois choses, sçavoir, le poids, la puissance, & la charge du plan sont en même raison que les quarrés de la longueur, de la hauteur & de la base du plan; donc les quarrés de la longueur, de la hauteur, & de la base du plan d'une part, & la longueur, la hauteur, & la base du plan d'autre part, étant en même raison que le poids, la puissance & la charge du plan, sont aussi en même raison entre-eux; d'où il s'en suivroit, selon M. Gravonin, que dans tout triangle rectangle, les trois côtez seroient en même raison, que les quarrés dont ils seroient les côtez, ce qu'aucun Geometre n'a jamais dit. L'auteur de la lettre se nomme D. M. R. qui sont sans doute les lettres initiales de son nom.

Le P. François Marie de Tours, Capucin, Missionnaire aux Indes Orientales, a proposé depuis peu quelques *Questions à la Congregation de la Propagande*, sur

les cérémonies Païennes, que certains Missionnaires permettent aux Chrétiens Malabares, dans les Indes Orientales. Le petit livre broché, qui les contient, est imprimé, ou supposé imprimé à Liege. Ce bon Pere avec une grande simplicité & beaucoup de naïveté, qu'il affecte de répandre dans sa narration, ne laisse pas d'estre un terrible accusateur; il charge les parties avec beaucoup de vigueur, & l'on sent à travers sa diction douce & unie qu'il n'a pas envie de leur faire quartier. Il propose d'abord, par forme de question, les choses dont il a dessein de charger les Missionnaires, qu'il a en veüe; il vient ensuite à la preuve, que ces choses, telles qu'il les a proposées, sont pratiquées par les autres Religieux; comme je l'ay remarqué, dit-il, pendant que j'étois à la côte de Coromandel, dans la forteresse que les Francois ont à Pontichery. Les chefs d'accusation se reduisent donc. 1°. Aux marques de la Gentilité & la cendre qu'ils appellent sainte, qui se fait de la fiente de vache brulée, & dont les Chrétiens aussi-bien que les Gentils font un usage tout à fait païen. 2°. Aux processions tant des Gentils que

des Chrétiens ; à ce sujet , il fait un détail fort curieux d'une procession , que l'on fit deux années de suite (1700. & 1701.) en ce pais-là , la nuit du 14. au 15. d'Aoust ; où l'on portoit d'une manière bizarre l'image de la sainte Vierge.

3°. *Aux mariages des Chrétiens* ; pour faire voir que les ceremonies en sont tout à fait payennes , l'auteur rapporte celles qui furent faites en 1701. au mariage de Joseph , fils du Commandant de Fort d'Ariancoupan , avec la fille d'Emanuel , aussi Commandant de la Citadelle de Pontichery. Et enfin , *aux obseques & sépultures des Chrétiens Malabares*. Il rapporte celles que l'on fit pendant qu'il étoit en ce pais-là , à un Chrétien nommé André , chef de tous les Malabares , qui sont à Pontichery. Ce petit ouvrage est terminé par une description de l'établissement & de l'état présent de la Religion Chrétienne chez les Malabares , & par une lettre de M. l'Evêque de Meliapur. Le Capucin n'oublie pas dans la première de ces pieces de relever le zèle des Freres Mineurs , qui aborderent aux Indes long-tems avant les Portugais , c'est-à-dire , avant l'année 1258. comme il

paroît par le Bref d'Alexandre IV. *Dilectis filiis* : l'on voit dans la lettre de M. l'Evêque de Meliapur , qui est un Jesuite , & qui a été deux fois Provincial de sa Compagnie , le soin qu'il prend de justifier la conduite de ses Missionaires. Il se plaint aussi de celle des autres ouvriers Apostoliques , qu'on a envoyé en ce pais-là , qui veulent donner quelque atteinte à sa juridiction. La lettre est vive.

Ce petit ouvrage est une brochure en deux colonnes , Latine & François.

On a donné sur le Theatre François une piece qui a eu un grand succes. *Hypermnestre* a été receuë avec de grands applaudissemens. On en a trouvé les vers beaux & majestueux , les sentimens nobles & delicats , & enfin l'expression pure & coulante.

Danaus Roy d'Argos avoit été averti par l'Oracle , que ses filles dans leurs mains tenoient sa destinée , & que le jour de leurs nôces seroit celuy de sa mort , si le trépas de ses gendres ne suivoit de prez leur hymenée. Lyncée fils d'Egyptus , Roy d'Egypte , & ses autres freres étoient ceux que la raison d'Etat

avoit destinez aux filles de Danaus. Le Roy d'Egypte avoit autant de fils que le Roy d'Argos avoit de filles, & quelque opposition que celuy-cy eût pour ces mariages, dont l'Oracle luy avoit prédit un effet si terrible, il fallut pourtant s'y résoudre, parce qu'il n'étoit pas le plus fort: le moyen qu'il imagina pour sauver sa vie dans cette cruelle extrémité, fut d'obliger chacune de ses filles de tremper leurs mains dans le sang de leur époux, le soir de la nôce. Le seul Lyncée époux d'*Hypermnestre*, qui avoit assuré plus d'une fois la Couronne sur la tête du Roy Danaus, pendant qu'il avoit demeuré à sa Cour sur le pied d'un Prince inconnu, échapa à cette meurtriere soirée. *Hypermnestre* qu'il avoit aimée, ne le connoissant pas pour fils du Roy d'Egypte, ne changea pas de sentiment lorsqu'elle fut informée de sa naissance, & elle favorisa son évasion. Le Roy ayant reconnu la tromperie, fit suivre Lyncée, qui fut arrêté; mais enfin ce Prince qui devoit estre la victime, & qui devoit estre immolé à la sûreté du Roy d'Argos, fut élevé sur son trône, dans le moment qu'il croyoit de recevoir le coup fatal.

Idas son confident ayant fait émouvoir le peuple, Danaus fut luy-même sacrifié & Lyncée regna avec sa chere *Hypermnestre* sur le trône d'Argos.

Il est vray que la scene est un peu trop ensanglantée ; mais enfin le dessein en est bien executé. Le rôle d'*Hypermnestre* est beau, aussi-bien que celui de Lyncée. La passion, le desespoir, la crainte, l'incertitude leur font dire les plus touchantes choses du monde. Le combat de l'amour paternel & de l'amour conjugal fait un tres-beau jeu dans la personne d'*Hypermnestre*.

Hypermnestre ou *Hypermnestra*, selon quelques auteurs, une des cinquante filles de Danaus Roy d'Argos, ne sauva la vie à Lyncée ou *Lynceus*, que sur la promesse que ce Prince lui fit de ne point violer sa virginité. La verité de l'histoire est donc, en ce que Danaus ayant scû la desobéissance d'*Hypermnestre*, la renferma dans une prison, mais quelque tems aprez luy rendit la liberté & son époux. v. *Apollod.* & *Hygin.*

M. de Riouperoux est l'auteur de cette piece ; il l'a dedié à M. le Duc. On peut dire qu'il a un grand talent pour la Poë-

se, & je pardonne de faire des vers, quand on'en fait d'aussi beaux. Je n'ay pas besoin de vous dire que cet auteur est du côté de la Garonne, son nom vous l'apprend assez. Il a paru autrefois dans le monde sous l'habit Ecclesiastique; M. de Barbesieux qui avoit pour luy beaucoup de bonté, l'en dépoüilla un jour luy-même, au milieu d'un repas, persuadé sans doute qu'il n'étoit pas appelé à cet état.

L'Eglise vient de perdre un excellent ouvrier de l'Evangile, en la personne de Messire Charles Boileau, Prêtre, Abbé de Beaulieu, Prieur de Faye, Predicateur ordinaire du Roy, & Directeur en exercice de l'Academie Françoise, qui mourut le 4. du mois de May* dernier, dans l'Abbaye de saint Victor, où il s'étoit retiré depuis la mort de M. Bontemps, qui l'honoroit d'une estime & d'une confiance tres-particulières; on ne sçait ce que l'on doit le plus admirer dans la personne de M. Boileau, ou les qualitez naturelles, ou les qualitez acquises, ou celles de l'ame, ou celles de l'esprit; il étoit merveilleux

* 1704.

dans

dans les unes & dans les autres ; & s'il avoit acquis tous les talens propres pour reüssir dans le ministere qu'il avoit embrassé, & pour porter l'éloquence de la chaire aussi loin qu'on pouvoit la pousser ; nul aussi n'ignore, que jamais on ne vit un amy plus genereux, plus tendre & plus officieux ; il sçavoit prévenir les desirs de ceux qui avoient besoin de son credit, & il remplissoit avec une rigoureuse exactitude les devoirs sacrez de l'amitié ; on remarquoit que l'infortune d'un amy étoit un lien, qui le luy attachoit d'une maniere plus étroite ; nulle consideration n'alteroit sa franchise & sa sincerité ; c'étoit la droiture & la bonne foy qui luy servoient de regles dans ces occasions, où tant d'autres sont honteusement assujettis sous le joug des raisons humaines.

Mais laissons à ses amis, dont personne n'eut jamais un plus grand nombre, le soin de le louer du côté du cœur, & renfermons nous dans celuy de le louer du côté de l'esprit. Si M. l'Abbé Boileau a cultivé avec un travail constant le talent qu'il avoit reçu de la nature pour l'éloquence, on peut

dire qu'il l'a employé avec un si grand succès, durant le cours de plusieurs années, que la France le regardoit comme un des premiers Predicateurs de son siècle. Il parloit toujours avec beaucoup de justesse & de solidité; il sçavoit rendre la Religion respectable aux libertins mêmes, & les veritez chrétiennes conservoient dans sa bouche toute leur dignité & toute leur force. Jamais orateur Chrétien ne connut mieux que luy le cœur de l'homme, & lorsqu'il faisoit quelques portraits (qui est le genre où il excelloit) dans ses sermons, ils étoient si beaux & si vifs, que ses auditeurs en étoient toujours charmez. On se souviendra long-tems de celuy qu'il fit de la Cour au milieu même de toute la Cour; le courtisan y fut peint d'aprez nature.

M. l'Abbé Boileau est mort, comme il le souhaitoit, les armes à la main, & avant que les années d'un âge plus avancé le missent hors de combat; car il ne faisoit que de finir une Mission considerable, lorsqu'il est allé recevoir dans le sein de Dieu, le prix de son Apostolat. On a joué depuis peu sur le Theatre

François, *les Folies amoureuses*, petite piece comique, qui a eu assez de succes, elle consiste en trois parties differentes. La premiere est un prologue qui contient une plaisanterie assez froide entre *Dancourt* & la *Beauval* : celle-cy, qui dans ce tems-là montoit encore sur le theatre, par un mécontentement qui luy est arrivé, se fait tirer à quatre pour jouer ce jour-là. *Dancourt* avec ses airs gracieux & insinuans, a beau la presser, elle ne se rend point ; le Dieu *Momus* se mesle enfin de la partie, & la *Beauval* sur la sollicitation de la *des Brosfes*, qui vient dire que le public attend, se va habiller dans le tems qu'on croyoit la chose desesperée. On avoit promis le mariage de la folie, & c'est sur ce sujet que roule ce froid & insipide Prologue. La piece qui suit est une supercherie, que l'amour toujours ingenieux à tromper les vieillards & les parens, fait à *Albert* tuteur d'*Agathe*, qui aimoit *Eraсте*. *Albert* resserroit d'une maniere extraordinaire sa pupille, qui enfin lassée de sa prison, & conduite par l'intrigue de *Lysette* sa confidente (personnage des plus dangereux dans les scenes.

Salantes) contrefait tout d'un coup la folle , & réussit si bien à jouër ce rôle, qu'Albert la croit véritablement troublée : la folie , qui augmentoit à tous momens , jette dans de nouveaux embarras le pauvre Albert , auquel on propose ensuite un moyen de guerir Agathe ; mais moyen qui devoit faire perdre la raison à celuy qui en voudroit bien estre la victime ! Eraste qui étoit là sur le pied d'un étranger , & qui avoit introduit Crispin comme un habile Medecin , lequel avoit proposé ce secret , comme le seul de guerir Agathe ; Eraste , dis-je , s'offrit de guerir Agathe aux dépens de sa propre raison. Crispin fit alors ses conjurations magiques , prononça quelques mots à demy barbares , & tout d'un coup le pauvre Eraste qui étoit aux genoux d'Agathe , fut saisi d'une telle fureur , qu'il se jette sur son épée pour en tuer Albert ; on conseilla à celuy-cy d'aller prendre dans son cabinet une liqueur qui appaisoit les transports les plus violens ; il voulut donner sa clef à Lysette , mais cette adroite confidente luy fit remarquer qu'elle pourroit faire quelque *quiproquo*,

& qu'il valloit mieux qu'il y allât. Dez qu'il fut party, nostre troupe disparut, & se retira dans un Château, où l'on celebra le mariage de la folie. Albert de retour & ne voyant plus personne, commença à ouvrir les yeux; plein de rage & de honte d'avoir été pris pour duppe, il poussa des regrets qui sont assez ingenieusement exprimez.

Le mariage de la folie fait la troisiéme piece, qui est mêlée de danses & de chansons assez plaisantes; Albert y paroît même à la fin, il prend son mal en patience, & danse comme les autres.

M. Gilliers vient de mettre en musique le divertissement de cette piece.

Les Folies amoureuses sont tout à fait dans le goût Italien; cela n'est pas surprenant, puisque M. Renard qui en est l'auteur, a long-tems travaillé pour la troupe Italienne, lors qu'elle étoit à Paris: c'est le même qui a fait la Comedie du *Foüeur* qui a eu tant de succez; il est vray que M. Riviere luy disputa la gloire d'avoir fait cette piece, & que cela forma un incident assez particulier; la verité est que M. Renard & M. Riviere, qui a aussi beaucoup travaillé pour

les Italiens, étant tous deux liez d'une amitié fort étroite, firent entre-eux le plan de cette piece ; mais M. Riviere ayant eu une disgrâce & ayant essuyé quelques mois de captivité, M. Renard executa seul le plan & s'en donna tout l'honneur : mais son amy ayant recouvré sa liberté, reclama cette piece, declara partout qu'elle luy appartenoit, & que M. Renard étoit un plagiaire ; & pour n'en avoir pas le dementi, il donna un autre *Jouëur* en prose, mais qui tomba à la premiere representation, au lieu que celuy de M. Renard qui est en vers, est représenté toutes les années plusieurs fois.

La Chaire a perdu le plus grand ornement qu'elle ait eu dans le dernier siecle, en la personne du R. P. Louïs Bourdalouë, de la Compagnie de Jesus, mort le 13. du mois de May* dernier dans la Maison Professe des Jesuites, âgé de soixante-douze ans, dont il en avoit passé cinquante-six dans sa Societé. Il avoit celebré les saints mysteres, le Dimanche, feste de la Pentecoste, & le Dimanche précédent il avoit prêché à

* 1704.

la profession de Mademoiselle des Touches, dans l'Eglise des Carmelites du fauxbourg saint Jacques. Cette Demoiselle, qui étoit sous sa direction depuis quelques années, ne voulut jamais consentir à la priere, que le P. Bourdalouë luy fit plusieurs fois, de remettre pour huit jours cette ceremonie, avertie peut-estre par un secret pressentiment, que ce délai luy ôteroit la consolation d'entendre pour la dernière fois son directeur, qui a, pour ainsi dire, dans cette occasion fait ses derniers efforts; car il mourut le Mardy, troisième feste de la Pentecoste, d'une fièvre accompagnée d'une violente inflammation de poitrine. Son compagnon touché d'une si triste separation, ne luy a survécu que de quatre jours; car il mourut le Dimanche suivant, penetré de la plus vive douleur d'avoir perdu son maistre, dont il proferra le nom jusqu'au dernier soupir. Beau, mais rare exemple de fidelité! plus rare encore dans les Cloistres, où le détachement des creatures qu'on y professe, est souvent porté jusqu'à la dureté. Que pourrois-je dire à la loüange du Pere Bourdalouë, apres ce qu'en ont dit de

si habiles personnes & ce qu'en ont écrit de si sçavantes plumes. On a déjà veu la relation du Pere Martineau, Recteur de la Maison où il est mort ; l'éloge qu'en a fait Madame de Pringi, l'une de ses penitentes ; celui de M. de Vizé*, qui a encore redoublé celui de cette Dame dans le Mercure de Juin. Voilà bien des Panegyriques coup sur coup ; que puis-je donc dire de nouveau ? je ne serai plus qu'un écho ; & disons aprez le Pere Martineau, & les Journalistes de Trevoux, que ce qui rend la memoire du P. Bourdalouë plus precieuse, sont les vertus solides qu'il a sçu joindre selon l'esprit de sa regle, aux grands talens dont Dieu l'avoit pourvû ; que le zèle de la gloire de Dieu étoit l'ame de tout ce qu'il faisoit dans l'étenduë de ses emplois, que la fienné ne le touchoit point ; que loin de s'applaudir luy-même par une vanité, dont il est si difficile de se défendre dans les grands succez, les applaudissemens qu'on luy donnoit le faisoient souffrir ; qu'il ne luy est jamais rien échapé que la critique la plus exacte pût justement

* Mercure de May.

censurer ;

cenfurer ; & que la medifance s'eft vuë contrainte de refpecter fa conduite ordinaire fous un habit , qu'elle a coûtume d'épargner fi peu. Le P. Martineau s'étend encore fur l'attachement fincere du P. Bourdalouë pour fa Compagnie , quoyque plufieurs perfonnes en ayent voulu douter. Ajoutons de noftre chef que ce fameux Jefuite , a été l'oracle de la chaire du dix-feptième fiecle & un des grands Apoftres qui ayent b.illé fur le chandelier de l'Eglife de France.

Le P. d'Augieres , Recteur de la Maifon Profefle des Jefuites de Lyon , & excellent Poëte Latin , a fait l'Epitaphe fuivante , pour honorer la memoire de fon Confrere.

EPITAPHIUM REV. PAT.

Lud. Bourdalouë , Societ. Jefu.

Que tenuit Reges, dominam qua traxerat urbem ,

Vox tacet : ars Manes flectere nulla potest.

Bourdaloüe jaces, tecum facundia muta est ;

At loquitur , cineres qua premit urna tuos.

III. Partie.

Pp

*Hic situs eloquii quondam , morumque
magister ,*

*Quidquid ait , vivus dixerat , umbra
docet.*

La Providence toujours attentive à nos besoins à réparé la perte que nous venons de faire de deux grands ouvriers de l'Evangile , en la personne des PP. M * * * & M * * , deux de plus grands Orateurs de ce siecle. Un habile homme en a donné les caracteres que vous serez bien aise de lire , vous les trouverez faits sans doute de main de maître. Mais cette piece , qui vient naturellement aprez l'éloge du P. Bourdalouë , nous a été volée. L'auteur du larcin l'a faite imprimer furtivement ; & comme elle a paru dans le monde toute défigurée , soit par un grand nombre de fautes d'impression , soit par une addition , sans doute de la façon de celui qui l'a faite imprimer , que l'on trouve à la fin de l'onzième page , & qui n'est point dans l'original ; nous avons crû qu'il étoit à propos de la publier dans la pureté de l'excellente source d'où elle nous vient , & de desavoüer en même tems l'édition de Liege , comme fautive & altérée.

CARACTERES DES RR. PP.

M** & M***.

DEux nouveaux Orateurs sortis d'une même Province, élevez dans une même Congregation, illustres par des talens differens, s'emparent des suffrages qui sembloient n'estre dûs qu'à Bourdalouë. Ils entrent en vogue le premier jour qu'ils montent en chaire; un Avent fait la reputation de l'un, un Carême place l'autre au-dessus de tous les hommes éloquens.

- Celuy-là possède tous les avantages du dehors : sa physionomie est agreable, sa voix nette & son action tres-formée Il prononce aussi-bien qu'il écrit; sa composition est delicate, & sa maniere de debiter tres-prévenante. Il traite bien les mysteres, il brille dans les Panegyriques, & sur tout il excelle dans la morale, ses discours ne sont gueres moins solides que fleuris, ny ses descriptions moins vives que regulieres : son feu diminué rarement; sa justesse n'altere jamais la vivacité de son style : Il connoît parfaitement le cœur de l'hom-

me ; on se découvre dans les portraits qu'il ébauche ; rien ne manque à ceux qu'il acheve : au reste ce ne sont point de ces peintures vagues, la ressemblance y est entière ; ce ne sont point aussi des images profanes plus propres à faire aimer le vice agréablement représenté, qu'à en inspirer de l'horreur ; il peint en orateur Chrétien. Il n'imité pas ces hommes qui par un faux zèle subtilisent les traits d'une sainteté mondaine avec les douces corrections de l'Évangile ; trop jeune trop estre consommé, mais doué d'un beau génie qu'il sçait devoir à luy-même, il possède ce que les autres ne peuvent obtenir que des années & d'un long travail. Une heureuse invention luy tient lieu d'expérience : il remplit avec adresse ses sentimens par de riches expressions ; ses raisons par des traits éblouissans, & ses dernières preuves par de nombreux détails. Sa véhémence supplée à ce qui luy en est échappé, & la subtilité de son imagination oblige ses auditeurs à le tenir quitte d'une érudition plus profonde. Il n'a pas l'injuste vanité de se faire l'honneur des pensées

qu'il doit aux Peres de l'Eglise; il ne les nomme pourtant pas toujours, content de les citer, lorsque leur autorité est necessaire. L'art n'est pas toujours également deguisé dans toutes les pieces, elles font admirer son esprit, & si je l'ose dire, elles le découvrent quelquefois un peu trop; non pas que l'Orateur affecte de le produire; il luy seroit difficile de le cacher, on en découvre même beaucoup plus dans les occasions, où il semble avoir voulu estre simple & naturel. D'aussi belles dispositions nous donnent de grandes esperances: il aura peu d'égaux, quand il les aura remplies; il pourra même les surpasser, & la Cour, où il doit bientôt paroître, ne sera pas l'écueil de sa reputation.

Celuy-cy a l'exterieur composé, son air est grave, sa voix touchante, son geste insinuant: il n'a pas les grands mouvemens des declamateurs impetueux, ny les manieres basses & rempantes des froids Orateurs: plus on l'écoute, plus on se fait à son action; elle est singuliere, & il entend bien à la ménager; sa presence persuade ce qu'il va dire, & ce qu'il dit acheve de convain-

cre. Son style nourry des saintes Ecritures est tel que les habiles y trouvent de la profondeur, sans que les autres le trouvent obscur, ny trop élevé; fécond en belles applications, original dans ses portraits, concis dans ses narrations, les lieux communs ne le sont pas entre ses mains; il dit des choses que les autres n'ont jamais dit, il paroît même l'inventeur de celles qu'il tient des Peres: aussi moderé que juste dans ses ouvrages; delicat & non recherché dans celuy des termes, il negligé les ornemens qu'il ne croit pas devoir servir à la dignité de l'Evangile: ses discours sont simples en apparence. Quelle onction sur tout dans sa maniere de parler! qui ravit les auditeurs & les laisse dans l'incertitude de sçavoir ce qu'ils admirent davantage, ou le zèle de l'Apostre, ou la finesse de l'Orateur. On diroit que l'éloquence a des regles particulieres pour luy, & des secrets réservés à son esprit. Tout devient éloquent dans sa bouche, & sa bouche ne prononce que des oracles: par un mot il explique un sentiment, & par quelques sentimens il épuise un sujet. Soit

qu'il cite, ou qu'il invente, soit qu'il établisse des principes, ou qu'il tire des conséquences, soit qu'il se jette dans la morale, ou qu'il revienne aux points de la doctrine, on trouve ses reflexions solides, ses raisonnemens fins, & ses preuves completes. Tout chez luy coule de source, il n'a rien avancé d'inutile, il n'a rien omis qui ne fût nécessaire. Habile Teologien, il semble que les mysteres de la Religion cessent de l'estre, quand il les developpe; bien loin de proposer à nostre foy des choses obscures, il les rend si intelligibles, que l'on n'a presque plus besoin de foy pour les croire; ce sont des veritez qu'il denouë: autant capable de publier le merite des Saints, que de toucher efficacement les pêcheurs: ses Panegyriques égalent ses discours moraux, & tous ont un si grand prix, qu'ils ôtent la liberté de sçavoir en quoy il excelle. La dernière fois qu'on l'entend, est celle qu'on tâche de ne l'avoir pas entendu; on trouve qu'il s'y est surpassé & qu'il se surpasse tous les jours. Incapable d'estre surpassé par d'autres, sa reputation l'a bientôt porté à la Cour, il y a annon-

cé avec éloge les veritez de la Religion, en presence du Roy, qu'il craint; il a commencé aussi glorieusement que les autres voudroient finir.

M. l'Abbé de Polignac fut receu à l'Academie Françoisé le 2. d'Aouft de cette année *, à la place de feu M. l'Evêque de Meaux : le discours qu'il prononça recut de grands applaudissemens ; en voici quelques traits , choisis dans l'éloge qu'il fit du Roy.

„ Loü's voit former l'orage , & il n'en
 „ est point émû : il a passé sa vie à dissi-
 „ per ces sortes de tempêtes , il sçaura
 „ bien encore dissiper celle-ci ; mais il
 „ ne rompra point la paix : il a dans ses
 „ mains des troupes ennemies , il peut les
 „ retenir , c'est le parti le plus seur ; mais
 „ il ne lui paroît pas assez noble : il peut
 „ entrer dans leur país ; mais ce seroit
 „ commencer la guerre , & l'ombre d'une
 „ infraction lui fait horreur , assuré de la
 „ vangeance , dez qu'elle sera legitime :
 „ il laisse à ses envieux toutes les injus-
 „ tices à faire , il a Dieu de son côté , il
 „ ne le perdra pas de veüë , c'est sa rai-
 „ son d'Etat.

* 1704.

Il finit par ces paroles sur la Naissance de M. le Duc de Bretagne. “ Eh ! qui ne seroit touché de cette benediction du Ciel sur nôtre Maître , inconnüe à tous les Princes de la terre , depuis que les jours de l’homme furent abregés ! Que pouvons-nous souhaiter davantage ? Qu’il vive , Messieurs ; qu’il vive assez , pour former de ses mains les enfans du Prince qui vient de naître. ”

M. l’Abbé de Clerambault , alors Directeur de l’Academie , répondit à M. l’Abbé de Polignac , par un discours tres-éloquent , mais qui fut remarquable par la longueur des periodes.

M. l’Abbé de Choisy prononça ensuite l’éloge funebre de feu M. l’Evêque de Meaux : il autorisa d’abord la démarche qu’il faisoit pour honorer la memoire de ce grand Prelat , par l’exemple de M. l’Abbé Tallement , qui avoit prononcé celui de feu M. Perrault , dans la derniere assemblée publique : il l’autorisa encore par la liaison étroite & ancienne de sa Maison , avec celle de M. Bossuet ; par l’amitié que feu M. de Meaux lui avoit toujours témoigné ; & enfin par

l'engagement où ce Prelat l'avoit mis d'écrire l'*Histoire de l'Eglise*. Les sentimens, dont ce discours est plein, n'affoiblissent point les graces & les beautez, qui y sont d'autant plus heureusement répandues, que l'Orateur ne cherchoit qu'à exprimer sa douleur & sa veneration pour feu M. de Meaux : tout y est semé de fleurs ; les idées les plus douloureuses y sont revêtues de tant d'agréemens sensibles par le tour délicat des expressions & par les figures du discours, que tout Lecteur juste & entendu sera charmé des endroits mêmes destinez à le toucher & à l'attendrir. Personne n'ignore que la plume de M. l'Abbé de Choisy est une des plus délicates que nous ayons à present ; le nombre d'ouvrages, qui en sont sortis, & qui ont eu un si grand succez dans le monde, justifie cette verité.

M. l'Abbé Abeille fut receu en l'Academie Françoise, le Lundy 11. d'Aoust de cette année *, à la place de M. l'Abbé Boileau. Il l'avoit obtenu sur Messieurs de Montfort & du Bos, ses concurrens. Le discours qu'il prononça, fut tres-applaudi. Il dit d'abord, que l'honneur qu'il

* 1704.

recevoit dans ce jour , étoit si fort au dessus de ses esperances , qu'il avoit presque échapé à ses desirs. Il commença les éloges ordinaires par celui du Roy. Il apprit dans celui qu'il fit de M. l'Abbé Boileau , qu'il avoit été lié avec lui durant trente années par une tendre amitié.

M. l'Abbé Regnier Demarais , Secrétaire de l'Academie , répondit au nouvel Academicien. Il remarqua d'abord la difference de la conduite des particuliers & de celle des Compagnies : ceux-là s'abandonnent à leur douleur ; & celles-ci ne se laissent jamais aller à leurs plaintes dans les pertes qu'elles font ; & quelque sensibles qu'elles soient, elles ne s'occupent que du soin de les reparer. Il toucha encore quelque chose de la mort de M. l'Evêque de Meaux, & remarqua dans l'éloge qu'il fit de M. Boileau, qu'il étoit sans exemple , qu'un Directeur de l'Academie fût mort dans l'exercice de cet employ : *Jusques-là* , dit-il , *il ne nous étoit point encore arrivé de perdre aucun de ceux que le sort met de tems en tems à nôtre tête.* Il remarqua que le jour de la reception d'un Academicien , est toujours pour lui & pour l'Academie une espece de jour de

fête , où il n'est pas défendu de jeter quelques fleurs à son entrée & sur son passage ; mais qu'hors de là , quelque mérite qu'il puisse avoir apporté , ce n'est plus à l'Academie qu'il appartient de parler du mérite d'un homme , qui ne fait plus avec elle qu'un même corps. M. l'Abbé Regnier est ancien Academicien, il y a trente-quatre ans qu'il est de ce Corps ; il prit soin de nous l'apprendre dans le même discours.

M. l'Abbé Abeille est connu par la Traduction de *Justin* , & par les Tragedies d'*Argelie* , *Soliman & Hercule* , & *Coriolan* , qu'il a donné au Theatre François. Ce qui causa la chute de cette dernière , est singulier. Dans un endroit de la piece , où un Acteur dit ce Vers ,

*Vous souvient-il , ma sœur , du feu Roy
notre Pere ?*

Un rieur du parterre répondit tout haut :

*Ma foy , s'il m'en souvient , il ne m'en
souvient guere.*

Cette réponse fortuite ou meditée (car on ne l'a jamais bien scû) excita dans le parterre de si grands éclats de rire , & causa tant de trouble au pauvre *Coriolan* , qu'il tomba d'une maniere

à ne s'en pouvoir jamais relever.

On imprima l'année passée à Nancy, un celebre *Plaidoyé de M. Pillement de Ruffange, Avocat general du Parlement de Lorraine, & Doyen des Professeurs de Pontamousson; & l'Arrest de la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, qui declare les Ecclesiastiques exempts de main-morte, sur les conclusions de M. l'Avocat General; à Nancy, chez Paul Barbier, 1703.* Les cottes-mortes des Curez en étoient l'objet. La question, qui fut examinée par toutes ses faces, & que M. Pillement tourna de tous les côtez, fut enfin décidée à la grande audience du Lundy 12. de Decembre 1701. apres avoir été agitée pendant neuf séances publiques; & les conclusions de cet habile Avocat furent suivies d'un Arrest, qui tiendra lieu desormais de reglement pour l'état des Ecclesiastiques en Lorraine, où il n'y avoit sur ce sujet ni loy, ni coûtume, mais un abus, que la violence seule avoit introduit, & que la necessité avoit autorisé. L'Arrest en question, qui confirme donc les conclusions de M. l'Avocat General; exempte les Ecclesiastiques de ce tribut honteux, dont on avoit cru

juſqu'alors en ce pais-là , que la ſain-
 teté du caractère les pourroit laver. L'E-
 glife de Lorraine a fait imprimer ce Plai-
 doyé ; l'intérêt qu'elle y avoit meritoit
 bien , qu'elle le rendît public. Mais raf-
 ſemblons-en quelques traits , pour don-
 ner des preuves de l'éloquence & de l'é-
 rudition de celui qui l'a prononcé.

M. Pillement, aprez avoir remarqué
 en peu de mots, que M. Nicolas Gerard,
 Prêtre & Curé d'Archette , étant mort
 au mois de Février 1699. les fermiers du
 Domaine de S. A. R. & le Sieur Antoine
 Blaiſe agiſſant pour les Dames de Remi-
 remont , preſenterent Requeſte contre
 M. Antoine Gerard , Prêtre & Curé de
 Charme, & frere du défunt , pour ſe
 faire repreſenter les meubles par lui dé-
 laiſſez. Sentence du Prevôt d'Archette
 contre M. Antoine Gerard. Appel au Bail-
 liage de Mirecourt ; alors les Doyens ,
 Prêtres & Curez de Voſges intervinrent
 aux fins d'être declarez affranchis de la
 ſervitude de main-morte, eu égard au ca-
 ractere du Sacerdoce. La Sentence défi-
 nitive inſirme celle du Prevôt. Appel de
 cette Sentence, qui a faiſi le Parlement
 de Lorraine de la conteſtation, qu'il a

enfin jugée en faveur des Ecclesiastiques, au préjudice même de M. le Duc de Lorraine & du Chapitre de Remiremont.

M. Pillement use dans cette occasion de la grande regle des Geometres. Il examine le droit des parties, en lui donnant toute la force qu'il peut avoir : il tira de la pretention des appellans, & même de celle des intimez, toutes les consequences les plus favorables au droit de chacun d'eux ; il balança les preuves des intimez par opposition à celle des appellans, pour connoître avec plus d'évidence celles qui doivent prévaloir. Et comme les Geometres & les Metaphysiciens donnent aux argumens de leurs adversaires toute la force & toute l'étenduë qu'ils peuvent avoir, afin de rendre leur succes plus certain & plus incôtestable par le poids & l'autorité des raisons contraires ; aussi M. Pillement, avant que de se déterminer en faveur des intimez, fait valoir au commencement de son Plaidoyé les raisons des appellans, avec tant d'avantage, que tel qui ne seroit pas aguerri à la Rhetorique du Palais, croiroit d'abord, à en juger par la premiere partie du discours, que les conclusions seroient

favorables aux appellans. En effet, apres avoir reconnu que la main-morte est un reste de l'ancienne servitude personnelle, établie ou autorisée par le droit divin, par le droit des gens, & par les Loix Romaines, confirmée enfin par les oracles de l'Écriture *a*, & par le témoignage des Peres *b*; il dit que les guerres étant justes dans leurs principes, puis qu'elles sont autorisées par le droit divin, par la benediction que l'Église leur donne, & que le droit des gens & le droit commun les justifient, la servitude & la main-morte, qui en sont les effets necessaires, doivent être par consequent legitimes. D'ailleurs, dit nôtre Auteur, à examiner la cause & les effets de la servitude, elle n'est point si contraire au droit naturel, qu'elle paroît l'être d'une premiere vûë. Si la liberté est l'effet de l'innocence, on peut dire que la servitude est l'ouvrage de la clemence & de l'humanité; puisque la necessité publique ayant introduit les guerres pour la seureté des Nations, il a été d'une consequence inévitable, d'autoriser aussi publiquement de tuer les

a Gen. c. 9. v. 25.

b Aug. lib. 16. de civit. Dei.

ennemis : mais la raison naturelle y a en même tems apporté de sages tempéramens , en jugeant qu'il étoit plus juste de les garder que de les tuer , & moins cruel de leur ôter la liberté que la vie. S. Paul , & les Conciles qui ont interprété sa doctrine , se sont declarez en faveur de la dépendance des esclaves envers leurs maîtres.

Nôtre Auteur tire encore un grand avantage de la comparaison qu'il fait du Baptême & de l'Ordre. Le premier de ces Sacremens , dit-il , tout auguste qu'il est , n'a pas la vertu d'enlever la marque d'une naissance servile dans un Chrétien : comment donc le second , qui est d'un ordre inferieur , pourra-t-il operer ce prodige dans un Prêtre ? Et l'imposition de l'Evêque sur la tête de l'Ordinant pourra-t-elle effacer une tache , que les eaux sacrées du Baptême n'auront pas eu la force de laver ?

Il faut aussi remarquer , que la condition des intimes est encore plus avantageuse que celle de ces autres affranchis , que la loy *Æliassentia* nommoit *deditissimi* ; lesquels , apres avoir traîné toute leur vie les chaînes d'un honteux esclavage ,

recevoient enfin la triste consolation de mourir libres. Ils n'avoient jouï de rien durant leur vie, & à leur mort ils dispofoient de leurs biens fans les poffeder. La convalefcence n'étoit pour eux qu'une continuation de leurs miferes ; la fervitude renaiffoit avec la fanté, & la liberté ne leur étoit accordée, qu'à condition qu'ils n'en jouïroient pas, ou qu'ils n'en jouïroient qu'au prix de leur vie. Elle ne paroiffoit à leurs yeux que comme un autre funefte, dont l'éclat répandoit fur eux des influences mortelles, & ils ne pouvoient la contempler qu'en expirant. Enfin la liberté leur étoit plus cruelle que l'efclavage, puiſque l'efclavage leur confervoit la vie, & qu'ils n'avoient de liberté que pour mourir : *Vivebant ſervi, moriebantur liberi.*

Dans les raifons que nôtre Auteur rapporte pour les intimez, il remarque que l'étymologie même de main-morte vient de ce qu'aprez la mort du chef de famille ſujt à ce droit, le Seigneur comparoiſſoit pour recū illir ſa ſucceſſion, & en même tems on lui preſentoit la main droite du mort, pour lui marquer qu'il ne le ſerviroit plus, parce qu'il étoit

obligé de le servir personnellement durant sa vie, & de lui transmettre ses biens à son decez ; & par là cette servitude sembla participer également aux deux effets de l'esclavage du Paganisme, qui avoit lieu sur la personne & sur les biens.

La Coûtume de Lorraine, dit-il, favorise évidemment l'exemption prétendue par les intimez, puis qu'elle place les Prêtres au rang des personnes privilégiées. Le premier article de cette Coûtume distingue tous les sujets de l'Etat en deux classes generales ; en Clercs, & en Laïcs. Si saint Paul avoit voulu que ceux qui se croyent appellez à l'état Ecclésiastique fussent libres ; de son côté l'Eglise s'est toujours fortement opposée à l'ordination des esclaves : elle les a égaletz sur ce point aux enfans procréez de la débauche ; & si par les loix de l'Eglise, l'excellence du Sacerdoce ne peut compatir avec la bassesse & l'indignité de la servitude ; il s'ensuit évidemment, qu'une ordination canonique doit donner l'exclusion à son contraire dans un même sujet. Le Sacerdoce est aujourd'hui legitimement conferé à main-mortable ; la

servitude de main-morte est donc éteinte & anéantie par le caractère sacré de l'ordination.

Theodose & Valentinien ont voulu que l'héritié des affranchis decedez dans le Sacerdoce appartiendroit à leurs proches, en gardant l'ordre de succession legitime, preferablement à l'Eglise. Justinien a fait une loy à peu prez de la même force, en faveur des Ecclesiastiques.

M. Pillement rapporte sur ce sujet l'affaire du Capucin *Joseph Bexon*, main-mortable du Chapitre de Remiremont.

Je finirai cet article par une remarque de l'Auteur, qui est, qu'indépendamment de la qualité des intimes ou des libertez de l'Eglise, c'est une maxime incontestable, qu'en matiere de liberté, toute personne est censée libre, s'il ne conste de la servitude par de justes preuves.

M. Pillement dit, en répondant à la Coûtume de Bourgogne, favorable aux main-mortes : *Quelle obligation peuvent nous imposer les Coûtumes voisines ? Nos voisins ont-ils recours à nos Coûtumes, pour interpreter les leurs ? L'Arrest qui inter-*

viendra sera-t-il pour eux un préjugé, qui introduise la main-morte où elle n'est point receüe, ou qui l'abolisse où elle est en vigueur? Je passe plusieurs autres excellentes raisons, qui allongeroient trop cette matiere.

On a imprimé à Rome une Relation Italienne de la Fête que M. le Cardinal de Janson a donnée pour la Naissance de M. le Duc de Bretagne. Cette relation est suivie d'un concert tres-melodieux, qui fut parfaitement bien executé : c'est un triologue, dont la gloire, la renommée & la valeur sont les interlocuteurs; il est dedié à Madame la Duchesse d'Uzeda, épouse de l'Ambassadeur d'Espagne : en voici le titre. *La Contessa d'Onore trà la gloria, la fama, ed il valore, cantata a trè voci; di Francesco Posterla Romano, fatta fare d'all' Eminent. ss. e Reverendiss. Sig. Card. Tusano di Janson Forbin, in occasione della gloriosissima Nascita del Reale Infante Duca di Bretagna. Dedicata all' Illustrissima ed Excellentiss. Signora, la Signora Duchessa d'Uzeda, Ambasciatrice di Spagna: In Roma, nella stamperia di Oratio Campana, 1704. con licenza de' Superiori, in 4.º.*

Voici par où finit le concert :

*Es'oda in ogni spiaggia, e in ogni riva,
Viva per sempre il Gran LUIGI, viva.*

Les trois voix chantent ensemble ces paroles. L'Épître à Madame la Duchesse d'Uzeda est délicatement écrite.

L E T T R E E C R I T E
à l'Auteur.

TOut le Parnasse même a été en mouvement au sujet de la Naissance de M. le Duc de Bretagne ; les Poètes de Paris, des Provinces, & même des Nations étrangères, ont marqué leur joye dans cet événement important : il n'y a pas même jusqu'aux Muses de la Samaritaine, qui ne se soient signalées dans cette occasion. Mais comme le détail de tous les ouvrages qui ont été faits sur ce jeune Prince seroit trop long, je vous dirai seulement quelque chose des Auteurs, que j'ai découverts, & des pieces de Poësie qui meritent d'être tirées de la foule.

M. l'Abbé Boutard a fait sur ce sujet une Ode qui a été fort applaudie à la

Cour ; ce qui lui a valu une gratification. Le P. I. Jamoys Jesuite, a fait une Ode Latine qui est assez bonne. M. Boilau presenta au Roy & à M. le Duc de Bourgogne le 8. de Juillet des Vers. Il a aussi traduit en François un Poëme de Charles Coffin, Professeur des Humanitez au College de Beauvais, adressé *Regi Proavo*. Il a paru une *Pastorale lyrique*, imprimée chez la veuve Grou, qu'on attribue à une Dame ; elle est intitulée : *Les nouveaux avantages emportez en Savoye, Piemont, & sur mer ; Pastorale lyrique, à l'occasion de la Naissance de M. le Duc de Bretagne*. Mademoiselle Barbier a fait un Madrigal sur le feu de joye de Marly, qui a été présenté à Madame la Duchesse de Bourgogne : Mademoiselle Lheritier s'est aussi distinguée dans cette occasion: elle a fait des Vers & des Chansons sur cette Naissance ; elle en avoit même fait avant qu'il fût né. M. de Champlagarde, autrefois Financier, & aujourd'hui Poëte, a fait un petit Poëme intitulé : *Les Feux de joye de Paris sur la Naissance de M. le Duc de Bretagne, aux Muses*. Il l'a accompagné de deux Chansons, dont la seconde est

sur ce joli air : *Sont des pois , sont des fèves.* M. Pilan de Compiègne a donné 2. Odes ; la première adressée au Roy, & la seconde aux ennemis de la France. M. Jean C. Tardy a fait un Ode Latine ; en voici la dernière strophe.

*Vive ô Parentum delicia , Imperi
Spes alta vive ; ah fata sinant , eris
Burgundus , hoc partu superba
Gallia vive , vivas Britanne.*

Un Chevalier , qui ne s'est fait connoître que par les lettres initiales ou finales , (je ne sçai lequel c'est) D. N. S. S. A. T. a fait des Stances sur cette Naissance , qu'il a envoyé à *S. A. R. Madame Doüairiere de France* ; elles sont sur l'air : *Ha ! Philis , quand on aime.* Le meilleur conseil qu'on puisse lui donner c'est de demeurer caché. M. d'Aubicourt a fait l'horoscope en vers de ce jeune Prince : en parlant de Saturne , il l'appelle *le Doyen des Dieux.* L'Abbé de Fournaux a fait des Vers qui ont été estimez. M. Bro de Languedoc a fait une Epigramme Grecque. M. Piedpetit de Grammont , ancien Recteur , & aujourd'hui tres-digne Professeur de Rhetorique au College des Grassins , fit presenter un
Poëme

Poëme à la porte des Mathurins à tous ceux qui compofoient la nombreufe Proceffion de l'Univerfité, qui alla rendre graces à Dieu de la Naiffance de M. le Duc de Bretagne, dans l'Eglife des Cordeliers, le Mardy 15. de Juillet *. Ce Poëme étoit en Vers Alexandrins. Il parut à peu prez dans le même tems & fur le même fujet une Chanfon qui eft fur un air de la Foire de Bezons ; elle commence par ces mots.

Réjoüiffons-nous en France,

Graces à Dies, puis qu'à préfent.

Il a paru un petit Dialogue fur la Naiffance du jeune Prince, intitulé, *La Réjoüiffance des Fées* : M. Hubi en eft l'auteur. Il publia dans le même tems *l'Hiftoire de la République des Papides, ou l'orgueil amanté*. C'eft un Dialogue entre Élope & Pythagore, qui n'eft pas trop mauvais : il eft terminé par une Fable intitulée, *Le Poifon d'Avril*. Il a paru une Relation très-bien écrite de la Fête que M. Bontemps premier Vallet de Chambre du Roy donna à Verfailles le 26. de Juillet : M. l'Abbé Bontard en eft l'auteur. M. Foucault Intendant de Caën

* 1704.

III. Partie.

R r

a aussi publié une belle Relation de la Fête qu'il donna à Caën le 6. de Juillet. On a vû deux Relations faites par le P. Meneftrier de la Fête de M. le Cardinal d'Etrees, donnée le 4. d'Aouft. La seconde est un peu differente de la premiere. Le Roy a lû trois fois l'Ode que M. Amodun Juge de l'Isle & Terre ferme de Cayenne lui a presenté. M. Viel Regent d'Humanité au College du Plessis a prononcé un Discours Latin sur ce sujet. Le P. de Colonia Jesuite de Lyon, a fait la Relation des *Réjouïssances faites à Lyon pour la Naissance de M. le Duc de Bretagne le Dimanche 13. de Juillet.* Elle est mediocrement bien écrite. M. l'Abbé Momeney a presenté au Roy une Ode ; M. l'Abbé Pellegrin a aussi presenté les trois qu'il a faites sur ce sujet : la premiere adressée au Roy ; la seconde à M. le Duc de Bourgogne ; & la troisiéme à la France.

Le P. d'Augieres, Jesuite de Lyon, connu par le talent qu'il a pour la Poësie Latine, a fait une *Ode sur la Naissance de M. le Duc de Bretagne*, qu'il a dédiée au R. P. de la Chaise. Voici les deux premieres strophes, qui renferment, à proprement parler, la dédicace.

*Francisce, molles à te aditus petit
 Incanta Clio ; pandere tu potes
 Sacros Penates, da BRITANNI
 Tecta levi resonare plectro.*

*Favente Pindo, si placeant modi,
 Si dulse spirant ; siste chelyu, precor,
 Cunis adornatis ; canendo
 Musa potest properare somnos.*

Le P. du Bois, autre Jesuite, a fait une traduction Françoisse de cette Ode, qui est estimée.

Je finis par le Madrigal du P. Buffier, Jesuite, à Madame la Duchesse de Bourgogne, sur la Naissance de M. le Duc de Bretagne.

M A D R I G A L.

*Mille événemens divers
 Ont toujours distingué le Regne de Loüis ;
 Mais à quel autre est comparable,
 Celui dont il vous est aujourd'hui redeva-
 ble ?*

*Parmy nos Rois il est le seul
 Qui se vit jamais bisayeu !
 Princesse, vous avez la gloire
 D' traits le plus marqué qui soit dans l'his-
 toire.*

Le même Pere Buffier a adressé quelques autres Vers à M. le Duc de Bretagne.

Voilà, Monsieur, tout ce que je peux vous envoyer sur ce sujet. Je n'ai pas prétendu vous parler de tous les ouvrages ; car cela m'auroit conduit à l'infini. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 18. Octobre.

Un auteur, dont je vous apprendrai bien-tôt le nom, a publié à Bruxelles un petit livre, dans le goût de *Telemaque* ; il est intitulé : *Idée d'un Regne doux & heureux ; ou Relation du voyage du Prince de Montberaud dans l'Isle de Nandely.* Cet ouvrage est delicatement écrit ; mais il s'en faut bien, qu'il n'approche de l'excellent original que l'auteur a entrepris d'imiter, & il auroit mieux fait de l'intituler, *Telemaque Bourgeois.* On promet la suite de ce voyage, qui contiendra, dit-on, dix ou douze volumes. Il est dédié à M. le Duc de Bourgogne ; l'Épître est belle & bien écrite.

Le Port de Mer est une petite piece comique de seize scenes, suivie d'une Fête Marine, qu'on a jouée sur le Theatre François, depuis trois ou quatre mois.

M. le Duc de Mantouë, qui y a été, a eu beaucoup de satisfaction d'y voir danser un de ses auteurs, qui passe dans cet exercice, dit-on, les plus habiles. Messieurs d'Outremer & Brigantin font dans cette piece les deux meilleurs rôles.

Brigantin étoit un forçat, qui à la fin & au dénouement de la piece, requis sur ce qu'on peut faire pour son utilité, répond : *Ne vous mettez point en peine, je ne suis pas le plus à l'aîné ; on se fait aux galeres, & on se lasse du mariage : tout cela revient au même, que je sois seulement de la nôce, & ne songeons qu'à nous divertir.*

La Fête Marine est composée de quatre Matelots, avec deux Barcarolles & deux Australiennes, suivies d'un singe qui leur porte un paresol. Une des Barcarolles chante un air Italien, qui commence par ces paroles :

Sopra' l mare d'amor

Voga, voga, mio cor, &c.

C'est M. de la Motte, qui est l'auteur de ce burlesque ouvrage : il est connu par plusieurs Opera de sa façon, comme *Amadis de Grece, Omphale, l'Europe galante*, & quelques autres. Il a

remporté le prix cette année (1704.) à l'Academie de Toulouse, par une *Ode sur les Fanatiques.*

On nous a fait voir un imprimé à Luxembourg, qui paroît depuis quelques mois. C'est une *Critique*, en forme de *Lettre*, sur une *Medaille d'Alexandre*, que M. l'Abbé de Vallemont nous a tant fait valoir dans une *Dissertation* qu'il a donnée sur la fin de l'année dernière. L'Antagoniste, qui entreprend vivement M. de Vallemont, adresse sa *Lettre* à M. le Marquis de Dangeau, le Mecene de la belle Antiquité; on nous assure que nous aurons cette piece au premier jour chez Pierre Cot, à la Minerve.

Si on doit juger du merite des Auteurs par le debit de leurs livres, le Libraire vous dira, sans se tromper, que M. de Vallemont est plus connu par ses *Elemens de l'Histoire*, & ses découvertes dans la *Physique occulte*, que par son *Explication sur la Medaille d'or de l'Empereur Galien*, & sa *Dissertation sur celle d'Alexandre.*

On nous promet incessamment chez le même Libraire, une *Dissertation sur la Déesse SALUS*, & sur le culte que les

anciens rendoient à la Déesse de la Santé. Ce petit ouvrage est tres-curieux & tres-recherché, & le tems nous apprendra bien-tôt le nom de l'auteur.

Le jeune Medecin qui nous a donné ses recherches sur *Magnia Urbis*, qui ont été assez bien receuës, en va publier de nouvelles chez le même Libraire, sur quelques autres Medailles aussi peu connues. Je ne sçai si celui, qui se vante de renverser les premieres, reüssira dans son attente; mais le bruit commun ne le fait pas juger, le succes nous en répondra.

Le Parnasse de Provence vient de perdre un de ses principaux ornemens en la personne de Messire Reinaud de Gaillard, Seigneur de Chaudon & du Leven, qui mourut à Aix vers le milieu du mois de Septembre passé, âgé de soixante-six ans.

Ce nom doit trouver une place dans les ouvrages de Litterature; il s'y est comme naturalisé, & il s'y distingue depuis bien du tems. Ceux qui le portent aujourd'hui ne font que continuer la haute reputation de Messire Noël de Gaillard, Seigneur de Chaudon, Syndic de la Noblesse de Provence, leur pere, dont

l'éloquence si fort connuë auroit fait honneur à tous les Barreaux du Royaume.

M. de Chaudon, dont je vous apprens la mort, étoit né avec un genie déclaré pour la Poësie, qu'il essaya dans les premières années de sa vie, à faire de petits Vers & des Contes que M. de la Fontaine qu'il a suivi de si prez, n'auroit pas desavoiez. Il avoit renoncé depuis quelque tems à la Poësie tendre, & il ne travailloit plus que sur des sujets de pieté. Il a laissé des *Paraphrases en vers heriïques sur les Livres de la Sagesse, des Proverbes, de l'Ecclesiaste, & de Job*, dont les premières sont imprimées & dédiées à M. le Duc de Bouïgogne, qui les reçut des mains de l'Auteur, à son passage en la ville d'Aix. Il a fait une Imitation en vers François de *remediis fortunorum*; & il travailloit encore, quand il est mort, à une Imitation libre en vers Provençaux, d'une Lettre que M. Muret écrivit à M. Gassendi, qui a pour titre: *Quærela ad Gassendum de parum Christianis Provincialium moribus*, &c. & qui est une Satyre de quelques Ceremonies ou Jeux que l'on fait à Aix, le jour de la Fête-Dieu, & dont une partie a déjà été abo-

lie. Il avoit aussi fait quelques Dissertations sur la Physique, où il excelloit aussi bien que dans les autres parties de la Philosophie. Tous ces ouvrages sont entre les mains de M. de Chaudon son fils aîné, qui ayant hérité de l'amour que son pere avoit pour les belles Lettres, ne manquera pas de les donner au public.

Au reste, tous les honnêtes gens ont pris beaucoup de part à cette mort, qui les prive d'une personne, dont la société étoit aussi douce & agreable qu'elle étoit sçavante & profitable, & en qui les qualitez du cœur ne cedoient nullement à celles de l'esprit.

On imprime à Luxembourg, aux frais de M. le Comte de S. Aulais, Commandant des Troupes de France, l'*Histoire des Successeurs d'Alexandre le Grand, tirée de Diodore de Sicile, & de Plutarque*. C'est une nouvelle traduction sur l'ancienne, que fit dans le penultième siècle Claude de Seiffel, Maître des Requêtes, Evêque de Marseille, d'où il passa à l'Archevêché de Turin; & ensuite Ministre d'Etat, sous le Regne de Louis XII. Je ne puis vous nommer au juste l'auteur de la nouvelle version; quel-

ques-uns l'attribuent au P. Hugo , & d'autres au P. de la Croix : le tems nous éclaircira. Je crois ces deux auteurs tres-capables de réüffir dans un pareil dessein , quoique je ne connoisse ce dernier que par des coups d'essay , qu'il publia en répondant au Capucin Picart, de Toul, & qu'on vit à Mets , dans le tems que j'y étois à la suite d'une affaire.

Je vous avois annoncé une nouvelle *Vie de Charles V. Duc de Lorraine* , qui s'imprimoit à Nancy , chez Barbier. Mais on m'écrit aujourd'hui , que le P. du Poncez Jesuite l'avoit faite , ayant mêlé dans la vie de son Heros des reflexions peu favorables à la Maison de Lorraine , & ayant décidé dans un endroit particulier de l'ouvrage , au préjudice du testament du Duc René , que la Couronne de Lorraine tomboit en quenouïlle. Cette proposition avoit si étrangement revolté la Cour , qu'on avoit condamné l'ouvrage aux ténèbres. C'est ainsi qu'un Jesuite de mes amis me l'a écrit de ce pais-là.

M. Adam , jeune Avocat de Nancy , a eu là demangeaison de devenir auteur ; il a fait imprimer un *indouze* , sous le titre d'*Essay des mœurs de ce siecle*. J'ai

parcouru cet ouvrage polymite ; c'est une rapsodie de phrases & de pensées de la Bruyere, de Montagne, de Fouquet, de Nicole, & de Pascal. Le tour en est insipide ; & pour parler sincerement, ce qui vient du fond de l'auteur deshonne ce qui n'en vient pas. J'y ai lû des expressions nouvelles, hazardées sans autorité & sans caractere. Il appelle (page 15.) les femmes & les filles débauchées, des *femmes qui ont la chasteté à l'envers*. Dans sa préface ou avertissement, il dit que le genre d'écrire, auquel il se livre, est déjà usé ; mais qui ne sera pas moins utile aux personnes qui n'ont pas encore fait main basse sur la pudeur. Parlant de certaines personnes (page 20.) *Ils veulent que tout plie sous eux, que rien ne leur résiste, parce qu'à leurs yeux écarboillez & vicieux, rien ne paroît digne d'être mis en parallele avec leurs prétendues qualitez*. Voilà des tours nouveaux, & des locutions, que je ne crois pas devoir être adoptées par l'Academie Françoise.

Le P. Hugo fait imprimer à Nancy la *Vie de la Mere Marie Therese Erard, Superieure de la Maison du Refuge de*

Nancy. C'est un ouvrage in 8°, auquel il s'est engagé de travailler, à la priere de quelques personnes de distinction de la Cour de Lorraine, qui ont de la veneration pour la memoire de cette sainte Religieuse. J'en ai déjà vû quelques feüilles. Le Libraire Gaidon, Imprimeur du P. Hugo, s'est chargé de cette Vie. Le public ne sera pas moins satisfait de cet ouvrage, que de ceux qui sont déjà sortis de la plume de ce sçavant Prémontré. Si on y trouve moins d'érudition, parce que le sujet n'en est pas susceptible, l'on y trouvera plus d'onction & de pieté.

Le S. Pere *a* prononça une *Homelie Latine* le jour des *Apôtres S. Pierre & S. Paul*, de cette année *b*, à la grande Messe, dans la Basilique du Vatican. Elle étoit tres-vive & tres-éloquente; & on ne peut pas voir un discours aussi court que le fut celui-là, plus chargé de citations de l'Écriture. On juge en la lisant, que le saint Pontife qui l'a prononcée, est plein de cette divine lecture. La traduction Françoisise, ainsi que des autres

a Clement XI.

b 1704.

Homelies , a été faite par le P. le Tellier , Jesuite , connu par plusieurs ouvrages d'érudition. On pourra faire dans quelque tems un juste recüeil des Homelies que le Pape a prononcées depuis qu'il a été élevé sur la Chaire de saint Pierre, soit dans les jours de grandes Fête , soit dans les occasions celebres. M. l'Evêque de Lyfieux a fait inserer dans son nouveau Breviaire , les Homelies qui ont été prononcées jusqu'à present par le S. Pere.

L'Histoire grotesque & des plus nouvelles, dediée aux beuveurs de ce tems , publiée par la veuve de l'Imprimeur Jacques Grou , est aussi des plus impertinentes. Ce n'est heureusement qu'une feüille volante ; mais il est surprenant que dans un si petit volume , l'auteur ait trouvé le secret de renfermer tant de sottises.

Il y a lieu de croire , que M. le Noble a reconnu l'erreur, où nous l'avions accusé d'estre tombé dans sa Pasquinade de Juin de cette année * , lorsqu'il avoit dit, que le *Roy D. Sebastien* avoit succédé à *Jeon III. son pere* ; puisqu'il n'a rien repliqué. On doit donc juger par son

silence, qu'il avouë, que le mal-heureux D. Sebastien ne succeda pas à son pere, mais à son ayeul, qu'on nommoit Jean III. & que le Prince Jean, son pere, ne regna jamais, puisqu'il mourut avant le Roy Jean III.

Ce même auteur s'est trompé dans sa Pasquinade du mois d'Octobre, lors qu'il fait dire à Marforio (page 23.) que ce fut l'Empereur Rodolphe Premier (tige de la maison d'Autriche) qui inventa le titre d'*Archiduc*. Cela est absolument faux, puisque le Duché d'Autriche ne fut érigé en Archiduché, que par l'Empereur Maximilien Premier, en l'année 1496. Ainsi M. le Noble ne se trompe au sujet de cette érection, que de la valeur de deux siècles; puisque Rodolphe, auquel il l'attribuë, vivoit un peu aprez le milieu du XIII. siècle. D'ailleurs la qualité d'Archiduc n'estoit pas alors si absolument inconnuë, qu'on l'a prétendu, puisque dans l'histoire de France, Pepin sous le regne du Roy Dagobert est appellé Archiduc d'Austrasie; que Bruno, Archevêque de Cologne, fut honoré en l'année 959. du titre d'Archiduc de Lorraine; & qu'enfin Gis-

bert de Bourbon, Comte de Montpensier, fut crée Archiduc de Cefla, dans le Royaume de Naples, environ le milieu du penultième siècle. On voit par là, de quelle importance il est de ne rien avancer, dont l'on ne soit bien sûr.

Il paroît une nouvelle *histoire d'Espagne*, depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à Philippe V. inclusivement, elle est imprimée à Bruxelles 1704. en trois volumes, avec des figures. Le style en est un peu dur, & on y trouve des phrases Flamandes en plusieurs endroits. On doit juger, que cela donne peu de goust pour cette lecture; à cela prez, les faits y sont assez bien detaillez, & l'auteur écrit avec beaucoup de sincerité, qui est ce que l'on doit plus chercher dans l'histoire. Voilà en peu de mots, le jugement que l'on peut porter de ce nouvel ouvrage.

On publie depuis deux mois une espece de *Mercurie historique*, à Luxembourg, sous le nom de *Clef des Cabinets des Princes de l'Europe*: c'est un Journal de ce qui est arrivé dans le cours de chaque mois, dans les differens Etats de l'Europe. L'auteur, dont je vous apprendrai

bien-tôt le nom , se pique d'un grand desintereffement , & d'une franchise à toute épreuve ; c'est sans doute la raison qui lui a fait donner à l'Imprimeur le nom de *Jacques le Sincere* , nom qui convenoit également à l'auteur. Cet ouvrage est d'un style froid , languissant & peu exact. Les nouvelles qu'il renferme , ne sont que les extraits de quelques Gazettes , & des Lettres écrites de l'armée : les reflexions , qui suivent les nouvelles , n'ont rien de piquant , & encore moins de sublime. Si on juge de la nation de l'auteur par son livre , on aura de la peine à démêler , s'il est un François Vallon , ou un Allemand Francisé. Je prévois que ce nouveau Mercure aura le même sort que le *Diarium* l'Augustin Hommey ; mais je ne crains pas que l'auteur essuye la même fortune que le dernier , qui , à ce que l'on m'écrit , fait aujourd'hui des Almanachs à Barle-Duc sur le meridien de Venise.

L'*i* fatigable Chevalier , Libraire de Luxembourg , avec Broncard , de Liege , vrai faux monnoyeur en fait d'imprimerie , ont hazardé l'entreprise d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de Moreri* :
on

on nous la promet dans cinq mois, & à un prix tres-modique. Ces Libraires se flattent qu'elle sera plus correcte, plus belle, & enrichie d'un plus grand nombre de remarques & d'additions, que celle qu'on vient de publier à Paris, & qu'ainsi elle fera un grand tort à cette derniere. Voilà le langage ordinaire des Libraires, qui entreprennent de nouvelles éditions. C'est au tems à nous apprendre si celui du Sieur Chevalier est bien fondé : Pour moy, sans attendre ce terme, je ne crois pas hazarder beaucoup, en disant, que ceux qui ont entrepris à Luxembourg & à Liege cette nouvelle édition, auront bien de la peine à la porter au point de perfection, où M. Vaultier a porté celle de Paris.

J'ai receu une lettre de Toul, qui m'apprend que M. de Bissy, nommé à l'Evêché de Meaux, est entré en conference avec les Ministres de M. le Duc de Lorraine; pour terminer les differens qui troublent depuis si long tems la paix du Sacerdoce & de l'Etat. Ce Prince a nommé pour cette conference M. le Comte de Couvonges, Grand Maître de l'Hôtel; M. Boursier, Procureur general de

la Cour, & Conseiller d'Etat ; M. de Mahuet, Premier President ; & M. de Protin, Secretaire du Cabinet. M. l'Evêque a nommé de son côté M. de Laigle, son Official, & Grand Vicaire de son Diocèse ; habile dans les matieres Ecclesiastiques, & celebre par les ouvrages qu'il a donnez au public, pour répondre à ceux de M. Boursier ; M. Chevalier, Docteur en Theologie, a été joint à M. de Laigle. La Melegrange, à un quart de lieuë de Nancy, a été le lieu de la conference, où on a discuté cette affaire durant trois semaines ; apres lesquelles enfin on est parvenu à dresser un concordat, qu'on redige par écrit pour presenter au Pape ; & le lui faire approuver. Lorsque cet ouvrage, qui va mettre des limites à la Jurisdiction seculiere, verra le jour, je vous en entretiendrai, & de tout ce qui sera imprimé de part & d'autre.

Quelques affaires, qui me sont survenues, M. m'ont empêché de vous faire plustôt, part de ce troisiéme Journal ; j'userai de plus de diligence & d'exactitude dans le quatriéme. Je suis, &c.

A P P R O B A T I O N.

J'A lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé, *Recueil de Pièces fugitives, &c.* je n'y ay rien remarqué, qui en doive empêcher l'impression. A Paris, ce dix-sept Novembre mil sept cent quatre.

Signé, POUCHARD.

P R I V I L E G E D U R O Y.

L O U I S par la Grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, grand Conseil, Prevost de Paris; Bailiffs, Senêchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; S A L U T. L E S R. F L A C H A T de S. Sauveur, nous ayant fait exposer qu'il desiroit donner au Public un nouvel Ouvrage, sous le titre de *Recueil de*

S f ij

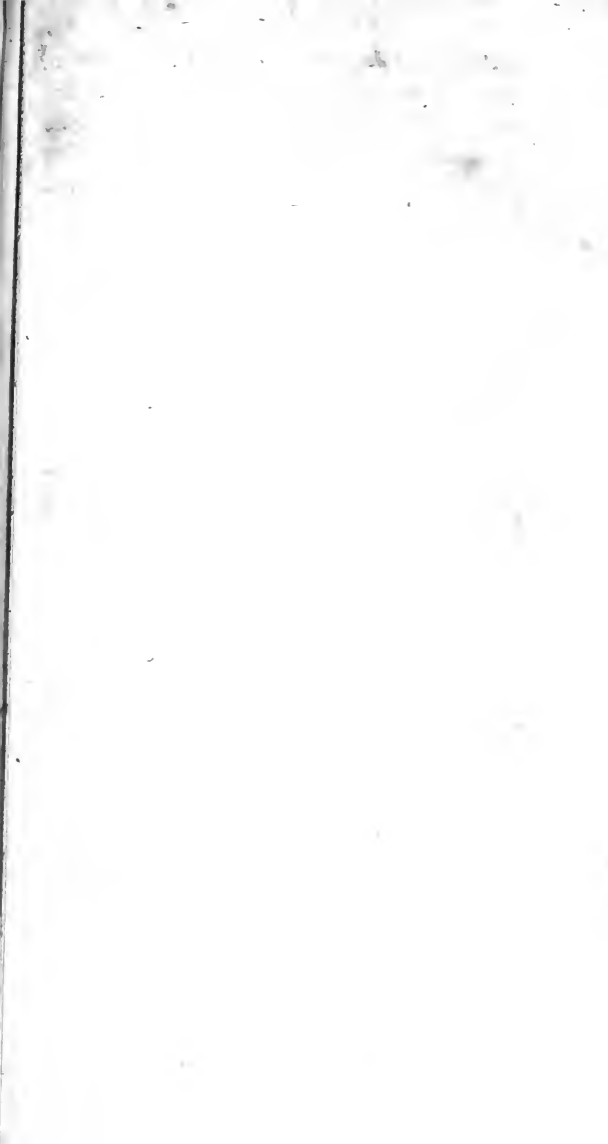
Pièces fugitives d'Histoire & de Littérature, tant anciennes que modernes, avec les Nouvelles Historiques de France & des Pais Etrangers, sur les Ouvrages de tems, & les Nouvelles découvertes dans les Arts & les Sciences, pour servir à l'Histoire Anecdote des Gens de Lettres, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege, pour la Ville de Paris seulement: Nous luy avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon luy semblera; & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de quatre années consecutives, à compter du jour de la datte desdites presentes; Faisons deffenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire, vendre ou distribuer, d'impression étrangere, dans aucun lieu de nôtre obéissance, & à tous Libraires, Imprimeurs & autres, dans la Ville de Paris seulement, de l'imprimer ou faire imprimer, sans le consentement par écrit dudit Exposant, ou de ses ayans causes, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de mille livres.

d'amende contre chacun des contreve-
nans, dont un tiers à Nous, un tiers à
l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit
Exposant, & de tous dépens, dommages
& interêts; à la charge que ces Presentes
seront enregistrées tout au long, sur le
Registre de la Communauté des Impri-
meurs & Libraires de Paris, & ce dans
trois mois, de la datte d'icelles; que l'im-
pression dudit Livre sera faite dans nôtre
Royaume, & non ailleurs, & ce en bon
papier & en beaux caracteres, conformé-
ment aux Réglemens de la Librairie; &
qu'avant que de l'exposer en vente, il en
sera mis deux Exemplaires en nôtre Bi-
bliothèque publique, un dans celle de
nôtre Château du Louvre, & un dans
celle de nôtre tres-cher & féal Chevalier
Chancelier de France le Sieur Phelip-
peaux, Comte de Pontchartrain, Com-
mandeur de nos Ordres, à peine de nul-
lité des Presentes; du contenu desquelles
vous mandons & enjoignons de faire jouïr
l'Exposant ou ses ayans cause pleine-
ment & paisiblement, sans souffrir qu'il
leur soit fait aucun trouble ou empêche-
ment. Voulons que la copie desdites Pre-
sentes, qui sera imprimée au commence-

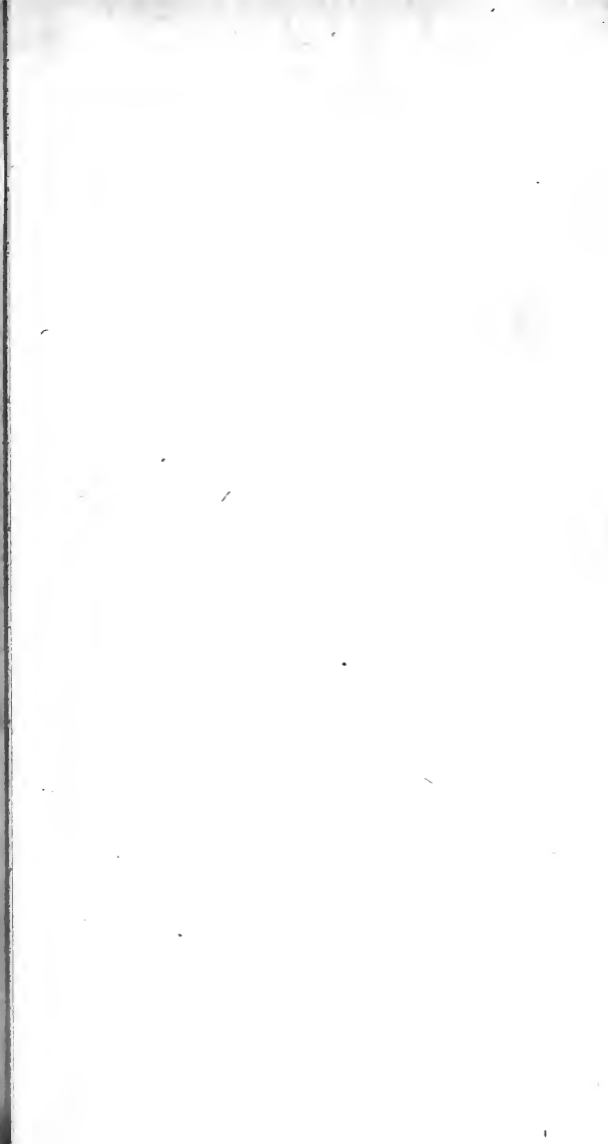
ment ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huiffier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans autre permission, nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est nôtre plaisir. Donnë à Versailles le vingt-neuvième Mars, l'an de grace mil sept cent quatre, & de nôtre Regne le soixante-unième. Par le Roy en son Conseil. Signé, **LECOMTE** ; & scellé.

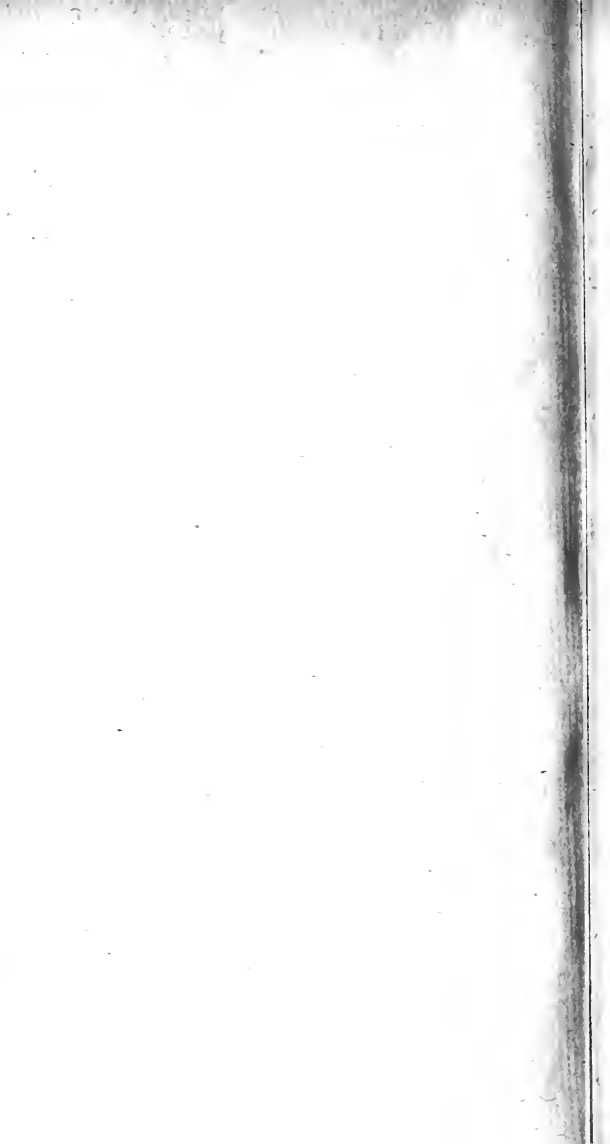
Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 170. page 222. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris ce deuxième Moy 1704. Il est ordonné par Edit de Sa Majesté de 1686. & Arrest de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par chacun des Privilèges, soient vendus par un Libraire ou un Imprimeur. Signé, P. EMBRY, Syndic.

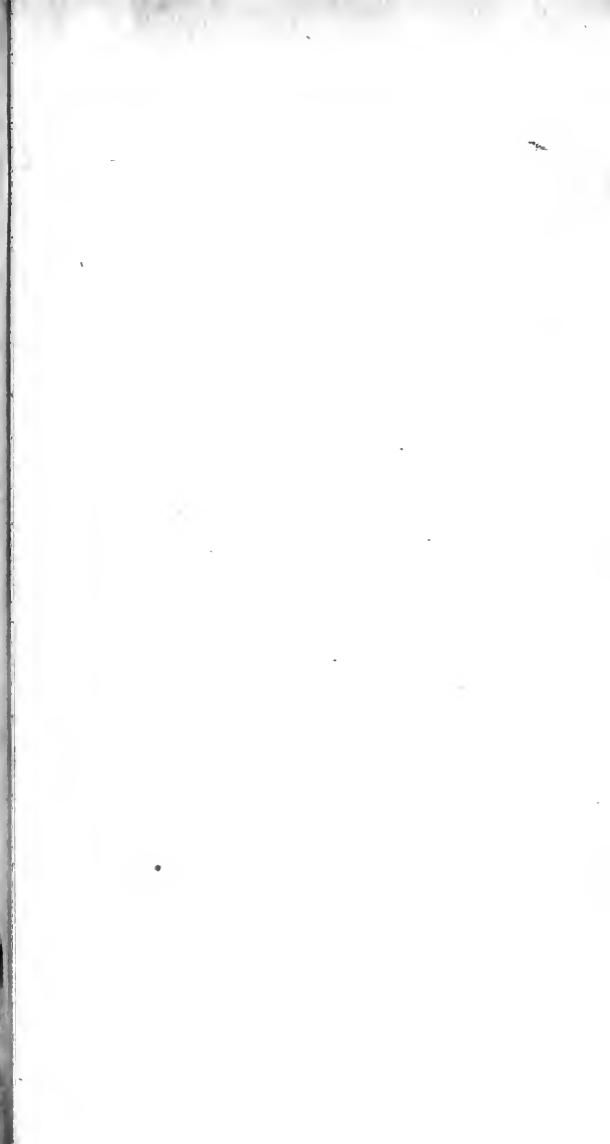












othèque
d'Ottawa
ance

The Library
University of Ottawa
Date due

--	--	--



